Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services d'eau potable

EXERCICE 2015

Protection des ressources : une priorité pour Eau du Bassin Rennais
Ici le semis sous couvert de maïs sur le bassin versant des Drains du Coglais participe à réduire les fuites de nitrates.

EAU DU BASSIN RENNAIS
COLLECTIVITÉ

EDITO

Depuis le 1er Janvier 2015, c'est désormais au sein d'Eau du Bassin Rennais – Collectivité que s'organise le service de l'eau, aussi bien pour la compétence production que pour la distribution, conformément aux dispositions de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

Agissant à l'échelle d'un territoire élargi comprenant 56 communes, ce syndicat mixte issu de la transformation du SMPBR assure l'approvisionnement en eau de près de la moitié des habitants d'Ille-et-Vilaine.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte aux usagers, du prix et de la qualité du service rendu par notre syndicat pour l'année écoulée. À ce titre, il nous donne l'occasion de constater qu'Eau du Bassin Rennais – Collectivité a su répondre à d'ambitieux objectifs, pour continuer d'offrir à ses abonnés une eau de qualité, en quantité suffisante et à un prix juste.

Ce rapport s'inscrit dans une volonté de transparence, à l'image du choix d'une gestion publique de l'eau illustré notamment par la mise en service en avril 2015 de la Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais. Celle-ci assure avec performance la production d'eau pour l'ensemble du territoire ainsi que sa distribution sur un périmètre grandissant.

Pour s'adapter à ces nouvelles réalités tout en conservant un niveau élevé d'exigence, Eau du Bassin Rennais – Collectivité a su conjuguer expérience et innovation afin de poursuivre ses missions de protection, de production et de distribution de la ressource.

Souhaitant que vous puissiez trouver dans ce rapport l'illustration d'un travail riche au service d'un projet ambitieux et solidaire, je vous souhaite une bonne lecture.

Yannick NADESAN,

Président

de la Collectivité Eau du Bassin Rennais

SOMMAIRE

I– L'ORGANISATION DU SERVICE DE L'EAU DU BASSIN RENNAIS

I - 1 - L'historique de la structure 4

I - 2 - Les instances 6

I - 2 - 1 - Le Comité 6

I - 2 - 2 - Le Bureau 6

I - 2 - 3 - La Commission Consultative des Services Publics Locaux 7

I - 3 - Les enjeux politiques de la gestion de l'eau du Bassin Rennais 6

I - 4 - Les compétences de la Collectivité Eau du Bassin Rennais 8

I - 4 - 1 - Protection de la ressource 9

I - 4 - 2 - Production d'eau potable 9

I - 4 - 3 - Distribution de l'eau potable 9

I - 4 - 4 - Autres compétences 9

II– L'EXERCICE DES COMPETENCES

II - 1 - Les modes de gestion 11

II - 2 - Le contrôle et le suivi de l'exécution du service 13

II - 2 - 1 - Contrôle et suivi des Délégations de Services Publics 13

II - 2 - 2 - Contrôle analogue de la Société Publique Locale 15

III– LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

III - 1 - Des ressources diversifiées et complémentaires 17

III - 2 - Périmètres de protection de captage : mise en œuvre et suivi 18

III - 2 - 1 - Le suivi des périmètres de protection 19

III - 2 - 2 - La gestion des terrains acquis par la Collectivité 19

III - 2 - 3 - Le dernier né des périmètres de protection : Captages de Lillion - Bougrières 20

III - 2 - 4 - Zoom sur les captages souterrains de Pavais - Marionnais - Fénicat 20

III - 3 - Les opérations à l'échelle des bassins-versants 22

III - 3 - 1 - La protection de l'eau via les contrats de territoire 22

III - 3 - 2 - La protection de l'eau via la valorisation économique des productions agricoles 22

III - 3 - 3 - La protection de l'eau par le foncier agricole 23

III - 3 - 4 - La protection de l'eau par l'accompagnement vers des systèmes de prodution agricole durables 23

III - 3 - 5 - Sensibilisation des habitants et fin des pesticides à usage non agricole 24

III - 4 - Évaluation des actions 25

III - 5 - Des ressources fragiles 28

III - 5 - 1 - Nitrates : une amélioration mais la vigilance reste de mise 28

III - 5 - 2 - Pesticides : les ressources superficielles exposées 28

III - 5 - 3 - Matières organiques : des pics liés aux épisodes pluvieux 28

III - 5 - 4 - Algues : les retenues sous surveillance 29

SOMMAIRE

IV– LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

IV - 1 - Présentation des installations 30

IV - 2 - Performances et spécificités 2015 31

IV - 3 - Performances énergétiques 33

IV - 4 - Qualité de l'eau produite en 2015 34

IV - 5 - Les volumes vendus en gros 35

IV - 6 - La gestion patrimoniale liée à la production 37

- IV - 6 - 1 - La restructuration de l'usine de Villejean - Phase 2 37
- IV - 6 - 2 - Le moulin de Mordelles sur le Meu 38
- IV - 6 - 3 - Reconstruction de l'usine de Mézières-sur-Couesnon et travaux associés 38
- IV - 6 - 4 - Transfert du barrage et de la centrale hydroélectrique de Rophémel 39
- IV - 6 - 5 - Gestion des barrages 39
- IV - 6 - 6 - Travaux sur les adductions 39
- IV - 6 - 7 - Programme de restructuration des réservoirs 40
- IV - 6 - 8 - L'Aqueduc Vilaine Atlantique 40

IV - 7 - Contrôle et suivi des délégataires de la production 42

- IV - 7 - 1 - Pré-bilan du contrat 2005-2015 de production Veolia Eau 42
- IV - 7 - 2 - Pilotage de la rédaction du nouveau contrat de production d'eau potable avec la SPL Eau du Bassin Rennais 42
- IV - 7 - 3 - Le contrôle des travaux de renouvellement 43
- IV - 7 - 4 - L'analyse du rapport annuel production des Délégataires 44
- IV - 7 - 5 - Comptes d'exploitation 2015 44

V– LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

V - 1 - Présentation de l'organisation du service 46

V - 2 - Origine de l'eau distribuée 47

V - 3 - Population desservie 48

V - 4– Nombre d'abonnés 49

V - 5– Volumes consommés et consommation moyenne par abonné 50

V - 6– Une politique d'économie d'eau pour améliorer l'adaptation du service au changement climatique 53

V - 7– Les performances des services 55

- V - 7 - 1 - Qualité de l'eau distribuée 55
- V - 7 - 2 - Performances des réseaux de distribution 56
- V - 7 - 3 - Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux 60
- V - 7 - 4 - Continuité du service 61
- V - 7 - 5 - Qualité de service à l'usager 62

V - 8 - Les travaux réalisés et programmés 65

- V - 8 - 1 - travaux réalisés en 2015 65

SOMMAIRE

V - 8 - 2 - Programme de travaux 2016 70

V - 9 - Le suivi et contrôle des délégations de service public 71

V - 9 - 1 - Information et réponse aux usagers 71

V - 9 - 2 - La passation, le suivi et le contrôle des délégations de service public de distribution 71

VI– LE PRIX DU SERVICE D'EAU POTABLE

VI - 1 - Montant de la facture 120 m³ 77

VI - 2 - Vers une harmonisation du prix de l'eau... 78

VI - 3 - … et une tarification sociale 79

VI - 3- 1 - Le Crédit Eau Familles Nombreuses 79

VI - 3– 2 - Le Chèque Eau pour les bénéficaires de la CMU-c 80

VII– LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

VII - 1 - Soutien aux associations 81

VII - 2 - Coopération institutionnelle avec la Ville de Beitunia, Palestine 83

VIII– LES FINANCES DE LA COLLECTIVITE

VIII - 1 - Le compte administratif 2015 : présentation officielle 84

VIII - 1 - 1 - La section de fonctionnement 84

VIII - 1 - 2 - La section d'investissement (hors restes à réaliser) 85

VIII - 1 - 3 - Le résultat comptable 2015 après intégration des restes à réaliser 86

VIII - 2 - Le compte administratif 2015 : présentation politique 86

VIII - 2 - 1 - Frais de personnel et de moyens généraux 86

VIII - 2 - 2 - Répartition des dépenses d'investissement et de fonctionnement 87

VIII - 3 - Zoom sur la dette 88

VIII - 4 - Subventions versées aux associations ou collectivités 89

VIII - 5 - Programme pluriannuel d'investissement 89

ANNEXES 90

I- L'ORGANISATION DU SERVICE DE L'EAU DU BASSIN RENNAIS

» A retenir :

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est le syndicat mixte qui produit et distribue l'eau potable aux habitants des 43 communes de Rennes Métropole ainsi qu'aux communes de Bédée, Bréal-sous-Montfort, Breteil, Guichen-Pont-Réan, Goven, Irodouer, La Mézière, La Nouaye, Melesse, Montreuil-le-Gast, Pleumeuleuc, Saint-Pern et Talensac, soit 479 800 habitants**.**

Ses statuts ont été fixés par arrêté préfectoral du 29 décembre 2014.

L'assemblée délibérante de la Collectivité, présidée par M. Yannick Nadesan, comporte 61 délégués titulaires et 61 suppléants représentant les 56 communes du territoire de la Collectivité.

PERIMETRE DE LA COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS

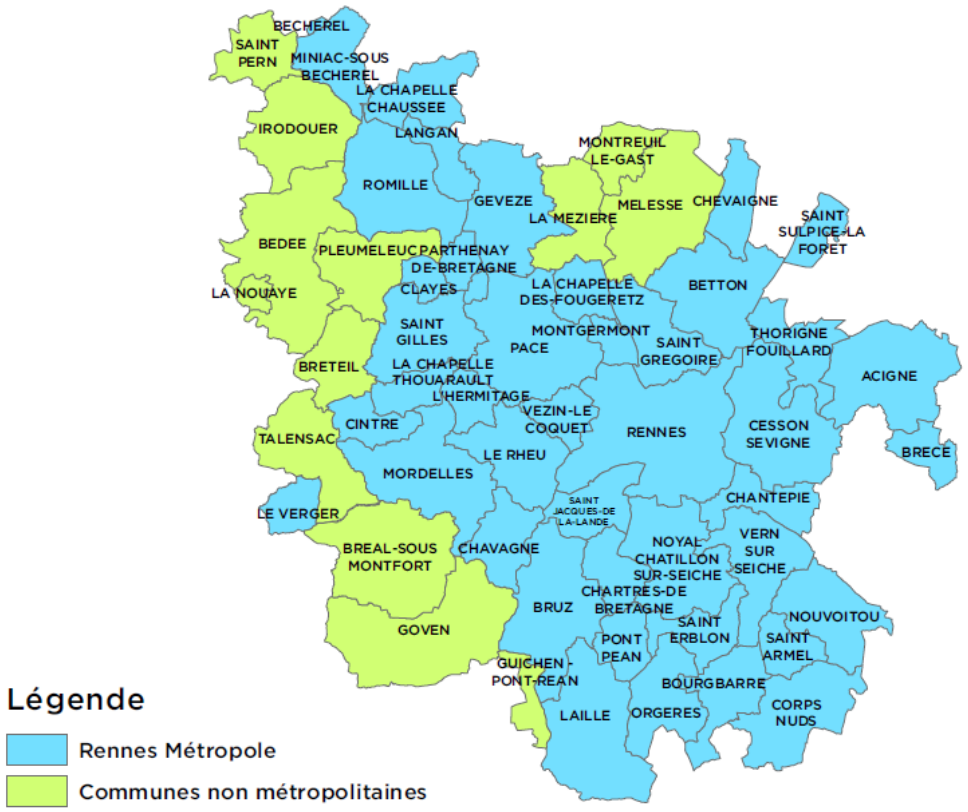

I - 1– L'historique de la structure

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est issue de la transformation du SMPBR - Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin Rennais - créé en 1992 sur l'impulsion du département d'Ille et Vilaine.

Le SMPBR regroupait alors 9 collectivités locales représentant 402 000 habitants et avait en charge uniquement la protection et la production de l'eau potable sur son territoire.

La compétence distribution de l'eau était alors exercée par 5 communes et 11 syndicats de distribution d'eau potable, dont 9 comprenant des communes non métropolitaines.

En 2014, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a transformé la communauté d'agglomération de Rennes en Métropole, ce qui a impliqué notamment le transfert obligatoire de la compétence eau potable dès le 1er janvier 2015 à la Métropole.

I- L'ORGANISATION DU SERVICE DE L'EAU DU BASSIN RENNAIS

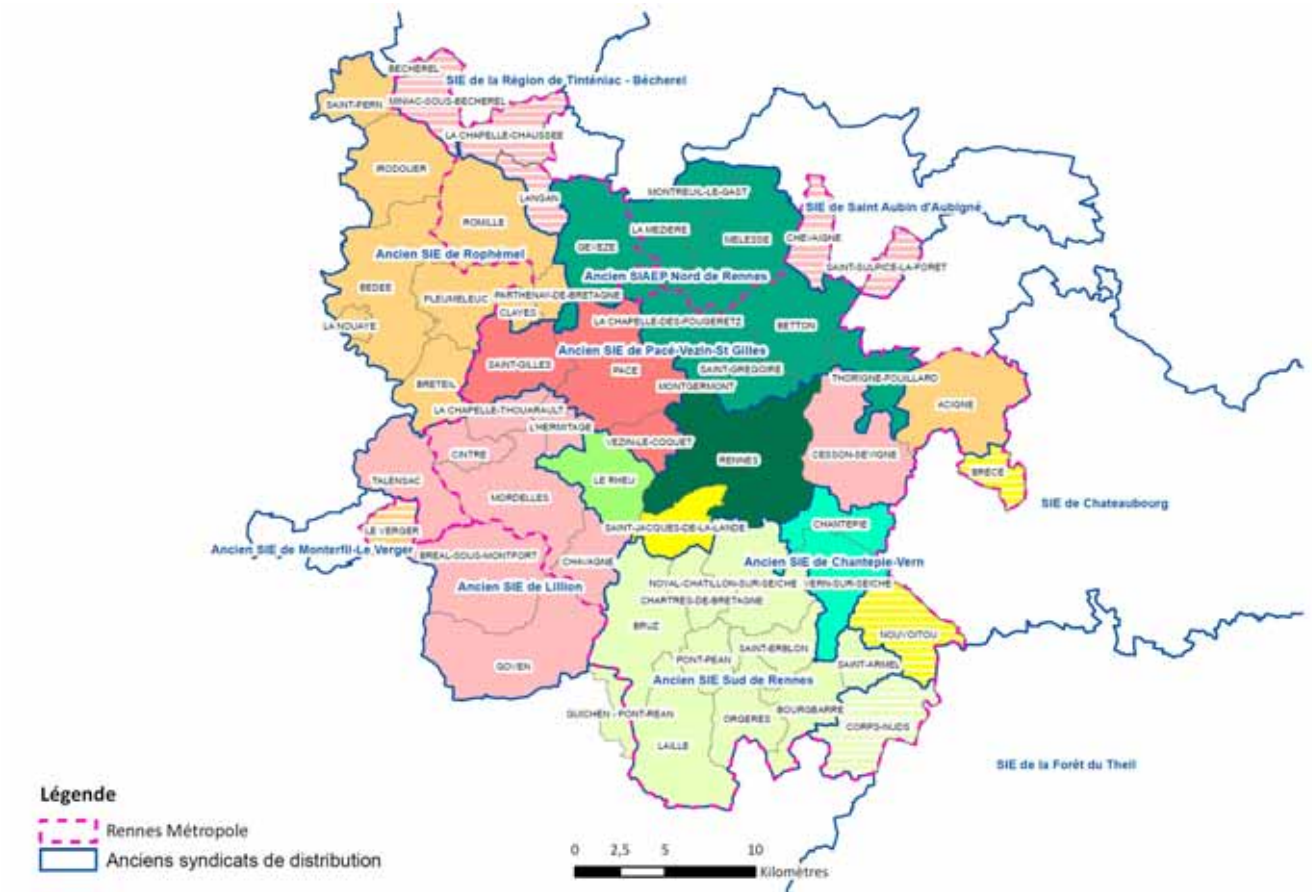

Périmètres de Rennes Métropole et des autorités organisatrices de l'eau en 2014

L'organisation de la distribution de l'eau potable n'était pas calée en 2014 sur les limites géographiques des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre, et la loi MAPTAM imposait aux communes de Rennes Métropole de se retirer des syndicats intercommunaux dont elles étaient membres.

Les élus de la Métropole, du SMPBR, et des syndicats de distribution ont donc recherché une solution viable rendant compatible l'ambition de Rennes Métropole avec la géographie des territoires de l'eau et permettant :

- de ne pas fragiliser la qualité de service des syndicats intercommunaux frontaliers par le départ des communes métropolitaines,
- de contribuer à une réduction significative du nombre d'entités de gestion du service public de l'eau potable,
- d'engager une démarche vers un prix unique de l'eau,
- de favoriser la mutualisation des infrastructures sur le Bassin Rennais.

La solution retenue a été la transformation du SMPBR en un Syndicat de Production et de Distribution d'eau potable sur un territoire étendu à celui de Rennes Métropole et de treize communes non métropolitaines volontaires, adhérentes aux syndicats de distribution d'eau significativement impactés par le transfert de compétence.

Après délibérations concordantes de 30 structures publiques (SMPBR, communes, Métropole, syndicats intercommunaux d'eau potable…), l'arrêté de modification des statuts transformant au 1er janvier 2015 le SMPBR en " la Collectivité Eau du Bassin Rennais" a été signé par le Préfet le 29 décembre 2014.

I - 2 – Les instances

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est organisée en différentes instances. Son assemblée délibérante, le Comité syndical, et le Bureau qui en émane, ont pris 155 délibérations en 2015.

I – 2 – 1 – Le Comité

Le Comité est composé de 61 délégués titulaires et 61 suppléants, répartis de la façon suivante : 48 élus représentant les 43 communes de Rennes Métropole et un élu pour chacune des 13 communes membres extérieures à la Métropole. Le Comité du 15 janvier 2015 a désigné comme Président M. Yannick Nadesan.

La liste des élus du Comité est annexée au présent document (annexe 1).

Le Comité s'est réuni cinq fois en 2015.

Élus composant le Comité Syndical au 1er janvier 2015

I – 2 – 2 – Le Bureau

Le Comité du 15 janvier 2015 a décidé de la composition de son Bureau et en a désigné ses membres.

Président	Monsieur Yannick NADESAN
Premier Vice-Président	Monsieur Pascal HERVE
Deuxième Vice-Président	Monsieur Jean-Yves LEFEUVRE
Troisième Vice-Président	Monsieur Philippe BONNIN
Quatrième Vice-Président	Monsieur Marc HERVE
Cinquième Vice-Président	Monsieur Fernand ETIEMBLE
Sixième Vice-Président	Madame Laurence BESSERVE
Septième Vice-Président	Monsieur Cyril GUERILLOT
Huitième Vice-Président	Monsieur Jean RONSIN
Autres membres	Mesdames Valérie FAUCHEUX, Armelle BASCK, Messieurs Luc MANGELINCK, Jacques FOLSCHWEILLER, Patrick PLEIGNET, Nicolas DELEUME, Pascal GORIAUX, Gérard BAUDAIS, Michel DEMOLDER, Jean-Michel DESMONS, Pascal PINAULT

Le Bureau s'est réuni en 2015 à huit reprises.

I – 2 – 3 – La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

La CCSPL, prévue par l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est une instance consultative ayant pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voix des associations représentatives.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais a fixé la composition de sa Commission Consultative des Services Publics Locaux par délibérations du Comité syndical du 15 janvier, du 10 mars et du 25 juin 2015.

La liste des membres de la CCSPL est la suivante :

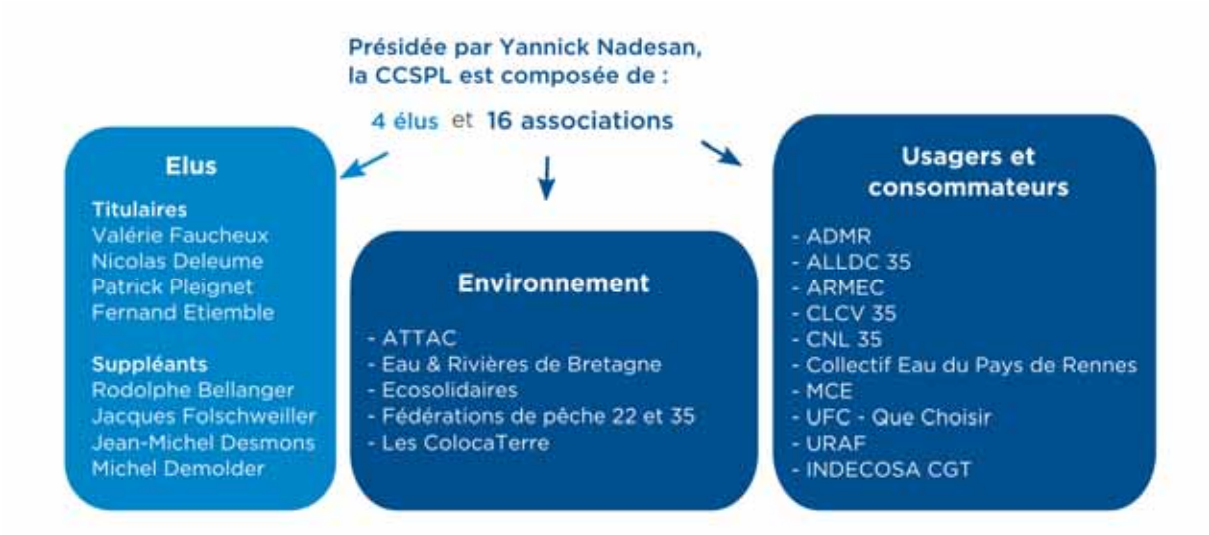

La CCSPL s'est réunie à trois reprises en 2015. Les réunions ont notamment porté sur les points suivants :

- le principe de Délégation du Service Public (DSP) de production d'eau potable auprès de la Société Publique Locale (SPL) Eau du Bassin Rennais,
- le règlement du service d'eau de production d'eau potable dans le cadre du contrat de Délégation du Service Public de la Production d'eau potable à la SPL Eau du Bassin Rennais,
- le règlement du service de distribution d'eau potable sur le territoire de Rennes dans le cadre du contrat de Délégation du Service Public de la distribution d'eau potable de Rennes à la SPL Eau du Bassin Rennais,
- l'avis sur le principe de Délégation des Services Publics de distribution d'eau potable sur Pacé-Vezin-St Gilles, Secteur de Lillion, Cesson-Sévigné, Bécherel, Miniac-sous-Bécherel, La-Chapelle-Chaussée et Langan, Chevaigné et St-Sulpice-la-Forêt, Secteur de Rophémel, Le Verger, Acigné,
- l'état d'avancement de l'étude d'harmonisation du prix de l'eau,
- le règlement du service de distribution d'eau potable de Pacé, Vezin et Saint-Gilles,
- la présentation du Rapport 2014 sur le Prix et la Qualité des Services d'eau potable (RPQS) du Bassin Rennais et notamment les actions menées en matière de protection des ressources,
- la présentation des rapports 2014 des délégataires des différents services de distribution et de production d'eau potable (en présence des exploitants).

Chaque réunion de la CCSPL fait l'objet d'un compte-rendu détaillé transmis à ses membres et à l'ensemble des élus de la Collectivité.

I – 3 – Les enjeux politiques de la gestion de l'eau du Bassin Rennais

Au 1er janvier 2016, la population légale d'Eau du Bassin Rennais est de 479 800 habitants, c'est-à-dire près de la moitié du département d'Ille et Vilaine *(Source INSEE – données 2013 en vigueur le 1er janvier 2016)*.

Le territoire d'Eau du Bassin Rennais présente quatre grandes caractéristiques :

- Une forte expansion démographique, essentiellement en couronne rennaise : + 1,63 % entre 2014 et 2015 ;
- Des ressources en eau majoritairement superficielles, sensibles en période de sécheresse et éloignées du lieu de consommation ;
- Une qualité d'eau brute nécessitant des traitements poussés sur les paramètres matières organiques et micro-polluants, dont les pesticides ;
- Une forte hétérogénéité du prix de l'eau.

Cette situation a conduit les élus du Bassin Rennais à construire un projet politique autour de quatre grands enjeux à l'horizon 2030 :

- **Un enjeu qualité** : distribuer une eau potable et de bon goût en privilégiant les actions de protection des ressources, en maximisant l'utilisation de l'eau provenant de captages souterrains, et en anticipant les évolutions réglementaires dans la modernisation des filières de traitement. Ces actions doivent s'accompagner d'une promotion de la consommation de l'eau du robinet à des fins alimentaires auprès des abonnés ;
- **Un enjeu quantité** : assurer l'adéquation entre l'augmentation des besoins en eau et le potentiel des ressources en anticipant le changement climatique, par une utilisation coordonnée des ressources, une gestion patrimoniale des réseaux et un programme « ECODO » ambitieux ;
- **Un enjeu social** : garantir un prix de l'eau harmonisé sur le territoire, supportable par l'usager, en particulier les plus démunis, incitant à la réduction des consommations et permettant d'assurer la pérennité du patrimoine du service ;
- **Un enjeu gouvernance** : assurer la transparence de la gestion du service grâce au suivi et au contrôle des délégations de services publics (aussi bien avec la SPL, opérateur public, qu'avec les opérateurs privés), le tout à une échelle adéquate et en conservant une proximité de gestion avec les 56 communes du territoire.

Ces enjeux ont été déclinés dès l'année 2015 en actions détaillées dans le présent rapport.

I – 4 – Les compétences de la Collectivité Eau du Bassin Rennais

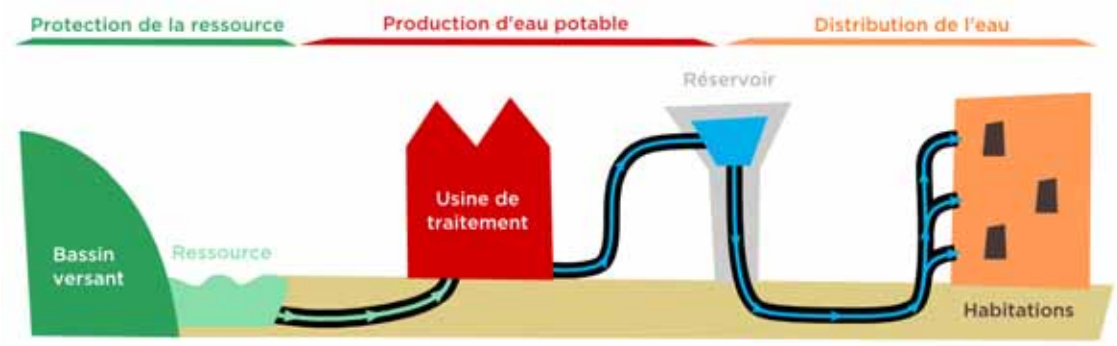

I – 4 – 1 - Protection de la ressource

Le Syndicat a compétence en matière de protection des ressources destinées à l'alimentation en eau potable. À ce titre, il exerce les missions suivantes :

- Établissement, mise en œuvre et suivi des périmètres de protection des ressources qu'il exploite ;
- Établissement, le cas échéant, des plans de gestion des territoires des ressources qu'il exploite et animation des comités de suivi correspondants ;
- Maîtrise d'ouvrage, seul ou avec les autres autorités compétentes, des programmes d'actions et des aménagements techniques jugés utiles pour assurer cette protection sur les bassins versants des ressources en eau potable qu'il exploite.

I – 4 – 2 - Production d'eau potable

Le Syndicat est chargé, notamment dans le cadre des dispositions générales du schéma départemental d'alimentation en eau potable porté par le SMG 35 (Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable d'Ille et Vilaine):

- de l'étude des ressources en eau souterraine et de surface sur les plans qualitatif et quantitatif ;
- de l'étude et la réalisation des ouvrages de production d'eau potable en tant que maître d'ouvrage ;
- de l'étude et de la réalisation des canalisations d'interconnexion et de transfert de l'eau d'une unité de production vers les services de distribution de la Collectivité, ou vers une collectivité voisine achetant ou vendant de l'eau en gros à la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Ces ouvrages sont en principe exempts de desserte en eau à des usagers et ne desservent aucun ouvrage de défense contre l'incendie ;
- de l'organisation de l'exploitation de l'ensemble des ouvrages de production d'eau et des canalisations d'interconnexion et de transfert de l'eau produite, concourant à l'exercice de la compétence de production d'eau ;
- des livraisons permanentes et temporaires d'eau, des achats, des ventes et des échanges d'eau avec d'autres collectivités publiques compétentes en production ou distribution d'eau potable.

Le Syndicat est propriétaire des ouvrages de production d'eau potable et des canalisations d'interconnexion et de transport d'eau qu'il réalise. Les autres ouvrages, réalisés initialement par les collectivités membres, relèvent progressivement de sa propriété au fur et à mesure de la concrétisation des transferts de biens liés au transfert de la compétence eau, et sont dans l'intervalle mis à sa disposition.

I – 4 – 3 - Distribution de l'eau potable

Le Syndicat est chargé :

- de l'étude et la réalisation des ouvrages de distribution d'eau potable en tant que maître d'ouvrage ;
- de l'exploitation de l'ensemble des ouvrages de distribution d'eau ;
- de l'alimentation des usagers de son territoire en eau potable.

Le Syndicat est propriétaire des ouvrages de distribution d'eau potable qu'il réalise. Les autres ouvrages réalisés par les collectivités anciennement distributrices relèvent progressivement de sa propriété au fur et à mesure de la concrétisation des transferts de biens, et sont dans l'intervalle mis à sa disposition.

I – 4 – 4 - Autres compétences

La Collectivité Eau du Bassin Rennais peut assister ses collectivités membres en tant que maître d'ouvrage délégué à travers des conventions de mandat, en tant que co-maître d'ouvrage dans le cadre de la convention prévue à l'article 2-II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 ou mettre tout ou partie de ses services à disposition des collectivités membres pour l'exercice de leurs compétences dans le cadre d'une convention réglementée par le Code Général des Collectivités Territoriales. C'est le cas notamment pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à travers la gestion des hydrants, à la demande de certaines collectivités de son territoire.

La Collectivité est également compétente pour la production d'énergie renouvelable à partir de ses installations et pour mener des actions de coopération internationale au titre de la loi Oudin.

II- L'EXERCICE DES COMPETENCES

» *A retenir :*

La Collectivité Eau du Bassin Rennais exerce ses différentes compétences liées à l'eau potable :

- directement par le biais de ses services, qui peuvent passer des marchés publics pour des prestations bien délimitées en objet et dans le temps,
- par une délégation de service public (DSP), notamment pour la production et la distribution de l'eau potable.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais reste toujours propriétaire de toutes les installations d'eau potable, et maître d'ouvrage des travaux neufs ou de renouvellement sur ses installations (sauf travaux de renouvellement inclus dans 3 contrats de DSP).

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est responsable du service d'eau, même lorsqu'il est délégué ; elle est donc tenue de contrôler la bonne exécution du service délégué.

II - 1 – Les modes de gestion

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est titulaire depuis le 1er janvier 2015 de 17 contrats de délégation de service public, dont 5 contrats tripartites avec 4 syndicats intercommunaux en limite du Bassin Rennais (Syndicats des Eaux de Châteaubourg, de Saint-Aubin-d'Aubigné, de la Forêt du Theil, de Tinténiac - Bécherel) et 1 commune (Monterfil).

Répartition de la délégation du service public de distribution d'eau potable au 1er avril 2015

En 2015, sur les 17 contrats de délégation de service public :

- deux ont été confiés à la Société publique Locales Eau du Bassin Rennais : la production, à l'exception de l'usine de Lillion, et la distribution à Rennes,
- sept étaient assurés par Veolia Eau,
- huit étaient assurés par la SAUR.

Il appartenait au Comité syndical de se prononcer avant la fin de l'année 2015 sur :

- le mode de gestion que la Collectivité Eau du Bassin Rennais entendait mettre en œuvre pour l'exploitation de ses services d'eau potable sur les secteurs dont les contrats arrivaient à échéance,
- les principales caractéristiques des prestations à assurer par les futurs délégataires de service public.

Certaines échéances contractuelles étant très proches (cf. illustration), le débat relatif au mode de gestion a été très vite engagé à travers :

- un atelier au sein du séminaire des élus de mai 2015,
- des présentations en Bureau et en Comité,

Atelier « Réflexion sur les modes de gestion et SPL Eau du Bassin Rennais » Séminaire des élus - 30 mai 2015

- des réunions d'échanges spécifiques avec les Maires et les délégués des communes concernées,
- un débat et un vote lors de la CCSPL du 29 septembre 2015.

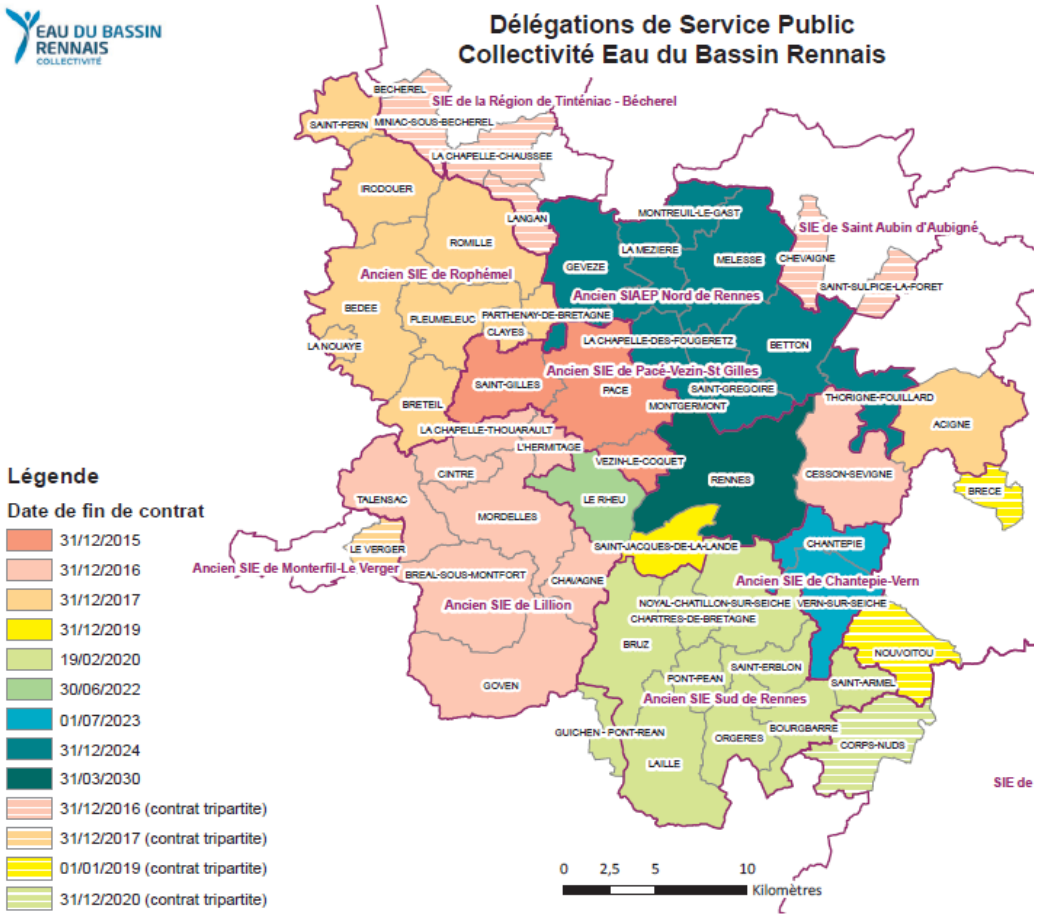

Échéance des contrats de DSP

Il est apparu que, dans le contexte du Bassin Rennais, les deux modes de gestion qui paraissaient pertinents pour l'exploitation des services publics de distribution d'eau potable, étaient la délégation par affermage à la Société Publique Locale (SPL) Eau du Bassin Rennais, dont les actionnaires sont la Collectivité, la ville de Rennes et Rennes Métropole, et la délégation par affermage à une entreprise privée après mise en concurrence.

Le Comité Syndical du 1er octobre 2015 a ainsi décidé de déléguer la gestion des services d'eau potable listés ci-après dans le cadre de contrats d'affermage à conclure :

- pour Pacé, Vezin-le-Coquet, Saint-Gilles : avec la SPL Eau du Bassin Rennais ;
- pour Cesson-Sévigné : avec la SPL Eau du Bassin Rennais ;
- pour le secteur de Lillion – Unité de Production d'eau potable : avec la SPL Eau du Bassin Rennais, dans le cadre d'un avenant au contrat production existant ;
- pour les anciens périmètres du Syndicat des Eaux de Lillion - Distribution, du Syndicat des Eaux de Rophémel, et Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel, Le Verger : avec un opérateur privé après mise en concurrence ;
- pour Chevaigné et Saint-Sulpice la forêt : avec Veolia Eau, par avenant au contrat de distribution du secteur Nord de la Collectivité, en réduisant sa durée au prorata du chiffre d'affaires supplémentaire.

Cette proposition permet à l'opérateur public qu'est la SPL Eau du Bassin Rennais, une montée en charge progressive, mais néanmoins importante en moins de deux ans. La SPL sera, aux termes de ces décisions, en charge de l'exploitation :

- de l'intégralité des moyens de production de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, soit la production annuelle de 22,8 millions de m^3 d'eau potable par an : la modification du contrat par voie d'avenant représente une croissance des volumes produits de 5,5 % ;
- de la distribution de 11 500 000 m^3 d'eau potable, sur les 20 000 000 m^3 consommés sur le Bassin Rennais : les nouveaux contrats accroissent les volumes consommés sur les secteurs en charge de la SPL, de 17,7 % ;
- de la relation « abonnés » auprès de 255 000 habitants, sur les 479 800 du Bassin Rennais : les nouveaux contrats accroissent le nombre d'habitants desservis par la SPL de 16,7 % ;

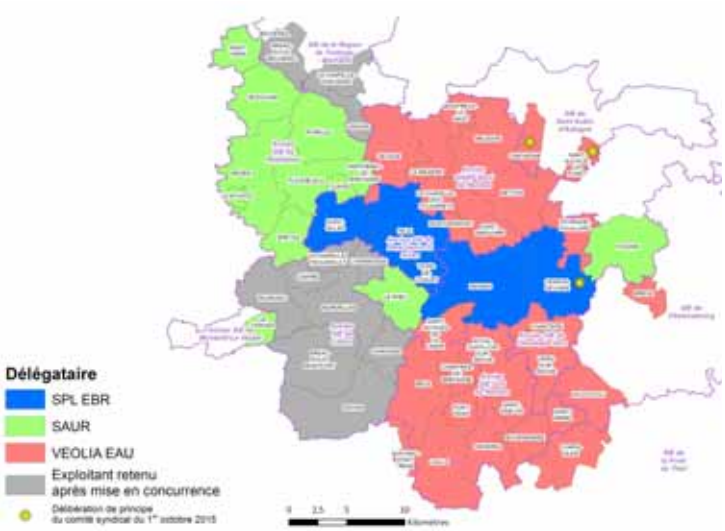

Évolution de la délégation du service public de distribution d'eau potable à l'horizon 2017

- de la gestion de 969 km de réseau de distribution d'eau, sur les 3 700 km du Bassin Rennais : les nouveaux contrats augmentent le linéaire de réseau à exploiter par la SPL de 100 %.

Les secteurs dont l'exploitation sera à nouveau confiée à un opérateur privé aux termes de ces décisions représentent quant à eux :

- Volumes produits : 0 m^3
- Volumes consommés : 2 660 000 m^3
- Habitants desservis : 55 000 habitants
- Réseau de distribution : plus de 1 100 km.

II - 2 – Le contrôle et le suivi de l'exécution du service

II – 2 – 1 - Contrôle et suivi des Délégations de Services Publics (DSP)

1/ Un contrôle permanent

En 2015, plus d'un cinquième des moyens humains de la Collectivité est consacré au suivi et au contrôle permanent du service de l'eau et de ses 17 délégations de service public (DSP) : une DSP production, une DSP production - distribution et quinze DSP distribution. Les compétences mises en œuvre sont autant techniques que financières.

Ce suivi s'appuie sur des réunions avec les délégataires, mensuelles pour les contrats importants et trimestrielles pour les autres, et sur des visites régulières des installations. Il repose également sur les données transmises par les délégataires ; plus de 80 documents ou fichiers de données, avec une fréquence allant de l'envoi systématique à la transmission annuelle, sont ainsi demandés aux délégataires.

L'un des enjeux de l'année 2015 a été de mettre en place de nouvelles modalités de travail avec les 3 délégataires présents sur le Bassin Rennais (SAUR, Veolia Eau, SPL Eau du Bassin Rennais) afin de débuter l'harmonisation des pratiques de suivi-contrôle sur les contrats de distribution. Le bilan des contrats de DSP avec Veolia Eau (production et distribution à Rennes) a également débuté, mais il ne pourra être achevé qu'en 2016 après transmission des derniers comptes d'exploitation (portant sur le premier trimestre 2015).

La connaissance partagée du fonctionnement des installations de production entre les équipes de la Collectivité et celles de Veolia Eau, puis de la SPL, permet une gestion durable des ressources et des équipements et contribue à la continuité de services. L'année 2015 n'a pas été marquée par des conditions climatiques particulières.

2/ L'analyse des rapports annuels du délégataire

Conformément aux contrats d'affermage, les rapports annuels des délégataires sont transmis chaque année à la Collectivité avant le 1er juin de l'année suivante.

La partie technique et la partie financière font l'objet d'une analyse par les services de la Collectivité. L'analyse financière permet de contrôler l'équilibre de la délégation, notamment au travers du compte d'exploitation ou à défaut des comptes de résultat, présentés par le délégataire.

L'analyse du rapport annuel fait l'objet d'un mémoire récapitulant les remarques et demandes de compléments ou corrections formulées par la Collectivité à chaque délégataire. Ces mémoires sont transmis aux délégataires qui y répondent en remettant, le cas échéant, un rapport annuel modifié. L'analyse s'effectue sur la période de juin à septembre.

Les rapports annuels des délégataires, modifiés le cas échéant, font l'objet d'une présentation devant le Comité Syndical puis devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux (cf. chapitre I-2-3).

Rapport Annuel du Délégataire 2015 Territoire de la Ville de Saint-Jacques de la Lande

3/ Le contrôle des travaux de renouvellement sur le contrat production et les contrats distribution de Rennes et Le Rheu

Travaux de renouvellement de canalisations Route de la Prévalaye - Rennes 15 mars 2015

Au vu de l'importance du montant des travaux de renouvellement confiés aux délégataires dans ces 3 contrats, un suivi précis est mené tout au long de l'année par les services de la Collectivité lors des réunions mensuelles et des visites de chantiers.

Deux fois par an, une réunion spécifique de suivi de ces travaux de renouvellement est organisée afin de faire le point sur leur avancement technique et financier. Les programmes annuels prévisionnels de renouvellement y sont également validés conjointement. Chaque année, le rapport annuel du délégataire présente le bilan du renouvellement. L'écart entre la dotation cumulée et le total des travaux réalisés y est formalisé. Pour les délégataires privés, cet écart est soumis à l'application de frais ou produits financiers, qui s'ajoutent ou viennent en déduction du montant de travaux à réaliser l'année suivante par le délégataire. Pour la SPL, la dotation annuelle non consommée est reversée chaque année, le cas échéant, à la Collectivité.

Régulièrement les services procèdent, dans les locaux du délégataire, à la vérification de toutes les pièces techniques et comptables d'un échantillon de travaux de renouvellement (contrôle sur pièces et sur place). L'objectif est de vérifier l'adéquation entre le coût affiché des travaux et les dépenses effectives du délégataire.

II – 2 – 2 - Contrôle analogue de la Société Publique Locale

La SPL Eau du Bassin Rennais a trois actionnaires : la Collectivité Eau du Bassin Rennais, Rennes Métropole et la Ville de Rennes. Ces trois structures publiques doivent, conformément à la loi, exercer sur la SPL un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

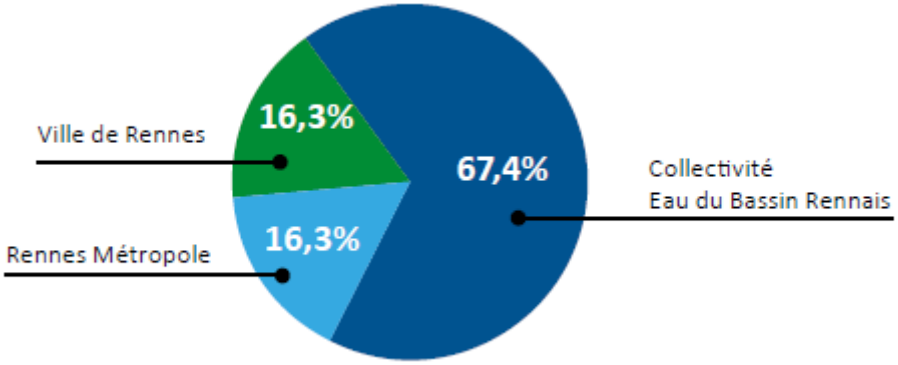

Répartition du capital de la SPL Eau du Bassin Rennais

1/ Le contrôle de la société

Le contrôle analogue s'exerce en premier lieu à travers le Conseil d'Administration (CA) de la SPL par l'action des élus délégués par les 3 actionnaires. C'est au CA qu'est notamment voté chaque année le compte-rendu annuel de gestion, lui-même voté ensuite par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se réunit au moins une fois par an.

Pour renforcer ce contrôle, quatre comités métiers ont été créés. Ils réunissent élus membres du Conseil d'administration, directeurs et responsables de pôles de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et chefs de service de la SPL :

- Comité Métiers sur les aspects techniques de production et distribution d'eau potable ;
- Comité Finances sur les questions budgétaires et d'organisation des achats ;
- Comité Usagers sur la relation aux usagers mais aussi l'articulation de celle-ci avec l'ensemble des activités de la SPL ;
- Comité Personnel sur les questions touchant aux ressources humaines de la SPL.

Ces Comités métiers permettent des échanges approfondis sur des bilans d'actions menées ainsi que des débats d'orientation. Ils préparent ainsi les décisions qui seront soumises au Conseil d'Administration. En 2015, 6 réunions de ce type ont été organisées et ont fait l'objet d'un compte-rendu détaillé.

En complément de ce contrôle, les services de la SPL et de la Collectivité sont en relations permanentes afin de coordonner leurs actions et éviter toute contradiction ou redondance. Afin de permettre des arbitrages rapides et réguliers, les deux Directeurs Généraux de la SPL et de la Collectivité se rencontrent chaque mois. Un compte-rendu détaillé des prises de décisions est diffusé aux services et aux deux Présidents, ainsi qu'à la Maire de Rennes et au Président de Rennes Métropole. En 2015, 7 réunions de ce type ont été organisées et ont fait l'objet d'un compte-rendu détaillé.

Enfin, les comptes financiers sont audités chaque année par un commissaire aux comptes.

L'État, à travers l'action de la Chambre Régionale des Comptes, peut également exercer un contrôle sur le fonctionnement de la société.

Les principales données financières de la SPL Eau du Bassin Rennais sont les suivantes :

Capital social de la SPL	3 600 000 €
dont capital appelé, c'est-à-dire versé par les trois collectivités actionnaires	1 800 000 €
Répartition du capital social de la SPL	
o La Collectivité Eau du Bassin Rennais	67,38%
o La Ville de Rennes	16,31%
o Rennes Métropole	16,31%
Nombre de salariés fin 2015	78
Chiffre d'affaires 2015 HT de la SPL	23 368 422 €
Dépenses de personnel 2015 (masse salariale, cotisations et avantages sociaux)	4 656 149 €
Immobilisations incorporelles (concessions, brevets…) 2015 brut (avant amortissement)	1 010 425 €
Immobilisations corporelles (terrains, constructions…) 2015 brut	3 414 991 €
Résultat net 2015 de la SPL (après impôts, amortissements et provisions)	112 294 €
o dont contrat production : résultat d'exploitation	872 603 €
o dont contrat distribution sur Rennes : résultat d'exploitation	- 741 872 €

2/ Le contrôle de la bonne exécution des contrats

Ce contrôle sur la SPL est exécuté par la ou les collectivité(s) délégante(s), comme pour tout délégataire de service public (cf chapitre II-2-1).

III- LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

» A retenir :

La protection des ressources en eau est une priorité d'action pour la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Agir en amont permet en effet de pérenniser les ressources et de limiter les coûts de potabilisation. Les actions menées par la Collectivité s'appuient sur des mesures réglementaires et des actions volontaires. Elles s'inscrivent dans le cadre plus large de la Politique Agricole nationale et européenne, et ne sont donc qu'un élément de la reconquête de la qualité de l'eau.

Pour être efficientes sur le long terme, les actions menées par la Collectivité intègrent les problématiques des principaux acteurs du territoire que sont les agriculteurs. Les projets de valorisation économique des produits agricoles, de valorisation énergétique sur les exploitations, ou la facilitation de l'accès au foncier sont ainsi les nouveaux moteurs des actions menées sur les bassins versants.

III - 1 – Des ressources diversifiées et complémentaires

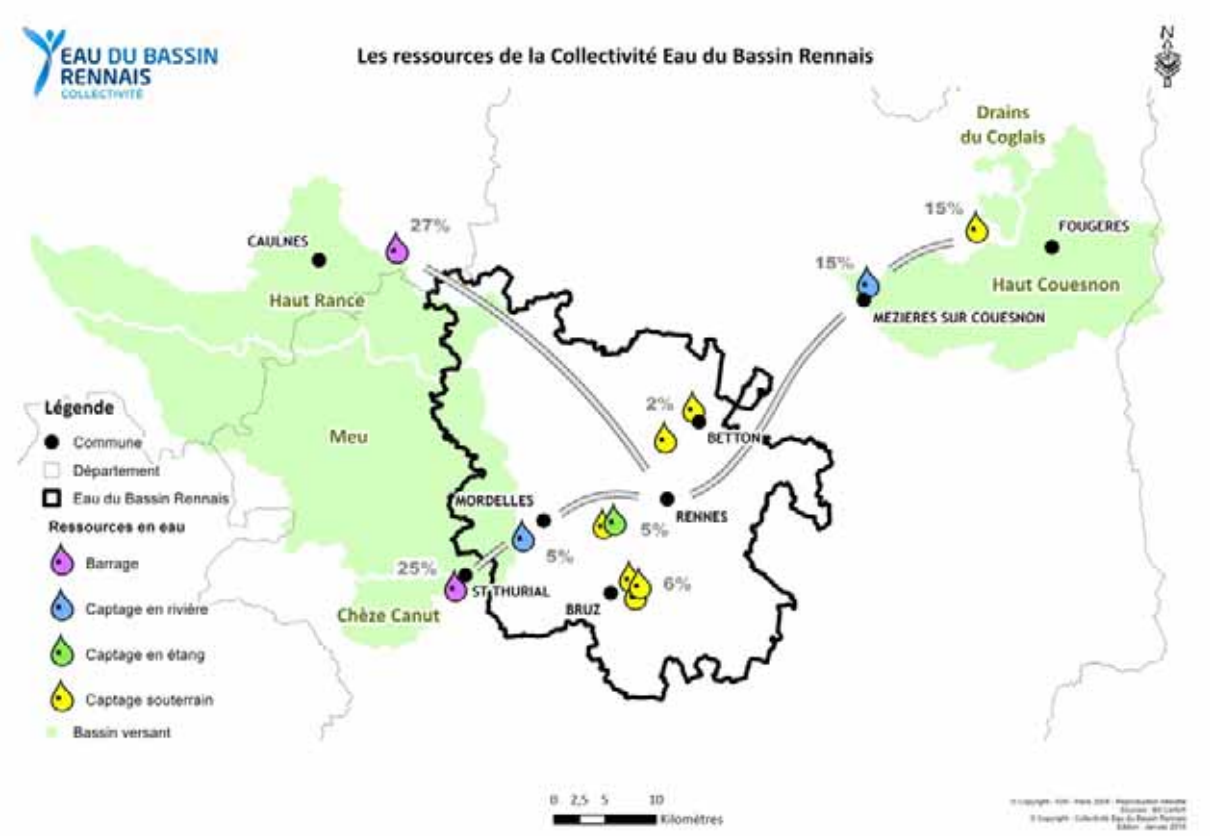

Caractéristiques des bassins versants sous contrats territoriaux d'Eau du Bassin Rennais :

	Surface totale (ha)	Communes concernées	Surface Agricole Utile SAU (ha)	Nombre de sièges d'exploitation	Nombre d'exploitations ayant plus de 3 ha sur le bassin versant
Drains du Coglais	3 000	5	1 655	45	120
Haut Couesnon	37 700	43	30 000	620	800
Haute-Rance	37 000	34	27 000	460	630
Chèze-Canut	6 200	4	4 800	90	110

Observation : le bassin versant du Meu est sous contrat territorial du Syndicat du Meu

Caractéristiques des Périmètres de Protection de Captages :

	Surface totale du périmètre (ha)	Surface en propriété EBR (ha) (hors zone en eau)
Drains du Coglais	2 169	155
Haut Couesnon	310	1.5
Haute-Rance	845	16
Chèze-Canut	372	226
Le Meu	182	2.23
Vau Reuzé	277	24.5
La Noé	282	51.5
Pavais-Fénicat-Marionnais	971	0.68
Lillion-Bougrières	1 005	0.33
TOTAL	**6 413**	**478**

Afin de produire les 24,3 millions de m^3 d'eau potable nécessaires à son approvisionnement et à la sécurisation du département, la Collectivité Eau du Bassin Rennais capte ses eaux dans le milieu naturel, pour l'essentiel à l'extérieur de son territoire.

Depuis le début des années 1990, devant la dégradation de la qualité de l'eau captée, une politique de protection des ressources en eau s'est progressivement mise en place.

Cette politique s'articule autour de 2 axes principaux :

- **Premier axe (partie III-2) :** la lutte contre les pollutions ponctuelles, qui émane de la protection réglementaire des captages conformément aux obligations légales incombant au propriétaire des ressources (périmètres de protection) ;
- **Deuxième axe (partie III-3) :** la lutte contre les pollutions diffuses, via une politique volontariste de protection allant bien au-delà des obligations réglementaires. Elle est destinée à accompagner l'ensemble des professionnels et habitants situés sur les aires d'alimentation (bassins versants) à réduire leur impact sur la qualité des eaux du milieu naturel.

III - 2- Périmètres de protection de captage : mise en œuvre et suivi

La totalité des 12 captages de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est désormais dotée de périmètres de protection. La mission de protection consiste à mettre en œuvre les prescriptions des arrêtés préfectoraux de protection des captages (travaux, indemnisation des propriétaires et exploitants, …) dans les trois ans suivant leur publication puis à suivre le respect des servitudes instaurées.

En sus de ces obligations réglementaires, une politique volontariste d'acquisition foncière est menée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais sur les captages possédant une aire d'alimentation de surface limitée. Les terrains achetés sont ensuite aménagés (plantations forestières, bocagères, mares, …) puis gérés durablement, ou mis à disposition d'exploitants agricoles via des Baux Ruraux à Clauses Environnementales (cf. chapitre III-3-3).

III – 2 – 1 - Le suivi des périmètres de protection

En 2015, les périmètres de protection de chacun des captages ont été inspectés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais avec l'appui technique du SMG 35 ; 77 infractions ont été constatées, la majorité de celles-ci sont mineures et involontaires (méconnaissance réglementaire). Chaque infraction fait l'objet d'un courrier écrit de la Collectivité au contrevenant avec copie à la commune concernée, ou d'une rencontre ou encore d'un simple échange téléphonique pour les infractions mineures. En 2015, une trentaine de courriers de ce type ont été adressés.

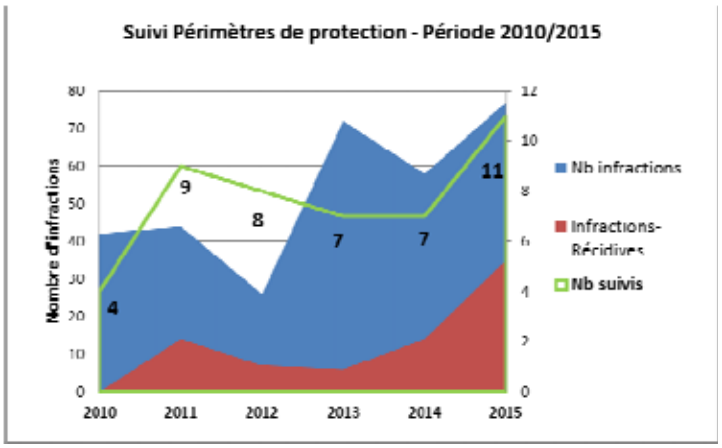

L'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) ont été saisies sur 2 dossiers plus complexes où les contrevenants ont été mis en demeure de respecter les prescriptions liées aux arrêtés préfectoraux (suppression de haies, remblaiement de zone humide ou dépôts de déchets).

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est désormais reconnue localement comme le référent vis-à-vis des captages, permettant ainsi aux usagers des périmètres de protection de la consulter sur de nombreux sujets (terrassements, bocage, voirie, etc.).

III – 2 – 2 - La gestion des terrains acquis par la Collectivité

La retenue de Rophémel qui fait l'objet à compter de 2015 d'un diagnostic écologique.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est propriétaire de près de 700 ha (dont 190 ha en eau, soit 478 ha en terres émergées) de terrains en amont de ses captages, elle y applique une gestion écologique.

Sur le site de **Chèze-Canut** et sur celui des **Drains du Coglais**, des comités consultatifs de gestion ont été créés en 2014 afin de gérer de façon concertée ces terrains propriétés de la Collectivité. Ils ont pour but de partager les choix d'entretien de ces surfaces avec les partenaires du territoire : communes, agriculteurs, associations, pêcheurs, … Après une phase de diagnostics environnementaux et socio-économiques, les deux comités ont validé en 2015 les objectifs et les actions d'entretien, avec définition de calendrier annuel et de mode d'entretien.

Réflexion sur la gestion des boisements en périmètres de protection avec les agents de l'Office National des Forêts.

Ces comités ont vocation à se réunir une fois par an afin d'échanger sur les évolutions d'entretien et les adaptations ponctuelles à prévoir.

La même démarche a été lancée en 2015 sur Rophémel, afin d'aboutir à un plan de gestion partagé.

Sur les périmètres des autres captages, les surfaces entretenues directement par la Collectivité étant moins importantes, elles ne nécessitent pas, à ce jour, la mise en place de plans de gestion partagés avec les riverains, mais elles bénéficient d'une gestion écologique équivalente.

III – 2 – 3 - Le dernier né des périmètres de protection : Captages de Lillion - Bougrières

Après près de 8 années d'études et de démarches administratives, les périmètres de protection des captages de Lillion et des Bougrières ont été instaurés par l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2014.

Les principales prescriptions concernent le périmètre dit « sensible » qui s'étend sur 87 ha en zones majoritairement naturelles, et où les nouvelles excavations, la destruction des boisements ainsi que les nouvelles constructions sont interdites, à l'exception de celles déjà prévues dans les documents d'urbanisme. La circulation aux abords de l'étang des Bougrières est interdite sauf pour les riverains ; la pêche, y compris en embarcation, est autorisée pour les adhérents des associations, sous réserve que celles-ci aient passé une convention avec la Collectivité.

Le recensement des propriétaires et exploitants en place et la notification des prescriptions ont été réalisés en 2015 avec l'aide du bureau d'étude QUARTA. En parallèle, un marché de maitrise d'œuvre a été rédigé afin de réaliser les travaux qui incombent à la Collectivité dans le cadre de la mise en œuvre des périmètres.

Ces périmètres de protection sont inclus dans un vaste projet d'aménagement mené par Rennes Métropole, visant à favoriser les accès de loisirs autour des étangs d'Apigné, des Bougrières et de la Vilaine. Un enjeu de taille est de permettre à ce projet d'aboutir tout en respectant les prescriptions du périmètre de protection, notamment en périmètre sensible.

III – 2 – 4 - Zoom sur les captages souterrains de Pavais – Marionnais – Fénicat

Les périmètres de protection de ces trois captages, situés sur les communes de Chartres-de-Bretagne et de Bruz, ont été instaurés par l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2013. Leur caractère péri-urbain nécessite une gestion et un suivi spécifiques et adaptés à la situation.

La procédure d'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles a pris du retard en 2015 et n'aboutira qu'en 2016, du fait des difficultés économiques rencontrées par le cabinet de géomètres qui épaulait la Collectivité sur le travail préalable à cette indemnisation.

Concernant les particuliers, deux campagnes de diagnostic des cuves à fioul ont été réalisées. Elles vont permettre la suppression ou la mise aux normes de 51 cuves (28 en 2015 et 23 en 2016), soit autant de sources de pollution aux hydrocarbures en moins. Les propriétaires concernés bénéficient d'une aide financière de la Collectivité pour la mise aux normes des cuves ou le changement de leur mode de chauffage. L'arrêté préfectoral du 23 septembre 2013 impose également la mise en place d'un suivi de la nappe et des prélèvements (industriels et eau potable). La Collectivité a donc mis en œuvre un nouveau réseau de piézomètres et un suivi en continu du niveau piézométrique de la nappe et des volumes captés. Les travaux de mise en œuvre se sont achevés en juin 2015 et permettent dorénavant une meilleure compréhension du fonctionnement de la ressource en eau (cf. encadré).

Forage d'un nouveau piézomètre
sur la nappe tertiaire de Chartres-de-Bretagne
26 mai 2015

» *Suivi hydrologique de la nappe souterraine de Bruz-Chartres de Bretagne … une première depuis 40 ans.*

Le suivi de cette nappe a débuté vers 1968 par des travaux du BRGM visant à mieux appréhender la ressource en eau disponible sur le secteur et mesurer les effets des différents prélèvements sur la piézométrie globale : industriels avec Citroën et eau potable avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Sud de Rennes

Ainsi, une première carte piézométrique (carte des niveaux d'eau souterraine) a été dressée en janvier 1968, avant la mise en service des captages de la Pavais et de la Marionnais. À partir de 1975, l'urbanisation rapide de Chartres-de-Bretagne a réduit le nombre de piézomètres et de puits domestiques qui permettaient de réaliser ce suivi.

Par conséquent, hormis sur les ouvrages exploités (La Marionnais, La Pavais, Fénicat et les puits de PSA), aucun suivi de la ressource ne s'est inscrit de façon pérenne depuis 1975.

En 2010, le Syndicat Sud de Rennes puis la Collectivité Eau du Bassin Rennais décident de relancer le suivi de la ressource avec une dizaine de points d'accès à la nappe.

En 2013, et conformément aux prescriptions de son arrêté de prélèvement, la Collectivité Eau du Bassin Rennais décide de renforcer le réseau de suivi existant afin de mieux prendre en compte les risques accidentels de pollution présents dans cette zone très urbanisée et industrielle.

Neufs nouveaux points d'accès à la nappe (piézomètres) sont donc réalisés au printemps 2015. La mise en œuvre de ce nouveau réseau de suivi a ainsi permis d'actualiser la dernière carte des niveaux piézométriques de la nappe tertiaire de Bruz—Chartres-de-Bretagne réalisée en …1975 !

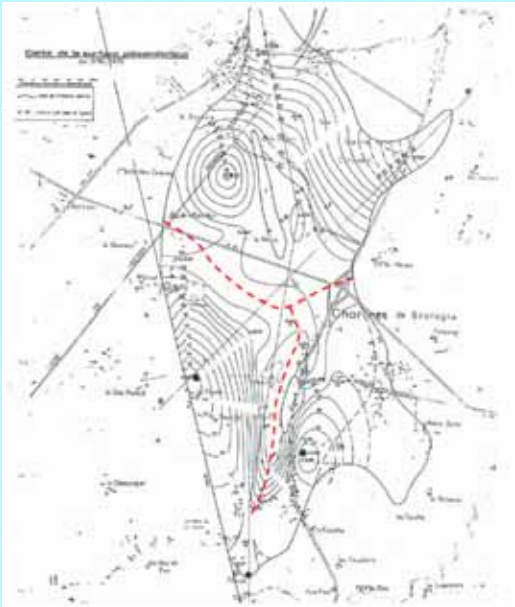

Carte piézométrique du bassin tertiaire de Bruz-Chartres de Bretagne au 7/10/1975

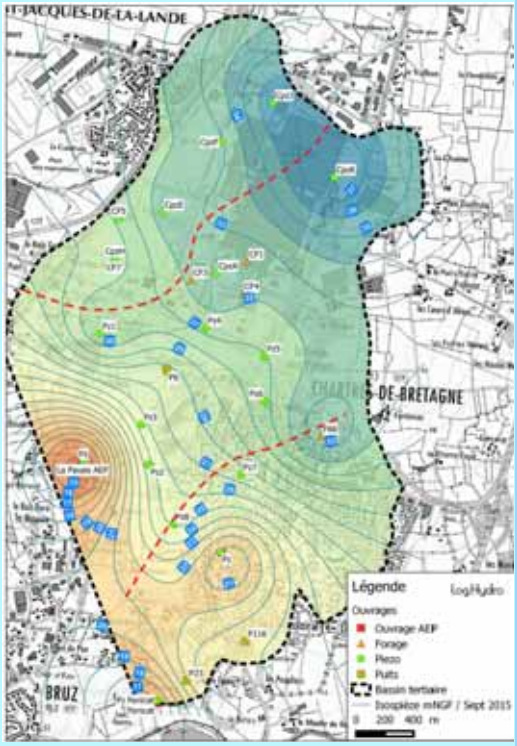

Carte piézométrique du bassin tertiaire établie à partir des relevés de septembre 2015

Suivi de la nappe par Loghydro

III - 3- Les opérations à l'échelle des bassins-versants

III – 3 – 1 - La protection de l'eau via les contrats de territoire

Les actions de protection de l'eau menées sur les bassins versants sont formalisées au sein de contrats de territoire, un par bassin versant, signé entre la Collectivité Eau du Bassin Rennais, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) des territoires concernés, avec un cofinancement de la Région Bretagne et des Conseils Départementaux. Chaque contrat définit les objectifs d'atteinte de qualité de l'eau du milieu naturel et un programme d'actions sur 5 ans.

Ainsi, la Collectivité Eau du Bassin Rennais agit au sein des contrats territoriaux de la Haute Rance, du Haut Couesnon, de Chèze-Canut et des Drains du Coglais. Ces actions sont menées avec des partenaires techniques, institutionnels et / ou financiers.

Leur conception s'appuie sur les contrats précédents qui ont démontré la nécessité de travailler sur la protection de l'eau, au travers de plusieurs thématiques parallèles : la valorisation économique des productions agricoles, la politique foncière, les systèmes de production durables, l'accompagnement non agricole… Ces actions ont ainsi fait l'objet d'un développement important durant l'année 2015.

Afin de suivre l'impact de ses actions sur la qualité de l'eau, un suivi de la qualité de l'eau brute est effectué à l'amont des captages (cf. chapitre III-5 et annexe 2).

III – 3 – 2 - La protection de l'eau via la valorisation économique des productions agricoles

L'idée est ici de (re)lier les agriculteurs des bassins versants qui font des efforts pour produire en protégeant l'environnement et l'eau, avec les consommateurs d'eau (habitants) du Bassin Rennais, en favorisant l'achat de leurs produits agricoles notamment dans les restaurants collectifs.

Élus, acheteurs et fournisseurs réunis pour le 1er service de produits locaux dans les cantines rennaises 24 septembre 2015

Cette démarche initiée en 2012 s'est accélérée en 2015, notamment avec le premier marché expérimental de "*fourniture de denrées alimentaires dont les modes de production participent à la protection des ressources en eau du Bassin Rennais*" conclu entre la Ville de Rennes et la Collectivité Eau du Bassin Rennais, et 3 agriculteurs situés sur les bassins versants : 1 exploitation en lait et 2 en porc. Ce marché public expérimental innovant permet de cibler géographiquement les fournisseurs des denrées, c'est-à-dire les agriculteurs s'engageant dans une démarche d'évolution de leurs pratiques, situés sur les bassins versants du Bassin Rennais.

Dans la suite logique de ce premier marché, Eau du Bassin Rennais a réalisé en 2015 une étude de faisabilité de création d'une centrale d'achat susceptible de réunir toutes les restaurations collectives, publiques et privées du Bassin Rennais, et apte à lancer des marchés publics du même type. Cette étude a permis de mobiliser dans le cadre de 34 entretiens individuels et 11 réunions collectives, 148 interlocuteurs représentant des producteurs, des filières de production, des logisticiens, des Chambres Consulaires et organismes de développement, des collectivités et entreprises privées.

Ce projet rencontre un très bon accueil et un fort intérêt des différents interlocuteurs. Il reste trois difficultés principales : la traçabilité géographique des exploitations par les filières de transformation, la discrimination des exploitations par rapport au territoire éligible (les bassins-versants et périmètres de protection des captages), l'organisation à mettre en œuvre de façon à ce que le maximum de la valeur ajoutée remonte aux producteurs.

Enfin, une marque de territoire "Eau en Saveurs" est en cours d'élaboration pour estampiller les produits agricoles (lait, porc, pain, légumes, …) dont les modes de production respectent la qualité de l'eau du Bassin Rennais. En 2015, un prestataire a été retenu pour élaborer un plan marketing et, en fonction de la réceptivité des consommateurs par rapport au concept, de définir l'organisation du développement de la marque.

III – 3 – 3 - La protection de l'eau par le foncier agricole

La maîtrise foncière est un outil bien adapté pour améliorer la qualité de l'eau sur les captages ayant des aires d'alimentation restreintes. L'objectif est de favoriser la restructuration des exploitations agricoles et de freiner la course à l'agrandissement des exploitations observée ces dernières années.

Ainsi sur les Drains du Coglais, une politique foncière ambitieuse est en place : acquisition directe de terres agricoles, puis mise à disposition de ces terres à des agriculteurs avec un cahier des charges respectueux de l'environnement, au travers d'un Bail Rural à Clauses Environnementales (BRCE). Le premier bail de ce type, construit avec l'aide d'un notaire spécialisé, a été signé en 2015 sur 6,6 ha. D'autre part, 7,6 ha ont été acquis, dont le locataire en place est incité à signer un BRCE.

Pour permettre la mise en œuvre de cette politique foncière, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a passé une convention avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) fin 2012. Dans le cadre de ce partenariat fructueux, une action exemplaire a eu lieu en 2015 : 2 exploitants prévoyant leur départ en retraite ont laissé leurs terres à la SAFER, ce qui a permis une concertation entre agriculteurs, SAFER, chambre d'agriculture et Eau du Bassin Rennais. Le résultat de ce travail en commun est une redistribution des terres en lien avec une meilleure gestion des pâturages, avec des conséquences positives prévisibles sur la qualité de l'eau des Drains dans les années à venir.

III – 3 – 4 - La protection de l'eau par l'accompagnement vers des systèmes de production agricole durables

Cet axe de travail vise à la réappropriation de l'agronomie par les agriculteurs. L'objectif de cette approche est de les amener à adopter des systèmes d'exploitation plus performants sur les plans à la fois technique, économique, social et environnemental, en particulier pour la qualité de l'eau.

Intervention de Christian REMESY
Directeur de Recherche en nutrition
Conférence de Collinée - 18 juin 2015

La démarche utilisée en la matière auprès du monde agricole, notamment sur le Haut Couesnon, est une approche ascendante, c'est-à-dire que nous saisissons les préoccupations et besoins qui émanent des agriculteurs du territoire avec leurs spécificités locales. Dans la mesure du possible, nous les réunissons en petits groupes afin de faciliter les échanges. Ainsi, ils peuvent, avec notre aide, partager leurs questionnements et construire eux-mêmes leurs réponses via des visites, des formations, des diagnostics, etc. Comme tout changement, cette approche demande du temps mais permet l'appropriation des solutions trouvées par eux-mêmes. Parmi les thèmes développés ces dernières années, on peut citer : l'autonomie protéique, la gestion du pâturage, la conversion à l'agriculture biologique, etc.

Cette approche est complétée par une volonté d'engager des réflexions collectives par l'intermédiaire d'apport extérieur : c'est ainsi que sur la Haute Rance, comme chaque année depuis 2013, une série de 3 conférences a été organisée en juin 2015 sur le thème de l'alimentation, et en particulier des relations entre producteurs, consommateurs et distributeurs. Ces soirées ont rassemblé 150 personnes.

Enfin, cet axe de travail inclut également l'animation et la promotion des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC), qui sont les aides "vertes" (second pilier) de la Politique Agricole Commune (PAC), destinées à inciter les pratiques vertueuses pour l'environnement. La promotion a rencontré un vif succès en 2015 sur le Haut Couesnon, avec plus de 60 engagements sur des mesures principalement destinées à diminuer les surfaces en maïs au profit des surfaces en herbe, tout en réduisant également la consommation de produits phytosanitaires.

III – 3 – 5 - Sensibilisation des habitants et fin des pesticides à usage non agricole

La loi du 6 février 2014 dite loi "Labbé" complétée par la loi sur la transition énergétique d'août 2015 impose l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires pour les personnes publiques (collectivités locales et services de l'état) au 1er janvier 2017 et pour les jardiniers amateurs au 1er janvier 2019 (sauf produits AB, de biocontrôle et à faible risque). L'interdiction de la vente en libre-service des produits phytosanitaires pour les particuliers sera effective dès 2017.

Dans ce contexte, le programme d'actions destiné à encourager les changements de pratiques est d'autant plus nécessaire au vu des échéances courtes.

Ainsi, la charte "Jardiner au naturel, ça coule de source !", conclue avec les enseignes de jardinage de la Métropole rennaise et des aires d'alimentation en eau du Bassin Rennais dès 2005, a permis aux enseignes commerciales de se préparer au conseil d'alternatives aux pesticides.

Exemple de visuel de panneau créé pour sensibiliser le public à la végétalisation des cimetières

La caravane Main Verte, outil itinérant, animé et participatif en est un autre exemple avec plus de 60 demi-journées d'animations réalisées en 2015, sur l'ensemble du Pays de Fougères (Haut Couesnon et Drains du Coglais) autour de la thématique du jardinage au naturel.

Un important programme d'animations auprès des scolaires a également été réalisé en 2015 avec la participation de 14 classes situées sur les aires d'alimentation en eau du Bassin Rennais, soit un total d'environ 300 élèves.

L'accompagnement mené auprès des communes a été concentré autour de la végétalisation des cimetières : journée d'échanges et groupe de travail.

III - 4- Évaluation des actions

L'évaluation des actions liées à la protection de l'eau n'est pas aisée car elles touchent 2 éléments difficiles à appréhender et se mesurant sur une longue échelle de temps : l'évolution des pratiques et le temps de réponse des sols et de l'eau.

Lors du Comité syndical de la Collectivité Eau du Bassin Rennais du 1er février 2016, un bilan des actions réalisées ces dernières années a été réalisé, afin de visualiser le chemin parcouru.

En matière d'actions non agricoles, 3 indicateurs sont retenus :

1. L'adhésion à la charte Zéro Phyto

17 communes sur 55 (soit 1/3) sont engagées vers la suppression de l'utilisation des désherbants chimiques (Zéro Phyto)

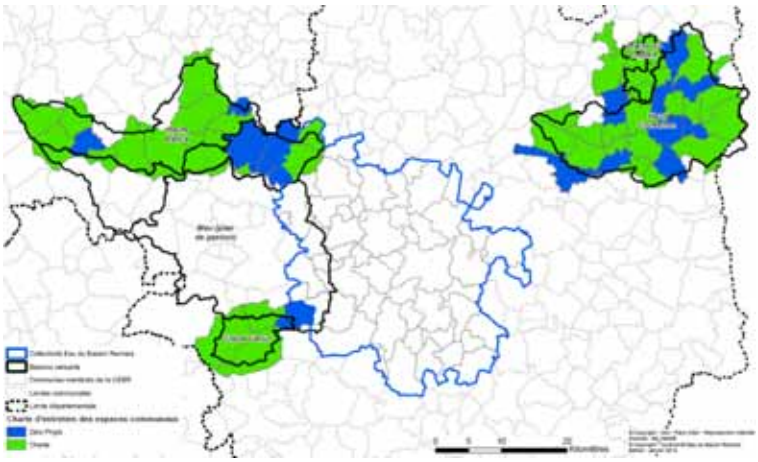

2. L'utilisation des désherbants chimiques

L'utilisation des désherbants par les communes des bassins versants du Bassin Rennais a diminué de 87 % entre 2001 et 2012

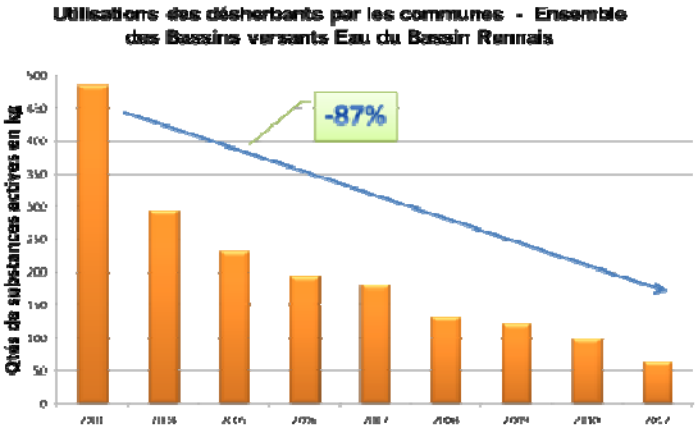

3. Les engagements "Jardiner au naturel, ça coule de source !"

Dans les jardineries engagées dans la charte Jardiner au naturel, ça coule de source, on observe entre 2008 et 2013 :

- **+ de 30** magasins engagés ;
- **- 9 %** de ventes de désherbant (en volume) ;
- **+ 11 %** de ventes d'alternatives ;
- **200** vendeurs formés ;
- **3** magasins vendant des phytos derrière un comptoir en 2016.

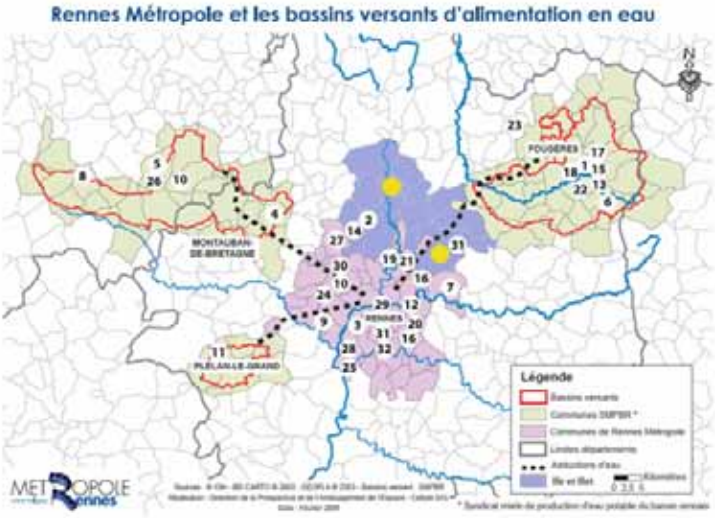

Au niveau agricole, les indicateurs choisis concernent la mobilisation des agriculteurs, leur engagement dans une démarche de changement de système, ainsi que des résultats d'actions comme la recréation de bocage ou l'engagement dans le suivi de conseil agronomique.

1er indicateur: la mobilisation des exploitants agricoles

La mobilisation de tous les agriculteurs des bassins versants est indispensable à l'amélioration de la qualité de l'eau. On observe qu'elle est plus forte sur les Drains du Coglais, où les moyens déployés sont importants, que sur Chéze-Canut où les actions viennent d'être juste relancées.

Sièges d'exploitations situés dans le bassin versant	Haut Couesnon	Haute Rance	Chèze Canut	Drains du Coglais
Exploitations touchées par l'information (1)	100 %	100%	100%	100%
Exploitations intéressées par les actions (2)	40%	65%	27 %	80%
Exploitations agissant pour l'eau (3)	25%	44%	24 %	70%

(1) : recevant des courriers individuels, des magazines d'information, et via des articles de presse et les bulletins communaux
(2) : se déplaçant pour des réunions, des démonstrations, des conférences, …
(3) : recevant et mettant en œuvre des conseils individuels, signataires de contrats MAEC, certifiées bio, concernées par des travaux de recréation du bocage, …

2ème indicateur : l'engagement des agriculteurs au sein des MAEC

Les **MAEC – mesures agro-environnementales et climatiques** – sont des contrats permettant aux exploitants de recevoir une aide pendant 5 ans sous réserve de modification de pratiques culturales.

Entre 2008 et 2015, 326 exploitations agricoles se sont engagées dans de tels contrats.

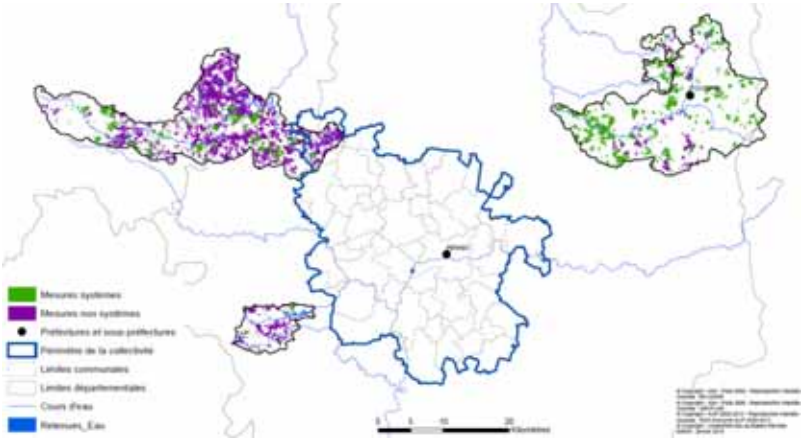

3ème indicateur : l'engagement des agriculteurs en Agriculture Biologique (AB)

L'agriculture biologique ne représente que 2,2 % de la surface agricole des bassins versants, chiffre inférieur à la moyenne bretonne (4,2 %) mais en constante augmentation.

Nombre de sièges d'exploitations en AB	
Haute-Rance	17
Le Meu	34
Chèze-Canut	1
Haut-Couesnon	55
Drains du Coglais	5

4ème indicateur : l'évolution du bocage

Le bocage joue un rôle protecteur pour l'eau.

220 km de talus ont été recréés sur les bassins versants dont sur celui de Chèze-Canut où Eau du Bassin Rennais est maître d'ouvrage du programme Breizh Bocage.

bassin versant	Haute Rance	Chèze Canut	Haut Couesnon
densité départementale	77 ml / ha SAU	55 ml / ha SAU	
perte annuelle départementale	- 0,9 %	- 1,6 %	
densité du bassin versant	57 ml / ha SAU	85 ml / ha SAU	79 ml / ha SAU
linéaire créé / restauré depuis 2010	113,5 km	23,8 km	82 km

Sur Chèze-Canut : 23 850 mètres linéaires de travaux bocagers (dont 2 740 ml sur talus) chez 28 bénéficiaires (dont 20 agriculteurs)

5ème indicateur : la spécificité des Drains du Coglais.

Classé Captage prioritaire, le bassin versant des Drains du Coglais permet d'avoir des données relativement précises des pratiques agricoles individuelles.

La charte d'engagement dans les actions volontaires de la procédure Captage Prioritaire a été proposée à tous les exploitants pour éviter la mise en œuvre de mesures réglementaires.

- 79 exploitants sur 120 ont signé la charte : soit 71 % de la surface agricole du bassin versant.
- Grâce à cet engagement, 74 exploitants ont reçu un conseil individualisé entre 2012 et 2015, dont 35 reçoivent ce conseil annuellement.

Utilisation de l'engrais minéral azoté

Les apports sont inférieurs à 40 Kg/ha, à comparer avec la moyenne bretonne qui est de 60 Kg/ha.

Le surpâturage a significativement baissé entre 2010 et 2015. Cette baisse est notamment liée à l'aboutissement d'échanges fonciers qui ont rapproché les terres des sièges d'exploitation.

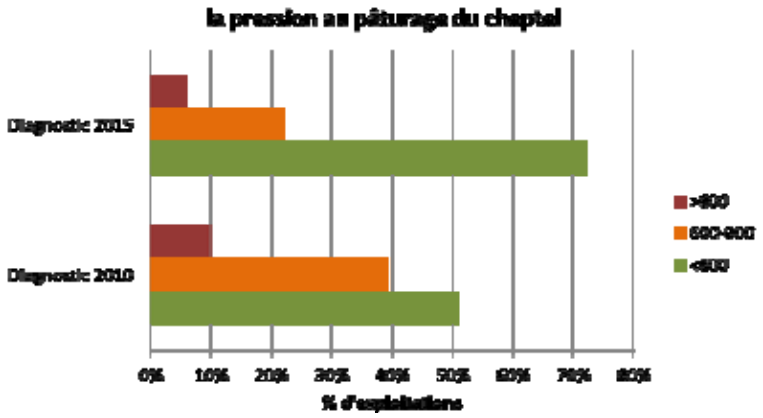

III - 5 – Des ressources fragiles

Un suivi de la qualité de l'eau brute est effectué à l'amont des captages. Il comprend un suivi à l'exutoire des différentes masses d'eau et des très petits cours d'eau des bassins versants. Son but est de pouvoir évaluer les actions mises en place et les réorienter si nécessaire. Les résultats sont "bancarisés" et transmis régulièrement à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour être exploités et mis à disposition du public sur le site Bretagne Environnement.

III – 5 – 1 - Nitrates : une amélioration mais la vigilance reste de mise

Après deux années excédentaires en matière de pluviométrie, l'année hydrologique 2014 / 2015 est proche de la normale avec des précipitations hivernales plutôt faibles, entraînant un moindre lessivage des nitrates vers les cours d'eau. Les concentrations maximales relevées sur l'ensemble des prises d'eau restent bien en deçà de la limite de qualité des 50 mg/L en 2015.

Trois ressources sont principalement impactées par les nitrates : le Couesnon, les Drains du Coglais et le puits du Vau-Reuzé. Sur le Couesnon, on peut noter une amélioration de la situation depuis les six dernières années, avec une baisse des concentrations maximales et une diminution de la fréquence de dépassement de l'objectif fixé par le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) à 40 mg/L. Sur les Drains du Coglais, les teneurs maximales ont baissé de 65 mg/L en 2000 à moins de 50 mg/L aujourd'hui, grâce au programme de protection engagé depuis 1996. La réduction très forte jusqu'en 2009, est plus lente désormais. La nouvelle usine de potabilisation de Mézières-sur-Couesnon ne traite pas les nitrates, l'objectif de faire baisser cette teneur reste donc prioritaire sur ces deux ressources. Les valeurs sur le puits du Vau-Reuzé restent fortes ce qui a conduit au classement de cette ressource en captage prioritaire. Des études sur l'origine de l'eau et les raisons de ces fortes concentrations seront lancées dans le cadre de la procédure captage prioritaire.

III – 5 – 2 - Pesticides : les ressources superficielles exposées

Le Couesnon, le Canut, la Rance et le Meu sont particulièrement exposés à la pollution par les pesticides, entraînés par le ruissellement et l'érosion des sols. Ainsi les teneurs en pesticides dans ces eaux brutes sont fréquemment supérieures à la limite de qualité de l'eau distribuée (0,5 µg/L pour le total des pesticides), ce qui nécessite un traitement spécifique par les usines de potabilisation.

La situation s'est améliorée sur le Meu depuis l'arrêté inter-préfectoral de mars 2012 relatif à l'interdiction de certaines substances de désherbage du maïs et des céréales (acétochlore, diméthénamide, isoproturon, mecoprop, s-métolachlore).

Exemple d'infraction constatée sur la Haute-Rance : utilisation de pesticides pour le désherbage des fossés

III – 5 – 3 - Matières organiques : des pics liés aux épisodes pluvieux

Les eaux de surface en Bretagne, naturellement riches en matières organiques, présentent des pics de concentration lors des épisodes pluvieux. Ceux-ci avoisinent la limite de qualité de l'eau brute fixée à 10 mg/L pour le carbone organique total (COT) sur le Couesnon, sur le Meu et également dans la retenue de Rophémel.

III – 5 – 4 - Algues : les retenues sous surveillance

Les retenues de Rophémel et de la Chèze, ainsi que la rivière Le Meu qui peut être utilisée pour remplir la Chèze, font l'objet d'une surveillance saisonnière des développements d'algues, avec le risque de présence de toxines dans les eaux brutes.

En 2015, la prolifération algale a été assez tardive mais intense, particulièrement au niveau de la prise d'eau de Rophémel où la densité de cyanobactéries a atteint un niveau très élevé de près de 350 000 cell/ml au mois de septembre, provoquant un arrêt de l'usine de production d'eau potable. Ce phénomène a pu être amplifié par le maintien d'un niveau bas du barrage par EDF pour réaliser des travaux sur l'ouvrage.

Zoom sur … l'étude sur les résidus médicamenteux dans l'eau

La Collectivité a participé à l'étude sur "l'occurrence des résidus médicamenteux, notamment vétérinaires, dans les eaux destinées à la consommation humaine en Bretagne" pilotée par l'ARS Bretagne et la DREAL.

La première étape a consisté à identifier les molécules d'intérêt régional, et a permis d'aboutir à une liste de 153 molécules comprenant à la fois les principes actifs et des métabolites (produit de dégradation de la molécule mère).

La seconde étape dédiée à la stratégie d'échantillonnage a permis le choix de 51 points de mesure répartis sur le territoire régional, susceptibles de couvrir l'ensemble des spécificités locales. En outre une évaluation des capacités analytiques des laboratoires a été menée et a mis en exergue que plus de 1/3 des molécules pourraient être analysées immédiatement et jusqu'à 90 % après développement analytique.

Faute de moyens suffisants au sein des structures porteuses en termes de budget et ressources humaines, cette étude n'a pas été poursuivie jusqu'à la réalisation des prélèvements et des mesures analytiques associées. Néanmoins un rapport visant à fixer les connaissances acquises sera diffusé en 2016 aux instances partenaires pour servir de base de travail à celles désirant porter des projets similaires.

La mise en œuvre de tout ou partie de ce programme à l'échelle des ressources en eau du Bassin Rennais, sera évoquée en 2016 au sein du Comité "Qualité Eau", instance collégiale regroupant élus, scientifiques, environnementalistes et exploitants.

Station d'alerte sur le Couesnon

» Pour aller plus loin…

Le bilan annuel détaillé du suivi de la qualité des eaux brutes est présenté en annexe 2.

IV- LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

» A retenir :

Avec 12 ressources et 7 usines de production, la Collectivité Eau du Bassin Rennais dispose de moyens de production adaptés à ses besoins actuels et futurs. La reprise de leur exploitation depuis avril 2015 par la SPL Eau du Bassin Rennais permet dorénavant une plus grande maîtrise publique de ces outils de production. La transition avec le délégataire sortant s'est parfaitement bien déroulée.

Les ressources en eau souterraine couvrent 26 % des besoins en 2015.

Les récents travaux de modernisation des installations ont permis de gagner près d'un million de m^3 de potentiel de production, soit la consommation annuelle de 50 000 habitants. Ils ont également abouti à une amélioration de la qualité et du goût de l'eau en réduisant les doses de chlore injectée. Afin de maintenir ce haut niveau de qualité de service, et anticiper la hausse des besoins en eau et le changement climatique, la Collectivité va encore engager 28,3 millions d'euros de dépenses dans ses infrastructures de production entre 2016 et 2020. Des travaux importants sont ainsi programmés sur les usines de potabilisation de Villejean et de Rophémel, le barrage de Rophémel et l'adduction de Lillion.

IV - 1 – Présentation des installations

La production d'eau de la Collectivité Eau du Bassin Rennais s'appuie sur 7 installations de traitement et un réseau d'adduction de 186 km (cf. carte en annexe 4) :

- **L'usine de Mézières-sur-Couesnon** mise en service fin 2012 traite l'eau du Couesnon et des Drains du Coglais. Une première étape de clarification traite l'eau du Couesnon qui est ensuite mélangée avec celle des Drains pour transiter vers un deuxième étage de décantation à base de charbon actif en poudre, une filtration sur sable, une filtration membranaire de type ultrafiltration et une chloration finale. L'eau traitée est transférée vers Rennes grâce à une adduction de 29 km comportant un réservoir intermédiaire de 6 000 m³ à Ercé-près-Liffré et des points de livraison vers des collectivités voisines ;

Vue panoramique de l'usine de Mézières-sur-Couesnon
© SAFEGE - Franck DUNOUAU Photographe

- **L'usine de Rophémel** à Plouasne a été mise en service en 1963, et rénovée partiellement en 2005, afin de traiter l'eau de la Rance, prélevée dans la retenue de Rophémel (gérée par EDF jusqu'au 15 juin 2015). L'eau y subit une décantation, une filtration sur sable et bioxyde de manganèse, une inter-ozonation, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection au chlore. L'eau traitée est transférée vers Rennes grâce à une adduction de 38 km comportant un réservoir intermédiaire de 15 000 m³ à Bédée et de nombreux points de livraison ;

- **L'usine de Villejean** à Rennes a été mise en service en 1975 afin de traiter l'eau de la Chèze et du Meu, puis en secours l'eau de l'étang des Bougrières à partir de 1992. Les eaux brutes sont acheminées jusqu'à Rennes par une adduction de 23 km. La filière modernisée et complétée en 2012 comprend une pré-ozonation, une pré-reminéralisation, une coagulation-floculation suivie d'une première étape de décantation lamellaire, une seconde étape de décantation lamellaire au sein d'un réacteur à charbon actif en poudre, une filtration sur sable et bioxyde de manganèse, une post-ozonation et une reminéralisation finale suivie d'une désinfection avant stockage et mise en distribution ;

L'usine de Champ-Fleury

- **L'usine de Champ Fleury** à Bruz, mise en service en 1972 et reconstruite en 2013, traite l'eau pompée dans la nappe tertiaire de Bruz-Chartres-de-Bretagne. L'eau brute y subit un dégazage pour évacuer l'excédent de gaz carbonique puis une décarbonatation à la soude et une étape de filtration tri-couches sable / charbon actif en grain-sable pour retenir la turbidité résiduelle et adsorber les pesticides. L'eau traitée est ensuite reminéralisée à la soude avant chloration et stockage ;
- **L'usine de La Noé** à Saint-Grégoire a été mise en service en 1962 et modernisée en 2007 afin de traiter l'eau d'un puits et d'un forage situés à proximité. L'eau subit une filtration sur sable, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection à l'eau de javel ;
- **L'usine du Vau Reuzé** à Betton a été mise en service en 1971 et complétée en 2003 afin de traiter l'eau d'un puits et d'un forage situés sur le même site. L'eau subit une déferrisation sur filtre d'hydroanthracite et de sable, une filtration sur neutralite et une désinfection à l'eau de javel. L'usine est à l'arrêt du fait d'un taux de fer élevé sur le forage, incompatible avec les capacités de traitement actuelles de l'usine.
- **L'usine de Lillion** à Rennes a été mise en service en 1964 afin de traiter l'eau de trois puits. L'eau subit une aération afin de neutraliser les traces d'ammonium et de manganèse par nitrification, une filtration sur sable, une filtration sur charbon actif en grain pour adsorber les traces de micro-polluants (pesticides, ..) ainsi que la matière organique avant de subir une chloration finale.

Le détail des capacités des installations de traitement est joint en annexe 5.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais dispose également d'ouvrages de stockage d'eau potable situés à proximité des usines ou le long des adductions. Ils représentent une capacité totale de stockage de 110 480 m^3. A cela s'ajoutent 35 000 m³ de stockage d'eau brute sur le site des Gallets à Rennes. Le détail des capacités de stockage par site est joint en annexe 6.

Enfin, la Collectivité Eau du Bassin Rennais dispose de plus de 50 ouvrages de vente d'eau en gros.

» Chiffres clés :

- 7 installations de traitement
- 186 km de réseau d'adduction
- 110 480 m³ de capacité de stockage
- + de 50 ouvrages de vente d'eau en gros

IV - 2 - Performances et spécificités 2015

Après plusieurs années de travaux et d'optimisation des nouvelles filières sur les usines de Villejean, Mézières-sur-Couesnon et de Champ Fleury, l'année 2015 a été marquée par la prise en main de l'exploitation des unités de production par la SPL Eau du Bassin Rennais. Les principales spécificités de l'année 2015 sont les suivantes :

- Un accroissement des besoins en eau de 3 %, notamment sur Rennes, l'ex SIAEP de la région Nord de Rennes, le Syndicat Mixte de Production d'Ille et Rance (SPIR) et l'ex SIE de Lillion ;
- Une augmentation de la production à la fois à l'usine de Rophémel, du fait d'une période de bloom algal très réduite, et à l'usine de Mézières dont l'arrêt pour nettoyage annuel des ouvrages a été réduit à 3 jours ;
- Une diminution du taux d'utilisation des ressources souterraines de 29 à 26 % avec une baisse des prélèvements sur les captages de Lillion et Champ Fleury pour éviter tout risque de dépassement des volumes maximaux autorisés dans les arrêtés préfectoraux. Le captage du Vau Reuzé est resté à l'arrêt du fait d'un taux de fer élevé sur le forage ;

- Un rendement hydraulique global des usines de 95,3 % contre 94,7 % en 2014. Cette amélioration a permis de diminuer d'autant les prélèvements d'eau dans le milieu naturel. Il faut noter que les pertes en eau sur ce poste **ont été divisées par deux** depuis 2013.
- Un rendement des réseaux d'adduction qui reste élevé (au dessus de 98 %). On peut néanmoins noter une dégradation de la valeur de l'Indice Linéaire de Pertes (ILP), plutôt liée à l'amélioration des dispositifs de comptage qu'à une augmentation des pertes, avec notamment la pose d'un compteur sur l'adduction de Rophémel à son arrivée à Rennes.

L'usine de Champ Fleury, risquant de dépasser le volume annuel de prélèvement fixé par l'arrêté préfectoral a diminué des deux tiers sa production à partir du 9 novembre 2015.

L'usine de Lillion montre de très bon rendement et une production en légère baisse pour ne pas dépasser l'autorisation préfectorale de prélèvement dans les ressources.

Performances de la production

	Rendement			volumes 2015 (m³)	
	2013	2014	2015	Prélevé	Produit
Mézières sur Couesnon	97%	97%	98%	8 004 667	7 879 778
Rophémel	92%	92%	92%	7 997 052	7 351 635
Villejean	91%	93%	95%	6 446 216	6 111 188
Champ Fleury	86%	97%	95%	1 364 902	1 293 457
La Noé	98%	97%	96%	421 688	406 621
Vau Reuzé	84%	Usine à l'arrêt	Usine à l'arrêt	1 683	0
Lillion	99,8%	99,1%	99%	1 298 000	1 285 606
Rendement global de production	90,5%	94,7%	95,3%	25 534 208	24 328 285

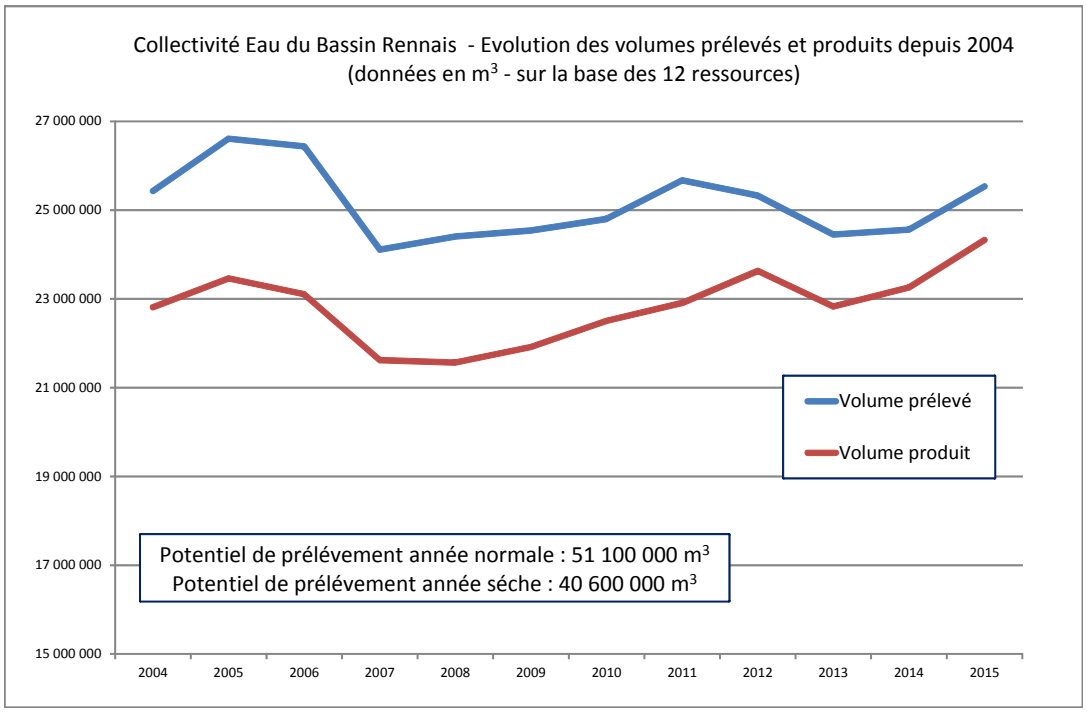

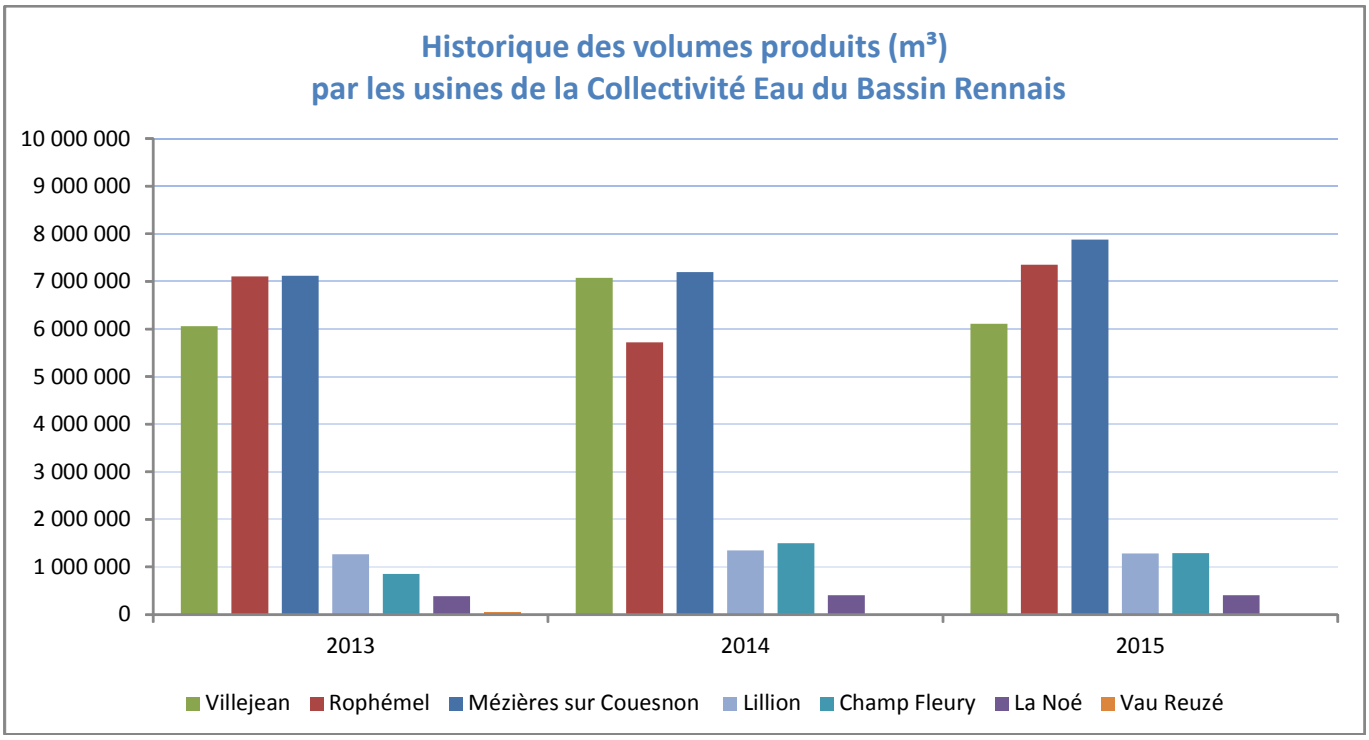

Les performances du réseau d'adduction sont les suivantes (y compris les données de l'Ex SIE de Lillion en 2015) :

Années	2012	2013	2014	2015
Linéaire du réseau d'adduction d'eau traitée* (km)	92,9	122,3	122,3	122,4
Volume produit par les usines (m³)	22 927 762	22 828 434	23 253 826	24 328 285
Volume d'eau traitée vendu (m³)	22 414 871	22 493 160	22 970 553	23 901 049
Volume de service du réseau (m³)	15 556	17 549	18 756	25 740
Rendement du réseau d'adduction d'eau traitée (P104.3)	**97,83%**	**98,61%**	**98,86%**	**98,35%**
Indice Linéaire de Pertes du réseau d'adduction d'eau traitée (m³/km/j) (P106.3)	**14,7**	**7,1**	**5,9**	**9,0**

* Adductions aval Mézières (à partir de 2013), Rophémel, Le Rheu -Pacé-Vezin-St Gilles, Chantepie-Vern, sud de Rennes DN 500 et DN 400, ceinture de Rennes, liaison ceinture de Rennes et St Grégoire, Lillion-Mordelles

IV - 3 - Performances énergétiques

La consommation énergétique totale 2015, hors usine de Lillion, est de 11 243 131 kWh, soit une consommation au m³ d'eau produit supérieure de 2 % à celle de 2014.

Cette augmentation de la consommation, la plus forte depuis 2011, est liée à l'augmentation des besoins de production d'eau de 1 120 000 m³ qui ont été principalement apportés par l'usine de Rophémel plus consommatrice en énergie que les usines de Villejean ou de Mézières sur Couesnon.

A noter que 56 366 kWh ont été produits par la centrale photovoltaïque de Villejean en 2015. Durant cette même année, il a été constaté une baisse anormale de la production photovoltaïque couplée à un blanchiment des cellules. La Collectivité a mené une expertise indépendante qui a conclu à une malfaçon généralisée des panneaux. La centrale a donc été arrêtée le 4 novembre 2015 pour éviter tout risque électrique. Consciente du défaut, l'entreprise concernée étudie le remplacement de l'intégralité des panneaux au titre de la garantie. Ces travaux devraient être exécutés en 2016.

La Collectivité est d'autre part propriétaire de la centrale hydroélectrique de Rophémel depuis le 15 juin 2015, après transfert du barrage et de la centrale appartenant auparavant à l'Etat. Du fait des faibles entrées d'eau dans le barrage, la centrale n'a pas produit d'électricité en 2015.

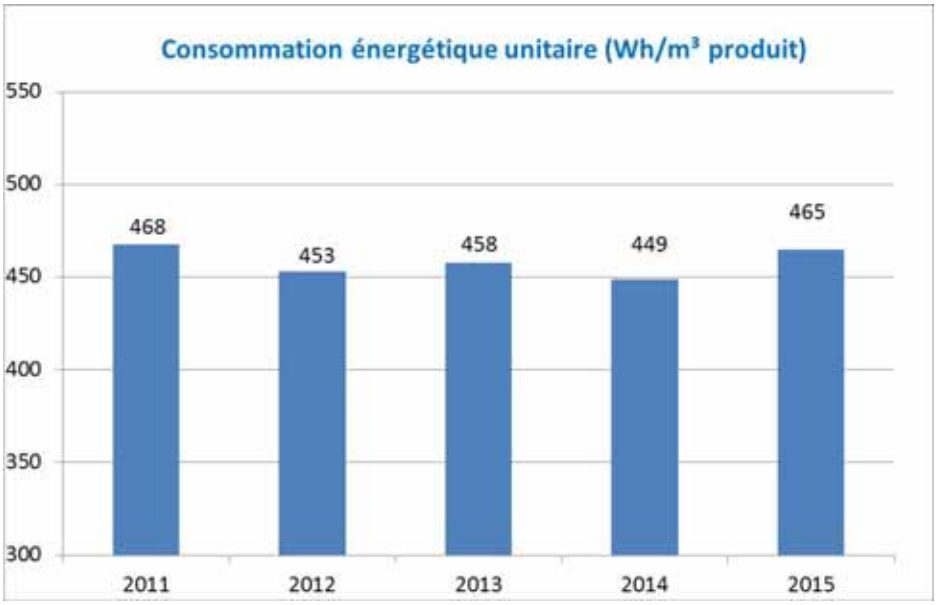

IV - 4 - Qualité de l'eau produite en 2015

		Total	Rophémel	Villejean	Mézières	La Noé	Champ Fleury*	Lillion
Taux de conformité aux limites de qualité réglementaires (1)	Bactériologie (P 101.1)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Physico-chimie (P 102.1)	98,1%	95,8%	100%	100%	100%	100%	95,6%

	Limite ou *référence* de qualité	Teneur 2015 (2)	Rophémel	Villejean	Mézières sur Couesnon	La Noé	Champ Fleury*	Lillion
Nitrates	50 mg/L	Moyenne	17,5	9,35	39,2	20,7	20,6	3,5
Total pesticides	0,5 µg/L	Maximale	0,00	0,08	0,02	0,04	0,00	0,15
Trihalométhanes (THM)	100 µg/L	Moyenne	27,2	17,5	21,6	12,9	25,4	21,7
Bromates	10 µg/L	Moyenne	5,16	4,73	<2	<2	2,6	<2
Carbone Organique Total (COT)	2 mg/L	Moyenne	1,25	1,51	0,82	1,07	0,93	1,7
Dureté de l'eau (TH)	aucune	Moyenne	17,0	16,0	14,8	36,4	18,04	23,0

* après mélange avec eaux produites à Rophémel et Villejean

(1) Données issues du contrôle officiel de l'ARS
(2) Données issues du contrôle officiel de l'ARS et de l'auto-contrôle de l'exploitant Veolia Eau jusqu'au 31 mars 2015, SPL Eau du Bassin Rennais et la SAUR pour Lillion

- les limites de qualité portent sur des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau, sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé.
- les références de qualité concernent des substances sans incidence directe sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau, mais pouvant mettre en évidence une présence importante d'un paramètre au niveau de la ressource et/ou un dysfonctionnement des stations de traitement ; les dépassements des références de qualité peuvent aussi être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

On peut noter que le taux de conformité aux limites bactériologiques est de 100 %.

Concernant le taux de conformité aux limites de qualité physico-chimie, on note :

- Une valeur de 95.8% en sortie de l'usine de Rophémel en raison d'un dépassement de la valeur limite de 10 µg/l sur le paramètre bromates le 1er avril 2015 (12 µg/l) ;

- Une valeur de 95.6% en sortie de l'usine de Lillion suite à la détection de traces de métaldéhyde, molécule de pesticides anti-limaces. Recherchée depuis 2013, cette molécule a fait l'objet d'un suivi renforcé en 2014 et 2015. Sur 36 analyses, 1 seul dépassement de la limite de 0,1µg/l a été observé avec une valeur maximale de 0,125 µg/l le 15 juillet 2015. En termes d'effets sanitaires, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail (ANSES) conclut qu'en dessous d'une teneur de métaldéhyde de 60 µg/L, la consommation de l'eau ne présente aucun risque pour la santé.

Usine de Villejean - Salle de commande
Suivi de la qualité de l'eau

Les nouvelles filières de Mézières et Villejean, mises en service en 2012, favorisent l'élimination des matières organiques avec des valeurs en Carbone Organique Total de l'eau traitée bien inférieures à la limite réglementaire de 2 mg/l. Cette amélioration a permis de diminuer fortement les volumes de chlore utilisés pour la désinfection de l'eau.

» Pour aller plus loin…

Le bilan annuel détaillé du suivi de la qualité des eaux produites est présenté en annexe 2.

IV - 5 - Les volumes vendus en gros

Par délibération n° 2015-030 du 10 mars 2015, le Comité Syndical a autorisé Monsieur le Président à signer toute convention et tout contrat de vente ou d'échange d'eau lié au contrat de délégation du service public de production d'eau potable conclu avec la SPL Eau du Bassin Rennais.

À ce jour, 10 contrats de vente d'eau en gros sont effectifs entre la SPL Eau du Bassin Rennais qui produit l'eau et les délégataires chargés de la distribution sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

6 autres conventions de vente et d'échange d'eau sont effectives avec des collectivités extérieures :

- Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon (SMPBC) pour la vente d'eau anciennement au SIE de la Vallée du Couesnon (439 m³ en 2015) ;
- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de Montauban – Saint-Méen (139 895 m³ en 2015) ;
- Dinan Communauté pour l'alimentation en eau potable de la commune de Plouasne (199 870 m³ en 2015) ;
- Syndicat mixte de Production d'eau potable d'Ille-et-Rance (457 846 m³ en 2015) ;
- Ville de Montfort-sur-Meu (696 857 m³ en 2015) ;
- SYMEVAL.

Enfin, il existe également une convention, signée avec PSA Citroën, pour la fourniture d'eau potable sur le site de la Janais et une gestion commune de la nappe tertiaire souterraine de Bruz – Chartres-de-Bretagne (28 799 m³ en 2015)

La carte ci-après présente le bilan des ventes (et des achats, cf. chapitre V-9-2) d'eau en gros.

IV- LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

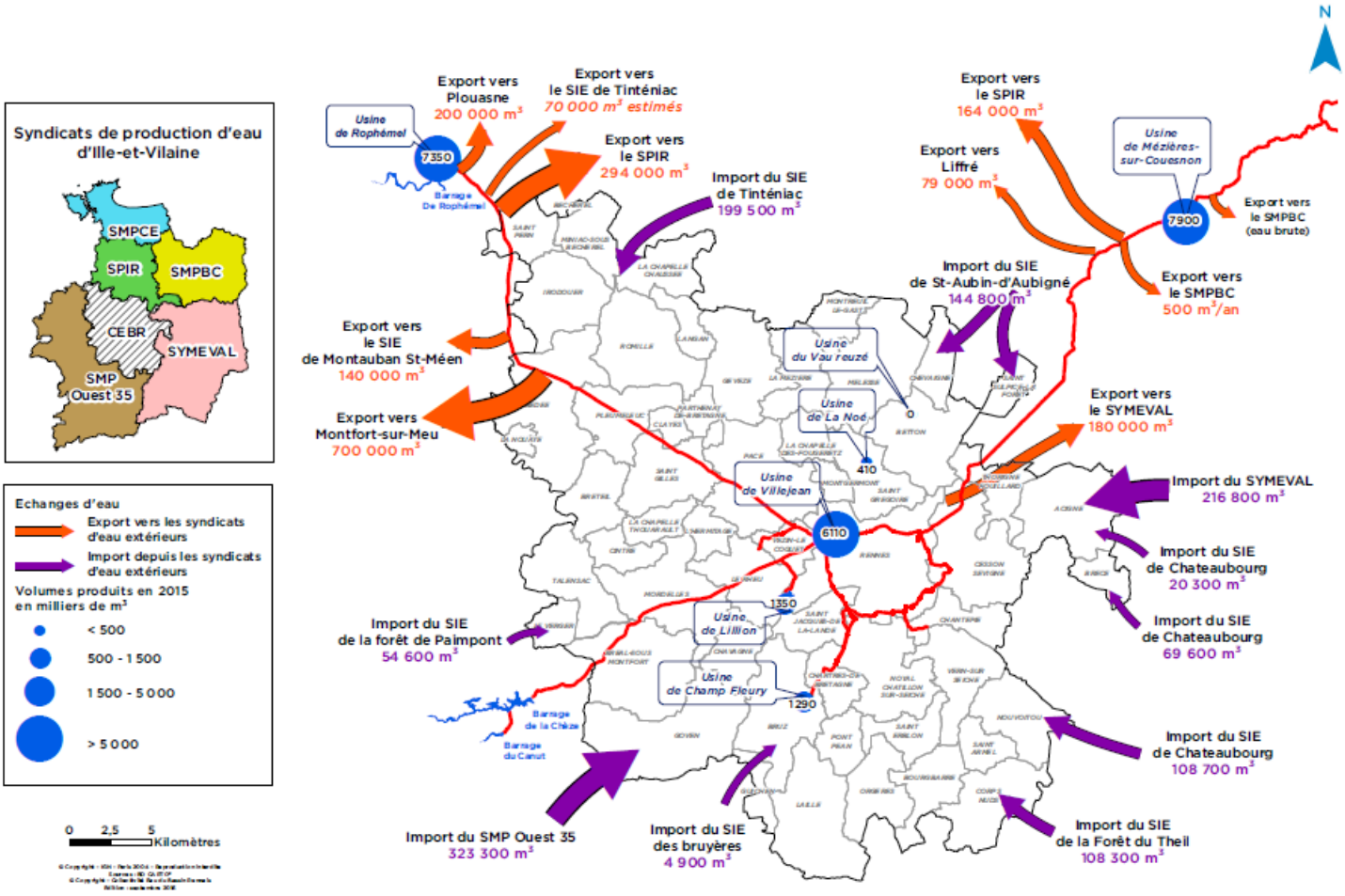

Bilan des ventes et achats d'eau 2015

Par délibération n° 2014-075, le Comité Syndical a approuvé les montants de surtaxe (part Collectivité) à appliquer pour les ventes d'eau en gros pour l'année 2015. Ce montant est complété par la part délégataire issue des contrats de DSP production.

Tarifs moyens 2015 des ventes d'eau en gros aux collectivités extérieures et gros consommateur (montants HTVA 5,5%)

	Part délégataire			Part Collectivité
	Part fixe (€ / semestre / compteur)	Part variable eau potable (€ / m³)	Coûts additionnels	Surtaxe (€ / m³)
Ville de Montfort-sur-Meu	1 070,73 €	0,4636 €	35 231,40 €[1]	0,1320 €
SYMEVAL	-	0,4636 €	9 269,00 €	0,1320 €
Autres collectivités extérieures	1 070,73 €	0,4636 €	-	0,1320 €
PSA Citroën	322,13 €	1,2316 €	-	0,2322 €

[1] : Indemnité forfaitaire pour utilisation de la canalisation de distribution de Rophémel (€ / an)

Les tarifs complets appliqués sur l'année 2015 pour l'ensemble des ventes d'eau en gros sont présentés en annexe 7.

IV - 6 – La gestion patrimoniale liée à la production

Le dynamisme démographique du Bassin Rennais va engendrer une progression des besoins en eau. Celle-ci est estimée à 5 millions de m^3 supplémentaires dans les 10 prochaines années. L'évolution du climat risque également d'augmenter les fréquences de sécheresse, fragilisant l'alimentation en eau du Bassin Rennais.

Pour y faire face, la Collectivité va engager 28,3 millions d'euros d'études et travaux dans ses infrastructures de production entre 2016 et 2020, afin d'envisager sereinement la sécurité de son approvisionnement dans les 10 ans à venir et produire une eau de qualité irréprochable, y compris en terme de saveur (cf. Plan Pluriannuel d'Investissement en annexe 9).

L'année 2015 a été marquée par la poursuite d'études importantes, notamment sur l'usine de Villejean, et la prise en main de projets initiés par les collectivités anciennement compétentes : rénovations du réservoir de Le Rheu et de l'adduction Lillion-Mordelles notamment.

IV - 6 – 1 - La restructuration de l'usine de Villejean - Phase 2

Par délibération du 15 mars 2015, le Comité syndical a approuvé l'avant-projet de la phase 2 de restructuration de Villejean pour un montant de 7 120 000 € HT. Les travaux comprennent :

- La couverture des filtres à sable par une charpente métallique afin d'éviter les risques de contamination aérienne et le développement algal,
- La modification du mode de régulation des filtres à sable afin de réduire les pertes en eau,
- La création d'une étape spécifique de traitement de l'ammonium,
- Le remplacement de l'étape actuelle de désinfection par Post Ozonation, responsable de non conformités Bromates, par un traitement d'affinage aux Ultraviolets,
- La rénovation des bâtiments d'exploitation afin d'améliorer leurs performances énergétiques et les conditions de travail du personnel,
- La création d'un circuit pédagogique, avec l'assistance d'un scénographe pour sa conception.

Les élus de la Collectivité ont choisi entre trois scénarii possibles pour l'étape d'affinage. Suite à la présentation d'une analyse comparative au Bureau Syndical du 29 janvier 2015 puis en Comité, le choix des élus s'est arrêté sur un traitement avec uniquement des Ultra-Violets (et donc sans membrane d'ultra-filtration) pour les raisons suivantes :

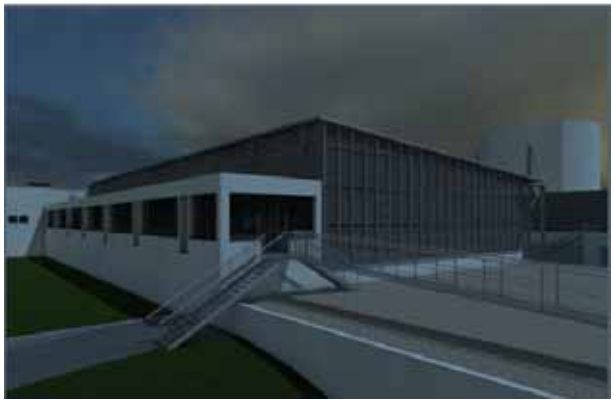

Photomontage de la future couverture des filtres à sable de l'usine de Villejean

- Les prélèvements d'eau sont issus de ressources situées sur des bassins versants peu urbanisés, donc moins contaminés par les paramètres microbiologiques que les prises d'eau situées dans de grands fleuves ;
- Les aires d'alimentation des captages du Bassin Rennais font toutes l'objet de programmes de préservation de la ressource, qui devraient maintenir ou améliorer l'actuelle qualité de l'eau brute ;
- Les Ultra-Violets ont fait l'objet de développements technologiques récents. Ils apportent un niveau de traitement satisfaisant par rapport à la qualité de l'eau des ressources concernées et par rapport aux quatre étapes préalables de traitement mises en œuvre à Villejean ;
- En cas de refus par les autorités sanitaires de recycler une partie des eaux de process, le traitement membranaire augmenterait de 5 % les pertes en eau de l'usine (soit 500 000 m^3/an) ;

- Le surcoût d'une filière avec membrane, bien que plus sécurisante, était important : 4 millions d'euros en investissement et 190 000 €/an en fonctionnement.

L'année 2015 a permis le lancement de la consultation pour un choix des entreprises en juin 2016.

IV- 6 – 2 - Le moulin de Mordelles sur le Meu

Le moulin de Mordelles, propriété privée, comprend un barrage à clapet appartenant à la Collectivité. Ce dernier permet de réguler le niveau du Meu afin de :

- Maintenir un niveau d'eau suffisant au droit de la prise d'eau dans le Meu, et ainsi permettre une sécurisation d'approvisionnement depuis cette rivière,
- Maintenir un niveau d'eau suffisant au droit du Moulin pour permettre l'alimentation du bras de contournement réalisé par la Ville de Mordelles afin de rétablir la continuité écologique du Meu,
- Participer à la prévention des risques d'inondation de la route nationale 24.

Site du moulin de Mordelles
© J-P LEBLAIS

Afin de formaliser ces usages, une convention a été signée en 2015 entre la Collectivité et le propriétaire du moulin. Elle servira de base à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) pour établir le règlement d'eau de l'ouvrage.

IV - 6 – 3 - Reconstruction de l'usine de Mézières-sur-Couesnon et travaux associés

L'année 2015 a vu le prolongement de la période de garantie de parfait achèvement de la nouvelle usine, nécessaire pour optimiser le fonctionnement de certains équipements et fiabiliser le process.

Elle a également permis de retenir l'entreprise de travaux Charrier TP pour la déconstruction et la renaturalisation du site de l'ancienne usine. Les travaux sont prévus de mars à juillet 2016.

Enfin, et suite aux réserves émises par L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), l'entreprise qui avait réalisé les travaux de rétablissement de la continuité piscicole au droit du barrage à clapet du Couesnon à Mézières est réintervenue en 2015 pour mettre en conformité les ouvrages.

Usine de Mézières-sur-Couesnon
Bloc d'ultrafiltration
© SAFEGE - Franck DUNOUAU Photographe

IV - 6 – 4 – Transfert du barrage et de la centrale hydroélectrique de Rophémel

Signature de l'acte de rétrocession du barrage de Rophémel 3 juin 2015

En 2015, la Collectivité a piloté les réunions de préparation du transfert du barrage de Rophémel entre EDF, l'État et la SPL Eau du Bassin Rennais. Après la signature de l'acte de rétrocession entre l'État et la Collectivité, la prise en main des installations par la SPL a eu lieu le 15 juin 2015. Une liaison piétonne, télécom et électrique entre le barrage et l'usine de potabilisation a été réalisée afin de faciliter la circulation entre ces deux sites.

Le Comité Syndical du 15 septembre 2015 a également approuvé un programme de travaux de 4 140 000 € HT comprenant la réhabilitation de la centrale hydroélectrique, le rétablissement de la continuité écologique au droit du barrage et l'automatisation des évacuateurs de crues. Les travaux sont programmés en 2017.

IV – 6 - 5 – Gestion des barrages

Le suivi permanent des barrages, qui comprend l'analyse des résultats des dispositifs d'auscultation et la visite technique annuelle, est réalisé par la Collectivité en collaboration avec l'exploitant.

Pour les barrages de la Chèze et du Canut, l'année 2015 a vu le changement à la fois de l'exploitant (SPL depuis le 1er avril 2015) et du bureau d'études spécialisé qui accompagne la Collectivité sur les missions d'auscultation (GEOS). L'année 2015 a également été marquée par un avis défavorable des services de contrôle sur les consignes de surveillance et de gestion du barrage (élaborées et déposées en 2011) et de l'étude de danger (élaborée et déposée en 2012). Des compléments seront réalisés en 2016 avant nouveau dépôt.

Pour le barrage de Rophémel, la Collectivité s'est dotée des moyens lui permettant d'assurer les obligations relatives à son exploitation, confiée à la SPL Eau du Bassin Rennais, et à sa surveillance, pilotée en interne avec l'appui du cabinet GEOS. Elle a organisé une première visite technique annuelle avec les services de contrôle, qui n'ont pas relevé d'anomalie majeure.

IV – 6 - 6 – Travaux sur les adductions

Parmi les opérations menées sur les adductions en 2015, on peut noter :

- **Le renforcement de l'interconnexion entre les villes de Bédée et Montfort-sur-Meu** (2,5 km – diamètre 250 mm) afin d'assurer à cette dernière la sécurisation de son alimentation en eau, nécessaire depuis l'arrêt de son usine des Grippeaux en 2010. Le montant définitif des travaux, réalisés en majeure partie en 2015, est de 456 000 € TTC. Ils sont financés en majorité par la Ville de Montfort qui n'est pas membre de la Collectivité.
- **Le lancement des études d'avant-projet pour le renouvellement du tronçon Bigotière de l'aqueduc des Drains du Coglais** (1,5 km - diamètre 500 mm). Cette canalisation d'origine, située à Saint-Etienne-en-Cogles, est aujourd'hui vétuste et présente d'importants freins à l'écoulement.

Canalisation d'eau brute située en amont de l'usine de Mézières-sur-Couesnon

- **La reprise des études relatives au renouvellement de l'adduction Lillion – Mordelles** (9 km - diamètre 300 mm). Cette adduction vieillissante est essentielle pour l'alimentation en eau de l'Ouest du Bassin Rennais car elle permet l'acheminement des 1 280 000 m^3 d'eau produits chaque année par l'usine de Lillion. L'avant-projet validé en juin 2013 par le Syndicat d'eau de Lillion, autorité compétente de l'époque, prévoit la pose d'une nouvelle canalisation pour un montant estimé à 2 200 000 € HT. Cette conduite en diamètre 300 et 400 mm adopte un tracé différent prenant en compte l'urbanisation future des communes traversées et le tracé du futur Aqueduc Vilaine-Atlantique du SMG 35 qu'elle va croiser. Les études, en premier lieu d'expertise foncière, ont été reprises par la Collectivité : 56 parcelles, en majorité agricole, seront impactées.

IV – 6 – 7 - Programme de restructuration des réservoirs

Au 1er janvier 2015, la Collectivité est devenue propriétaire des châteaux d'eau des collectivités anciennement compétentes en distribution, à savoir 29 réservoirs aériens et 22 réservoirs au sol ou enterrés pour une capacité totale de stockage de 110 480 m^3. Un état des lieux a montré que 70 % d'entre eux, soit 37 réservoirs, auront besoin d'être réhabilités à court ou moyen terme. Un programme de restructuration pour les ouvrages prioritaires, d'un montant total prévisionnel de 1 200 000 € pour la période 2016-2019, a été approuvé par le Comité du 10 décembre 2015.

En devenant propriétaire de ces ouvrages, la Collectivité a également hérité de nombreuses conventions d'occupation du domaine public notamment pour l'exploitation d'antennes de téléphonie mobile. 23 installations situées sur 14 dômes de réservoirs aériens ont été recensées. Ces installations impliquent des contraintes pour la Collectivité, lors de la maintenance. Les élus du groupe de travail Patrimoine ont fait le choix d'accepter l'installation d'équipements uniquement pour ceux remplissant une mission de service public.

Fuite constatée au réservoir de la Haye de Pan—Bruz Réhabilitation prévue dans le programme 2016-2019

L'année 2015 a vu également la poursuite de la réhabilitation du réservoir sur tour des Landes d'Apigné engagée par la Ville de Le Rheu en 2014. Cette opération, d'un montant total de 97 927 € HT, comprend la reprise de l'étanchéité des deux cuves, la mise en sécurité des accès ainsi que la réalisation du ravalement extérieur dont le graphisme a été défini par l'architecte conseil de la commune.

Enfin, la fin de l'année 2015 a été marquée par l'apparition d'une fuite importante sur la cuve du réservoir aérien des Gallets. Une analyse de la structure de l'ouvrage a mis en évidence plusieurs fissures liées à des mouvements de l'ouvrage dans le temps. Des travaux d'urgence de consolidation, d'un montant de 32 285 € HT, ont été programmés en janvier 2016.

IV – 6 – 8 - L'Aqueduc Vilaine Atlantique

Le projet d'Aqueduc Vilaine Atlantique est porté par le SMG 35. Il consiste en la création d'une adduction de 90 km permettant de sécuriser réciproquement les deux principales usines de production d'eau potable de Bretagne : l'usine du Drezet à Férel, propriété de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (IAV), et l'usine de Villejean à Rennes. 33 km de canalisations ont déjà été réalisés par l'IAV (phases 1 et 2) pour ses besoins propres et ceux de ses clients. Ces travaux ont intégré un surdimensionnement afin de permettre la prolongation de la canalisation vers Rennes. 57 km de canalisations restent à réaliser entre Bains-sur-Oust (lieu-dit La Clôture) et Rennes, ainsi que deux réservoirs et des stations de pompage, pour un montant total de 30 500 000 € HT.

IV- LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Le 29 janvier 2015, et suite à l'approbation des études préliminaires, le SMG 35 est venu présenter au Bureau de la Collectivité le projet ainsi que son calendrier prévisionnel. Le souhait du SMG 35 était d'approuver l'avant-projet à la fin du premier semestre 2015 pour une réalisation des travaux en 2017 / 2018. La mise en service de cette nouvelle infrastructure s'annonce très impactante pour la Collectivité Eau du Bassin Rennais, notamment pour le fonctionnement des usines de Villejean et de Rophémel ; aussi plusieurs questions, tant sur la justification actuelle du projet que sur le fonctionnement de cet aqueduc, ont été posées.

L'avant-projet a été réalisé durant le premier semestre 2015 par le SMG 35 et transmis à la Collectivité. Par courrier du 10 juillet 2015, le SMG 35 a ensuite sollicité chaque SMP afin que ceux-ci formalisent leurs questions sur le projet de réalisation de l'aqueduc Vilaine Atlantique avant le 3 septembre 2015, pour permettre au Comité du SMG 35 de décider de la poursuite de l'opération. À partir des éléments disponibles à cette date, un Groupe de Travail des membres du Bureau Syndical de la Collectivité Eau du Bassin Rennais s'est réuni le 7 juillet 2015 sur le sujet, et les échanges ont été formalisés par un courrier adressé au SMG 35 le 31 août 2015.

Il rappelait que la Collectivité n'avait pas besoin de ressource supplémentaire et que, au vu de ses marges de production et des interconnexions existantes financées par le SMG 35, la sécurisation du SYMEVAL, du SPIR et du SMPBC pouvait être assurée dans les 10 ans à venir à partir des installations existantes du Bassin Rennais, sans import supplémentaire de l'IAV, et donc sans nécessité d'investissements lourds ni obligation de débit sanitaire. Le courrier formalisait également une liste de questions et de demandes d'études complémentaires à mener avant toute prise de décision et notamment :

- L'analyse de la faisabilité de ne réaliser dans un premier temps que 4,4 km de l'aqueduc (Bain-sur-Oust – Sixt-sur-Aff) et le réservoir de Sixt-sur-Aff afin de pouvoir sécuriser le SMP Ouest 35 ;
- Le chiffrage de l'impact économique du fonctionnement de l'Aqueduc Vilaine-Atlantique sur les installations de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, du SYMEVAL et du SPIR ;
- L'achèvement de la mise à jour du schéma départemental d'alimentation en eau afin de compléter le volet relatif à la justification du projet.

Afin de permettre au SMG de réaliser le chiffrage économique, les services de la Collectivité et de la SPL Eau du Bassin Rennais ont réalisé et fourni une analyse de l'impact de la mise en service de l'Aqueduc Vilaine Atlantique sur leurs installations. Les principales conséquences sont :

- Le plafonnement de l'usine de Rophémel à 900 m^3/h au lieu de 1 250 m^3/h ;
- L'arrêt complet de l'usine de Villejean durant 2 mois (mars et avril) ;
- Le fonctionnement de l'usine de Villejean à son débit minimal (800 m^3/h) durant moins de 4 h par jour durant 4 mois (février, octobre, novembre, décembre).

L'arrêt de Villejean pendant deux mois induit les coûts suivants :

- Fonctionnement à blanc tous les 3 jours pendant 5 h et évacuation des eaux produites : perte de 40 000 m^3 sur deux mois – coût associé de 20 000 € / an ;
- Difficultés sociales liées au sur-effectif des 6 ETP de l'équipe de Villejean pendant 6 mois, difficilement chiffrables mais non sans impact.

En période estivale, la forte augmentation des besoins de production (+ 17 200 m^3/j) nécessitera de plus un renfort temporaire des effectifs sur l'usine de Villejean.

Au vu des compléments d'analyses réalisés par le SMG 35, le Bureau de la Collectivité sera amené à émettre un avis début 2016, avant le vote du Comité du SMG 35 le 10 mars 2016.

IV - 7 – Contrôle et suivi des délégataires de la production

IV – 7– 1 - Pré-bilan du contrat 2005-2015 de production Veolia Eau

Le pré-bilan montre que Veolia Eau n'a pas pris en compte les remarques de la Collectivité Eau du Bassin Rennais sur le RAD 2014, des valeurs erronées apparaissent encore dans le compte d'exploitation du 1er trimestre 2015.

Le bilan définitif sera établi suite à la réception d'un compte d'exploitation du 1er trimestre 2015 complet, comprenant notamment les flux financiers opérés avec la SPL dans le cadre du changement de mode de gestion (mise à disposition de personnel, rachat de matériels, …).

L'analyse se poursuit donc en 2016 et aboutira vraisemblablement à un protocole d'accord de fin de contrat actant les écarts aux contrats de DSP et les moyens de résolution trouvés entre les deux parties.

On peut noter dès à présent que grâce au suivi permanent de la DSP mis en œuvre depuis 2005 et au travail de Veolia Eau, ces écarts seront mineurs à l'échelle de la globalité de la DSP.

IV – 7– 2 - Pilotage de la rédaction du nouveau contrat de production d'eau potable avec la SPL Eau du Bassin Rennais

Durant les années 2014 et 2015, les services de la Collectivité ont poursuivi les réunions de travail avec la SPL Eau du Bassin Rennais afin de rédiger le nouveau contrat de délégation de service public pour la production d'eau potable et ses annexes.

La qualité des échanges techniques a permis de travailler en profondeur les différents thèmes du contrat. Les objectifs ont été fixés avec un questionnement permanent sur le rapport coût / bénéfice des prestations demandées à la SPL.

Ce contrat a été établi sur 15 ans afin de permettre à la SPL d'amortir les investissements importants à réaliser : nouveaux locaux et création du système informatique avec la mise en œuvre de nouvelles applications métiers.

Il a été rédigé avec un niveau de précisions et d'exigences comparables à l'ancien contrat de DSP, et il intègre de nouveaux indicateurs de suivi (taux d'autonomie énergétique du service, suivi consommation des réactifs…) et des performances à atteindre (rendements hydraulique,…). Bien que ceux-ci ne soient pas assortis de pénalités financières, ils restent soumis à des actions correctives à la charge de la SPL en cas de non-respect.

Le montant réservé aux travaux de renouvellement a été fixé à 1 360 000 € / an avec un montant proratisé en 2015 à 1 019 250 €. Ce montant demeure fort malgré les importants investissements réalisés récemment dans les usines de production. Il pourrait être revu à la baisse à l'avenir, en fonction des besoins réels et de la nouvelle organisation dans les travaux.

En effet, le nouveau contrat incite à des évolutions d'organisation et de gestion des priorités entre travaux de maintenance et de renouvellement.

Le nouveau contrat intègre également l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Rophémel.

La tarification des ventes d'eau a fait l'objet de simplification avec un prix unique annuel, et la suppression de la part fixe pour les collectivités adhérentes à la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Enfin, une nouvelle formule d'actualisation des tarifs a été établie, avec des coefficients de pondération des indices correspondant exactement aux répartitions de charges du compte d'exploitation prévisionnel. L'application de cette formule est soumise chaque année à l'approbation de la Collectivité et fera l'objet d'une révision éventuelle des tarifs 2 ans après la date de prise d'effet du contrat (au lieu de 5 ans dans le précédent contrat), afin de s'appuyer sur la réalité des charges et des recettes.

IV – 7– 3 - Le contrôle des travaux de renouvellement

1/ Contrat de Production avec la SPL

Dans le cadre du contrat de délégation de service public, la SPL a en charge la majorité des travaux de renouvellement des installations de production et des points de comptage de vente d'eau.

» 448 000 euros de travaux de renouvellement, réalisés par la SPL en 2015.

La dotation annuelle de renouvellement pour 2015 s'élevait à 1 019 250 € pour les trois derniers trimestres de 2015. Le suivi du compte de renouvellement fait apparaître un retard important puisque seulement 448 079.84 € de travaux ont été réalisés. La SPL explique ce retard par l'implication des équipes, notamment travaux, dans le démarrage de l'exploitation et la mise en place des outils de suivi de la délégation (GMAO, Bases de données qualité d'eau,…).

Les programmes annuels de travaux sont déterminés à partir du pré-programme prévisionnel fixé dans le contrat, des constats issus de la gestion patrimoniale des équipements et des réunions d'arbitrage entre les équipes de la Collectivité et celles de la SPL.

Durant l'année 2015, la SPL a démarré plusieurs chantiers importants :

- Sur l'usine de Villejean, les principales opérations ont concerné le renouvellement d'équipements de mesure, la modification des équipements de reminéralisation de l'eau à partir du gaz carbonique ;
- Sur l'usine de Rophémel, la SPL a poursuivi le renouvellement des postes de dépotage des réactifs et renouvelé les pompes doseuses associées. D'autre part, les premiers travaux sur le barrage et la centrale hydraulique ont consisté à sécuriser certains équipements en préalable au démarrage de la turbine.
- A Mézières sur Couesnon, la SPL a réalisé les travaux de réhabilitation du clapet automatique sur le barrage à l'aval de la prise d'eau de l'usine.

Barrage de Rophémel—Turbine

2/ Contrat de Production du SIE de Lillion avec la SAUR

Le contrat dispose d'un fonds de travaux de 50 000 € par an (hors actualisation) et d'une dotation de 39 372 € par an (hors actualisation).

Les investissements réalisés en 2013 et 2014 ont consommé toute la dotation prévue au contrat, par conséquent aucune nouvelle opération de renouvellement n'a été programmée en 2015 et ne sera programmée jusqu'à la fin du contrat au 31 décembre 2016.

La dotation actualisée pour le programme de renouvellement 2015, y compris le report 2014, était de 88 401 €. Le bilan 2015 fait état d'un montant total des travaux réalisés de 98 497 € soit une surconsommation de 10 096 €.

Renouvellement du ballon anti-bélier Usine de Lillion

Les principales opérations effectuées par le gestionnaire concernent notamment :

- le remplacement du ballon anti-bélier de l'usine de Lillion pour un montant de 22 854 € ;
- l'installation de plateformes d'accès à l'intérieur de la bâche de reprise d'eau traitée pour un montant de 9 390 € ;
- la supervision sur la station de surpression de Bréal-sous-Montfort pour un montant de 13 725 €.

IV – 7– 4 - L'analyse du rapport annuel "production" des Délégataires

En 2016, la Collectivité a reçu un rapport de la SPL, un rapport de la SAUR pour le contrat distribution et de production de l'ex SIE de Lillion, et un rapport financier de Veolia pour le 1er trimestre 2015.

La SPL a remis un rapport annuel relatif au contrat de DSP production synthétisant à la fois les données techniques partiellement reçues de VEOLIA pour le 1er trimestre 2015, et les trois derniers trimestres sous sa propre exploitation.

Ce rapport avec une nouvelle présentation et un contenu revu tient compte du travail réalisé par la Collectivité et la SPL, tant sur le fond que sur la forme.

Il faut noter que l'exercice 2015 de la SPL :

- repose sur un démarrage de l'exploitation du service au 1er avril 2015 et n'est donc pas établi sur une année complète,
- n'intègre pas les charges et recettes qui étaient à ventiler entre Veolia Eau, au titre du 1er trimestre, et la SPL au titre des 3 trimestres suivants.

L'analyse des éléments fournis montre un résultat d'exploitation sur le contrat production de + 872 603 €, compensant le déficit du contrat de délégation du service public de distribution sur Rennes (– 741 872 €).

IV – 7– 5 - Comptes d'exploitation 2015

1/ Compte d'exploitation de Veolia Eau

Veolia Eau a présenté un compte d'exploitation jusqu'au 31 mars 2015, date de fin du contrat de production.

L'absence de certaines données ne permet pas à la date d'émission du présent rapport d'établir un contrôle de ce compte d'exploitation :

- Pas de volume indiqué pour le 1er trimestre,
- Pas de détails sur les dépenses par site,
- Pas de prise en compte des charges et recettes en lien avec le démarrage du contrat de la SPL Eau du Bassin Rennais.

Le travail sera poursuivi en 2016 dans le cadre du bilan pluri-annuel du contrat 2005 – 2015.

2/ Compte d'exploitation de la SPL

Le compte d'exploitation présenté par la SPL correspond à une année incomplète démarrée au 1er avril 2015. De plus certaines charges (frais de personnels,..) et produits en lien avec la fin de contrat de VEOLIA ne sont pas intégrés aux comptes.

Le contrôle mené par la Collectivité fait apparaître :

- des produits annoncés à 8 747 168 €, des charges à 4 871 509 €, et des frais de structure de 3 618 432 € sur le contrat production de 2 422 639 € ;
- un bilan positif pour le contrat de production à + 872 603 €.

3/ Compte d'exploitation de la SAUR

Le contrat avec la SAUR, intégrant la production et la distribution pour le secteur de Lillion, l'analyse est présentée au chapitre V-9-2.

V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

» A retenir :

Le service de distribution de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est issu de la fusion de 16 services différents. L'année 2015 a permis d'engager une procédure d'harmonisation des pratiques, des prix, des travaux… qui demandera encore plusieurs années avant d'aboutir totalement. L'année 2015 est également marquée par une hausse importante du nombre d'abonnés (194 000 abonnés soit + 4 %) et des volumes d'eau consommés (20 900 000 m^3 soit + 3,1 %).

Signe du dynamisme démographique du Bassin Rennais, cette évolution conforte l'importance de la décision des élus de la Collectivité de relancer un programme ECODO 2016 – 2018 de 9 millions d'euros afin de réduire, autant que possible, la consommation d'eau, et améliorer ainsi l'adaptation du territoire au changement climatique.

Les rendements de réseau sont compris sur le Bassin Rennais entre 86 et 97 %, pour une moyenne nationale inférieure à 80 %. Pour maintenir ce haut niveau de performance, les élus de la Collectivité ont décidé de lancer une étude de gestion patrimoniale qui doit aboutir à une programmation pluriannuelle de travaux de renouvellement adaptée aux enjeux du nouveau territoire.

V - 1 – Présentation de l'organisation du service

Depuis le transfert de compétence lié à la loi MAPTAM, la Collectivité Eau du Bassin Rennais est l'autorité organisatrice de 16 services de distribution d'eau potable :

- 11 services intégralement transférés (46 communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais) ;
- 5 services gérés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public tripartite avec la Collectivité restée compétente pour la distribution d'eau potable sur les communes non métropolitaines de son territoire (concerne 10 communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais).

Pour ces services non scindés, les données individualisées par commune ont été demandées aux délégataires dans les rapports annuels. Elles n'ont pas toutes été transmises au jour de la finalisation du présent rapport.

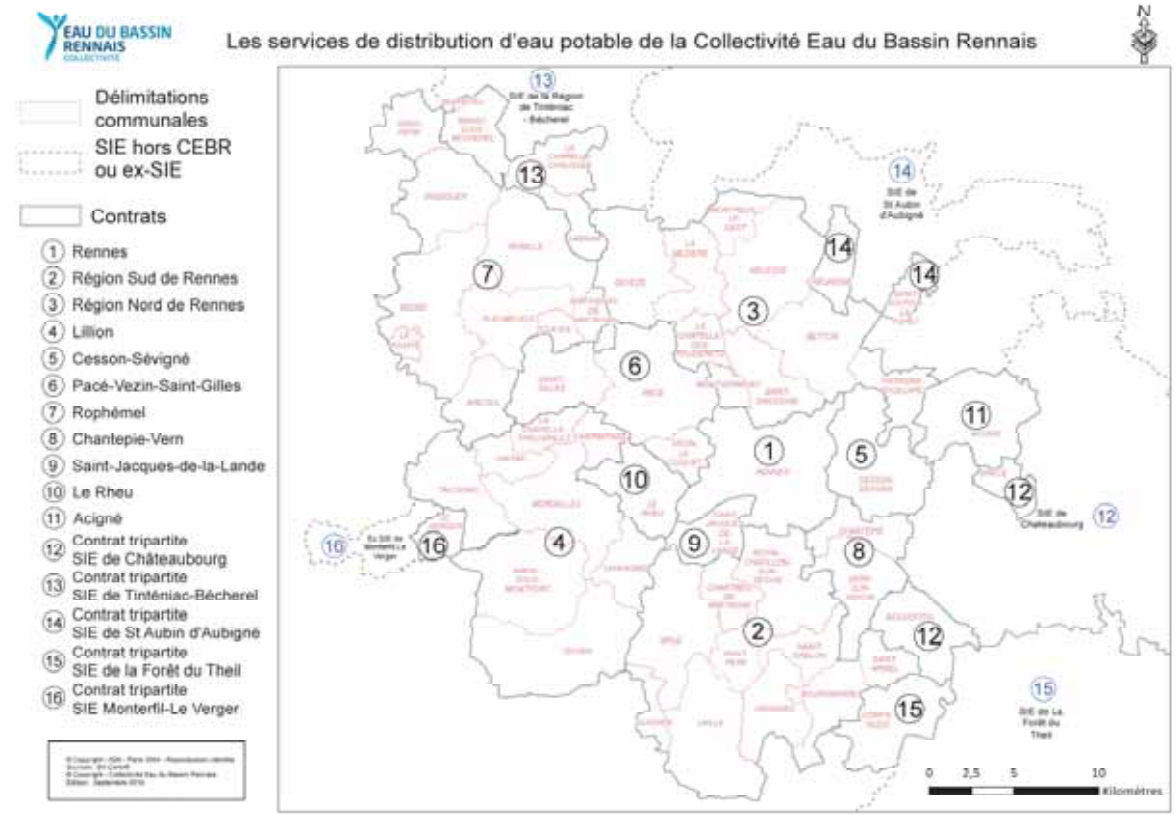

V - 2 – Origine de l'eau distribuée

95 % de l'eau alimentant le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais en 2015 provient de ses propres installations de production (cf. chapitre IV: La production d'eau potable).

Le reste est acheté auprès de collectivités voisines.

» En 2015 :

- 473 158 habitants desservis
- 194 365 abonnés
- 3 707 km de réseaux (hors branchements)
- 20,9 millions de m³ vendus aux abonnés
- Consommation moyenne annuelle de 107 m³/ abonné

Service	Volume Production CEBR 2015 (m³)	Volume importé Collectivités voisines 2015 (m³)	Volume exporté intra CEBR (m³)	Volume exporté Collectivités voisines (m³)
01 - Rennes	**11 365 979**			
Production CEBR	11 365 979			
02 - Sud de Rennes	**2 539 842**	**4 898**		**13 081**
SMP Ouest 35				13 081
SIE des Bruyères		4 898		
Production CEBR	2 539 842			
03 - Nord de Rennes	**2 523 747**			
Cesson-Sévigné	322			
Production CEBR	2 523 425			
04 - Lillion	**1 585 854**	**323 500**		
SMP Ouest 35		323 260		
SIE Forêt de Paimpont		240		
Production CEBR	300 248			
Production CEBR-Lillion	1 285 606			
05 - Cesson-Sévigné	**1 012 711**		**630**	
SIE Région Nord de Rennes			322	
Production CEBR	1 012 711		308	
06 - Pacé-Vezin-St Gilles	**853 212**			
Production CEBR	847 618			
Production CEBR via Rophémel	5 594			
07 - Rophémel	**875 374**		**5 594**	
Production CEBR	875 374			
Production CEBR via Pacé-St-Gilles-Vezin-le-C.			5 594	
08 - Chantepie-Vern	**819 061**			
Production CEBR	819 061			
09 - St-Jacques-de-la-Lande	**633 440**			
Production CEBR	633 440			
10 - Le Rheu	**327 317**			
Production CEBR	327 317			
11 - Acigné		**237 062**		
SYMEVAL		216 766		
SIE Châteaubourg		20 296		
12 - Brécé, Nouvoitou		**178 277**		
SIE Châteaubourg		178 277		
13 - Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.		**199 492**		
SIE Région de Tinténiac		199 492		
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-Forêt		**144 846**		
SIE St-Aubin-d'Aubigné		144 846		
15 - Corps-Nuds		**108 268**		
SIE Forêt du Theil		108 268		
16 - Le Verger		**54 583**		
SIE Forêt de Paimpont		54 583		
Total	**22 536 537**	**1 250 926**	**6 224**	**13 081**
Total général alimentant le territoire CEBR	**23 768 158**			

V - 3- Population desservie

La population desservie par la Collectivité Eau du Bassin Rennais représente 473 158 habitants (source INSEE - population légale 2012 entrée en vigueur le 1er janvier 2015), dont 46 % à Rennes.

Service	Communes	Population au 1er janvier 2014 (Indicateur D101.1)	Population au 1er janvier 2015 (Indicateur D101.1)	Population % Evolution 2014-2015	Nombre d'habitants Evolution 2014-2015
	Rennes	213 956	215 916	0,92%	1 960
Total 1 - Rennes		**213 956**	**215 916**	**0,92%**	**1 960**
	Bourgbarré	3 604	3 701	2,69%	97
	Bruz	17 067	17 154	0,51%	87
	Chartres-de-Bretagne	7 480	7 527	0,63%	47
	Guichen (partie Pont-Réan)	1 500	1 500	0,00%	0
	Laillé	4 523	4 978	10,06%	455
	Noyal-Châtillon-sur-Seiche	6 618	6 843	3,40%	225
	Orgères	4 060	4 139	1,95%	79
	Pont-Péan	3 802	3 908	2,79%	106
	Saint-Armel	1 925	1 906	-0,99%	-19
	Saint-Erblon	2 600	2 612	0,46%	12
Total 2 - Sud de Rennes		**53 179**	**54 268**	**2,05%**	**1 089**
	Betton	10 418	10 651	2,24%	233
	Gévezé	4 368	4 647	6,39%	279
	La-Chapelle-des-Fougeretz	4 238	4 738	11,80%	500
	La-Mézière	4 422	4 531	2,46%	109
	Melesse	5 826	5 894	1,17%	68
	Montgermont	3 274	3 295	0,64%	21
	Montreuil-le-Gast	1 936	1 936	0,00%	0
	Saint-Grégoire	9 063	9 227	1,81%	164
	Thorigné-Fouillard	7 556	7 794	3,15%	238
Total 3 - Nord de Rennes		**51 101**	**52 713**	**3,15%**	**1 612**
	Bréal-sous-Montfort	5 233	5 314	1,55%	81
	Chavagne	3 788	3 779	-0,24%	-9
	Cintré	2 202	2 209	0,32%	7
	Goven	4 343	4 443	2,30%	100
	La-Chapelle-Thouarault	1 935	1 914	-1,09%	-21
	L'Hermitage	3 955	4 043	2,23%	88
	Mordelles	7 436	7 455	0,26%	19
	Talensac	2 426	2 427	0,04%	1
Total 4 - Lillion		**31 318**	**31 584**	**0,85%**	**266**
	Cesson-Sévigné	16 194	16 999	4,97%	805
Total 5 - Cesson-Sévigné		**16 194**	**16 999**	**4,97%**	**805**
	Pacé	10 783	11 121	3,13%	338
	Saint-Gilles	3 916	3 950	0,87%	34
	Vezin-le-Coquet	4 745	4 935	4,00%	190
Total 6 - Pacé-Vezin-St Gilles		**19 444**	**20 006**	**2,89%**	**562**
	Bédée	4 068	4 097	0,71%	29
	Breteil	3 495	3 509	0,40%	14
	Clayes	683	679	-0,59%	-4
	Irodouër	2 102	2 183	3,85%	81
	La-Nouaye	318	336	5,66%	18
	Parthenay-de-Bretagne	1 419	1 463	3,10%	44
	Pleumeleuc	3 112	3 132	0,64%	20
	Romillé	3 748	3 788	1,07%	40
	Saint-Pern	1 004	1 015	1,10%	11
Total 7 - Rophémel		**19 949**	**20 202**	**1,27%**	**253**
	Chantepie	10 346	10 545	1,92%	199
	Vern-sur-Seiche	8 309	8 200	-1,31%	-109
Total 8 - Chantepie-Vern		**18 655**	**18 745**	**0,48%**	**90**
	Saint-Jacques-de-la-Lande	10 862	11 441	5,33%	579
Total 9 - St-Jacques-de-la-Lande		**10 862**	**11 441**	**5,33%**	**579**
	Le-Rheu	7 999	8 093	1,18%	94
Total 10 - Le Rheu		**7 999**	**8 093**	**1,18%**	**94**
	Acigné	6 367	6 483	1,82%	116
Total 11 - Acigné		**6 367**	**6 483**	**1,82%**	**116**
	Brécé	1 999	2 047	2,40%	48
	Nouvoitou	2 920	2 894	-0,89%	-26
Total 12 - communes ex SIE Châteaubourg		**4 919**	**4 941**	**0,45%**	**22**
	Bécherel	766	764	-0,26%	-2
	La-Chapelle-Chaussée	1 204	1 231	2,24%	27
	Langan	920	930	1,09%	10
	Miniac-sous-Bécherel	736	750	1,90%	14
Total 13 - communes ex SIE Tinténiac-Bécherel		**3 626**	**3 675**	**1,35%**	**49**
	Chevaigné	1 889	1 926	1,96%	37
	St-Sulpice-la-Forêt	1 487	1 483	-0,27%	-4
Total 14 - communes ex SIE St-Aubin-d'Aubigné		**3 376**	**3 409**	**0,98%**	**33**
	Corps-Nuds	3 085	3 162	2,50%	77
Total 15 - communes ex SIE Forêt du Theil		**3 085**	**3 162**	**2,50%**	**77**
	Le-Verger	1 540	1 521	-1,23%	-19
Total 16 - communes ex SIE Monterfil-Le Verger		**1 540**	**1 521**	**-1,23%**	**-19**
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais		**465 570**	**473 158**	**1,63%**	**7 588**

Source : site INSEE - Population totale

Population au 1er janvier 2014 = Population légale 2011 entrée en vigueur le 1er janvier 2014 - Limites territoriales au 1er janvier 2013

Population au 1er janvier 2015 = Population légale 2012 entrée en vigueur le 1er janvier 2015 - Limites territoriales au 1er janvier 2014

V - 4 – Nombre d'abonnés

Le nombre d'abonnés alimentés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais représente 194 365 abonnés, dont 40 % à Rennes. Ce taux est plus faible que celui du nombre d'habitants car une part importante des logements à Rennes n'est pas dotée de compteurs individualisés publics.

Le nombre d'abonnés au service est en hausse de 4 % (+ 7 500 abonnés) entre 2014 et 2015, reflet du dynamisme démographique du territoire.

Service	Nombre d'abonnés 2014	Nombre d'abonnés 2015	Nombre d'abonnés % Evolution 2015/2014	Nombre d'abonnés Evolution 2015/2014
01 - Rennes	**76 152**	**77 747**	**2,1%**	**1 595**
Rennes	76 152	77 747	2,1%	1 595
02 - Sud de Rennes	**23 553**	**24 280**	**3,1%**	**727**
Bourgbarré	1 472			
Bruz	7 375			
Chartres-de-Bretagne	3 273			
Guichen-Pont-Réan	641			
Laillé	2 017			
Noyal-Châtillon-sur-Seiche	3 108			
Orgères	1 853			
Pont-Péan	1 674			
Saint-Armel	837			
Saint-Erblon	1 303			
03 - Nord de Rennes	**22 682**	**23 363**	**3,0%**	**681**
Betton	4 698			
Gévezé	2 080			
La Mézière	2 096			
La-Chapelle-des-Fougeretz	1 981			
Melesse	2 658			
Montgermont	1 511			
Montreuil-le-Gast	759			
Saint-Grégoire	3 506			
Thorigné-Fouillard	3 393			
04 - Lillion	**13 975**	**14 346**	**2,7%**	**371**
Bréal-sous-Montfort	2 468	2 540	2,9%	72
Chavagne	1 609	1 712	6,4%	103
Cintré	859	870	1,3%	11
Goven	1 749	1 745	-0,2%	-4
La Chapelle-Thouarault	868	876	0,9%	8
L'Hermitage	1 806	1 876	3,9%	70
Moigné- Le Rheu	354	365	3,1%	11
Mordelles	3 238	3 327	2,7%	89
Talensac	1 024	1 035	1,1%	11
05 - Cesson-Sévigné	**6 959**	**7 291**	**4,8%**	**332**
Cesson-Sévigné	6 959	7 291	4,8%	332
06 - Pacé-Vezin-St Gilles	**8 938**	**9 166**	**2,6%**	**228**
Pacé	4 840	4 989	3,1%	149
St-Gilles	1 992	2 048	2,8%	56
Vezin-le-Coquet	2 106	2 129	1,1%	23
07 - Rophémel	**8 343**	**8 479**	**1,6%**	**136**
Bédée	1 673	1 727	3,2%	54
Breteil	1 422	1 460	2,7%	38
Clayes	312	316	1,3%	4
Irodouër	886	897	1,2%	11
La Nouaye	120	122	1,7%	2
Miniac-sous-Bécherel	17	18	5,9%	1
Parthenay-de-Bretagne	612	624	2,0%	12
Pleumeleuc	1 356	1 361	0,4%	5
Romillé	1 562	1 573	0,7%	11
Saint-Gilles	20	20	0,0%	0
Saint-Pern	363	361	-0,6%	-2
08 - Chantepie-Vern	**8 386**	**8 454**	**0,8%**	**68**
Chantepie	5 026			
Vern-sur-Seiche	3 360			
09 - St Jacques-de-la-lande	**5 243**	**5 368**	**2,4%**	**125**
St-Jacques-de-la-lande	5 243	5 368	2,4%	125
10 - Le Rheu	**3 085**	**3 260**	**5,7%**	**175**
Le Rheu	3 085	3 260	5,7%	175
11 - Acigné	**2 747**	**2 778**	**1,1%**	**31**
Acigné	2 747	2 778	1,1%	31
12 - Brécé, Nouvoitou	**1 981**	**4 941**	**149,4%**	**2 960**
Brécé	798	2 047	156,5%	1 249
Nouvoitou	1 183	2 894	144,6%	1 711
13 - Bécherel, La Chap. Chaussée, Langan, Miniac-sous-	**1 529**	**1 539**	**0,7%**	**10**
Bécherel	386	386	0,0%	0
La-Chapelle-Chaussée	464	468	0,9%	4
Langan	382	384	0,5%	2
Miniac-sous-Bécherel	297	301	1,3%	4
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-F.	**1 461**	**1 482**	**1,4%**	**21**
Chevaigné	897	903	0,7%	6
St-Sulpice-la-Forêt	564	579	2,7%	15
15 - Corps-Nuds	**1 286**	**1 310**	**1,9%**	**24**
Corps-Nuds	1 286	1 310	1,9%	24
16 - Le Verger	**546**	**561**	**2,7%**	**15**
Le Verger	546	561	2,7%	15
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	**186 866**	**194 365**	**4,0%**	**7 499**

La mise en place d'une nouvelle tarification à Rennes au 1er juillet 2015 dans le cadre du contrat de délégation de service public avec la SPL Eau du Bassin Rennais s'accompagne d'une catégorisation des abonnés en trois types : locaux à usage d'habitation, immeubles collectifs non individualisés, et autres abonnés (professionnels…).

L'harmonisation du prix de l'eau et des grilles tarifaires votée le 10 décembre 2015 par la Collectivité Eau du Bassin Rennais conduira à la mise en place progressive de cette catégorisation sur l'ensemble du territoire de la Collectivité ce qui permettra de disposer de données plus précises sur les consommations par catégorie.

Au 2nd semestre 2015, à Rennes, la répartition des abonnés sur les 3 catégories est la suivante :

01 - Rennes	Nombre d'abonnés (février 2016)	Proportion
Locaux à usage d'habitation	67 906	86,7%
Immeubles collectifs non individualisés	1 549	2,0%
Autres abonnés	8 884	11,3%
Total abonnés (facturation février 2016)	**78 339**	

NB : La typologie a été réalisée à partir des données de facturation de février 2016. Le nombre total d'abonnés facturés en février 2016 est supérieur au nombre total d'abonnés du tableau précédent (77 747), qui est calculé au 31 décembre 2015.

V - 5 – Volumes consommés et consommation moyenne par abonné

Le volume total vendu en 2015 aux abonnés sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est de 20 864 211 m³ dont 48 % à Rennes. Le volume total est en hausse de 3,1 % (+ 621 853 m³) entre 2014 et 2015 avec des évolutions très contrastées selon les communes. Cette hausse fait suite à stabilité entre 2013 et 2014 et doit donc être relativisée. Les variations annuelles sont en effet difficiles à interpréter et peuvent être liées pour partie aux incertitudes d'estimation des valeurs consommées : les compteurs ne sont en effet pas tous relevés le 31 décembre ... Néanmoins, au vu des volumes, il est probable que la consommation globale soit à nouveau repartie à la hausse après des années de stabilité (hausse en périphérie compensée jusqu'alors par une baisse sur Rennes).

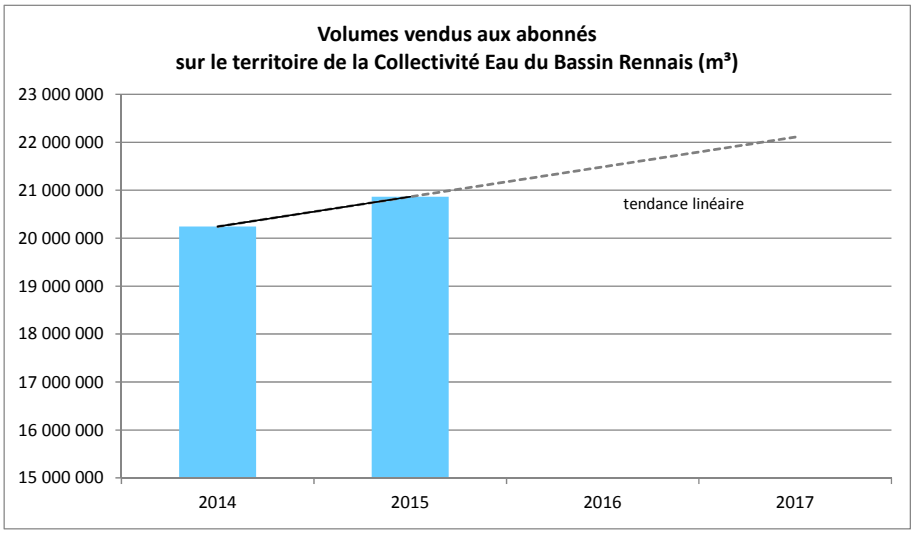

V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Services	Volumes vendus aux abonnés en 2014 (m³)	Volumes vendus aux abonnés en 2015 (m³)	Volumes Evolution 2014-2015
01 - Rennes	**9 859 964**	**10 074 914**	**2,2%**
Rennes	9 859 964	10 074 914	2,2%
02 - Sud de Rennes	**2 139 179**	**2 164 325**	**1,2%**
Bourgbarré	118 403	132 825	12,2%
Bruz	708 679	701 098	-1,1%
Chartres-de-Bretagne	286 707	283 117	-1,3%
Guichen-Pont-Réan	52 563	55 786	6,1%
Laillé	236 004	254 245	7,7%
Noyal-Châtillon-sur-Seiche	307 023	280 250	-8,7%
Orgères	139 127	139 680	0,4%
Pont-Péan	130 649	135 464	3,7%
Saint-Armel	66 901	69 042	3,2%
Saint-Erblon	93 123	112 818	21,1%
03 - Nord de Rennes	**2 013 426**	**2 173 911**	**8,0%**
Betton	367 991	421 770	14,6%
Gévezé	155 835	154 830	-0,6%
La Mézière	196 341	196 447	0,1%
La-Chapelle-des-Fougeretz	165 364	170 982	3,4%
Melesse	208 907	234 442	12,2%
Montgermont	131 750	136 555	3,6%
Montreuil-le-Gast	61 307	61 671	0,6%
Saint-Grégoire	458 299	491 551	7,3%
Thorigné-Fouillard	267 632	305 663	14,2%
04 - Lillion	**1 566 259**	**1 636 795**	**4,5%**
Bréal-sous-Montfort	204 827	201 101	-1,8%
Chavagne	135 557	137 719	1,6%
Cintré	63 983	67 009	4,7%
Goven	141 207	142 349	0,8%
La Chapelle-Thouarault	65 672	64 711	-1,5%
L'Hermitage	505 418	568 792	12,5%
Moigné- Le Rheu	66 136	72 980	10,3%
Mordelles	298 802	298 492	-0,1%
Talensac	84 657	83 642	-1,2%
05 - Cesson-Sévigné	**961 829**	**984 001**	**2,3%**
Cesson-Sévigné	961 829	984 001	2,3%
06 - Pacé-Vezin-St Gilles	**733 666**	**733 675**	**0,0%**
Pacé	425 527	416 605	-2,1%
St-Gilles	157 591	162 971	3,4%
Vezin-le-Coquet	150 548	154 099	2,4%
07 - Rophémel	**683 968**	**706 045**	**3,2%**
Bédée	137 713	145 239	5,5%
Breteil	98 521	100 470	2,0%
Clayes	21 991	23 468	6,7%
Irodouër	77 129	71 305	-7,6%
La Nouaye	11 474	13 233	15,3%
Miniac-sous-Bécherel	2 301	2 121	-7,8%
Parthenay-de-Bretagne	43 408	45 136	4,0%
Pleumeleuc	112 219	126 685	12,9%
Romillé	129 592	128 889	-0,5%
Saint-Gilles	12 127	11 693	-3,6%
Saint-Pern	37 493	37 806	0,8%
08 - Chantepie-Vern	**679 407**	**702 371**	**3,4%**
Toutes communes	679 407	702 371	3,4%
09 - St Jacques-de-la-lande	**533 175**	**581 198**	**9,0%**
St-Jacques-de-la-lande	533 175	581 198	9,0%
10 - Le Rheu	**275 349**	**284 361**	**3,3%**
Le Rheu	275 349	284 361	3,3%
11 - Acigné	**221 674**	**221 912**	**0,1%**
Acigné	221 674	221 912	0,1%
12 - Brécé, Nouvoitou	**157 647**	**171 938**	**9,1%**
Brécé	69 293	78 864	13,8%
Nouvoitou	88 354	93 074	5,3%
13 - Bécherel, La Chap. Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.	**160 456**	**156 701**	**-2,3%**
Bécherel	67 244	62 726	-6,7%
La-Chapelle-Chaussée	39 390	39 080	-0,8%
Langan	27 347	29 049	6,2%
Miniac-sous-Bécherel	26 475	25 846	-2,4%
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-F.	**117 459**	**123 420**	**5,1%**
Chevaigné	67 753	71 960	6,2%
St-Sulpice-la-Forêt	49 706	51 460	3,5%
15 - Corps-Nuds	**91 952**	**101 757**	**10,7%**
Corps-Nuds	91 952	101 757	10,7%
16 - Le Verger	**46 948**	**46 887**	**-0,1%**
Le Verger	46 948	46 887	-0,1%
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	**20 242 358**	**20 864 211**	**3,1%**

La consommation moyenne par abonné est passée de 108 à 107 m³ entre 2014 et 2015. Les forts contrastes entre communes s'expliquent par la typologie des abonnés : les immeubles collectifs non individualisés (comme à Rennes), la présence de jardins ou d'industriels (comme à L'Hermitage) conduit à une augmentation des valeurs moyennes pour l'ensemble de la commune.

Services	Consommation moyenne par abonné 2014 (m³)	Consommation moyenne par abonné 2015 (m³)	Evolution consommation moyenne 2014-2015
01 - Rennes	**129**	**130**	**0,1%**
Rennes	129	130	0,1%
02 - Sud de Rennes	**91**	**89**	**-1,9%**
Bourgbarré	80		
Bruz	96		
Chartres-de-Bretagne	88		
Guichen-Pont-Réan	82		
Laillé	117		
Noyal-Châtillon-sur-Seiche	99		
Orgères	75		
Pont-Péan	78		
Saint-Armel	80		
Saint-Erblon	71		
03 - Nord de Rennes	**89**	**93**	**4,8%**
Betton	78		
Gévezé	75		
La Mézière	94		
La-Chapelle-des-Fougeretz	83		
Melesse	79		
Montgermont	87		
Montreuil-le-Gast	81		
Saint-Grégoire	131		
Thorigné-Fouillard	79		
04 - Lillion	**112**	**114**	**1,8%**
Bréal-sous-Montfort	83	79	-4,6%
Chavagne	84	80	-4,5%
Cintré	74	77	3,4%
Goven	81	82	1,0%
La Chapelle-Thouarault	76	74	-2,4%
L'Hermitage	280	303	8,3%
Moigné- Le Rheu	187	200	7,0%
Mordelles	92	90	-2,8%
Talensac	83	81	-2,2%
05 - Cesson-Sévigné	**138**	**135**	**-2,4%**
Cesson-Sévigné	138	135	-2,4%
06 - Pacé-Vezin-St Gilles	**82**	**80**	**-2,5%**
Pacé	88	84	-5,0%
St-Gilles	79	80	0,6%
Vezin-le-Coquet	71	72	1,3%
07 - Rophémel	**82**	**83**	**1,6%**
Bédée	82	84	2,2%
Breteil	69	69	-0,7%
Clayes	70	74	5,4%
Irodouër	87	79	-8,7%
La Nouaye	96	108	13,4%
Miniac-sous-Bécherel	135	118	-12,9%
Parthenay-de-Bretagne	71	72	2,0%
Pleumeleuc	83	93	12,5%
Romillé	83	82	-1,2%
Saint-Gilles	606	585	-3,6%
Saint-Pern	103	105	1,4%
08 - Chantepie-Vern	**81**	**83**	**2,5%**
Chantepie			
Vern-sur-Seiche			
09 - St Jacques-de-la-lande	**102**	**108**	**6,5%**
St-Jacques-de-la-lande	102	108	6,5%
10 - Le Rheu	**89**	**87**	**-2,3%**
Le Rheu	89	87	-2,3%
11 - Acigné	**81**	**80**	**-1,0%**
Acigné	81	80	-1,0%
12 - Brécé, Nouvoitou	**80**	**35**	**-56,3%**
Brécé	87	39	-55,6%
Nouvoitou	75	32	-56,9%
13 - Bécherel, La Chap. Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.	**105**	**102**	**-3,0%**
Bécherel	174	163	-6,7%
La-Chapelle-Chaussée	85	84	-1,6%
Langan	72	76	5,7%
Miniac-sous-Bécherel	89	86	-3,7%
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-F.	**80**	**83**	**3,6%**
Chevaigné	76	80	5,5%
St-Sulpice-la-Forêt	88	89	0,8%
15 - Corps-Nuds	**72**	**78**	**8,6%**
Corps-Nuds	72	78	8,6%
16 - Le Verger	**86**	**84**	**-2,8%**
Le Verger	86	84	-2,8%
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	**108**	**107**	**-0,9%**

À Rennes la catégorisation des abonnés permet de connaître précisément la moyenne de consommation par type d'usage : locaux à usage d'habitation (consommation moyenne par ménage), immeubles collectifs non individualisés (consommation moyenne par immeuble), autres abonnés (tous usages professionnels confondus) :

01 - Rennes	Volume consommé 2015 (m³) *estimation à partir de la base abonnés de février 2016*	Consommation moyenne par abonné (m³/an)
Locaux à usage d'habitation	3 188 638	47
Immeubles collectifs non individualisés	2 291 831	1 480
Autres abonnés	3 659 572	412
Total abonnés (facturation février 2016)	**9 140 041**	**117**

NB : Le volume consommé 2015 du tableau ci-dessus est issu de l'exploitation de la base abonnés en février 2016 et n'est pas représentatif du volume consommé 2015 officiel (tableau précédent). Par contre, cette analyse permet une première approche des consommations unitaires par catégorie. Elle confirme qu'à Rennes, la valeur de consommation de référence (INSEE) de 120 m³ par abonné est très éloignée de la réalité.

V - 6 – Une politique d'économie d'eau pour améliorer l'adaptation du service au changement climatique

La réduction des consommations d'eau est l'un des leviers principaux permettant d'augmenter l'adaptation du territoire au changement climatique. Chaque litre non consommé permet en effet de réduire le prélèvement dans la ressource naturelle, en particulier en période de sécheresse. Cela évite aussi les dépenses d'énergie et de traitement associées à la potabilisation et au transport de l'eau.

» Chiffres clés :

- 9 millions d'euros sur 3 ans consacrés à la réduction des consommations d'eau
- Un programme co-financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 2,8 millions d'euros
- Une économie d'eau attendue de 1,5 million de m³ par an

En 2015, la Collectivité a achevé **la construction du programme d'économie d'eau pour les années 2016-2018**, et l'a voté à l'unanimité lors du Comité syndical du 10 décembre 2015. Le programme ECODO 2016-2018 regroupe des actions sur les usines de production (diminution des pertes en eaux de process) et sur les réseaux de distribution (étude de gestion patrimoniale et sectorisation). Il comprend également des actions de sensibilisation auprès des usagers et un fonds d'investissement ECODO dont la vocation est d'aider les acteurs du territoire à réaliser des investissements pour réduire leur consommation d'eau, et de soutenir les travaux d'individualisation des appartements dans les immeubles collectifs.

ECODO
JUSTE L'EAU QU'IL FAUT !

La Collectivité a également démarré en 2015 une action d'**accompagnement des communes** de son territoire dans le diagnostic et le suivi de leurs consommations d'eau potable. Il s'agit d'un accompagnement des services techniques, réalisé par les services de la Collectivité, sans contrepartie financière, pour mieux appréhender et connaître les installations dans le but de réaliser des économies d'eau.

À la fin de l'année 2015, 31 des 56 communes de la Collectivité étaient engagées dans la démarche, au stade du premier contact, de la signature de la convention ou de la formation d'agents municipaux à l'autodiagnostic.

Les animations dans les écoles sur la base d'un cycle de 4 demi-journées à destination des élèves de CM1-CM2, ont également été poursuivies en 2015. Au 1er trimestre s'est déroulée la fin du cycle d'animations programmée par le SIE de Lillion sur l'année 2014-2015 : 19 classes sensibilisées dans 8 écoles. Pour l'année scolaire 2015-2016, 20 classes (400 enfants) réparties dans 10 écoles de la Collectivité ont bénéficié du cycle d'animations, dont la réalisation était confiée à Eau et Rivières de Bretagne et Les Petits Débrouillards Grand Ouest.

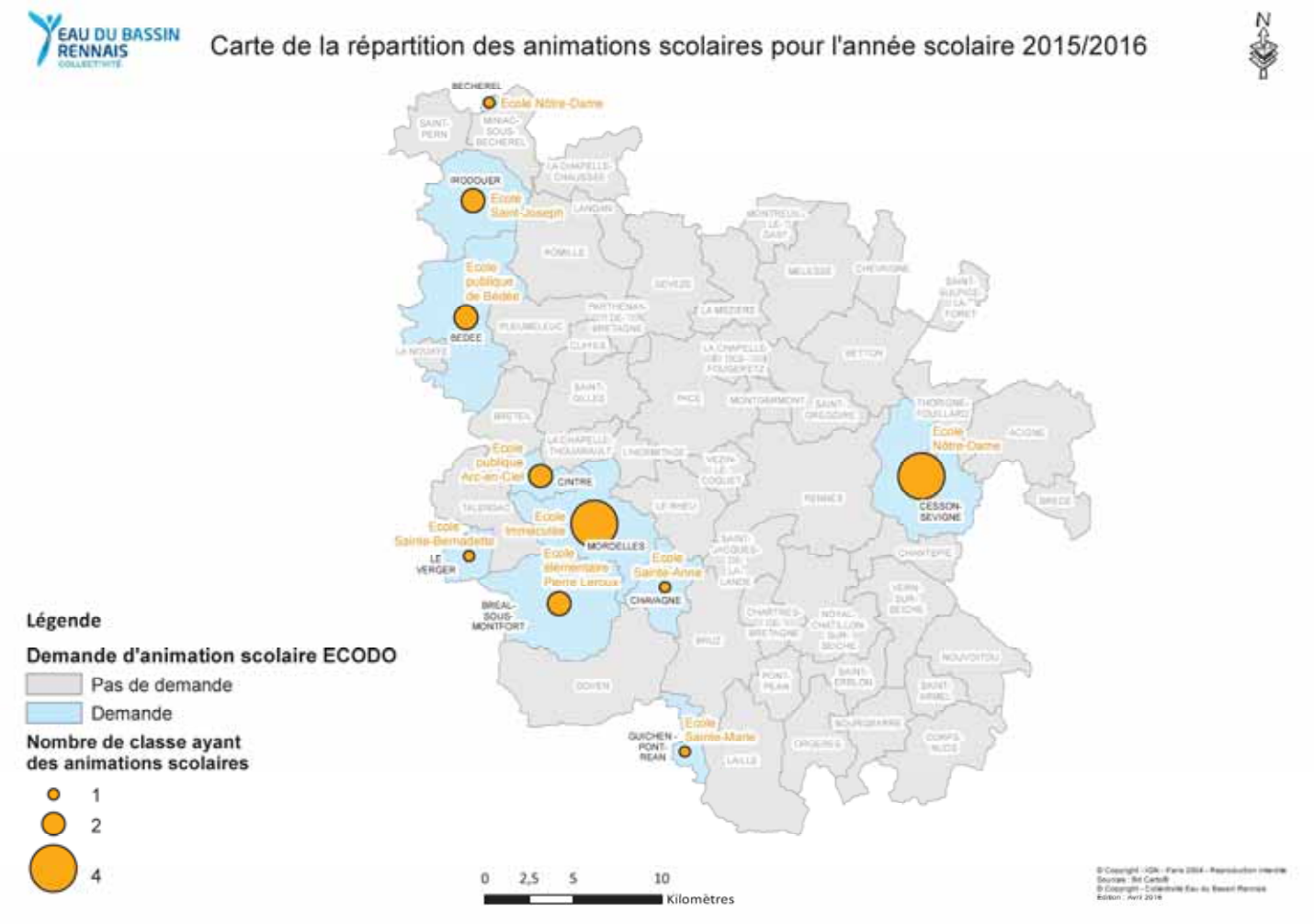

L'année 2015 a vu également la mise en place du **fonds ECODO**, d'un montant de 270 000 € par an. Un premier dossier instruit en 2015 a donné lieu à l'attribution d'une aide financière de 10 700 € HT pour la mise en place de matériel de robinetterie hydro-économe dans un Établissement d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) à Rennes, suite au diagnostic ECODO réalisé par le SMPBR en 2014 dans cet établissement. L'économie d'eau attendue pour cet établissement consommant 4 000 m³ par an est estimée à 15 %, soit 600 m³/an. La Collectivité a également subventionné la Ville de Rennes à hauteur de 200 000 € pour l'installation d'une cuve de récupération des eaux de lavage de la piscine de Bréquigny, la rénovation de pataugeoires et l'acquisition de dispositifs de puisage mobiles équipés de compteur et de vannes automatiques.

Visite de chantier lors de la construction de la cuve intérieure de récupération des eaux de lavage des filtres à sable- Piscine de Bréquigny - Rennes 10 avril 2015

V - 7 – Les performances des services

V – 7 – 1 - Qualité de l'eau distribuée

La qualité de l'eau distribuée est testée en de nombreux points du réseau de distribution.

Les résultats des contrôles de la qualité de l'eau potable réalisés par l'ARS sont consultables pour chaque commune sur le site Internet du Ministère de la Santé à l'adresse suivante :

http://www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable.html

Les bilans 2015 de l'ARS sur la qualité de l'eau sur les réseaux de distribution rennais figurent en annexe 2.

Les délégataires réalisent par ailleurs une surveillance permanente de la qualité de l'eau en de nombreux points des réseaux.

Qualité de l'eau 2015	Nb de prélèvements bactériologiques	Nb de non-conformités bactériologiques	Taux de conformité bactériologique (Indicateur P101.1)	Nb de prélèvements physico-chimiques	Nb de non conformités physico-chimiques	Taux de conformité physico-chimique (Indicateur P102.1)
01 - Rennes	279	0	100,0%	279	0	100,0%
02 - Sud de Rennes	224	0	100,0%	224	0	100,0%
03 - Nord de Rennes	91	0	100,0%	91	0	100,0%
04 - Lillion	66	0	100,0%	66	0	100,0%
05 - Cesson-Sévigné	26	0	100,0%	26	0	100,0%
06 - Pacé-St-Gilles-Vezin-le-Coquet	31	0	100,0%	31	0	100,0%
07 - Rophémel	35	0	100,0%	35	0	100,0%
08 - Chantepie-Vern	30	0	100,0%	30	0	100,0%
09 - St-Jacques-de-la-Lande	19	0	100,0%	19	0	100,0%
10 - Le Rheu	13	0	100,0%	13	0	100,0%
11 - Acigné	14	0	100,0%	14	0	100,0%
12 - Brécé, Nouvoitou	9	0	100,0%	9	0	100,0%
13 - Bécherel, La Chap. Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.	8	0	100,0%	8	0	100,0%
14 - Chevaigné, St-Sulpice	5	0	100,0%	5	0	100,0%
15 - Corps-Nuds	6	0	100,0%	6	0	100,0%
16 - Le Verger	4	0	100,0%	4	0	100,0%
Total	**860**	**0**	**100,0%**	**860**	**0**	**100,0%**

Du point de vue de la conformité bactériologique comme de la conformité physico-chimique, aucun prélèvement non-conforme n'a été relevé sur les 860 prélèvements réalisés sur l'ensemble des communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Les 2 dépassements de la limite de qualité pour les bromates qui sont mentionnés sur les bilans annuels pour les services de Pacé-St-Gilles-Vezin-le-Coquet et Rophémel sont comptabilisés dans le bilan de conformité en sortie des usines de potabilisation, puisqu'ils ont été détectés à la sortie de l'usine de Rophémel (cf. chapitre IV – La production d'eau potable). Le paramètre bromates n'est pas mesuré sur les réseaux de distribution.

» Sur les 16 services de distribution :

- 100 % de conformité aux limites de qualité d'eau
- Un rendement de réseau supérieur à 80 % pour 15 services
- Un bon indice linéaire de pertes pour 14 services
- Un indice de connaissance et de gestion patrimoniale d'au moins 100/120 pour les 11 services inclus intégralement dans le territoire
- 0,7% de renouvellement du réseau en moyenne sur les 5 dernières années pour les 11 services inclus intégralement dans le territoire

A Rennes, un suivi spécifique de la saveur est réalisé par l'exploitant dans un panel de restaurants. On peut noter que sur les 59 dégustations en 2015, 61 % des analyses saveur atteignent la référence de qualité qui correspond à l'absence de goût. Par rapport aux 43 % d'absence de goût en 2014 (pour 40 dégustations), cela représente une amélioration notoire.

V – 7 – 2- Performances des réseaux de distribution

NB : En 2015 le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais comporte encore des réseaux non séparés des anciens périmètres (services 13, 14 et 15). Il n'est donc pas encore possible cette année de calculer des indicateurs de performance des réseaux globaux sur l'ensemble du territoire.

Les performances des réseaux de distribution sont directement liées à la gestion des fuites sur canalisations et branchements (réseau public avant compteur).

La réparation des fuites détectées par les différentes techniques de recherche de fuite ou signalées par des tiers incombe au délégataire chargé de l'exploitation du réseau. Le bilan 2015 de réparation de fuites est présenté ci-après par service. Le volume de perte occasionné par une fuite sur le réseau est fonction de la durée de la fuite, du type de rupture et du débit dans la canalisation concernée. Il est difficilement appréciable, notamment du fait que la date de démarrage de la fuite est souvent inconnue.

Service	Nombre de fuites sur canalisations réparées en 2015	Nombre de fuites sur branchements réparées en 2015
01-Rennes	59	37
02-Sud-Rennes	27	39
03-Nord-Rennes	203	37
04-Lillion	40	9
05-Cesson-Sévigné	9	4
06-Pacé-St-Gilles-Vezin	24	6
07-Rophémel	31	16
08-Chantepie-Vern	6	11
09-St-Jacques	3	1
10-Le-Rheu	5	2
11-Acigné	1	4
12 - Brécé, Nouvoitou	2	1
13 - Bécherel, La Chap. Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.	4	2
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-F.	29	13
15 - Corps-Nuds	2	2
16 - Le Verger	2	0
TOTAL	**447**	**184**

Le rendement du réseau de distribution correspond au pourcentage du volume ayant circulé dans le réseau qui a été distribué aux abonnés, ou utilisé pour le service. Plus il est proche de 100 % et plus le pourcentage de pertes est faible. Les valeurs constatées sur la Collectivité Eau du Bassin rennais sont globalement bonnes, et bien supérieures à la moyenne nationale (79,7 % - Rapport Eau France 2015 – données 2012).

Service	Rendement 2014 (Indicateur P104.3)	Rendement 2015 (Indicateur P104.3)
01 - Rennes	94,5	94,9
02 - Sud de Rennes	87,9	86,2
03 - Nord de Rennes	82,6	86,4
04 - Lillion	87,4	86,0
05 - Cesson-Sévigné	94,2	97,4
06 - Pacé-Vezin-St Gilles	91,9	86,4
07 - Rophémel	87,2	81,8
08 - Chantepie-Vern	86,3	85,9
09 - St-Jacques-de-la-Lande	94,4	93,6
10 - Le Rheu	87,7	87,2
11 - Acigné	95,4	94,4
12 - Brécé, Nouvoitou		
12 - SIE Châteaubourg	90,8	89,0
13 - Bécherel, La Chap. Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.		
13 - SIE Tinténiac-Bécherel	81,3	83,2
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-F.		
14 - SIE St-Aubin-d'Aubigné	82,8	82,4
15 - Corps-Nuds		
15 - SIE Forêt du Theil	78,3	79,6
16 - Le Verger		
16 - SIE Monterfil-Le Verger	84,2	81,4

Les réseaux n'étant en 2015 pas séparés pour les communes des services 13, 14 et 16, les données présentées sont celles des réseaux des anciens périmètres.

Le délégataire n'ayant pas à la date d'édition du présent rapport transmis les données issues de la séparation des réseaux en fin d'année 2014 pour les communes des services 12 et 15, les données présentées sont celles des réseaux des anciens périmètres.

Rendement de réseaux - Année 2015

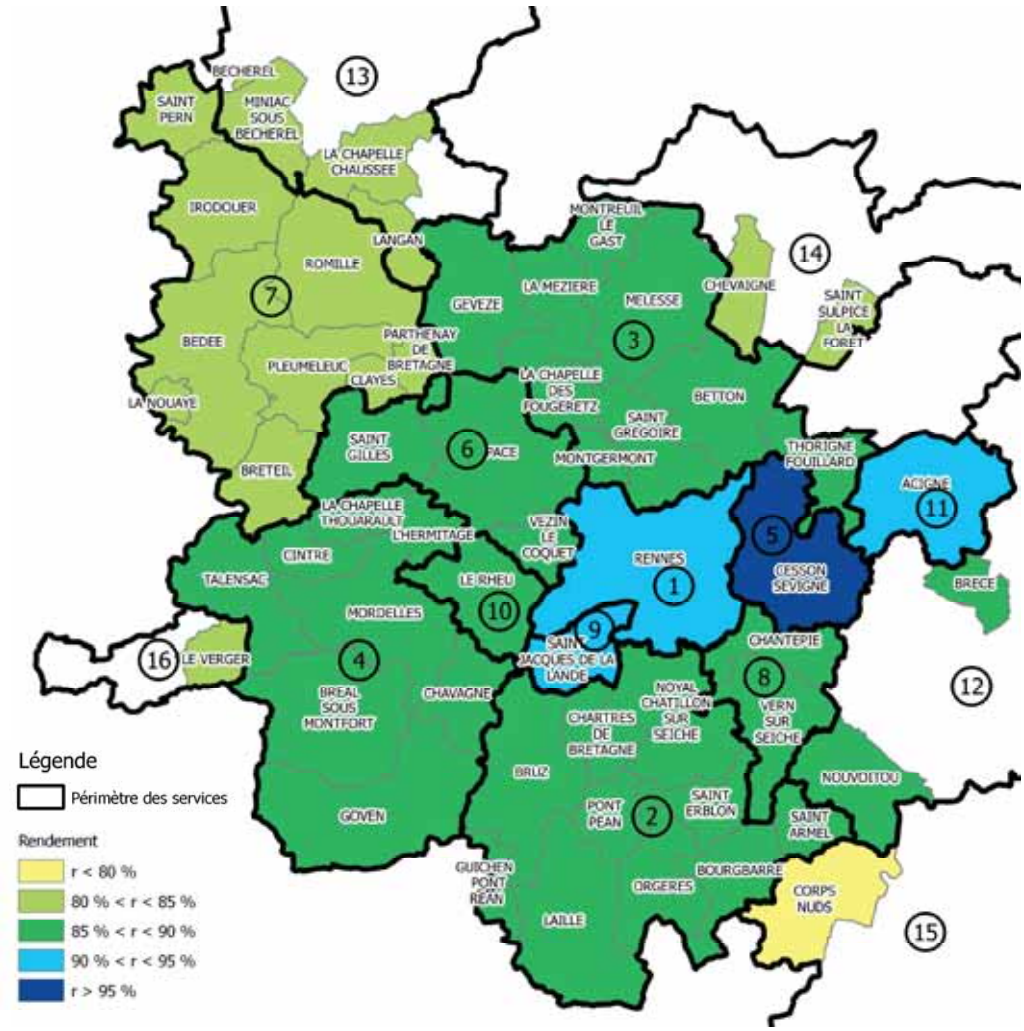

Travaux de renouvellement de branchements Rue du Grand Champ - Cesson-Sévigné 8 juillet 2015

Pour comparer les pertes d'eau d'un réseau à un autre, en s'affranchissant du linéaire, on utilise l'Indice Linéaire de Pertes (ILP), qui rapporte le volume de pertes au linéaire du réseau. L'Office International de l'Eau a défini pour chaque type de réseau, rural, semi-rural ou urbain, des valeurs cibles d'ILP pour un réseau en bon état. Le caractère rural, semi-rural ou urbain est déterminé par l'Indice Linéaire de Consommation (ILC) du réseau (volume consommé par km de canalisation et par jour).

Service	Indice Linéaire de Pertes en réseau 2014 (Indicateur P106.3)	Indice Linéaire de Pertes en réseau 2015 (Indicateur P06.3)	Type de réseau	Qualification de l'ILP 2015
01 - Rennes	5,6	6,0	Urbain	Bon
02 - Sud de Rennes	1,4	1,6	Semi-rural	Bon
03 - Nord de Rennes	1,9	1,6	Rural	Acceptable
04 - Lillion	1,2	1,4	Rural	Bon
05 - Cesson-Sévigné	1,1	0,5	Semi-rural	Bon
06 - Pacé-Vezin-St Gilles	0,7	1,3	Rural	Bon
07 - Rophémel	0,6	1,0	Semi-rural	Bon
08 - Chantepie-Vern	2,1	2,2	Semi-rural	Bon
09 - St-Jacques-de-la-Lande	1,6	2,0	Semi-rural	Bon
10 - Le Rheu	2,0	2,1	Rural	Acceptable
11 - Acigné	0,4	0,4	Rural	Bon
12 - Brécé, Nouvoitou			Rural	
12 - SIE Châteaubourg	1,0	1,0	Rural	Bon
13 - Bécherel, La Chap. Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.			Rural	
13 - SIE Tinténiac-Bécherel	1,0	0,9	Rural	Bon
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-F.			Rural	
14 - SIE St-Aubin-d'Aubigné	1,0	1,0	Rural	Bon
15 - Corps-Nuds			Rural	
15 - SIE Forêt du Theil	1,1	1,1	Rural	Bon
16 - Le Verger			Rural	
16 - SIE Monterfil-Le Verger	0,9	1,1	Rural	Bon

Les réseaux n'étant en 2015 pas séparés pour les communes des services 13, 14 et 16, les données présentées sont celles des réseaux des anciens périmètres.

Le délégataire n'ayant pas à la date d'édition du présent rapport transmis les données issues de la séparation des réseaux en fin d'année 2014 pour les communes des services 12 et 15, les données présentées sont celles des réseaux des anciens périmètres.

V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, la somme des pertes par fuites et les volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage (volumes utilisés pour le service, consommations autorisées sans comptage…).

Service	Indice Linéaire des Volumes Non Comptés 2014 (m³/km/j) (Indicateur P105.3)	Indice Linéaire des Volumes Non Comptés 2015 (m³/km/j) (Indicateur P105.3)
01 - Rennes	7,3	7,3
02 - Sud de Rennes	1,4	1,6
03 - Nord de Rennes	1,9	1,6
04 - Lillion	1,2	1,4
05 - Cesson-Sévigné	1,2	0,5
06 - Pacé-Vezin-St Gilles	0,8	1,4
07 - Rophémel	0,7	1,0
08 - Chantepie-Vern	2,2	2,3
09 - St-Jacques-de-la-Lande	1,7	2,2
10 - Le Rheu	2,0	2,2
11 - Acigné	0,4	0,5
12 - Brécé, Nouvoitou		
12 - SIE Châteaubourg	1,0	1,1
13 - Bécherel, La Chap. Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.		
13 - SIE Tinténiac-Bécherel	1,1	1,0
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-F.		
14 - SIE St-Aubin-d'Aubigné	1,0	1,1
15 - Corps-Nuds		
15 - SIE Forêt du Theil	1,1	1,1
16 - Le Verger		
16 - SIE Monterfil-Le Verger	0,9	1,2

Les réseaux n'étant en 2015 pas séparés pour les communes des services 13, 14 et 16, les données présentées sont celles des réseaux des anciens périmètres.

Le délégataire n'ayant pas à la date d'édition du présent rapport transmis les données issues de la séparation des réseaux en fin d'année 2014 pour les communes des services 12 et 15, les données présentées sont celles des réseaux des anciens périmètres.

Pour le service 01-Rennes, le réseau de distribution n'étant pas séparé complètement du réseau d'adduction, les volumes non comptés intègrent des volumes de service sur les installations de production et d'adduction. L'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés pour ce service est donc supérieur à celui des autres services.

Compteur situé dans un regard
Rue du Grand Champ - Cesson-Sévigné

V – 7 – 3- Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux

Afin d'améliorer le rendement du réseau, la connaissance de ce patrimoine et la mise en place de programmes pluriannuels de renouvellement sont essentielles. L'obtention d'une note de 120 pour cet indicateur réglementaire (P103.2) est donc un objectif primordial. Les raisons pour lesquelles certains services n'atteignent pas 120 sont :

- l'absence de localisation des branchements sur le plan des réseaux (5 services : 02, 03, 05, 08, et 09) ;
- l'absence de plan pluriannuel de renouvellement des canalisations sur au moins 3 ans (1 service : 03)
- l'absence de connaissance des dates ou périodes de pose des canalisations pour une partie du réseau (2 services : 02 et 08).

Travaux de renouvellement de canalisations Bréal-sous-Montfort Mars 2015

Service	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 2014 (Indicateur P103.2) Note sur 120	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 2015 (Indicateur P103.2) Note sur 120
01 - Rennes	120	120
02 - Sud de Rennes	108	108
03 - Nord de Rennes	100	100
04 - Lillion	120	120
05 - Cesson-Sévigné	110	
06 - Pacé-Vezin-St Gilles	119	120
07 - Rophémel	120	120
08 - Chantepie-Vern	108	
09 - St-Jacques-de-la-Lande	110	110
10 - Le Rheu	119	119
11 - Acigné	110	110
12 - Brécé, Nouvoitou		
12 - SIE Châteaubourg	117	
13 - Bécherel, La Chap. Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.		
13 - SIE Tinténiac-Bécherel	109	110
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-F.		
14 - SIE St-Aubin-d'Aubigné	120	120
15 - Corps-Nuds		
15 - SIE Forêt du Theil	95	95
16 - Le Verger		
16 - SIE Monterfil-Le Verger	103	105

Les données 2015 pour les services 05, 08 et 12 ne figurent pas dans le tableau car elles n'ont pas été consolidées à la date d'édition du présent rapport.

Sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, le linéaire de réseau représente 3 702 km . La forte augmentation du linéaire (+ 16 km entre 2014 et 2015) est le reflet du dynamisme du territoire. La pose et l'intégration de ces réseaux dans le patrimoine du service représente une part importante de l'activité de la Collectivité.

Service	Linéaire de réseau 2014 (km)	Linéaire de réseau 2015 (km)
01 - Rennes	486,6	496,4
02 - Sud de Rennes	604,5	610,2
03 - Nord de Rennes	621,5	604,4
04 - Lillion	517,7	521,5
05 - Cesson-Sévigné	145,5	146,4
06 - Pacé-Vezin-St Gilles	240,3	241,2
07 - Rophémel	433,4	439,2
08 - Chantepie-Vern	139,2	141,5
09 - St Jacques-de-la-lande	54,6	55,0
10 - Le Rheu	53,2	53,5
11 - Acigné	82,1	84,5
12 - Brécé, Nouvoitou	87,3	87,3
13 - Bécherel, La Chap. Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.	92,2	91,6
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-F.	48,6	49,6
15 - Corps-Nuds	64,3	64,5
16 - Le Verger	20,1	20,1
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	**3 691,1**	**3 706,8**

V – 7 – 4- Continuité du service

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées correspond au nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance (réparations de fuites sur canalisations… cf. chapitre V-7-2). Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

Service	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés 2014 (Indicateur P151.1)	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés 2015 (Indicateur P151.1)
01 - Rennes	0,9	1,2
02 - Sud de Rennes	2,8	2,7
03 - Nord de Rennes	2,4	1,8
04 - Lillion	3,8	4,0
05 - Cesson-Sévigné	3,6	1,6
06 - Pacé-Vezin-St Gilles	3,7	4,0
07 - Rophémel	8,2	6,4
08 - Chantepie-Vern	1,3	1,5
09 - St-Jacques-de-la-Lande	3,4	1,1
10 - Le Rheu	3,2	4,0
11 - Acigné	5,1	1,8
12 - Brécé, Nouvoitou		
12 - SIE Châteaubourg	1,4	1,3
13 - Bécherel, La Chap. Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.		
13 - SIE Tinténiac-Bécherel		
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-F.		7,2
14 - SIE St-Aubin-d'Aubigné	8,9	
15 - Corps-Nuds		
15 - SIE Forêt du Theil	3,5	3,3
16 - Le Verger		2,9
16 - SIE Monterfil-Le Verger	6,9	

Pour le service 13, les données n'ont pas été transmises par le délégataire à la date d'édition du présent rapport.

Pour les services 14 et 16, les données 2015 correspondent aux communes Eau du Bassin Rennais de l'ancien périmètre du SIE.

Pour les services 12 et 15, les données 2015 n'ont pas été transmises à l'échelle des communes Eau du Bassin Rennais de l'ancien périmètre du SIE à la date d'édition du présent rapport.

V – 7 – 5- Qualité de service à l'usager

1/ Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Les délégataires se sont engagés dans chacun des contrats sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant.

Services	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (jours) Indicateur D151.0
01 - Rennes	1
02 - Sud de Rennes	1
03 - Nord de Rennes	1
04 - Lillion	2
05 - Cesson-Sévigné	1
06 - Pacé-Vezin-St Gilles	2
07 - Rophémel	2
08 - Chantepie-Vern	1
09 - St-Jacques-de-la-Lande	1
10 - Le Rheu	1
11 - Acigné	2
12 - Brécé, Nouvoitou	
12 - SIE Châteaubourg	1
13 - Bécherel, La Chap. Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.	
13 - SIE Tinténiac-Bécherel	
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-F.	2
15 - Corps-Nuds	
15 - SIE Forêt du Theil	1
16 - Le Verger	2

2/ Taux de respect du délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Service	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés 2014 (Indicateur P152.1)	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés 2015 (Indicateur P152.1)
01 - Rennes	100	
02 - Sud de Rennes	100	100
03 - Nord de Rennes	100	100
04 - Lillion	97	98
05 - Cesson-Sévigné	100	100
06 - Pacé-Vezin-St Gilles	98	97
07 - Rophémel	98	98
08 - Chantepie-Vern	100	100
09 - St-Jacques-de-la-Lande	100	100
10 - Le Rheu	95	91
11 - Acigné	97	96
12 - Brécé, Nouvoitou		
12 - SIE Châteaubourg	100	100
13 - Bécherel, La Chap. Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.		
13 - SIE Tinténiac-Bécherel		
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-F.		97
14 - SIE St-Aubin-d'Aubigné	96	
15 - Corps-Nuds		
15 - SIE Forêt du Theil	100	100
16 - Le Verger		97
16 - SIE Monterfil-Le Verger	97	

Pour le service 13, les données n'ont pas été communiquées par le délégataire à la date d'édition du présent rapport.

3/ Montant des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité

Service	Montant des abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (€)	Montant des abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité en €/m³ (Indicateur P109.0)
01 - Rennes	10 672 €	0,0011 €
02 - Sud de Rennes	2 601 €	0,0012 €
03 - Nord de Rennes	2 245 €	0,0010 €
04 - Lillion	2 939 €	0,0018 €
05 - Cesson-Sévigné	54 €	0,0001 €
06 - Pacé-Vezin-St Gilles	2 939 €	0,0040 €
07 - Rophémel	2 939 €	0,0041 €
08 - Chantepie-Vern	1 252 €	0,0018 €
09 - St-Jacques-de-la-Lande	1 112 €	0,0019 €
10 - Le Rheu	668 €	0,0023 €
11 - Acigné	569 €	0,0025 €
12 - Brécé, Nouvoitou	406 €	0,0024 €
13 - Bécherel, La Chap. Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.	319 €	0,0020 €
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-F.	304 €	0,0025 €
15 - Corps-Nuds	264 €	0,0024 €
16 - Le Verger	115 €	0,0025 €
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	**29 397 €**	**0,0014 €**

Les montants présentés dans le tableau incluent les contributions des délégataires au Fonds de Solidarité Logement du Département d'Ille-et-Vilaine, à hauteur de 0,2049 €/abonné pour Saur et Veolia Eau, et à hauteur de 7 500 € pour la SPL Eau du Bassin Rennais en 2015.

4/ Taux de réclamations

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par les délégataires ou directement par les collectivités délégantes, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Les taux présentés dans le tableau ci-après correspondent à 167réclamations écrites (hors prix de l'eau) reçues par les services : 147 reçues par les délégataires et 20 reçues par la Collectivité. Les réclamations reçues directement par la Collectivité sont présentées au chapitre V-9-1.

Service	Taux de réclamations écrites pour 1000 abonnés 2014 (Indicateur P155.1)	Taux de réclamations écrites pour 1000 abonnés 2015 (Indicateur P155.1)
01 - Rennes	0,5	1,0
02 - Sud de Rennes	0,7	1,1
03 - Nord de Rennes	0,5	1,2
04 - Lillion	0,2	0,1
05 - Cesson-Sévigné	0,7	0,4
06 - Pacé-Vezin-St Gilles	0,3	1,1
07 - Rophémel	0,1	0,5
08 - Chantepie-Vern	0,5	0,7
09 - St-Jacques-de-la-Lande	0,0	0,6
10 - Le Rheu	0,7	0,9
11 - Acigné	0,0	0,0
12 - SIE Châteaubourg	0,7	0,0
13 - Bécherel, La Chap. Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.		
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-F.		2,0
15 - Corps-Nuds		0,0
16 - Le Verger		0,0
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais		**0,9**

Sur l'année 2014, l'indicateur n'est pas consolidé pour tous les services par le nombre de réclamations écrites reçues directement par les collectivités délégantes.
Pour le service 13 les données du délégataire n'ont pas été transmises à la date d'édition du présent rapport. La Collectivité Eau du Bassin Rennais n'a reçu aucune réclamation sur les communes concernées.

Pour le service 01-Rennes, la SPL Eau du Bassin Rennais a mis en place une nouvelle méthodologie d'identification et de qualification des courriers. Cette nouvelle méthodologie, plus exhaustive, a conduit à qualifier de réclamations certains courriers qui auparavant n'étaient pas considérés comme tels. L'augmentation du taux de réclamations par rapport à l'année précédente (ancien délégataire) est lié à ce changement de méthode.

5/ Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Le taux d'impayés correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Service	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente 2014 (Indicateur P154.0)	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente 2015 (Indicateur P154.0)
01 - Rennes	0,2	
02 - Sud de Rennes	0,4	0,4
03 - Nord de Rennes	0,2	0,3
04 - Lillion	0,6	0,6
05 - Cesson-Sévigné	0,4	0,0
06 - Pacé-Vezin-St Gilles	0,4	0,5
07 - Rophémel	0,5	0,8
08 - Chantepie-Vern	0,3	0,7
09 - St-Jacques-de-la-Lande	1,0	0,6
10 - Le Rheu		0,6
11 - Acigné	0,3	0,3
12 - Brécé, Nouvoitou		
12 - SIE Châteaubourg	0,2	0,1
13 - Bécherel, La Chap. Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.		
13 - SIE Tinténiac-Bécherel		
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-F.		0,6
14 - SIE St-Aubin-d'Aubigné	0,7	
15 - Corps-Nuds		
15 - SIE Forêt du Theil	0,3	0,3
16 - Le Verger		0,5
16 - SIE Monterfil-Le Verger	0,6	

Pour le service 01, le changement de délégataire ne permet pas de calculer cet indicateur en 2015

Pour les services 12 et 15, les données 2015 spécifiques aux communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais n'ont pas été transmises par le délégataire à la date d'édition du présent rapport.

Pour le service 13 les données du délégataire n'ont pas été transmises à la date d'édition du présent rapport.

V - 8 – Les travaux réalisés et programmés

V – 8– 1 - Travaux réalisés en 2015

1/ Travaux de renouvellement

Selon les services, les travaux de renouvellement du patrimoine de la distribution (canalisations, compteurs, branchements, équipements du réseau…) sont réalisés majoritairement par l'exploitant (01-Rennes, 09-Saint-Jacques-de-la-Lande, 10-Le-Rheu) ou par la Collectivité (les autres services).

Le bilan 2015 du renouvellement réalisé par les délégataires et la Collectivité est le suivant :

Service	Linéaire de canalisation renouvelé par le Délégataire 2015 (ml)	Linéaire de canalisation renouvelé par la Collectivité 2015 (ml)	Linéaire total de canalisation renouvelé 2015 (ml)	Nombre de compteurs renouvelés par le Délégataire 2015	Nombre de branchements renouvelés par le Délégataire 2015	Nombre de branchements renouvelés par la Collectivité 2015	Nombre total de branchements renouvelés 2015
01-Rennes	6 983	0	**6 983**	**3 799**	262	0	**262**
02-Sud-Rennes	900	841	**1 741**	**2 432**	11	40	**51**
03-Nord-Rennes	0	910	**910**	**10 761**		74	**74**
04-Lillion	0	1 165	**1 165**	**1 363**	0	31	**31**
05-Cesson-Sévigné	0	1 033	**1 033**	**51**	0	72	**72**
06-Pacé-St-Gilles-Vezin	0	1 892	**1 892**	**216**	0	114	**114**
07-Rophémel	0	400	**400**	**317**		0	**0**
08-Chantepie-Vern	0	0	**0**	**304**	25	0	**25**
09-St-Jacques	555	0	**555**	**35**	20	0	**20**
10-Le-Rheu	272	0	**272**	**379**	60	0	**60**
11-Acigné	0	0	**0**	**267**		0	**0**
12 - Brécé, Nouvoitou		62	**62**	**28**		0	**0**
13 - Bécherel, La Chap. Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.	0	80	**80**			2	**2**
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-F.	0	188	**188**			12	**12**
15 - Corps-Nuds		0	**0**	**168**		0	**0**
16 - Le Verger	0	1	**1**	**5**	0	1	**1**
TOTAL	**8 710**	**6 572**	**15 282**	**20 125**	**378**	**346**	**724**

A la date d'édition du présent rapport, toutes les données concernant les travaux réalisés par les délégataires n'ont pas été reçues.

Le renouvellement des canalisations et branchements par la Collectivité intègre des travaux de renouvellement prioritaires, identifiés par les anciennes autorités organisatrices pour l'année 2015, et des travaux d'opportunité (renouvellement, amélioration de réseau…) réalisés à l'occasion des projets de réaménagement des communes ou groupements de communes, du Conseil Départemental ou d'autres maîtres d'ouvrage.

A l'occasion du renouvellement des branchements, la mise en conformité des compteurs du point de vue de **l'accessibilité** est réalisée à chaque fois que cela est possible. L'accessibilité des compteurs est nécessaire pour le relevé d'index, mais aussi pour le remplacement de ces compteurs quand ils ont atteint la limite d'âge ou sont bloqués, et pour la réparation des fuites avant compteur qui occasionnent des pertes d'eau pour le service. 104 compteurs situés dans les logements ou les garages ont ainsi été rendus accessibles en 2015. Pour ce qui concerne les branchements, selon le matériau et l'état du branchement, il est procédé soit au renouvellement complet du branchement, soit à son report sur la nouvelle canalisation posée. Lors du report, seul le collier de branchement est renouvelé.

Le bilan exhaustif des **branchements en plomb** restant sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais n'est pas finalisé à la date de l'édition du présent rapport.

Sur le service 01-Rennes, l'ensemble des branchements en plomb a été remplacé dans le cadre du renouvellement prévu au contrat de délégation de service public 2005-2015 avec Veolia Eau.

Cependant, suite à une récente jurisprudence, la Collectivité a intégré au 1er avril 2015 au réseau public d'eau potable des canalisations situées sous les rues privées ouvertes à la circulation et posées à l'époque de leur aménagement sans compteur général en entrée de voie, ce qui n'est plus autorisé actuellement. Sur ces canalisations, 11 branchements en plomb sont répertoriés en 2015. Les canalisations concernées, et les branchements associés, sont inscrits prioritairement en renouvellement. La réalisation des travaux nécessite un travail préalable d'établissement de conventions de servitudes avec tous les propriétaires concernés par le passage de la canalisation, ce qui peut être relativement long.

A Rennes, 640 branchements partiellement en plomb ont également été identifiés. Il s'agit de branchements renouvelés dans les années 1990 uniquement pour la partie située sous le domaine public.

Le **renouvellement des compteurs** est assuré exclusivement par les délégataires. Le nombre de compteurs renouvelés dans l'année pour un service dépend de plusieurs facteurs : taille du parc compteurs et pyramide des âges, limite d'âge fixée par le contrat de délégation de service public, qui peut être plus exigeante que la réglementation (15 ans) ou bénéficier d'une dérogation à l'âge réglementaire (19 ans à Rennes), renouvellement massif récent pour équipement en télérelève (Cesson-Sévigné), équipement en radiorelève (Nord de Rennes), prise d'avance ou de retard par le délégataire sur le programme contractuel de renouvellement… Ces éléments expliquent la disparité du nombre de compteurs renouvelés en 2015 sur les différents services.

Travaux de renouvellement de canalisations Route de la Prévalaye Rennes 15 mars 2015

En 2015, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a également travaillé à l'élaboration d'un cahier des charges pour la réalisation d'une **étude de gestion patrimoniale** sur l'ensemble de son territoire. Cette étude, qui sera réalisée en 2016 par un prestataire à partir notamment des données transmises par les délégataires exploitant les réseaux, permettra de mieux connaître le réseau, de prioriser les canalisations à renouveler et d'établir un programme pluriannuel de renouvellement à 10 ans.

En 2015, 15,3 km de canalisations ont été renouvelés sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, ce qui représente un taux de renouvellement de 0,4 %. Ce taux est plus faible que celui de l'année 2014 (1 %). Il n'est pas lié à une volonté de ralentir l'investissement mais 2015 était l'année de mise en place de la nouvelle Collectivité, du transfert de la compétence distribution, de l'homogénéisation des pratiques sur l'ensemble du Bassin Rennais, et de construction des nouveaux marchés de travaux. Cette situation, couplée aux nombreux travaux d'extension de réseaux (cf. chapitre V-7-3), explique le faible taux de renouvellement de l'année 2015.

L'indicateur réglementaire sur le taux moyen de renouvellement des réseaux est quant à lui lissé sur cinq années : le taux moyen du renouvellement du réseau sur 5 ans correspond ainsi au pourcentage du réseau renouvelé sur cette période. Il donne une indication sur le rythme de renouvellement : avec un taux de 1 % par an, la durée nécessaire pour renouveler l'ensemble du réseau est de 100 ans.

» Sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais :

En 2015 :

- 15,3 km de canalisations renouvelés
- 19 929 compteurs renouvelés
- 724 branchements renouvelés

En 2016 :

- Réalisation d'une étude de gestion patrimoniale
- Renouvellement programmé : 31,4 km de canalisations

V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Service	Longueur du réseau de canalisations en 2015 (km)	Linéaire de canalisation renouvelé en 2015 (km)	Linéaire de canalisation renouvelé depuis 5 ans (km)	Taux moyen de renouvellement du réseau 2011-2015 (Indicateur P107.2)
01 - Rennes	496,4	7,0	31,4	1,3%
02 - Sud de Rennes	610,2	1,7	23,9	0,8%
03 - Nord de Rennes	604,4	0,9	25,7	0,9%
04 - Lillion	521,5	1,2	7,8	0,3%
05 - Cesson-Sévigné	146,4	1,0	3,9	0,5%
06 - Pacé-Vezin-St Gilles	241,2	1,9	5,0	0,4%
07 - Rophémel	439,1	0,4	6,9	0,3%
08 - Chantepie-Vern	141,5	0,0	4,0	0,6%
09 - St-Jacques-de-la-Lande	55,0	0,6	2,2	0,8%
10 - Le Rheu	53,5	0,3	1,6	0,6%
11 - Acigné	84,5	0,0	0,5	0,1%
Total	**3393,7**	**15,0**	**112,9**	**0,7%**

NB : Le taux moyen de renouvellement des services non scindés n'étant pas représentatif du renouvellement du réseau présent sur les communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais appartenant à ces services, il n'est pas présenté dans le tableau ci-dessus.
Le total du linéaire de canalisation renouvelé sur la Collectivité est de 15,3 km.

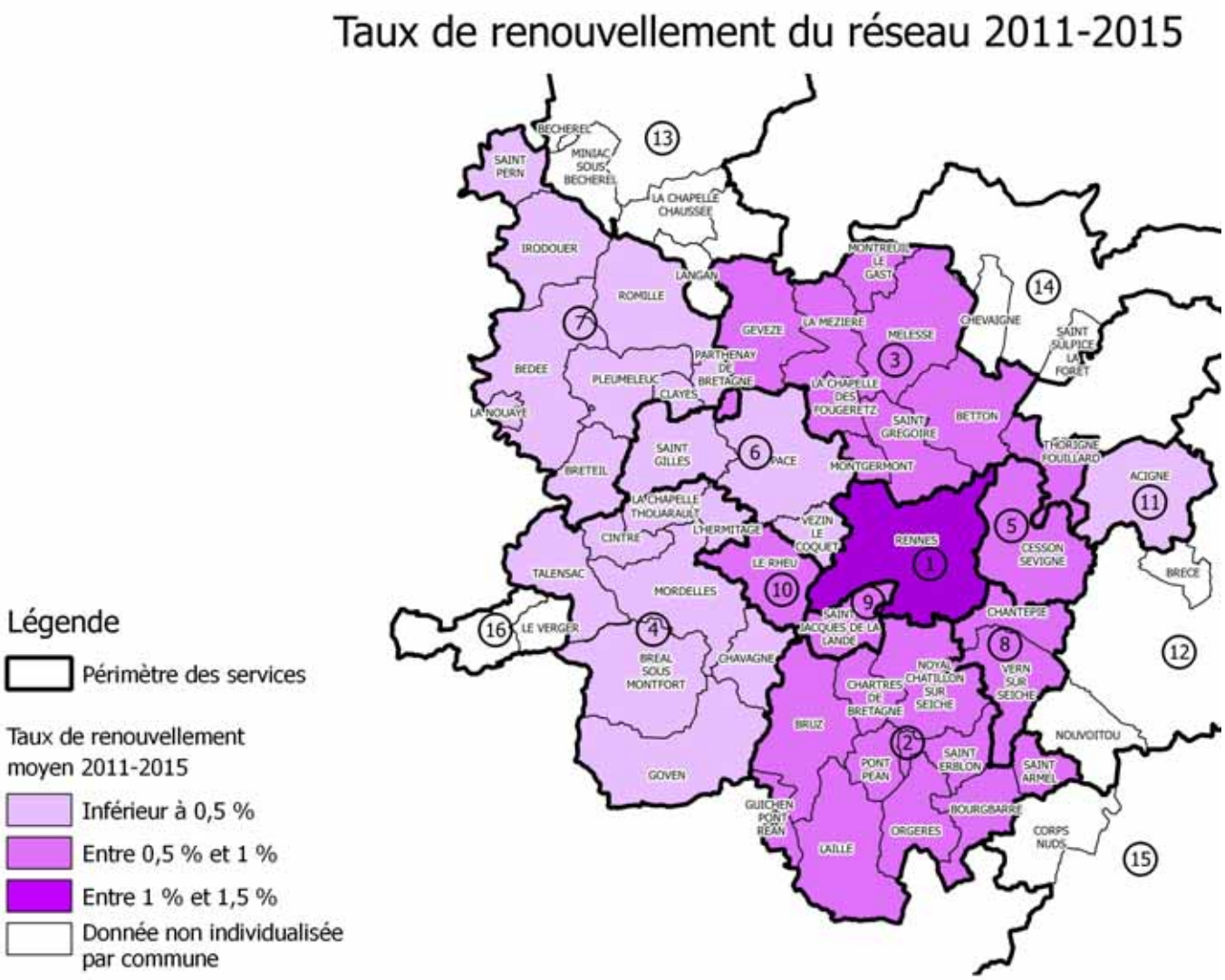

En 2015, la Collectivité a réalisé 2 280 000 € d'investissement sur ses réseaux de distribution. Ce montant intègre les travaux de renouvellement mais également les travaux neufs. La comptabilité analytique mise en œuvre en 2016 permettra de faire ce distinguo.

Le tableau ci-dessous détaille les montants engagés par les délégataires en matière de renouvellement.

Service	Montant annuel du programme de renouvellement du délégataire (€ HT) 2015
01 - Rennes	2 884 564 €
02 - Sud de Rennes	406 531 €
03 - Nord de Rennes	136 154 €
04 - Lillion	101 700 €
05 - Cesson-Sévigné	118 899 €
06 - Pacé-Vezin-St Gilles	5 600 €
07 - Rophémel	36 000 €
08 - Chantepie-Vern	155 950 €
09 - St-Jacques-de-la-Lande	129 816 €
10 - Le Rheu	138 300 €
11 - Acigné	12 900 €
12 - Brécé, Nouvoitou	
13 - Bécherel, La Chap. Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.	24 800 €
14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-F.	9 000 €
15 - Corps-Nuds	
16 - Le Verger	900 €
Total périmètre Collectivité Eau du Bassin Rennais	**4 161 114 €**

Le délégataire des services 12 et 14 n'a pas présenté de Compte Annuel de Résultat spécifique aux communes de la Collectivité .

Les données 01-Rennes sont issues des comptes de renouvellement des RAD 2015 VEOLIA EAU (1er trimestre) et SPL, et pour les autres services des Comptes Annuels de Résultat des RAD 2015, qui correspondent aux montants programmés lissés sur la durée du contrat. Le détail des dépenses réelles de l'année a été demandé aux délégataires mais les délais de réception n'ont pas permis de consolider cet indicateur pour l'édition du présent rapport.

2/ Travaux d'extension des réseaux

La Collectivité Eau du Bassin Rennais a décidé en 2015 d'être maître d'ouvrage unique pour la réalisation des réseaux d'eau potable à l'intérieur des nouvelles opérations d'aménagement public, sauf exceptions comme pour les projets d'aménagement déjà engagés. La Collectivité a ainsi assuré la maîtrise d'ouvrage de 7 opérations de travaux d'extension de réseaux sur lotissement publics, correspondant à la création de 2,1 km de nouveaux réseaux, et a établi une convention technique pour la réalisation des réseaux par des aménageurs privés pour 3 opérations de ZAC ou lotissement. Cette convention spécifie les exigences techniques de la Collectivité, en matière de matériaux et techniques de pose notamment, dans la perspective d'une rétrocession des réseaux correspondants.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est sollicité par les communes pour les demandes d'autorisation d'urbanisme liées à des travaux de construction, extension, ou changement de destination des bâtiments. Dès le stade du certificat d'urbanisme, de la division parcellaire ou du permis d'aménager, la Collectivité est amenée à étudier la desserte en eau des projets, et à formuler ses prescriptions, qui sont le cas échéant repris dans les arrêtés municipaux. Les demandeurs sont ainsi informés, en amont, de la nécessité d'une extension de réseau, et dans les cas prévus par le Code de l'Urbanisme, de la participation financière aux travaux qui leur incombera. 404 dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme ont été traités en 2015 par les services de la Collectivité.

Pour 32 dossiers, une extension de réseau était nécessaire, et pour 29 d'entre eux, une participation financière sera demandée aux pétitionnaires. Les 3 autres extensions à réaliser seront financées à 100 % par la Collectivité, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme (prise en charge par la Collectivité des extensions de réseau pour la desserte de nouvelles constructions donnant lieu à des autorisations d'urbanisme, sauf les extensions inférieures à 100 mètres et ne desservant in fine qu'un seul demandeur et sauf les extensions constituant des équipements propres ou exceptionnels à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal.).

V – 8– 2 - Programme de travaux 2016

La pérennisation du patrimoine se traduira par la réalisation en 2016 d'une étude de gestion patrimoniale qui permettra de mieux connaître le réseau, de prioriser les canalisations à renouveler et d'établir un programme pluriannuel de renouvellement à 10 ans.

L'objectif de renouvellement programmé en 2016 est de 31,45 km (0.85 % de renouvellement) :

- 7,7 km sur Rennes, St Jacques de la Lande et Le Rheu, réalisés sous maîtrise d'ouvrage des délégataires et intégrés dans l'économie des contrats de DSP, selon la répartition suivante :

Service	Linéaire de canalisation à renouveler en 2016 (km)
01 - Rennes	6,600
09 - Saint-Jacques de La Lande	0,700
10 - Le Rheu	0,450
Total	**7,750**

- 23,75 km réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité sur le reste de son territoire, dont 15,3 km correspondant à un objectif de 0,5 % de renouvellement sur cette partie du territoire et 8,45 km de renouvellement prioritaire identifiés par les collectivités compétentes sur le territoire avant le 1er janvier 2015 et qui n'ont pas pu être finalisés en 2015 (Le Rheu, St-Jacques-de-la-Lande et ancien secteur de Rophémel)

En parallèle du renouvellement programmé, des travaux d'opportunité (renouvellement, amélioration de réseau…) seront réalisés en réponse aux projets de réaménagement des communes ou groupements de communes, du Conseil Départemental ou d'autres maîtres d'ouvrage. L'exigence d'une réalisation de réseaux de qualité se traduit par l'application de prescriptions techniques sur l'ensemble des nouveaux réseaux, tant sur les matériaux demandés (Fonte, PEHD) que sur les modalités de pose (Charte de Qualité des Réseaux d'eau Potable).

Programme 2016 Collectivité Eau du Bassin Rennais	Linéaire estimatif de canalisation à réaliser en 2016 (km)
Total	**23,7**

La mise en place de compteurs de sectorisation permettra de suivre les indicateurs techniques et d'orienter les efforts de renouvellement du réseau. Dans la continuité de l'étude menée par l'ex SIAEP de la Région Nord de Rennes en 2014, une vingtaine de compteurs de sectorisation sera posée en 2016 sur le secteur Nord de Rennes.

V - 9 – Le suivi et contrôle des délégations de service public

V – 9– 1 - Information et réponse aux usagers

La Collectivité Eau du Bassin Rennais reste responsable du service à l'usager, même si le service est délégué. A ce titre, elle se doit d'informer ses usagers et d'être à leur écoute.

Suite au transfert de la compétence distribution à la Collectivité Eau du Bassin Rennais début 2015, la Collectivité a fait figurer une information en ce sens sur la facture de chaque abonné, et a adapté les intitulés des différentes parts du prix de l'eau.

L'un des motifs de réclamation récurrents de la part des usagers du service de l'eau est le constat d'une consommation d'eau anormalement élevée, provenant de fuites sur les installations privées. Depuis fin 2012, la loi Warsmann prévoit des modalités de dégrèvement en cas de fuite chez les usagers domestiques occupant un local d'habitation.

En 2015, la Collectivité a directement reçu et traité 29 réclamations, signalements ou demandes d'information : 24 demandes écrites (courrier ou courrier électronique) et 5 demandes par téléphone. Les demandes concernaient :

- La facturation ;
- La tarification pour les logements en immeuble collectif suite à la mise en place de la tarification par catégorie à Rennes ;
- Des problèmes d'accès au service usagers des délégataires ou des délais de réponse trop importants ;
- Un problème de fuite ou d'infiltration d'eau : fuite avant compteur, fuite après compteur et demande de dégrèvement, dégât des eaux… ;
- Un problème de manque de pression ;
- Un problème de qualité de l'eau : signalement de dépôts calcaires, suspicion d'un branchement plomb non identifié par la Collectivité ;
- Le signalement d'équipements endommagés ;
- La création d'un point d'eau pour les bateaux.

Certaines demandes concernent en fait les réseaux privés des immeubles et ne relèvent pas de la responsabilité du service public de l'eau, qui s'arrête au compteur général ou à la pénétration dans l'immeuble en l'absence de compteur général.

Parmi les demandes reçues, 20 constituent des réclamations écrites au sens de l'indicateur P155.1 (cf. chapitre V-7-5).

V – 9– 2 - La passation, le suivi et le contrôle des délégations de service public de distribution

Fin 2014, le territoire de la future Collectivité Eau du Bassin Rennais était couvert par 16 contrats de délégation de service public de distribution d'eau potable qui se répartissaient entre 2 délégataires : la Saur et Veolia Eau. Ces contrats ont été transférés à la Collectivité Eau du Bassin Rennais au 1er janvier 2015.

V- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

1/ Fins de contrats, nouveaux contrats et avenants

En 2015, 2 contrats de délégation de service public de distribution arrivaient à échéance : Rennes au 31 mars 2015, et Pacé-Vezin-St Gilles au 31 décembre 2015. La distribution d'eau de ces deux territoires a été confiée à la Société Publique Locale (SPL) Eau du Bassin Rennais, par décision des élus.

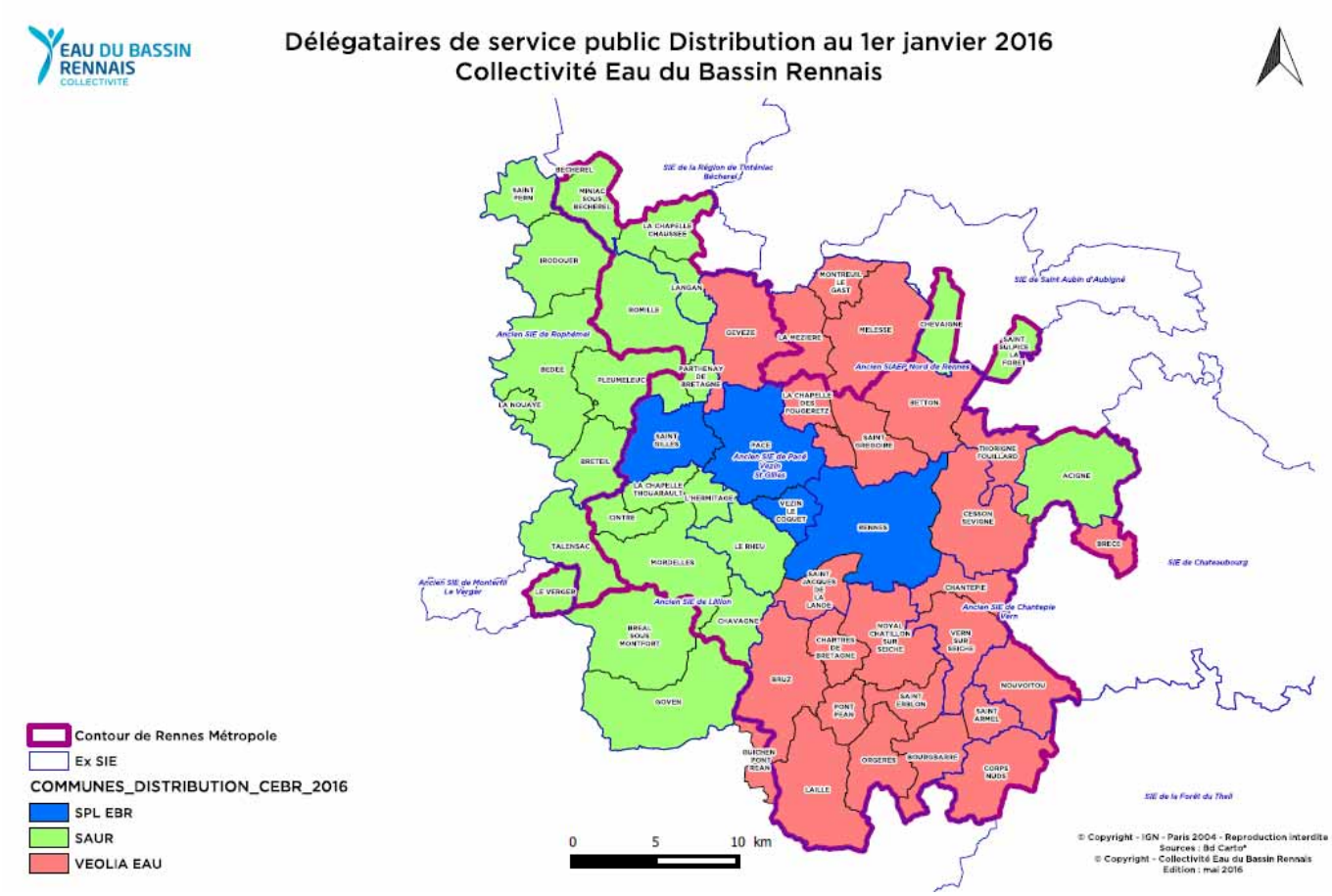

Territoire de Rennes

La Ville de Rennes avait décidé fin 2014 de confier la distribution d'eau potable sur son territoire à la Société Publique Locale (SPL) Eau du Bassin Rennais dont la Ville est actionnaire.

L'année 2015 a permis à la Collectivité Eau du Bassin Rennais de finaliser les annexes du contrat de Rennes dont les principales dispositions avaient été approuvées par la Ville de Rennes.

Un important travail de refonte a été mené par la Collectivité sur le règlement du service de distribution d'eau potable, afin d'une part d'en simplifier la lecture pour l'abonné, et d'autre part d'y intégrer le principe de catégorisation des abonnés, les dispositifs d'expérimentation de la tarification sociale, ainsi que des dispositions permettant de régler certaines situations rencontrées par le service tout au long du contrat précédent (accessibilité des compteurs notamment).

En fin d'année 2015, un avenant au nouveau contrat distribution de Rennes a été rédigé afin que le fait de ne pas dépenser la totalité de la dotation annuelle de renouvellement – le montant de travaux programmés par la SPL sous le contrôle de la Collectivité Eau du Bassin Rennais reposant en partie sur des estimations - ne génère pas, pour la SPL Eau du Bassin Rennais, un excédent qui n'a pas lieu d'être. Les nouvelles modalités prévoient ainsi un reversement annuel à la Collectivité du montant non dépensé à la fin de chaque exercice.

La clôture du contrat distribution Rennes 2005-2015 avec Veolia Eau a nécessité un travail de bilan de la réalisation des engagements du délégataire, qui sera terminé en 2016 avec la transmission des données financières concernant le 1er trimestre 2015.

Territoire de l'ex SIE de Pacé-Vezin-Saint-Gilles

Le Comité de la Collectivité Eau du Bassin Rennais a décidé de confier l'exploitation du service de distribution d'eau sur Pacé, Vezin et Saint-Gilles à la SPL Eau du Bassin Rennais dont la Collectivité est l'actionnaire principal.

Le suivi de la fin du contrat de Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet, la rédaction du nouveau contrat avec la SPL Eau du Bassin Rennais et le suivi du transfert de l'exploitation du service de la Saur à la SPL Eau du Bassin Rennais ont été assurés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Autres territoires

En prévision de l'échéance des contrats des périmètres ex-SIE de Lillion et ex-SIE de Tinténiac-Bécherel au 31 décembre 2016, et ex-Rophémel et Le Verger au 31 décembre 2017, la procédure de consultation pour une délégation de service public à un opérateur privé a été lancée, par la publication d'un Avis d'Appel Public à Candidatures en décembre 2015.

2/ Mise en place de conventions d'achat d'eau pour les communes de Rennes Métropole ayant quitté leur syndicat d'origine

Au 1er janvier 2015, 10 communes membres de Rennes Métropole ont quitté leur syndicat de distribution d'eau pour rejoindre la Collectivité Eau du Bassin Rennais : Bécherel, La-Chapelle-Chaussée, Langan et Miniac-sous-Bécherel (anciennement membres du SIE de Tinténiac-Bécherel), Chevaigné et St-Sulpice-la-Forêt (anciennement SIE de St Aubin d'Aubigné), Brécé et Nouvoitou (anciennement SIE de Châteaubourg), Corps-Nuds (anciennement SIE de la Forêt du Theil) et Le Verger (anciennement SIE de Monterfil-Le Verger). Du point de vue de la structuration des réseaux, ces communes restent alimentées par les productions ou imports d'eau des collectivités voisines. Pour encadrer ces fournitures d'eau jusqu'à la fin des contrats tripartites entre les SIE, la Collectivité Eau du Bassin Rennais et les délégataires, une convention d'achat d'eau a été rédigée pour chacun des anciens territoires.

3/ L'analyse technique et financière des rapports annuels 2015

La transmission aux délégataires des remarques et demandes de corrections ou compléments sur les rapports annuels 2015 a donné lieu à la remise d'un rapport modifié pour chacun des services.

Une réunion spécifique de présentation détaillée des comptes d'exploitation a été organisée par les services de la Collectivité Eau du Bassin Rennais avec Veolia Eau en juillet 2016. Une réunion de présentation des comptes de la SPL Eau du Bassin Rennais est programmée au mois de septembre 2016. Les comptes des principaux contrats Saur sont quant à eux examinés dans le cadre des bilans de fin de contrat en cours de réalisation.

Lors de ces réunions, il est demandé aux délégataires de commenter les évolutions des différents postes de charges et de recettes de chaque contrat, de présenter les éventuels changements dans les méthodes de calcul ou de réaffectation des charges indirectes, et d'expliquer certaines données incohérentes.

Sur un même service, les évolutions de recettes d'une année sur l'autre sont généralement la conséquence de variation du volume consommé par les abonnés et / ou du volume de travaux réalisés à titre exclusif (pose de compteurs, branchements neufs…).

Pour les postes de charges les plus importants, les évolutions sont liées aux facteurs suivants :

- Personnel : variations d'effectifs, évolutions de carrière amenant les agents à changer de catégorie ;
- Sous-traitance, matières et fournitures : variation du volume de travaux ;
- Achat d'eau : variation du volume consommé par les abonnés, évolution du volume de pertes sur le réseau.

Les charges de renouvellement et d'investissement sont fixées par chaque contrat d'affermage et lissées sur la durée du contrat.

Les données financières de l'année 2015 pour le service 01-Rennes sont issues de la compilation du compte d'exploitation du 1er trimestre fourni par Veolia Eau délégataire du service jusqu'au 31 mars 2015 et pour les 3 autres trimestres, du compte d'exploitation de la délégation de Rennes fourni par la SPL Eau du Bassin Rennais délégataire du service depuis le 1er avril 2015.

Le délégataire Saur a fourni pour les contrats tripartites avec les collectivités voisines (services 13, 14 et 16) des comptes annuels de résultat d'exploitation spécifiques aux communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Néanmoins pour ces services, toutes les lignes de charge du CARE n'ayant pas été isolées (achat d'eau, produits de traitement, analyses), la structure de charges n'est pas comparable avec les autres services.

Pour les deux autres contrats tripartites de la Collectivité Eau du Bassin Rennais – avec les SIE de Châteaubourg et SIE de la Forêt du Theil – les données financières transmises par le délégataire Veolia Eau pour l'année 2015 sont globales, à l'échelle de chaque périmètre d'origine.

Synthèse des Comptes Annuels de Résultat d'Exploitation (CARE) pour chaque service

CARE 2015 **Montants en milliers d'euros**	**01 - Rennes 1er trimestre**	**01 - Rennes 2e, 3e, 4e trimestre**	**01 - Rennes Total 2015**	**02 - Sud de Rennes**	**03 - Nord de Rennes**	**04 - Lillion (production et distribution)**	**05 - Cesson-Sévigné**
Recettes	**3 851,7**	**11 399,6**	**15 251,4**	**3 760,8**	**2 714,8**	**2 028,7**	**1 363,3**
Ventes d'eau	3 399,2	9 739,8	13 139,1	3 300,4	2 172,4	1 770,7	1 311,7
Travaux à titre exclusif	196,2	750,6	946,9	240,3	297,6	192,8	0,0
Produits accessoires	256,3	909,2	1 165,5	220,1	244,7	65,2	51,6
Dépenses	**4 200,0**	**12 141,5**	**16 341,5**	**3 737,0**	**2 882,0**	**1 579,6**	**1 336,7**
Personnel	976,8	1 575,7	2 552,5	742,6	543,1	421,7	176,5
Energie électrique	0,3	1,5	1,8	33,1	27,1	74,0	3,5
Achats d'eau	1 468,4	5 065,9	6 534,3	1 587,8	1 522,7	339,5	601,2
Produits de traitement	0,3	1,0	1,3	0,0	1,7	3,2	0,0
Analyses	26,5	41,5	68,0	40,9	14,6	14,0	3,7
Sous-traitance, matières et fournitures	165,4	4 000,4	4 165,8	468,5	412,2	214,6	137,1
Impôts locaux et taxes	3,1		3,1	25,9	10,9	43,0	21,9
Autres dépenses d'exploitation	412,3	252,1	664,3	185,1	47,6	155,1	32,1
Contribution des services centraux et de recherche	192,9	1 195,8	1 388,6	145,4	61,7	171,7	43,6
Renouvellement (garantie, programme et fonds)	954,0		954,0	406,5	136,2	124,4	118,9
Investissements	0,0		0,0	27,1	85,4	9,4	195,2
Pertes sur créances irrécouvrables		7,6	7,6	74,0	18,8	9,0	3,0
Résultat avant impôt	**-348,2**	**-741,9**	**-1 090,1**	**23,8**	**-167,3**	**449,1**	**26,6**
Impôt sur les sociétés				7,9	0,0	170,3	8,9
Résultat	**-348,2**	**-741,9**	**-1 090,1**	**15,9**	**-167,3**	**278,8**	**17,7**
Taux de marge	-9%			0%	-6%	14%	1%

CARE 2015 Montants en milliers d'euros	06 - Pacé-Vezin-St Gilles	07 - Rophémel	08 - Chantepie-Vern	09 - St-Jacques-de-la-Lande	10 - Le Rheu	11 - Acigné	12 - Brécé, Nouvoitou
Recettes	**973,9**	**1 329,6**	**1 102,4**	**842,3**	**422,6**	**243,0**	
Ventes d'eau	900,3	1 167,7	980,1	727,0	356,9	234,1	
Travaux à titre exclusif	69,3	72,8	58,6	62,6	48,3	22,1	
Produits accessoires	4,3	89,1	63,8	52,7	17,4	-13,2	
Dépenses	**1 020,1**	**1 194,9**	**1 043,6**	**836,0**	**497,3**	**269,3**	
Personnel	166,4	240,4	199,9	136,5	71,5	61,9	
Energie électrique	5,8	20,5	9,8	0,5	3,2	1,5	
Achats d'eau	574,2	566,7	496,4	369,0	174,9	122,3	
Produits de traitement	-0,9	1,6	0,0	0,0	0,5	1,1	
Analyses	3,9	4,3	4,2	4,6	0,9	2,1	
Sous-traitance, matières et fournitures	141,8	117,4	71,6	80,9	45,0	24,8	
Impôts locaux et taxes	9,2	14,4	7,3	5,5	2,6	1,9	
Autres dépenses d'exploitation	73,0	89,8	25,8	38,5	31,9	24,3	
Contribution des services centraux et de recherche	31,1	80,0	41,0	30,7	16,2	13,5	
Renouvellement (garantie, programme et fonds)	5,6	36,0	156,0	129,8	142,1	12,9	
Investissements	4,4	6,1	19,9	13,2	5,5	1,2	
Pertes sur créances irrécouvrables	5,6	17,7	11,8	7,7	3,0	1,8	
Résultat avant impôt	**-46,2**	**134,7**	**58,9**	**6,3**	**-74,7**	**-26,3**	
Impôt sur les sociétés		51,1	19,6	2,1			
Résultat	**-46,2**	**83,6**	**39,2**	**4,2**	**-74,7**	**-26,3**	
Taux de marge	-5%	6%	4%	0%	-18%	-11%	

CARE 2015 Montants en milliers d'euros	13 - Bécherel, La Chap. Chaussée, Langan, Miniac-sous-B.	14 - Chevaigné, St-Sulpice-la-F.	15 - Corps-Nuds	16 - Le Verger		12 - SIE Châteaubourg	15 - SIE Forêt du Theil
Recettes	**238,0**	**178,9**		**46,6**		**3 892,3**	**2 554,9**
Ventes d'eau	232,3	174,7		45,5		3 481,0	2 217,0
Travaux à titre exclusif	1,2	3,6				129,1	125,6
Produits accessoires	4,5	0,6		1,1		282,2	212,2
Dépenses	**141,1**	**111,5**		**27,8**		**3 436,6**	**2 811,6**
Personnel	50,7	45,2		11,8		603,1	699,0
Energie électrique	2,6	0,2				30,2	111,2
Achats d'eau						1 800,0	1 292,6
Produits de traitement						1,6	25,9
Analyses						22,5	38,1
Sous-traitance, matières et fournitures	1,2	6,2		-0,2		344,3	228,9
Impôts locaux et taxes	4,0	3,1		0,9		65,6	68,1
Autres dépenses d'exploitation	20,0	17,8		5,5		227,8	44,2
Contribution des services centraux et de recherche	36,3	28,7		8,6		150,9	92,7
Renouvellement (garantie, programme et fonds)	24,8	9,0		0,9		162,6	144,2
Investissements	1,4	1,2		0,3		10,9	43,1
Pertes sur créances irrécouvrables	0,1	0,1				17,0	23,6
Résultat avant impôt	**96,9**	**67,4**		**18,8**		**455,7**	**-256,7**
Impôt sur les sociétés	36,8	25,6		7,1		151,9	0,0
Résultat	**60,1**	**41,8**		**11,7**		**303,8**	**-256,7**
Taux de marge	25%	23%		25%		8%	-10%

A noter :

- Pour le service 01-Rennes, la présentation du compte d'exploitation de la SPL Eau du Bassin Rennais est différente de celle du CARE : les charges de renouvellement (montant des travaux de renouvellement indiqué au chapitre V-8-1) sont intégrées dans les différentes postes correspondant à la nature de ces charges (sous-traitance, matières et fournitures, personnel…), et les impôts locaux et taxes sont intégrés dans les frais de structure (ligne Contribution des services centraux et de recherche).
- Les données pour le service 04-Lillion intègrent le service de production et de distribution. Elles ne sont donc pas comparables à celles des autres services en termes de répartition de charges et de recettes.

- L'absence de recettes de travaux à titre exclusif en 2015 pour le service 05-Cesson-Sévigné, soulevée par la Collectivité lors de l'analyse des comptes, provient d'une erreur d'imputation commise par le délégataire. Le montant réel 2015 n'a pas été transmis à la date d'édition du présent rapport.
- La Collectivité est propriétaire des compteurs abonnés sur l'ensemble des services, à l'exclusion du service 09-St-Jacques-de-la-Lande. Sur ce service, le délégataire est propriétaire des compteurs abonnés et comptabilise dans ses charges d'exploitation les dépenses d'entretien et de renouvellement des compteurs (ligne "charges relatives aux compteurs du domaine privé").
- Les "autres charges d'exploitation" regroupent notamment les télécommunications, poste et télégestion, les engins et véhicules, l'informatique, les assurances et les charges de locaux.

Composition moyenne des recettes et des charges

La composition moyenne des charges et des recettes sur les 10 services uniquement de distribution (services 01 à 03 et 05 à 11) et entièrement inclus dans le périmètre de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est représentée par les graphiques ci-après.

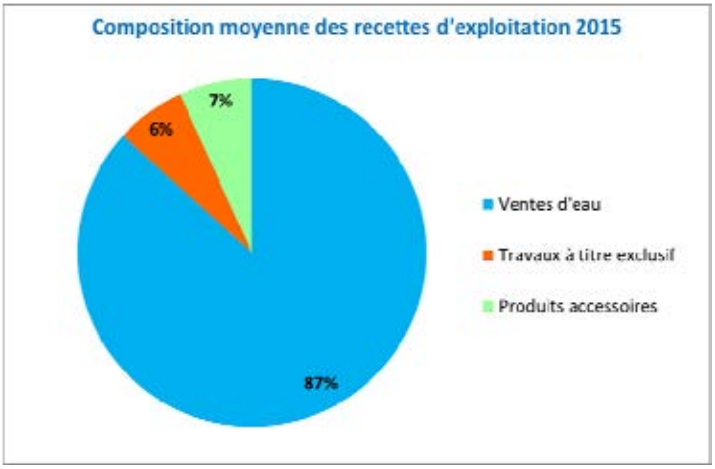

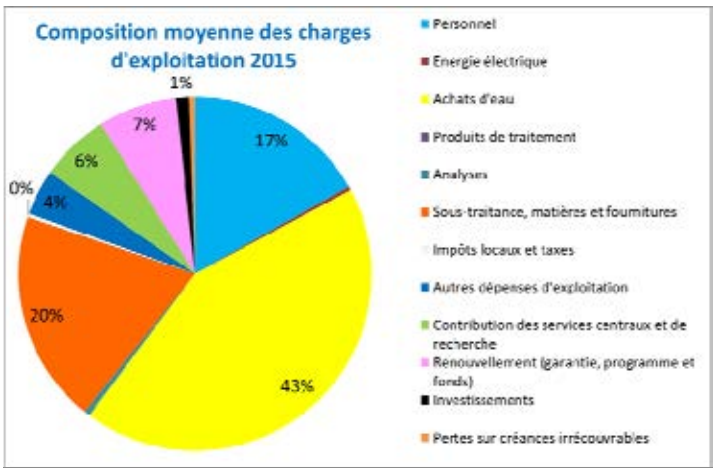

Résultats d'exploitation

L'équilibre économique d'une délégation de service public à un opérateur privé s'établit sur la durée du contrat. Le résultat déficitaire en début de contrat est généralement compensé par un résultat excédentaire en fin de contrat, hors renégociations en cours de contrat.

Dans tous les cas, les résultats d'exploitation annuels négatifs sont sans effet sur le prix de l'eau (part eau potable), dont l'évolution est fixée dans chaque contrat d'affermage par la formule d'actualisation du prix.

» A retenir :

À partir d'une étude détaillée sur l'harmonisation du prix de l'eau, et de temps d'échanges entre élus et représentants des associations, les élus de la Collectivité ont décidé d'atteindre l'harmonisation du prix de l'eau sur le Bassin Rennais, autant sur le montant du prix au m^3 que sur la grille tarifaire, en 8 ans pour les abonnés domestiques et en 10 ans pour les professionnels. Le prix appliqué au 1er janvier 2016, qui varie de 1,973 € à Saint-Jacques-de-la-Lande à 3,129 € à Le Verger, tient compte de cette première marche vers l'harmonisation.

En 2015, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a également approuvé les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation pour une tarification sociale de l'eau à travers plusieurs dispositifs : la gratuité des 10 premiers m^3, la progressivité du prix, le Crédit Eau Familles Nombreuses et le Chèque Eau pour les bénéficiaires de la CMU-c.

VI - 1 – Montant de la facture 120 m^3

Au 1er janvier 2016, sur la base d'une facture de 120 m^3 (référence INSEE) d'eau potable (hors assainissement), le prix TTC au m^3 varie de 1,973 € à Saint-Jacques-de-la-Lande à 3,129 € à Le Verger. On peut noter que cette référence nationale n'est pas adaptée au Bassin Rennais où la consommation moyenne par abonné domestique est de 61 m^3.

Service	Catégories d'usagers éventuelles	Prix TTC au m³ pour 120 m³ au 1/01/15 (Indicateur D102.0)	Prix TTC au m³ pour 120 m³ au 1/01/16 (Indicateur D102.0)	Variation	Montant TTC facture de 120 m³ au 1/01/2015	Montant TTC facture de 120 m³ au 1/01/2016	Frais d'accès au service pour les nouveaux abonnés (HT) au 1/01/2016
01 - Rennes		2,047 €	-	-	245,62 €	-	-
	Local à usage d'habitation	-	2,090 €	-	-	250,75 €	32,95 €
	Immeuble collectif d'habitation non individualisé (hors part fixe)	-	1,958 €	-	-	234,94 €	32,95 €
	Autres abonnés	-	2,433 €	-	-	291,94 €	32,95 €
02 - Sud de Rennes		2,570 €	2,459 €	-4,3%	308,41 €	295,09 €	37,18 €
03 - Nord de Rennes		2,114 €	2,077 €	-1,7%	253,66 €	249,28 €	42,53 €
04 - Lillion		2,529 €	2,462 €	-2,7%	303,50 €	295,38 €	36,42 €
05 - Cesson-Sévigné		2,254 €	2,188 €	-3,0%	270,51 €	262,50 €	39,18 €
06 - Pacé-Vezin-St Gilles		2,092 €	-	-	251,01 €	-	-
	Local à usage d'habitation	-	2,127 €	-	-	255,20 €	32,95 €
	Immeuble collectif d'habitation non individualisé (hors part fixe)	-	2,020 €	-	-	242,36 €	32,95 €
	Autres abonnés	-	2,459 €	-	-	295,10 €	32,95 €
07 - Rophémel		2,826 €	2,739 €	-3,1%	339,06 €	328,68 €	34,81 €
08 - Chantepie-Vern		2,578 €	2,549 €	-1,1%	309,33 €	305,82 €	38,65 €
09 - St-Jacques-de-la-Lande		1,989 €	1,973 €	-0,8%	238,68 €	236,70 €	41,77 €
10 - Le Rheu		2,254 €	2,188 €	-2,9%	270,46 €	262,50 €	16,10 €
11 - Acigné		2,343 €	2,293 €	-2,2%	281,20 €	275,12 €	34,60 €
12 - SIE Châteaubourg		2,414 €	2,359 €	-2,3%	289,66 €	283,04 €	48,20 €
13 - SIE Tinténiac-Bécherel		2,948 €	2,928 €	-0,7%	353,71 €	351,35 €	34,38 €
14 - SIE St-Aubin-d'Aubigné		2,967 €	2,919 €	-1,6%	356,01 €	350,23 €	35,16 €
15 - SIE Forêt du Theil		2,715 €	2,670 €	-1,7%	325,81 €	320,39 €	37,61 €
16 - SIE Monterfil-Le Verger		3,243 €	3,129 €	-3,5%	389,17 €	375,52 €	34,81 €

La structure des grilles tarifaires est très différente d'un secteur de distribution à l'autre (cf. détail du prix par service au 1er janvier 2016 en annexe 8) autant sur la répartition entre la part délégataire et la part de la Collectivité, qu'entre la part fixe et la part variable.

Une étude a été réalisée par Rennes Métropole et la Collectivité Eau du Bassin Rennais en 2015 afin d'évaluer les scénarios possibles d'une uniformisation des tarifs d'eau et d'assainissement, ainsi que le calendrier associé. (cf. paragraphe VI-2). La carte ci-après permet de visualiser les écarts de prix subsistant au 1er janvier 2016 mais également de mesurer les premiers effets de l'harmonisation entre 2015 et 2016 : 53 communes voient leur prix de l'eau baisser, dont certaines de plus de 4 %, et quatre communes voient leur prix légèrement augmenter (entre 0 et 2 %).

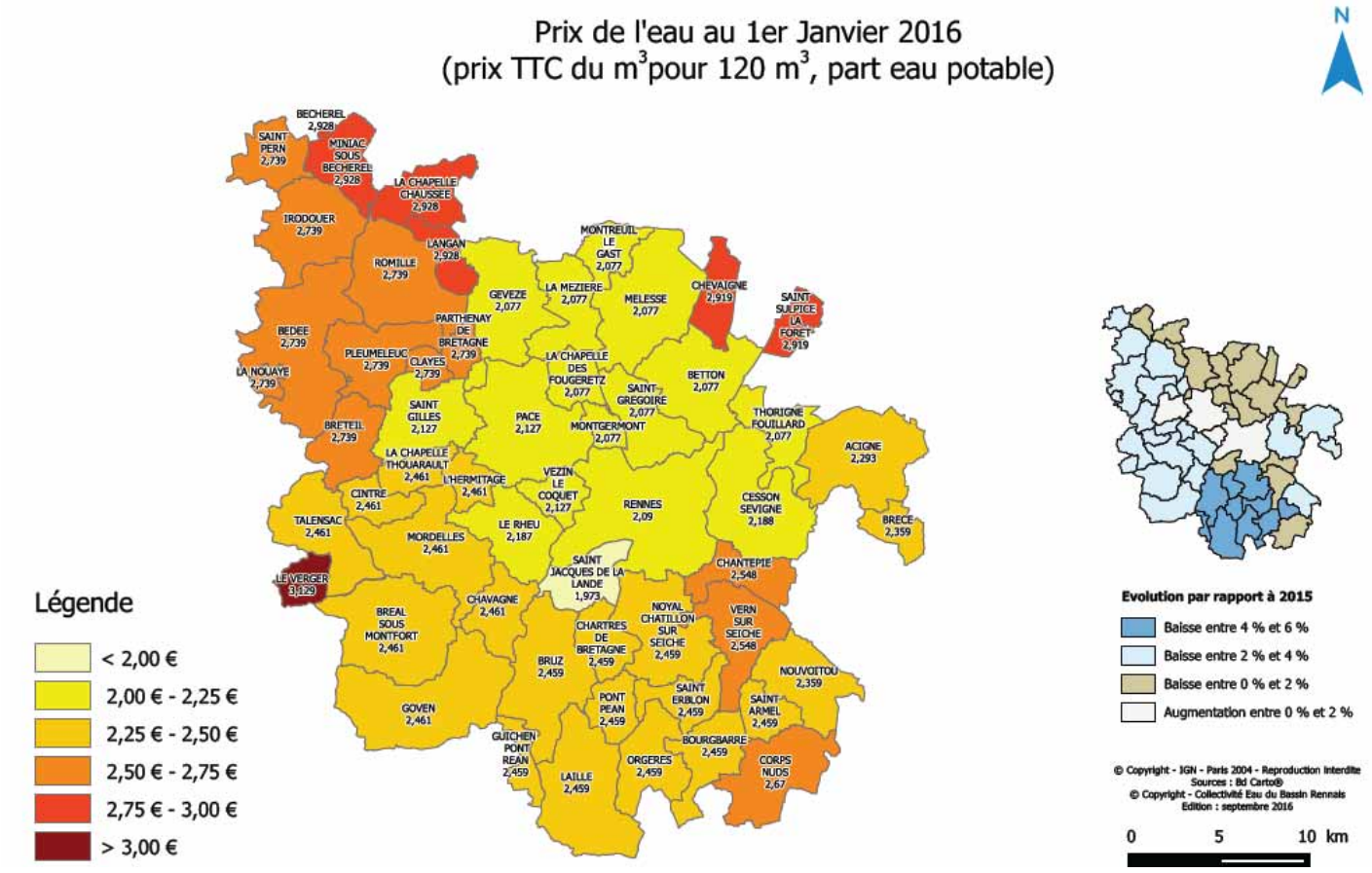

VI - 2 – Vers une harmonisation du prix de l'eau…

Au 1er janvier 2015, 16 grilles tarifaires pour la distribution de l'eau potable s'appliquent sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Les différences portent à la fois sur les niveaux de prix et sur la structure des grilles tarifaires. L'étude commandée par Rennes Métropole et la Collectivité Eau du Bassin Rennais visait à évaluer les scénarios possibles d'une uniformisation du prix de l'eau.

La première phase relative à l'état des lieux a montré que l'uniformisation impliquait potentiellement de fortes hausses pour certains territoires et certaines catégories d'usagers.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais et Rennes Métropole ont retenu le scénario qui permet :

- d'inciter à la réduction des consommations d'eau grâce à la mise en place d'une progressivité du prix,
- de ne plus pénaliser les petits consommateurs (personnes isolées, ...) grâce au faible montant de la part fixe et aux premiers m³ gratuits,
- de minimiser la hausse de prix pour la majorité des consommateurs des 5 communes significativement en dessous du prix moyen pondéré (facture eau potable et assainissement) : Rennes, St-Jacques-de-la-Lande, Thorigné-Fouillard, Vezin-le-Coquet et Cesson-Sévigné,
- de ne pas faire marche arrière à Rennes en matière de structuration tarifaire de l'eau.

Le scénario d'harmonisation est basé sur la création d'une structure tarifaire par catégories d'usagers (modèle mis en œuvre à Rennes en 2015) :

- Une catégorie "ménage disposant d'un abonnement individuel" :
  - ◊ Part fixe inférieure au niveau moyen (27 € pour l'eau et 0 € pour l'assainissement) ;
  - ◊ Première tranche gratuite (0 à 10 m³) puis progressivité en 4 tranches (<10 / 10 à 100 / 101 à 150 / > 150) ;
  - ◊ Le "coût" de l'harmonisation est supporté sur les volumes allant au-delà de 101 m³ ;
- Une catégorie "abonnés domestiques ne disposant pas d'un abonnement individuel" (immeubles non individualisés) :
  - ◊ Prix au m³ indépendant des volumes consommés et calé sur le prix moyen pondéré 120 m³ ;
  - ◊ Démarche d'individualisation à mettre en place pour permettre aux habitants concernés de bénéficier de la tarification "ménage disposant d'un abonnement individuel" ;
- Une catégorie "autres abonnés" :
  - ◊ Prix au m³ indépendant des volumes consommés et calé sur le prix moyen pondéré de la catégorie.

La durée retenue pour l'harmonisation du prix est de 8 ans pour les ménages et de 10 ans pour les professionnels (catégorie "Autres abonnés"). En effet, du fait de la très grande divergence des prix actuellement pratiqués, les hausses seront importantes pour certains industriels.

VI - 3 – … et une tarification sociale

En 2015 la Collectivité Eau du Bassin Rennais a approuvé les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation en vue de mettre en place une tarification sociale de l'eau, dans le cadre de la loi Brottes, au travers de deux dispositifs.

VI – 3 – 1 - Le Crédit Eau Familles Nombreuses

Le Crédit Eau Familles Nombreuses concerne les familles nombreuses (trois enfants et plus), sans condition de ressources, entrant dans la catégorie "abonné disposant d'un abonnement individuel" et donc impactées par les tarifs progressifs sans pour autant avoir un usage excessif. Les abonnés concernés doivent en faire la demande, pour obtenir une déduction sur la facture d'eau et d'assainissement, après l'acceptation de la demande, d'un montant de 30 € par an et par enfant à partir du troisième, cofinancé par les services de l'eau et de l'assainissement. La mise en place du dispositif qui est étroitement lié à la tarification progressive de l'eau a débuté en 2015 sur le territoire de Rennes. La procédure de demande et la liste des justificatifs nécessaires ont été conçues pour optimiser le taux de recours au dispositif et pour garantir la confidentialité des données personnelles des abonnés.

Au titre de l'année 2015, le dispositif a généré 108 demandes à Rennes, ce qui représente un taux de recours relativement faible pour le démarrage, au regard des statistiques disponibles sur le nombre de familles nombreuses à Rennes. A noter que parmi ces familles, seules celles abonnées directement au service de l'eau, et donc impactées par la tarification progressive, peuvent bénéficier du dispositif.

Ce dispositif Crédit Eau Familles Nombreuses sera étendu aux autres communes du territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais au fur et à mesure de la mise en œuvre de la tarification progressive par catégorie d'abonnés.

VI – 3 – 2 - Le Chèque Eau pour les bénéficiaires de la CMU-c

La Collectivité Eau du Bassin Rennais et Rennes Métropole ont décidé en 2015 la mise en place d'aides au paiement de la facture d'eau et d'assainissement pour les bénéficiaires des minimas sociaux (16 770 bénéficiaires de la CMU-c sur le Bassin Rennais, dont 13 400 à Rennes).

Il est prévu l'attribution annuelle d'un Chèque Eau de 30 € à chaque bénéficiaire de la CMU-c, abonné ou non des services de l'eau et de l'assainissement. Sont donc également concernés les usagers résidant dans des immeubles collectifs non individualisés, qui s'acquittent de leurs charges d'eau et d'assainissement auprès des bailleurs ou syndic de copropriété.

L'attribution de l'aide sera automatique et ne nécessitera pas de demande spécifique de la part des bénéficiaires.

La mise en place de la mesure doit se faire en 2016. Elle nécessite notamment un conventionnement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Ille-et-Vilaine pour la transmission des données nominatives, la définition des modalités d'édition et d'envoi des Chèques Eau, et la mise au point de procédures avec les délégataires et avec les bailleurs sociaux ou copropriétés pour la perception des chèques.

VII- LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

» A retenir :

La Loi Oudin Santini de février 2005 permet à la Collectivité de développer des actions de solidarité internationale sur l'eau dans la limite d'un montant de 1 % de ses produits de vente de l'eau.

Le Comité du 25 juin 2015 de la Collectivité Eau du Bassin Rennais a approuvé sa nouvelle politique de solidarité internationale sur l'eau à travers deux axes :

1. poursuivre le soutien des actions portées par le secteur associatif dans la mesure où celui-ci accepte de se constituer en réseau autour de la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour partager les expériences et les promouvoir auprès des usagers ;
2. engager un projet de coopération institutionnelle avec la commune de Beitunia, Palestine, visant à l'amélioration de la performance de son service d'eau potable.

La dépense de la Collectivité Eau du Bassin Rennais en matière de coopération internationale se monte en 2015 à 28 070 € de subventions et 3 309 € de dépenses de personnel (0,078 Equivalent Temps Plein– ETP).

VII - 1 – Soutien aux associations

La Collectivité a défini en 2015 les critères d'éligibilité et d'évaluation des projets déposés par des associations ou des communes de son territoire. Elle est ainsi susceptible de financer des projets correspondant à ses propres compétences à savoir :

- La protection des ressources en eau, à l'exception des projets de collecte des eaux usées et de leur traitement ou de gestion des eaux pluviales ;
- La création de puits, de barrage, de pompage ou d'adduction visant à alimenter en eau potable les populations, ce qui exclut les projets d'irrigation ;
- La création ou l'amélioration des ouvrages de stockage et de distribution de l'eau potable ;
- Les actions permettant de réduire les pertes en eau ou favorisant les économies d'eau.

Forage réalisé dans le village de Poussin (Burkina Faso)
© Association Burkina 35

Le Groupe de Travail Coopération Internationale du 3 décembre 2015 a analysé les dossiers reçus, à travers les critères d'évaluation retenus et a proposé les décisions d'attribution suivantes, pour un montant total de 22 000 €, approuvées par le Comité de la Collectivité du 10 décembre 2015 :

VII- LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

Association	Descriptif du projet	Budget prévisionnel	Subvention demandée / attribuée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais
Association d'Échanges Solidaires Cesson Dankassari	Seconde phase de mise en œuvre du Plan Hydraulique Municipal de Dankassari (Niger). Mise en place d'une mini AEP, d'un programme de formation des comités de gestion des points d'eau, réhabilitation de 6 forages et 7 puits	204 435 € AELB : 99 067 € (acquis) État Nigérien : 80 798 € (acquis) Cesson-Sevigné : 4 000 € (acquis) Région Bretagne : 13 570 € (acquis)	Montant demandé : 7 000 € Montant attribué : 7 000 €
Association Les Amis de Fianarantsoa	Réalisation d'un puits au village d'Ambatolahy (Madagascar)	6 000 € Région Bretagne : 2 000 € Aide privée : 2 000 €	Montant demandé : 2 000 € Montant attribué : 2 000 €
Association Burkina 35	Réalisation d'un forage dans le village de Poussin (Burkina Faso)	12 592 € Montfort Communauté : 1 500 € Breteil : 200 €	Montant demandé : 8 000 € Montant attribué : 4 000 €
Association Gorom Rennes - Gorom	Construction d'un puits	31 840 € AELB : refus SIAEP sud : 2 000 € SIE Lillion : 2 000 € SMPBR : 2 000 € CG 35 : 2 000 € Région : 8 000 € SIE Chateaubourg : 3 000 € SIE Montauban : 1 000 € Ville de Rennes : 3 000 €	Montant demandé : 6 000 € Montant attribué : 3 500 €
Association Ille et Vilaine Mopti	Construction d'un puits à Badourourou (Mali – région de Mopti)	24 674 €	Montant demandé : 11 000 € Montant attribué : 5 500 €

VII - 2 – Coopération institutionnelle avec la Ville de Beitunia, Palestine

Visite de l'usine de Villejean
avec la délégation de Beitunia
21 octobre 2015

Située à 3 km à l'ouest de Ramallah et à 14 km au nord de Jérusalem, Beitunia, 40 000 habitants, est la troisième plus grande ville par sa population dans le Gouvernorat de Ramallah. L'eau est gérée aujourd'hui par la Ville qui achète l'eau à Jerusalem Water Undertaking à hauteur de 80 000 m³ par mois. Le réseau est en mauvais état avec des pertes supérieures à 30 %. La Ville fait face à de nombreuses difficultés : pression insuffisante sur certains tronçons, pertes d'eau en réseau importantes bien que non clairement comptabilisées… Les coupures d'eau sont régulières, surtout en été. L'eau est ainsi coupée 48 h durant la semaine, soit 16 h tous les trois jours. La mairie manque de données de base (plans et caractéristiques du réseau) concernant son réseau d'eau, ce qui l'empêche d'intégrer une structure intercommunale.

Face à ce constat, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a organisé la venue d'une délégation de Beitunia composée de son Maire, M. Ribhi Dola et de sa collaboratrice, afin de travailler sur un projet de coopération institutionnelle.

Signature de la convention de partenariat
avec la Ville de Beitunia
21 octobre 2015

Cette venue a permis de signer, le 21 octobre 2015, une première convention cadre de partenariat entre la Collectivité Eau du Bassin Rennais et la Ville de Beitunia. La Collectivité s'engage notamment à accompagner Beitunia pour réaliser un schéma directeur eau potable afin d'identifier les priorités d'investissements ultérieurs, mais également à favoriser les partages d'expériences et de métiers entre les services d'Eau du Bassin Rennais, SPL comme Collectivité, et les services de Beitunia.

En complément, une conférence sur la coopération franco-palestinienne a été organisée, en partenariat avec l'Association France Palestine Solidarité, le mercredi 21 octobre 2015 à 19 h à la Maison Internationale de Rennes.

Après cette journée à Rennes, les représentants de Beitunia et d'Eau du Bassin Rennais ont participé aux assises délocalisées de la Coopération Franco – Palestinienne organisées à l'Institut du Monde Arabe à Paris du 22 au 23 octobre 2015.

En 2016, les deux collectivités doivent travailler à l'élaboration des attendus du schéma directeur et au montage financier du projet.

La dépense concernant la coopération avec Beitunia se monte à 6 069 € en 2015.

VIII- LES FINANCES DE LA COLLECTIVITE

» A retenir :

La Collectivité fait chaque année une présentation politique de son budget et son compte administratif afin de les rendre plus explicites. Ils sont disponibles sur son site.

Le compte administratif 2015 se conclut sur un excédent de près de 9 millions d'euros, suite notamment au transfert des excédents des communes et syndicats intercommunaux dont les communes ont rejoint la Collectivité après le transfert de la distribution d'eau potable.

La dette de la Collectivité, d'un capital restant dû au 31 décembre 2015 de 37 millions d'euros est prise en charge annuellement à 72 % par le SMG 35 au titre du schéma départemental d'alimentation en eau.

VIII - 1 – Le compte administratif 2015 : la présentation officielle

Les tableaux suivants synthétisent le compte administratif 2015 selon la maquette fixée par le Ministère de Finances. Le document complet est accessible sur le site de la Collectivité : www.eaudubassinrennais-collectivite.fr.

VIII – 1 – 1 - La section de fonctionnement

	Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts 2015	Mandats émis	Charges rattachées	Total
011	charges générales	2 036 590,00 €	1 100 543,51 €	85 988,15 €	1 186 531,66 €
012	personnel	1 492 250,00 €	1 456 298,24 €	600,00 €	1 456 898,24 €
014	atténuation de produits	- €			- €
65	autres charges courantes	168 880,00 €	88 104,12 €		88 104,12 €
66	intérêts emprunt	1 009 945,38 €	674 625,85 €	290 201,88 €	964 827,73 €
67	charges exceptionnelles	4 170 705,00 €	2 596 491,84 €	1 070 904,16 €	3 667 396,00 €
022	dépenses imprévues	435 000,00 €			- €
023	Virement à la section d'investissement	12 594 158,27 €			- €
042	Opérations d'ordre entre sections	5 303 314,27 €	2 023 130,59 €		2 023 130,59 €
	Total dépenses d'exploitation	**27 210 842,92 €**	**7 939 194,15 €**	**1 447 694,19 €**	**9 386 888,34 €**

	Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts 2015	Titres émis	Produits rattachés	Total
70	vente de produits, prestations de service	8 956 598,33 €	5 988 753,06 €	2 802 817,04 €	8 791 570,10 €
013	atténuation de charges	30 000,00 €	34288,76		34 288,76 €
74	subventions d'exploitation	1 671 695,73 €	1 130 248,12 €	118 644,42 €	1 248 892,54 €
75	autres pdts gestion courante	42 300,00 €	4 801,00 €		4 801,00 €
76	produits financiers				
77	produits exceptionnels	10 225 916,00 €	4 911 915,85 €		4 911 915,85 €
77	surtaxe SMG				
042	amortist subventions	1 297 227,55 €	267 581,07 €		267 581,07 €
	Ss Total recettes d'exploitation	22 223 737,61 €	12 337 587,86 €	2 921 461,46 €	15 259 049,32 €

Résultat Fonctionnement 2015	**5 872 160,98 €**
Excédent Fonctionnement reporté 2014	4 987 105,31 €
Résultat cumulé Fonctionnement 2015	**10 859 266,29 €**

Les recettes liées à la facturation du prix de l'eau et celles provenant des ventes d'eau à d'autres services d'eau potable représentent, en 2015, 8 392 685.47 € HT (hors surtaxe SMG 35).

VIII – 1 – 2 - La section d'investissement (hors restes à réaliser)

	Dépenses Investissement	Crédits ouverts 2015	Mandats émis
20	études et licences	358 081,81 €	54 594,17 €
21	foncier,informatique, mobilier	270 240,00 €	182 781,16 €
23	travaux	24 242 788,90 €	3 090 975,28 €
10	Dotations	53 377,83 €	53 377,17 €
13	Subvention d'investissement à rembourser	- €	
16	rembourst capital emprunt	2 967 256,09 €	2 967 256,05 €
26	titres participation (SPL)	589 000,00 €	589 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	1 310 959,97 €	1 310 959,97 €
040	amortist subv	1 297 227,55 €	267 581,07 €
041	op. patrim. (récup TVA)	905 650,00 €	905 649,11 €
	Total dépenses investissement	**31 994 582,15 €**	**9 422 173,98 €**

	Recettes Investissement	Crédits ouverts 2015	Titres émis
13	subventions investt	5 641 613,04 €	3 368 037,98 €
16	emprunt nouveau	444 971,61 €	270 040,00 €
20	immobilisations incorporelles		
21	matériel bureau et informatique		
23	Immobilisations	131 086,86 €	36 514,47 €
10	dotations- Affectation du résultat	6 200 599,56 €	814 321,18 €
26	Participations		
27	récup TVA	351 890,00 €	351 889,11 €
021	autofinanct par Fct	12 594 158,27 €	- €
040	Opérations d'ordre entre sections	5 303 314,27 €	2 023 130,59 €
041	Opérations patrimoniales	905 650,00 €	905 649,11 €
	Total recettes investissement	**31 573 283,61 €**	**7 769 582,44 €**

Résultat Investissement 2015	**- 1 652 591,54 €**
Excédent Investissement reporté 2014	421 298,54 €
Résultat Investissement cumulé 2015	**- 1 231 293,00 €**

Le montant des amortissements réalisé en 2015 est de 1 630 012,18 €.

Le montant des travaux d'investissement 2015 est de 2 967 706,80 € HT. Les subventions d'investissement reçues en 2015 se montent à 3 368 037,98 €, y compris le remboursement, par le SMG 35, des annuités d'emprunts pris au titre du schéma départemental d'alimentation en eau potable (cf chapitre VIII-4) .

Les recettes peuvent, notamment à ce titre, connaître un décalage budgétaire par rapport aux dépenses.

VIII – 1 – 3 - Le résultat comptable 2015 après intégration des restes à réaliser

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	9 386 888,34 €	11 623 153,10 €	21 010 041,44 €
Recettes	20 246 154,63 €	9 681 138,13 €	29 927 292,76 €
Résultat	10 859 266,29 €	- 1 942 014,97 €	8 917 251,32 €

Le résultat très excédentaire s'explique par plusieurs phénomènes cumulés : à l'excédent initial du SMPBR, se sont ajoutés les excédents des communes et syndicats intercommunaux antérieurement compétents en distribution d'eau potable, transférés, en majorité, lors de l'exercice budgétaire 2015.

De plus, le taux d'exécution budgétaire a été relativement plus faible du fait de la réorganisation des services, du temps consacré à l'appropriation et à l'harmonisation des pratiques à l'échelle du nouveau territoire… mais aussi de facteurs extérieurs qui ont conduit à repousser des opérations importantes de renouvellement d'adduction.

VIII – 2 – Le compte administratif 2015 : la présentation politique

Pour faciliter la compréhension du document comptable qu'est le compte administratif (CA), une présentation politique de ce CA est proposée chaque année. Elle permet de répartir les dépenses et les recettes au sein des sept missions que s'est fixée la Collectivité Eau du Bassin Rennais :

1. Assurer la protection des ressources,
2. Assurer la production et la distribution de l'eau potable,
3. Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation,
4. Permettre l'exercice d'une solidarité,
5. Diminuer l'empreinte énergétique de la Collectivité,
6. Assurer la relation avec les usagers et les partenaires,
7. Permettre le financement de la Collectivité.

Chaque mission est elle-même détaillée en programmes. Le document complet intègre une partie rédigée permettant de mieux comprendre les raisons de l'exécution, ou non, des prévisions budgétaires, ainsi que des indicateurs pluri-annuels permettant d'évaluer l'efficacité des actions menées. Il est accessible sur le site de la Collectivité : www.eaudubassinrennais-collectivite.fr.

VIII – 2 – 1 - Frais de personnel et de moyens généraux

Les frais de personnel et de moyens généraux ont été répartis au sein des missions 1 à 7 par application du pourcentage de temps passé durant l'année 2015 par les agents de la Collectivité Eau du Bassin Rennais sur ces missions. Ces données sont issues du suivi analytique réalisé par chaque agent de la Collectivité tout au long de l'année.

Pour l'année 2015, on constate que près d'un tiers des moyens humains de la Collectivité est consacré aux actions de protection des ressources. Le temps passé par les agents se partage ensuite principalement entre la mission de production et distribution, et la mission de suivi et contrôle de l'exploitation du service d'eau potable.

Suite au transfert de la compétence distribution, des agents supplémentaires sont venus en 2015 renforcer l'équipe de la Collectivité, sur le pôle distribution, mais aussi sur le pôle support dont l'activité, déjà tendue, s'est encore amplifiée à cette occasion. Au 31 décembre 2015, 31 agents étaient en poste au sein de la Collectivité, contre 23 en fin 2014. Ainsi les frais de personnel et élus sont passés de 1 128 872 € en 2014 à 1 530 360 € en 2015.

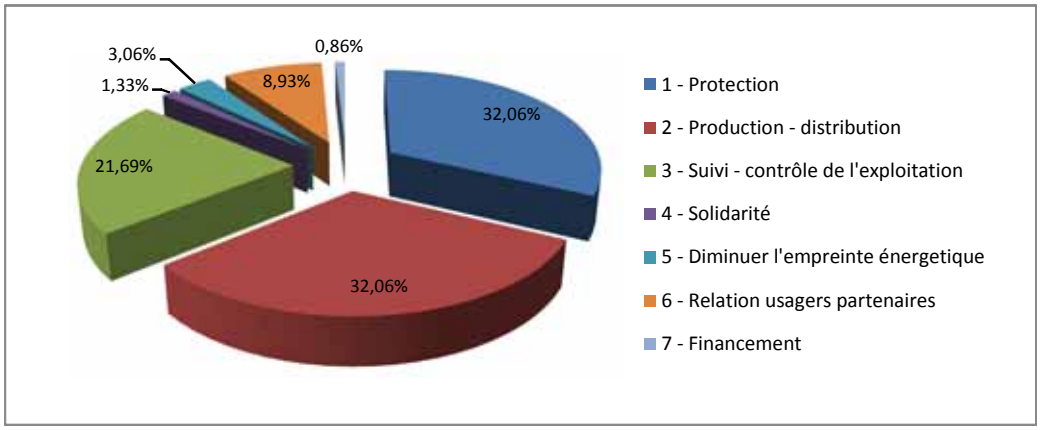

Répartition 2015 des frais de personnel et de moyens généraux par mission politique

VIII – 2 – 2 - Répartition des dépenses d'investissement et de fonctionnement

Hormis les dépenses liées à l'exercice de la solidarité (reversement de la surtaxe du SMG 35 et coopération internationale), les dépenses d'exploitation sont réparties essentiellement sur le financement de la Collectivité (intérêts de la dette) et la protection de la ressource.

Les dépenses d'investissement se concentrent sur le financement de la Collectivité (remboursement du capital des emprunts, remboursement anticipé d'un emprunt et rachat d'actions SPL à la Ville de Rennes) et la mission de production et distribution.

		Fonctionnement		Investissement	
		Depenses	Recettes	Depenses	Recettes
MISSION 1	**PARTICIPER A LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU**	**1 281 326,22 €**	**552 225,01 €**	**277 454,06 €**	**42 498,75 €**
Mission 1.0	Personnel et moyens généraux (32,06% du temps d'activité des services)	727 482,45 €	17 070,34 €	31 814,17 €	- €
Mission 1.1	Protéger les eaux des Drains du Coglais	37 794,33 €	37 110,88 €	- €	- €
Mission 1.2	Protéger les eaux du Haut-Couesnon	76 623,52 €	137 076,65 €	- €	- €
Mission 1.3	Protéger les eaux de la Haute-Rance	59 587,48 €	151 422,40 €	- €	- €
Mission 1.4	Protéger les eaux de Chèze-Canut	53 803,28 €	165 535,34 €	- €	- €
Mission 1.5	Protéger les eaux sur le bassin versant du Meu	- €	- €	- €	- €
Mission 1.6	Participer aux Sdages et aux Sages	49 652,70 €	- €	- €	- €
Mission 1.7	Instaurer et suivre les périmètres de protection captages	233 251,29 €	21 546,27 €	245 639,89 €	42 498,75 €
Mission 1.8	Mettre en oeuvre une politique foncière sur les bassins versants	- €	- €	- €	- €
Mission 1.9	Mettre en place des actions d'exemplarités et des projets innovants	40 075,06 €	12 072,18 €	- €	- €
Mission 1.10	Protéger les eaux sur le bassin versant de la Seiche	3 056,11 €	10 390,95 €	- €	- €
MISSION 2	**ASSURER LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'EAU**	**787 858,64 €**	**391 567,75 €**	**2 971 619,86 €**	**719 214,71 €**
Mission 2.0	Personnel et moyens généraux (32,06% du temps d'activité des services)	727 482,45 €	17 070,34 €	31 814,17 €	- €
Mission 2.1	Renforcer et améliorer les usines de production d'eau potable	1 273,14 €	8 623,35 €	350 759,74 €	540 515,49 €
Mission 2.2	Assurer le suivi, la surveillance et l'entretien des barrages	10 690,11 €	- €	- €	- €
Mission 2.3	Transporter l'eau par adductions du lieu de production au lieu de consommation	1 845,52 €	- €	217 572,18 €	97 771,01 €
Mission 2.4	Mettre en place et améliorer les ouvrages de stockage	- €	50 324,18 €	92 313,60 €	- €
Mission 2.5	Améliorer et développer les installations de distribution	20 268,84 €	229 676,73 €	2 279 160,17 €	80 928,21 €
Mission 2.6	Réaliser des actions en faveur des économies d'eau	26 298,58 €	85 873,15 €	- €	- €
MISSION 3	**ASSURER LE SUIVI ET LE CONTROLE DE L'EXPLOITATION**	**548 432,76 €**	**378 451,61 €**	**610 523,69 €**	**- €**
Mission 3.0	Personnel et moyens généraux (21,69% du temps d'activité des services)	492 173,87 €	11 548,83 €	21 523,69 €	- €
Mission 3.1	Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation du service de production	- €	- €	- €	- €
Mission 3.2	Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation du service de distribution	46 760,27 €	- €	- €	- €
Mission 3.3	Assister les collectivités pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie	- €	73 402,78 €	- €	- €
Mission ex 3.3	Préparer les modes de gestion post 2014	9 498,62 €	293 500,00 €	589 000,00 €	- €
MISSION 4	**PERMETTRE L'EXERCICE D'UNE SOLIDARITE**	**3 455 502,25 €**	**3 406 081,06 €**	**1 319,80 €**	**- €**
Mission 4.0	Personnel et moyens généraux (1,33% du temps d'activité des services)	30 179,40 €	708,16 €	1 319,80 €	- €
Mission 4.1	Participer à la coopération internationale dans le domaine de l'eau	23 068,62 €	- €	- €	- €
Mission 4.2	Mettre en oeuvre une tarification harmonisée, progressive et sociale de l'eau	14 175,00 €	- €	- €	- €
Mission 4.3	Etre partie prenante du SMG 35 (surtaxe)	3 388 079,23 €	3 405 372,90 €	- €	- €
Mission 4.4	Participer à des actions de formation	- €	- €	- €	- €
MISSION 5	**DIMINUER L'EMPREINTE ENERGETIQUE DE LA COLLECTIVITE**	**70 327,48 €**	**4 783,15 €**	**100 085,51 €**	**307 931,02 €**
Mission 5.0	Personnel et moyens généraux (3,06% du temps d'activité des services)	69 435,32 €	1 629,30 €	3 036,54 €	- €
Mission 5.1	Améliorer la gestion des ressoucres par la modélisation du système production	- €	- €	- €	- €
Mission 5.2	Développer la production hydroélectrique	892,16 €	3 153,85 €	97 048,97 €	307 931,02 €
Mission 5.3	Développer la production d'énergie solaire	- €	- €	- €	- €
Mission 5.4	Inciter au développement d'autres projets de production d'énergie durable	- €	- €	- €	- €
MISSION 6	**ASSURER LA RELATION AVEC LES USAGERS, PARTENAIRES ET LA COLLECTIVITE**	**235 741,26 €**	**4 754,78 €**	**8 861,53 €**	**- €**
Mission 6.0	Personnel et moyens généraux (8,93% du temps d'activité des services)	202 633,13 €	4 754,78 €	8 861,53 €	- €
Mission 6.1	Communiquer vers les partenaires	4 934,00 €	- €	- €	- €
Mission 6.2	Répondre aux interrogations des usagers et communiquer vers eux	- €	- €	- €	- €
Mission 6.3	Participer à des manifestations (CGLE...)	14 651,27 €	- €	- €	- €
Mission 6.4	Echanger entre collectivités (FNCCR, AMF...)	6 800,00 €	- €	- €	- €
Mission 6.5	Elaborer les rapports annuels	6 722,86 €	- €	- €	- €
Mission 6.6	Faire participer les usagers (CCSPL)	- €	- €	- €	- €
MISSION 7	**PERMETTRE LE FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITE**	**3 007 699,73 €**	**10 521 185,96 €**	**5 452 309,53 €**	**6 699 937,96 €**
Mission 7.0	Personnel et moyens généraux (0,87% du temps d'activité des services)	19 741,41 €	463,23 €	863,33 €	- €
Mission 7.1	Surtaxe de la Collectivité	- €	8 392 685,47 €	- €	- €
Mission 7.2	Autres financements de la Collectivité (reports, emprunts,TVA)	966 000,96 €	1 860 456,19 €	4 278 216,02 €	3 772 331,49 €
Mission 7.3	Opérations d'ordre	2 021 957,36 €	267 581,07 €	1 173 230,18 €	2 927 606,47 €
	TOTAL GENERAL 2015	**9 386 888,34 €**	**15 259 049,32 €**	**9 422 173,98 €**	**7 769 582,44 €**

VIII – 3 – Zoom sur la dette

Le montant de l'annuité de remboursement de la dette est pour 2015 de :

- 2 967 256,05 € pour le remboursement du capital
- 913 510,51 € pour le remboursement des intérêts.

Le montant de capital d'emprunt restant à rembourser au 31 décembre 2015 est de 36,6 millions d'euros :

- 30,5 millions d'euros hérités du SMPBR,
- 6,1 millions d'euros transférés en même temps que la compétence distribution.

72 % du capital d'emprunt restant dû, soit 26,4 millions d'euros, ont été contractés au titre des investissements de production réalisés dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau. À ce titre, ils seront remboursés à la Collectivité par le SMG 35 au rythme du paiement des annuités d'emprunts, intérêts compris.

La dette de la Collectivité à rembourser par ses propres ressources n'est donc que de 10,2 millions d'euros.

Lors de sa séance du 25 juin 2015, le Comité a décidé le remboursement anticipé d'un emprunt pris auprès du Crédit Agricole, dont le capital restant était de 523 635,72 € et le taux fixe à 5,5 %. Le gain rapporté par ce remboursement anticipé a été chiffré à 167 603,28 €. Tous les frais liés au remboursement anticipé de cet emprunt, contracté au titre du schéma départemental d'alimentation en eau, soit 33 905.41 €, ont été remboursés par le SMG 35.

La dette de la Collectivité est bien répartie (en % par rapport au capital remboursé) :

- Avances Agence de l'Eau Loire Bretagne : 31%
- Banques publiques : 23%
- Banques privées : 44%.

Elle présente une diversité de taux correcte (% par rapport au capital remboursé):

- Taux zéro (Agence de l'eau) : 40 %
- Taux fixe : 47 %
- Taux variable : 10 %
- Taux complexe : 3 %
- Pas d'emprunt toxique.

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice

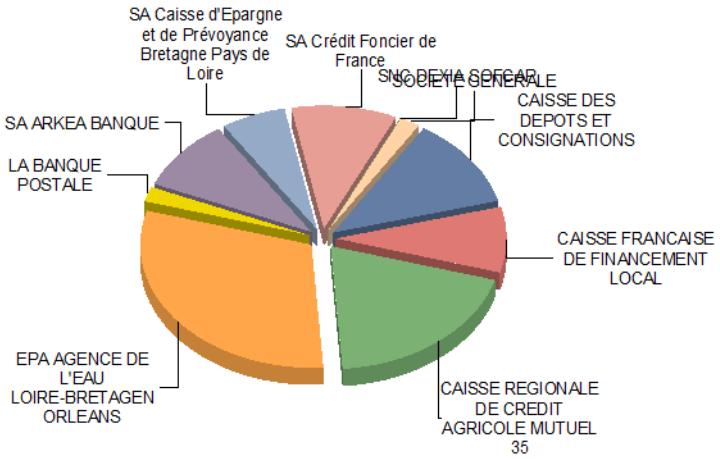

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	465 889,17 €	12,0%
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	337 155,24 €	8,7%
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL 35	745 214,34 €	19,2%
EPA AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGEN ORLEANS	1 191 173,01 €	30,7%
LA BANQUE POSTALE	74 543,13 €	1,9%
SA ARKEA BANQUE	368 079,56 €	9,5%
SA Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne Pays de Loire	238 325,24 €	6,1%
SA Crédit Foncier de France	387 529,46 €	10,0%
SNC DEXIA SOFCAP	2 043,17 €	0,1%
SOCIETE GENERALE	70 814,24 €	1,8%
Total:	3 880 766,56 €	100,0%

La durée d'extinction de la dette totale de la Collectivité (Indicateur de performance P153.2) est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. Elle est de 4,8 ans.

Encours total de la dette 2015 = 36 559 468.57 €

Épargne brute 2015 = recettes réelles – dépenses réelles) = 14 991 468,25 – 7 363 757,75 = 7 627 710,50 €

VIII – 4 – Subventions versées aux associations ou collectivités

Hors l'aide liée à la coopération internationale (cf. chapitre VII), la Collectivité Eau du Bassin Rennais a attribué des subventions de fonctionnement à des associations, ou des collectivités, menant des actions complémentaires à celles de la Collectivité en matière de protection de l'eau, ou d'action sociale pour ses salariés, pour un montant total de 52 920 €. Le tableau qui suit détaille les différentes subventions accordées.

Association ou collectivité	Objet de la subvention	Montant_TTC
Agrobio 35	Défi Familles	7 000,00 €
ASMR	Actions culturelles et sportives pour le personnel	500,00 €
Association agricole des Drains	Convention avec l'Association agricole des Captages de Rennes	8 768,00 €
Bretagne vivante	Convention pour données naturalistes	5 000,00 €
CASDEC	Actions sociales pour le personnel	4 496,97 €
Chambre d'agriculture 35	Convention sur la valorisation économique du bois de bocage	1 000,00 €
Coglais Communauté	Participation fête de la nature 2015 - Jardin de l'eau - St-Germain-en-Cogles	1 000,00 €
Eau et Rivières de Bretagne	Convention avec Eau et Rivières_Subvention annuelle	5 000,00 €
Maison de la Consommation et de l' Environnement	Convention 9ème programme Eau et pesticides - effets sur la santé et l'environnement	10 000,00 €
Réseau de l'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	Convention pour l'action de la Caravane Main Verte	6 507,00 €
Commune de St-Georges-de-Chesné	Convention pour l'entretien des bords de routes	3 648,00 €
		52 919,97 €

Les subventions sont accordées suite à une demande de la structure concernée et dans le cadre d'une convention décrivant l'engagement réciproque des deux parties.

Un rapport de la structure est exigé en fin d'action ou en fin d'exercice budgétaire afin que la Collectivité soit en capacité de contrôler que les engagements ont bien été respectés.

Certaines dépenses entrent dans le cadre des contrats de bassin versant et font l'objet de subventions de nos partenaires.

VIII – 5 – Programme pluriannuel d'investissement

En décembre 2015, en parallèle à son débat d'orientations budgétaires et au vote de ses surtaxes, le Comité de la Collectivité Eau du Bassin Rennais s'est vu présenter **le programme pluriannuel d'investissement 2016-2020**.

Le programme présente un montant prévisionnel de dépenses de 68 millions d'euros.

Le document est joint en annexe 9.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des élus membres du Comité Syndical de la Collectivité Eau du Bassin Rennais au 1er janvier 2015

Annexe 2 : Suivi de la qualité de l'eau en 2015

Annexe 3 : Aire d'alimentation des captages du Bassin Rennais

Annexe 4 : Schéma de l'alimentation en eau potable du Bassin Rennais

Annexe 5 : Synthèse du potentiel des ressources du Bassin Rennais et des capacités de traitement des usines de production

Annexe 6 : Détail des capacités de stockage de la Collectivité Eau du Bassin Rennais

Annexe 7 : Tarifs 2015 des ventes d'eau en gros

Annexe 8 : Tableau détaillé des composantes du prix de l'eau

Annexe 9 : Programme Pluriannuel d'Investissement 2016-2020

Annexe 10 : Revue de presse 2015

Annexe 11 : Note d'information de l'Agence de l'Eau

ANNEXE 1

Liste des élus membres du Comité Syndical de la Collectivité Eau du Bassin Rennais au 1er janvier 2015

ANNEXE 1

	Communes	Élus Collectivité Eau du Bassin Rennais	Délégation
BEDEE	BEDEE	M. Jean RONSIN	Titulaire
		M. David PIPLIN	Suppléant
BREAL-SOUS-MONTFORT	BREAL-SOUS-MONTFORT	M. Xavier HEBERLE	Titulaire
		M. Bernard ETHORE	Suppléant
BRETEIL	BRETEIL	M. Philippe BRIAND	Titulaire
		M. David BOUILLE	Suppléant
IRODOUER	IRODOUER	Mme Valérie GUINARD	Titulaire
		M. Yves LESVIER	Suppléant
GUICHEN-PONT REAN	GUICHEN-PONT REAN	Mme Catherine HALLIER	Titulaire
		M. Christian BALLARD	Suppléant
GOVEN	GOVEN	M. Pascal CROSLARD	Titulaire
		Mme Annick LERAY	Suppléant
LA MEZIERE	LA MEZIERE	M. Pascal GORIAUX	Titulaire
		M. Regis MAZEAU	Suppléant
LA NOUAYE	LA NOUAYE	M. Loïc JOUAN	Titulaire
		M. Julien MENU	Suppléant
MELESSE	MELESSE	Mme Marie-Edith MACE	Titulaire
		Mme Sophie LE DREAN QUENEC'HDU	Suppléant
PLEUMELEUC	PLEUMELEUC	M. Michel MASSE	Titulaire
		Mme Marie-Noëlle GUILLEMOIS	Suppléant
MONTREUIL-LE-GAST	MONTREUIL-LE-GAST	M. Jean-Yves BILLON	Titulaire
		M. Jean-Luc DUGUE	Suppléant
SAINT-PERN	SAINT-PERN	Mme Mireille LEVACHER	Titulaire
		M. Jean-Jacques ROUAULT	Suppléant
TALENSAC	TALENSAC	M. Philippe GUERIN	Titulaire
		M. Mathieu COLLET	Suppléant

ANNEXE 1

	Communes	Élus Collectivité Eau du Bassin Rennais	Délégation
RENNES METROPOLE	ACIGNE	M. Frédéric REICHERT	Titulaire
		Mme Marie BABEL	Suppléant
	BECHEREL	Mme Mélina PARMENTIER	Titulaire
		Mme Delphine BOUSSEAU	Suppléant
	BETTON	Mme Laurence BESSERVE	Titulaire
		M. Loïc ALLIAUME	Suppléant
	BOURGBARRE	M. Jean-Louis PEGOURIE	Titulaire
		M. Eric GERARD	Suppléant
	BRECE	M. Philippe BOINET	Titulaire
		Mme Véronique NEVEUX	Suppléant
	BRUZ	M. Denis MOREL	Titulaire
		M. Emmanuel FOULON	Suppléant
	CESSON-SEVIGNE	M. Patrick PLEIGNET	Titulaire
		M. Yannick GABORIEAU	Suppléant
	CHANTEPIE	M. Jean-Yves GOMMELET	Titulaire
		M. René ROUSSEL	Suppléant
	CHARTRES-DE-BRETAGNE	M. Philippe BONNIN	Titulaire
		Mme Dina JOALLAND	Suppléant
	CHAVAGNE	M. Cyril GUERILLOT	Titulaire
		M. Marc CHARTIER	Suppléant
	CHEVAIGNE	M. Guillaume RIDARD	Titulaire
		M. Louis LAURET	Suppléant
	CINTRE	M. Pierre-Yves BOSCHER	Titulaire
		Mme Monique DELABUIS	Suppléant
	CLAYES	Mme Laurence GUEGUEN	Titulaire
		M. Ronan LE GARREC	Suppléant
	CORPS-NUDS	M. Jean-Michel DESMONS	Titulaire
		M. Jean-Yves DUCLOS	Suppléant
	GEVEZE	M. Guy RIO	Titulaire
		M. Claude DUBLANEAU	Suppléant
	LAILLE	M. Pascal HERVE	Titulaire
		Mme Françoise LOUAPRE	Suppléant

ANNEXE 1

	Communes	Élus Collectivité Eau du Bassin Rennais	Délégation
RENNES METROPOLE	LA CHAPELLE-CHAUSSEE	M. Pascal PINAULT	Titulaire
		Mme Marianne BOSSARD-JAQUET	Suppléant
	LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ	M. Aymeric AUROUSSEAU	Titulaire
		M. Marc ESLAN	Suppléant
	LA CHAPELLE-THOUARAULT	M. Gérard BAUDAIS	Titulaire
		M. Patrick MORRE	Suppléant
	LANGAN	M. Jean René DENOUAL	Titulaire
		M. Claude GUINARD	Suppléant
	LE RHEU	M. Luc MANGELINCK	Titulaire
		M. André LATREILLE	Suppléant
	LE VERGER	M. Jean LION	Titulaire
		Mme Irène PEAN	Suppléante
	L'HERMITAGE	Mme Nathalie JOUET	Titulaire
		Mme Martine FAUDE	Suppléante
	MINIAC-SOUS-BECHEREL	M. Dominique GOUAILLER	Titulaire
		M. Alain DELAHAYE	Suppléant
	MONTGERMONT	M. Laurent PRIZE	Titulaire
		M. Bernard VALTON	Suppléant
	MORDELLES	Mme Armelle BASCK	Titulaire
		M. Michel BERTHELOT	Suppléant
	NOUVOITOU	M. Philippe LEBORGNE	Titulaire
		M. Henri CHEVALIER	Suppléant
	NOYAL-CHATILLON SUR SEICHE	M. Rodolphe BELLANGER	Titulaire
		M. Alain BOURSSAULT	Suppléant
	ORGERES	M. Gilles NAHUET	Titulaire
		Mme Françoise DEVIGNE	Suppléant
	PACE	M. Jacques FOLSCHWEILLER	Titulaire
		M. Jacques AUBERT	Suppléant
	PARTHENAY-DE-BRETAGNE	M. Didier DAUCE	Titulaire
		M. Alain FROGER	Suppléant
	PONT-PEAN	M. Michel DEMOLDER	Titulaire
		M. Yannick CAIRON	Suppléant

ANNEXE 1

	Communes	Élus Collectivité Eau du Bassin Rennais	Délégation
RENNES METROPOLE	RENNES	M. Yannick NADESAN	Titulaire
		M. Marc HERVE	Titulaire
		M. Yves PELLE	Titulaire
		M. Jean-François BESNARD	Titulaire
		M. Matthieu THEURIER	Titulaire
		Mme Valérie FAUCHEUX	Titulaire
		M. Sébastien SEMERIL	Suppléant
		M. Daniel GUILLOTIN	Suppléant
		Mme Stéphanie BENMERAH-PIRE	Suppléant
		Mme Charlotte MARCHANDISE-FRANQUET	Suppléant
		M. Laurent HAMON	Suppléant
		Mme Emmanuelle ROUSSET	Suppléant
	ROMILLE	M. Armel LEMETAYER	Titulaire
		M. Ludovic EPAILLARD	Suppléant
	SAINT-ARMEL	M. André ETIENNOUL	Titulaire
		M. Patrick PLAYS	Suppléant
	SAINT-ERBLON	M. Hervé LETORT	Titulaire
		M. Christophe LEPINE	Suppléant
	SAINT-GILLES	M. Raymond COZ	Titulaire
		M. Claude GAULTIER	Suppléant
	SAINT-GREGOIRE	M. Alain LEHAGRE	Titulaire
		M. Philippe CHUBERRE	Suppléant
	SAINT-JACQUES DE LA LANDE	M. Fernand ETIEMBLE	Titulaire
		M. Daniel SALMON	Suppléant
	SAINT-SULPICE LA FORET	M. Didier DUPERRIN	Titulaire
		M. Yann HUAUME	Suppléant
	THORIGNE-FOUILLARD	M. Jean-Yves LEFEUVRE	Titulaire
		Mme Pricilla VALLEE	Suppléant
	VERN-SUR-SEICHE	M. Nicolas DELEUME	Titulaire
		Mme Justine SAVATTE	Suppléant
	VEZIN-LE-COQUET	Mme Isabelle BARBIER	Titulaire
		M. Armel MOR	Suppléant

ANNEXE 2

Suivi de la qualité de l'eau en 2015

ANNEXE 2

Cette annexe présente, pour l'année 2015, les résultats détaillés du suivi de la qualité des eaux brutes des 12 ressources de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et des eaux produites par les usines de potabilisation.

Le suivi de la qualité de l'eau est constitué du contrôle officiel réglementaire effectué par l'Agence Régionale de Santé (ARS), de l'auto-contrôle assuré par les exploitants dans le cadre du contrat de délégation de service public de production d'eau potable, et des programmes spécifiques portés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais ou la Société Publique Locale Eau du Bassin rennais.

Le suivi de la qualité de l'eau est encadré par le Comité de Suivi de la Qualité de l'Eau. Cette instance, présidée par les élus, rassemble l'ARS, les exploitants, le laboratoire de l'Ecole des Hautes Etudes de la Santé Publique, ainsi que des experts dans le domaine des algues, du traitement de l'eau…. Elle se réunit annuellement pour examiner les bilans du suivi et valider les nouvelles orientations du suivi qualité issues de la réglementation ou d'initiatives de la Collectivité.

Principales limites de qualité réglementaires (Code de la santé publique)

	Eau brute	Eau traitée destinée à la consommation humaine
Paramètres physico-chimiques		
Bromates	-	10 µg/L
Carbone organique total	10 mg/L	-
Total microcystines	-	1 µg/L
Nitrates	50 mg/L (eau de surface) 100 mg/L (eau souterraine)	50 mg/L
Pesticides par substance	2 µg/L	0,1 µg/L
Pesticides totaux	5 µg/L	0,5 µg/L
Total trihalométhanes	-	100 µg/L
Paramètres microbiologiques (bactéries)		
Escherichia coli	20 000 / 100 mL	0 / 100 mL
Entérocoques	10 000 / 100 mL	0 / 100 mL

- Les **limites de qualité** portent sur des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau, sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé.
- Les **références de qualité** concernent des substances sans incidence directe sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau, mais pouvant mettre en évidence une présence importante d'un paramètre au niveau de la ressource et/ou un dysfonctionnement des stations de traitement ; les dépassements des références de qualité peuvent aussi être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

ANNEXE 2

Teneurs en nitrates, matière organique et pesticides dans les eaux brutes alimentant les usines de Rophémel, Villejean, et Mézières-sur-Couesnon

Les nitrates

Nitrates	Eaux de surface				
2015	**Drains du Coglais**	**Le Couesnon (Mézières sur Couesnon)**	**Retenue de Rophémel**	**Le Meu (Mordelles)**	**Retenue de La Chèze**
Traitement	Usine de Mézières sur Couesnon		Usine de Rophémel	Usine de Villejean	
Maxi	**50,5**	**44**	**32**	**35**	**18**
Moyenne	48	28	17	16	11
évolution de la moyenne sur 10 ans					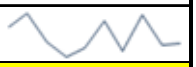
Tendance	▶	▼	▼	▼	▶
Objectif SAGE	SAGE Couesnon : NO3<40mg/L		SAGE Rance : NO3<25mg/L	SAGE Vilaine : NO3<35mg/L	
Fréquence de dépassement de l'objectif SAGE	s.o	**5%**	**13%**	Aucun dépassement	Aucun dépassement
Dépassement des 50mg/L (limite de qualité eau brute de surface)					
Années de dépassement		**2004 - 2008**		**2005 - 2013**	

La matière organique (carbone organique total)

Matières organiques (COT)	Eaux de surface				
2015	**Drains du Coglais**	**Le Couesnon (Mézières sur Couesnon)**	**Retenue de Rophémel**	**Le Meu (Mordelles)**	**Retenue de La Chèze**
Traitement	Usine de Mézières sur Couesnon		Usine de Rophémel	Usine de Villejean	
Maxi	s.o	**8,2**	**11,9**	**12,4**	**7,9**
Moyenne		4,2	7,3	7,8	6,3
évolution de la moyenne sur 10 ans					
Tendance		▶	▶	▶	▶
Nbre de dépassement des 10mg/l		Aucun	**2 (Janvier)**	**1 (Sept)**	Aucun
Fréquence de dépassement 10mg/l		-	**10%**	**7%**	-
Dépassement des 10mg/L (limite de qualité eau brute)					
Années de dépassement		**2003 à 2012 & 2014**	**2006 à 2009 & 2012 & 2014 & 2015**	**1999 à 2015**	

Les dépassements de la limite de qualité de 10 mg/L sont constatés principalement après des épisodes pluvieux. Durant ces périodes, le prélèvement d'eau reste autorisé mais il est réduit afin de sécuriser la production d'eau et minimiser les coûts de traitement. La seule solution pour limiter ces transferts dans la ressource est la reconstitution d'un maillage bocager efficient.

ANNEXE 2

Les pesticides

Pesticides totaux	Eaux de surface				
2015	**Drains du Coglais**	**Le Couesnon (Mézières sur Couesnon)**	**Retenue de Rophémel**	**Le Meu (Mordelles)**	**Retenue de la Chèze**
Suivi	A date fixe	**Fixe et après Pluies**	A date Fixe	A date Fixe	A date Fixe
Nbre d'analyses	2	23	18	23	17
Concentration Max	Acune quantification	**2,19**	**0,63**	**1,36**	**0,94**
Date Maxi		12/06/2015	23/02/2015	09/11/2015	30/11/2015
évolution des max sur 5 ans					
Fréquence de dépassement des 0.5µg/L		**17%**	**11%**	**35%**	**7%**
Substances > 0.1µg/L		**Multi-usages:** 2,4D, 2,4MCPA, AMPA, Glyphosate, Triclopyr **Usage Maïs:** Dicamba, Dimethenamide, Mésotrione, Métolachlore, Sulcotrione **Usage Céréales:** Isoproturon, Mécoprop, Pendimethaline	**Multi-usages:** AMPA, Glyphosate **Usage Céréales:** Isoproturon, Pendimethaline	**Multi-usages :** Aminotriazole, AMPA, Glyphosate,	**Multi-usages:** AMPA **Usage Céréales:** Pendimethaline **Usage Colza:** Métaldéhyde
Tendance/5 ans	▶	▼	▼	▼	▶
Dépassement des 2µg/L - limite qualité eau brute pour une sustance					
Années de dépassement		**2011 (2)**		**2010 (2)**	
Dépassement des 5µg/L - limite qualité eau brute pour le total des pesticides					
Années de dépassement		**2011 (2)**			

Aucun dépassement des limites de qualité pour l'eau brute (2 µg/L et 5 µg/L) n'a été constaté en 2015. Cependant le Couesnon et le Meu restent des ressources vulnérables aux pesticides, surtout à la suite de fortes précipitations. On note toutefois une amélioration de la situation sur l'ensemble des ressources avec une baisse des pics et de la fréquence de dépassement de la limite de qualité des 0.5µg/L.

ANNEXE 2

Teneurs en nitrates et pesticides dans les eaux brutes alimentant les usines de Vau Reuzé, La Noé, Champ Fleury et Lillion

Les nitrates

Nitrates	EAUX SOUTERRAINES										
2015	Captage du Vau Reuzé		Captage de La Noé		Captage de La Pavais	Captage de La Marionnais	Captage du Fénicat	Captage de Lillion			
	Forage	Puits	Forage	Puits				Puits 2	Puits 3	Puits 4	Mélange entrée usine
Maxi	**0,5**	**68**	**24**	**37**	**21,7**	**35**	**30**	**0,5**	-	-	**2,8**
Moyenne	0,25	60	20	28	-	-	28				0,26
évolution de la moyenne sur 10 ans								-	-	-	-
Tendance	▶	▲	▼	▼	▶	▲	▼	▶	▶	▶	▶
Fréquence de dépassement 50mg/L (limite de qualité eau distribuée et norme DCE bon état des eaux souterraines)	-	**100%**	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépassement des100mg/L (limite de qualité eau brute souterraine											

Les concentrations de nitrates élevées dans l'eau du puits du Vau Reuzé sont compensées par une dilution avec l'eau du forage afin de respecter la limite réglementaire de 50 mg/L dans l'eau distribuée. Par contre, du fait d'importantes concentrations en fer dans l'eau du forage, pour lesquelles la filière de traitement atteint sa limite, l'usine a été arrêtée en juillet 2013 et n'a pas été remise en fonctionnement depuis. Une étude pour la mise en place d'une nouvelle filière de traitement devrait être lancée en 2016.

Les pesticides

Pesticides	EAUX SOUTERRAINES										
2015	Captage de Vau Reuzé		Captage de La Noé		Captage de La Pavais	Captage de La Marionnais	Captage de Fénicat	Captage de Lillion			
	Forage	Puits	Forage	Puits				Puits 2	Puits 3	Puits 4	Mélange entrée usine
Nbre d'analyses	1	4	2	2	4	4	7	3	3	3	12
Nbre de quantification	0	1	3	1	0	19	20	6	5	6	23
Concentration totale Max	-	**0,02**	**0,06**	**0,02**	-	**0,48**	**0,19**	**0,7**	**0,19**	**0,3**	**0,07**
Substances quantifiées	-	Atrazine déséthyl	2-Hydroxy atrazine, Pendiméthaline	Atrazine déséthyl	-	Atrazine, Atrazine Déséthyl, 2-Hydroxy atrazine, Atrazine Déisopropyl, Diuron, Simazine	Atrazine, Atrazine Déséthyl, 2-Hydroxy atrazine,Déisopropyl-déséthyl-atrazine, Chlortoluron, Diuron, Isoproturon	2 hydroxy atrazine, Atrazine déséthyl, Métaldéhyde, Pendiméthaline	2 hydroxy atrazine, Atrazine déséthyl, Métaldéhyde	2 hydroxy atrazine, Atrazine déséthyl, Métaldéhyde, Diuron	2 hydroxy atrazine, Métaldéhyde , Diuron
Dépassement des 0.1µg/L (norme DCE bon état des eaux souterraines par substance	-				Glyphosate AMPA(Août 2013)	**Atrazine** (Mars 2015) **Atrazine déséthyl** (Fév, Mars, Nov 2015)	-	**Pendimethaline** (Nov 2015)	-	**2-Hydroxy atrazine** (Nov 2015) **Métaldéhyde** (Juil, Sept 2015)	-
Dépassement des 0.5µg/L (norme DCE bon état des eaux souterraines pour le total des pesticides)	-				0.53µg/l (août2013)	0.5µg/l (nov2013)	-				
Dépassement des 5µg/L (limite de qualité des eaux brutes pour le total des pesticides)											

Depuis septembre 2013, les captages de la Pavais, la Marionnais et Fénicat bénéficient d'un périmètre de protection défini par arrêté préfectoral. Ce dernier inclut notamment des mesures restrictives sur l'utilisation des pesticides. En parallèle, la nouvelle usine de Champ Fleury mise en service en janvier 2014 apporte un traitement supplémentaire des pesticides avec un filtre bicouche contenant du charbon actif.

ANNEXE 2

45 substances prioritaires de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : poursuite de la surveillance réglementaire

Une liste de 45 substances prioritaires dans le domaine de l'eau a été définie par la directive du 12/08/2013. Ces substances sont recherchées, dans le cadre du contrôle officiel de l'ARS, à fréquence mensuelle sur les 4 ressources superficielles de la Collectivité.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne fait également un suivi de ces substances dans le cadre de son contrôle de surveillance.

Les ressources superficielles

N°	Code SANDRE	Substances prioritaires 2015 (Suivi ARS, AELB, Eau du Bassin Rennais)	Lim. qualité eau brute (µg/L)	Lim. qualité eau distribuée (µg/L)	Référence de qualité eau distribuée (µg/L)	Moyenne DCE (µg/L) NQE-MA	Maximum admissible DCE - NQE-CMA (µg/L)	Retenue de Rophémel			Retenue de la Chèze			Le Couesnon (Mézières sur Couesnon)			Le Meu (Mordelles)		
								Nb détec.	Moyenne	Maxi	Nb détec.	Moyenne	Maxi	Nb détec.	Moyenne	Maxi	Nb détec.	Moyenne	Maxi
1	1101	**Alachlore**	2	0,1		0,3	0,7	NQ			NQ			NQ			NQ		
3	1107	**Atrazine**	2	0,1		0,6	2	NQ			NQ			NQ			1	0,02	0,03
28	1115	Benzo(a)pyrène *					0,27	NQ			NQ			NQ			NQ		
28	1116	Benzo(b)fluoranthène					0,017	NQ			NQ			1	s.o	0,01	NQ		
28	1117	Benzo(k)fluoranthène					0,017	NQ			NQ			NQ			NQ		
28	1118	Benzo(g,h,i)pérylène					8.2*10-3	NQ			NQ			NQ			NQ		
6	1388	Cadmium	5	5		0,15	0,9	4	0,03	0,05	NQ			**12**	**0,11**	**0,42**	5	0,04	0,14
8	1464	**Chlorfenvinphos**	2	0,1		0,1	0,3	1	0,01	0,02	NQ			NQ			NQ		
9	1083	**Chlorpyriphos**	2	0,1		0,03	0,1	NQ			NQ			NQ			NQ		
42	1170	**Dichlorvos**	2	0,1		6*10-4	7*10-4							NQ			NQ		
13	1177	**Diuron**	2	0,1		0,2	1,8	NQ			NQ			3	0,02	0,03	5	0,02	0,04
14	1743	**Endosulfan**	2	0,1		0,005	0,01	NQ			NQ			NQ			NQ		
15	1191	Fluoranthène	-	-		0,0063	0,12	1	0,003	0,01	NQ			1	0,0029	0,01	3	0,0027	0
44	7706	**Heptachlore et époxyde**	2	0,1		2*10-7	3*10-4	NQ			NQ			NQ			NQ		
16	1199	Hexachlorobenzène					0,05	NQ			NQ			NQ			NQ		
17	1652	Hexachlorobutadiène					0,6	NQ			NQ			NQ			NQ		
28	1204	Indéno(1,2,3-cd)pyrène					s.o	NQ			NQ			NQ			NQ		
19	1208	**Isoproturon**	2	0,1		0,3	1	5	0,04	**0,14**	**10**	0,05	0,09	**9**	0,06	**0,17**	2	0,02	0,04
21	1387	Mercure et ses composés	1	1	0,5		0,07	NQ			NQ			1	s.o	0,02	NQ		
22	1517	Naphtalène	-	-		2	130							NQ			NQ		
23	1386	Nickel et ses composés	20	20		4	34	**11**	**5,26**	6,2	12	1,11	1,3	**12**	**8,66**	**13,1**	**12**	**4,99**	6,9
27	1235	Pentachlorophénol				0,4	1	NQ			NQ			NQ			NQ		
9(bis)	5534	**Pesticides cyclodiènes (Aldrine, Dieldrine, Endrine, Isodrine)**	2	0,1		somme =0.01	s.o	NQ			NQ			NQ			NQ		
20	1382	Plomb et ses composés	50	10		1,2	14	1	0,59	**1,5**	NQ			4	0,98	**2,8**	NQ		
29	1263	**Simazine**	2	0,1		1	4	NQ			NQ			NQ			NQ		
45	1269	**Terbutryne**	2	0,1		0,065	0,34	NQ			NQ			NQ			NQ		
29(bis)	1272	Tétrachloroéthylène (7)				10	s.o	NQ			NQ			NQ			NQ		
29(ter)	1286	Trichoroéthylène (7)				10	s.o	NQ			NQ			NQ			NQ		
33	1289	**Trifluraline**	2	0,1		0,03	s.o	NQ			NQ			NQ			NQ		

NQ	Substance non quantifiée : mesure inférieure au seuil de quantification
	Substance non recherchée
	Substances retrouvées
en Gras	Pesticides

Les limites de qualité pour l'eau brute sont respectées. Toutes les substances détectées sont mesurées à des concentrations très inférieures à ces limites. Pour **le Nickel,** les valeurs moyennes sur le Couesnon, le Meu et la retenue de Rophémel dépassent la norme de qualité environnementale de la DCE mais reste en deçà de la limite qualité eau potable. Au vu de l'absence d'industrie à l'amont, il s'agit plutôt d'un bruit de fond naturel.

Les ressources souterraines

N°	Code SANDRE	Substances prioritaires 2015 (suivi ARS, AELB, Eau du Bassin Rennais, SAUR)	Lim. qualité eau brute (µg/L)	Lim. qualité eau distribuée (µg/L)	Drains du Coglais		Vau Reuzé				La Noé		Pavais		Marionnais		Fénicat		Captage de Lillion							
							Puits		Forage		Forage								Puits 2		Puits 3		Puits 4		Mélange	
					Nb détec.	Maxi	Nb détec.	Maxi	Nb détec.	Maxi	Nb détec.	Maxi	Nb détec.	Maxi	Nb détec.	Maxi	Nb détec.	Maxi	Nb détec.	Maxi	Nb détec.	Maxi	Nb détec.	Maxi	Nb détec.	Maxi
1	1101	**Alachlore**			NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ			
3	1107	**Atrazine**	2	0,1	NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		**3**	**0,11**	**1**	0,02			NQ		NQ		NQ	
6	1388	Cadmium	5	5	2	0,08	1	0,05	NQ		NQ		NQ						NQ		NQ		NQ			
8	1464	**Chlorfenvinphos**			NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ			
9	1083	**Chlorpyriphos**			NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ			
9(bis)	5534	**Pesticides cyclodiènes (Aldrine, Dieldrine, Endrine, Isodrine)**			NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ			
13	1177	**Diuron**	2	0,1	NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		**3**	0,06	**1**	0,05			NQ		**1**	0,06	**12**	0,05
14	1743	**Endosulfan**																								
44	7706	**Heptachlore et époxyde**			NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ			
16	1199	Hexachlorobenzène			NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ			
17	1652	Hexachlorobutadiène			NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ			
19	1208	**Isoproturon**	2	0,1	NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		**1**	0,04	NQ		NQ		NQ		NQ	
23	1386	Nickel et ses composés	20	20	**2**	6,3	1	3,5	**1**	**27,8**	1	2,3	NQ				NQ		1	1,2	1	1,1	1	2,2		
27	1235	Pentachlorophénol			NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ			
29	1263	**Simazine**	2	0,1	NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		**1**	0,09	NQ		NQ		NQ		NQ			
45	1269	**Terbutryne**			NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ			
29(bis)	1272	Tétrachloroéthylène (7)			NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		**1**	1	NQ		NQ		NQ		NQ			
29(ter)	1286	Trichoroéthylène (7)			NQ		NQ		NQ		NQ		1	1,2	NQ		NQ		NQ		NQ		NQ			
33	1289	**Trifluraline**			NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ		NQ			

Les limites de qualité des eaux brutes sont respectées. Toutes les substances détectées sont mesurées à des concentrations très inférieures à celles-ci. **L'atrazine** a été quantifié à 0.11µg/L sur le captage de la Marionnais, valeur dépassant la norme du bon état des eaux souterraines (0.10 µg/L) , et qui justifie le nouveau traitement de l'usine de Champ-Fleury.

Surveillance saisonnière du développement des algues dans les retenues de Rophémel et de la Chèze et sur le Meu

Dans les deux retenues, le développement des algues fait l'objet d'un suivi hebdomadaire pendant la période estivale. La surveillance porte à la fois sur la zone de surface et sur la prise d'eau, située en profondeur. Le développement des algues est plus important dans la zone de surface, du fait de l'ensoleillement et de la température. De ce fait, en période sensible, les prises d'eau sont abaissées au niveau le plus profond pour réduire la quantité d'algues.

Le Meu étant sensible au développement algal et susceptible d'être utilisé pour remplir le barrage de la Chèze, le développement des algues est contrôlé régulièrement à la prise d'eau de Mordelles.

Au niveau des usines de Rophémel et de Villejean, la surveillance de la filière de traitement est accentuée, et le cas échéant les traitements sont renforcés (augmentation des dosages de charbon actif en poudre, et des dosages de chlorure ferrique pour favoriser l'élimination des algues dans les décanteurs.)

En 2015, le développement des algues dans les deux retenues a été tardif mais particulièrement important au niveau de la prise d'eau de Rophémel où la densité de cyanobactéries a atteint un niveau très élevé de près de **350 000 cell/ml au mois de septembre**. La Chèze reste moins contaminée avec des valeurs qui n'ont pas dépassé le seuil de **20 000 cell/ml en 2015.**

ANNEXE 2

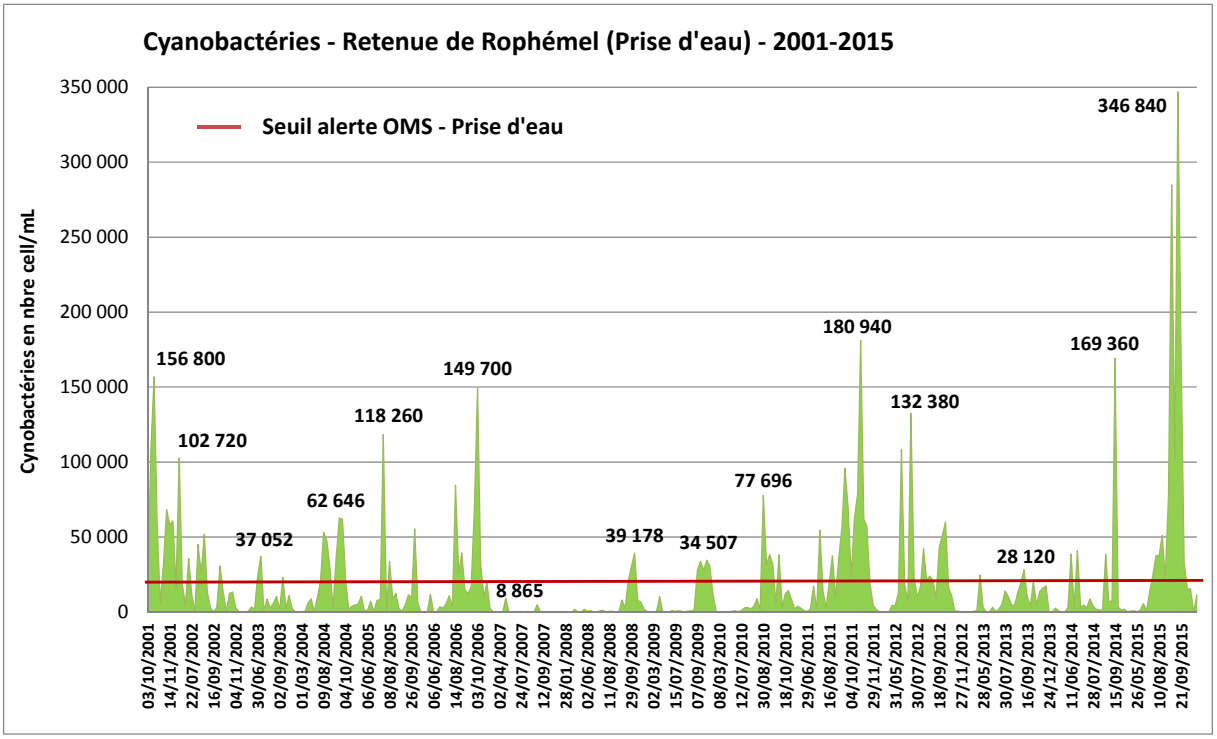

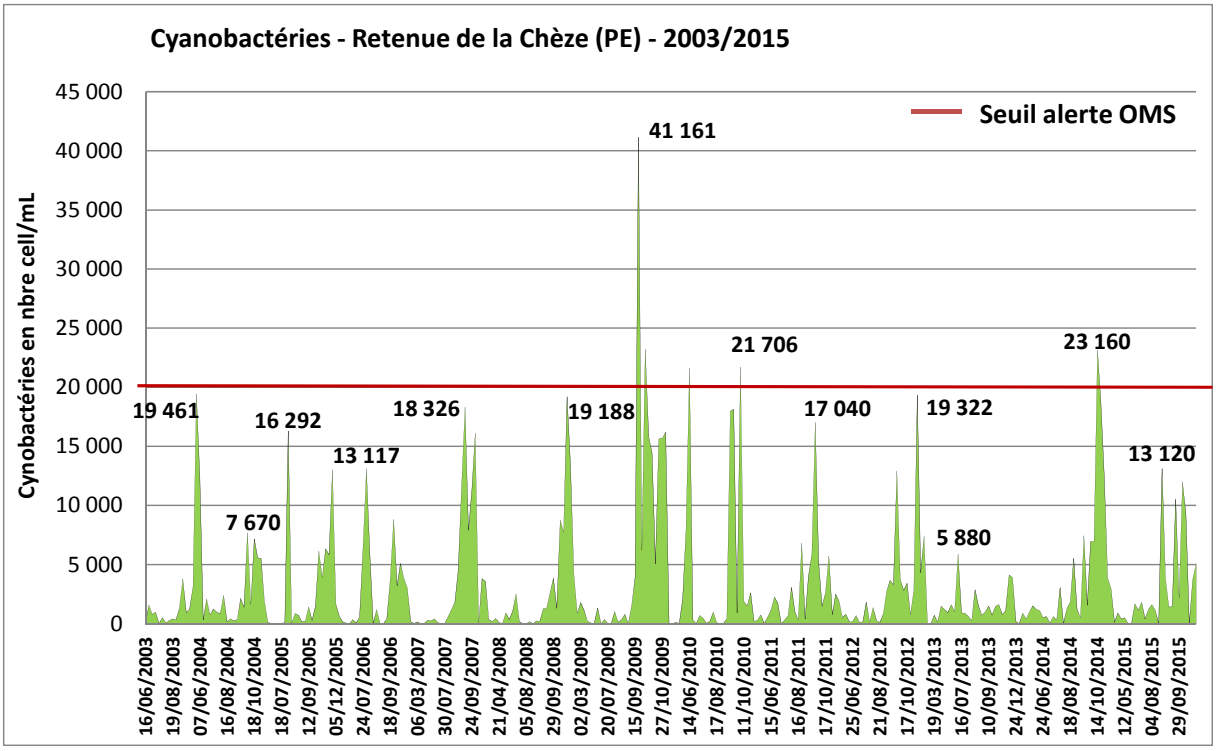

Sur les deux retenues, les espèces d'algues susceptibles de produire des toxines microcystines (dont les cyanobactéries) ont été prépondérantes. Les nostocales, algues saisonnières productrices de neurotoxines, ont été détectées à certaines périodes.

ANNEXE 2

Une recherche de toxines microcystines dans les échantillons prélevés aux prises d'eau est déclenchée si plus de 100 000 cellules d'algues/mL sont dénombrées dans la zone de surface, ou si plus de 20 000 cellules d'algues/mL sont dénombrées à la prise d'eau. Les autres toxines algales sont recherchées si des nostocales, espèces potentiellement productrices, ont été détectées. Dans les eaux traitées, les toxines ne sont recherchées que si elles ont été retrouvées dans les eaux brutes.

Parallèlement, l'Agence Régionale de Santé recherche également les toxines mensuellement pendant la période à risque.

En 2015, selon ce protocole, 24 analyses ont été réalisées au niveau de la prise d'eau de Rophémel, de la prise d'eau de la Chèze et de la prise d'eau de Mordelles ; aucune toxine n'y a été quantifiée.

2015	**Retenue de Rophémel**		**Retenue de la Chèze**		**Le Meu**
	Prise d'eau	Zone de surface	Prise d'eau	Zone de surface	Prise d'eau de Mordelles
Densité max de cyanobactéries (nb cell/mL)	**346 840**	**594 580**	**13 120**	**22 940**	**22 240**
Date	15-sept.-15	15-sept.-15	25-août-15	25-août-15	25-août-15
évolution des pics max sur 10 ans	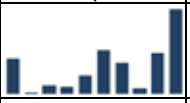	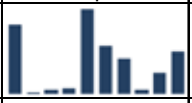		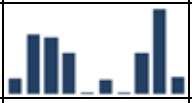	
Dépassements du seuil d'alerte OMS : - 20 000 cell/mL aux prises d'eau - 100 000 cellules/mL dans les zones de surface	11 (juillet à septembre)	6 (août, septembre)	Aucun	Aucun	1 (août)
Fréquence de dépassement du seuil de 20 000 cellules/mL	**46 %**	52%	-	4%	**6 %**
Fréquence de dépassement du seuil de 100 000 cellules/mL	**17 %**	**26 %**	-	-	-
Nbre de recherche toxines	12	Non recherché	6	Non recherché	6
Quantification toxines microcystines	Non quantifié		Non quantifié		Non quantifié

Usine de Mézières-sur-Couesnon

année 2015

Paramètres			Limite et référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes
Organoleptiques	Couleur	mg/L Pt	15	<5	<5	<5	12	12
	Turbidité	NFU	1	<0,5	<0,5	<0,5	12	12
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	8,8	17,1	12,3	12	12
	Conductivité	µS/cm		404	485	443	12	
	pH		6,5 à 9	8,0	8,2	8,13	12	12
	Titre alcalimétrique (TA)	°F		0	0	0	12	
	Titre alcalimétrique complet (TAC)	°F		7,5	9,2	8,5	12	
	Dureté (TH)	°F		13,3	16,3	14,8	12	
Eléments indésirables	Carbone organique total (COT)	mg/L	2	0,4	1,4	0,82	17	17
	Ammonium	mg/L	0,1	<0,03	<0,03	<0,03	13	13
	Nitrites	mg/L	0,5	<0,02	<0,02	<0,02	12	12
	Nitrates	mg/L	50	31,2	45,6	39,2	16	16
	Fer	µg/L	200	<20	<20	<20	6	6
	Trihalométhanes (THM)	µg/L	100	16,3	27	21,6	4	4
	Bromates	µg/L	10	<2	<2	<2	4	4
Désinfection	Chlore libre	mg/L		0,25	0,6	0,40	12	
	Chlore total	mg/L		0,3	0,65	0,45	12	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1 mL		0	2	0,42	12	
	Germes totaux à 36°C	/1 mL		0	2	0,17	12	
	Coliformes totaux	/100 mL	0	0	0	0	18	18
	Escherichia coli	/100 mL	0	0	0	0	18	18
	Entérocoques	/100 mL	0	0	0	0	18	18
	Spores bact. Sulfitoréductrices	/100 mL	0	0	0	0	18	18
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< seuil détection	0,02		variable selon molécule	tous
	Total pesticides	µg/L	0,5	< seuil détection	0,02		7	7

* moyenne "haute", calculée en considérant les résultats inférieurs au seuil de détection comme égaux au seuil

ANNEXE 2

Usine de Rophémel

année 2015

Paramètres			Limite et référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes
Organoleptiques	Couleur	mg/L Pt	15	<5	<5	<5	23	23
	Turbidité	NFU	1	<0,2	0,27	0,20*	27	27
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	6,7	21,9	14,10	23	23
	Conductivité	µS/cm		460	798	612	23	
	pH		6,5 à 9	7,8	8,4	8,12	23	23
	Titre alcalimétrique (TA)	°F		0	0,2	0,03	23	
	Titre alcalimétrique complet (TAC)	°F		8,5	10,1	9,3	23	
	Dureté (TH)	°F		15	21,5	17,0	23	
Eléments indésirables	Carbone organique total (COT)	mg/L	2	0,3	2,07	1,25	35	34
	Ammonium	mg/L	0,1	<0,03	0,03	0,03*	24	24
	Nitrites	mg/L	0,5	<0,02	<0,02	<0,02	26	26
	Nitrates	mg/L	50	8,7	30,8	17,5	26	26
	Fer	µg/L	200	<20	<20	<20	6	6
	Trihalométhanes (THM)	µg/L	100	18,1	36,2	27,2	5	5
	Bromates	µg/L	10	2	12	5,16	14	13
Désinfection	Chlore libre	mg/L		0,15	0,45	0,28	23	
	Chlore total	mg/L		0,25	0,5	0,36	23	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1 mL		0	5	0,5	24	
	Germes totaux à 36°C	/1 mL		0	13	0,92	24	
	Coliformes totaux	/100 mL	0	0	0	0	35	35
	Escherichia coli	/100 mL	0	0	0	0	35	35
	Entérocoques	/100 mL	0	0	0	0	35	35
	Spores bact. Sulfitoréductrices	/100 mL	0	0	0	0	35	35
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< seuil détection	0		variable selon molécule	tous
	Total pesticides	µg/L	0,5	< seuil détection	0		7	7

* moyenne "haute", calculée en considérant les résultats inférieurs au seuil de détection comme égaux au seuil

Usine de Villejean

année 2015

Paramètres			Limite et référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes
Organoleptiques	Couleur	mg/L Pt	15	<5	<5	<5	37	37
	Turbidité	NFU Hors effet reminéralisation	1	<0,2	0,7	0,49	37	37
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	7,0	18,4	12,5	37	37
	Conductivité	µS/cm		401	545	439	37	
	pH		6,5 à 9	7,4	8,7	8,11	37	37
	Titre alcalimétrique (TA)	°F		0	0,5	0,08	37	
	Titre alcalimétrique complet (TAC)	°F		7,7	10,8	9,4	37	
	Dureté (TH)	°F		13,9	22,7	16,0	37	
Eléments indésirables	Carbone organique total (COT)	mg/L	2	1	2,32	1,51	44	42
	Ammonium	mg/L	0,1	<0,03	<0,03	<0,03	37	37
	Nitrites	mg/L	0,5	<0,02	<0,02	<0,02	34	34
	Nitrates	mg/L	50	4,3	22,1	9,35	40	40
	Fer	µg/L	200	<20	60	20*	17	17
	Trihalométhanes (THM)	µg/L	100	10,4	23,0	17,5	6	6
	Bromates	µg/L	10	2,5	8,9	4,73	12	12
Désinfection	Chlore libre	mg/L		0,1	0,5	0,3	37	
	Chlore total	mg/L		0,15	0,55	0,39	37	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1 mL		0	7	0,35	37	
	Germes totaux à 36°C	/1 mL		0	2	0,14	37	
	Coliformes totaux	/100 mL	0	0	0	0	43	43
	Escherichia coli	/100 mL	0	0	0	0	43	43
	Entérocoques	/100 mL	0	0	0	0	43	43
	Spores bact. Sulfitoréductrices	/100 mL	0	0	0	0	42	42
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< seuil détection	0,02		variable selon molécule	tous
	Total pesticides	µg/L	0,5	< seuil détection	0,08		7	7

* moyenne "haute", calculée en considérant les résultats inférieurs au seuil de détection comme égaux au seuil

ANNEXE 2

Usine de Champ Fleury (sortie réservoir après mélange avec l'eau de Rophémel et Villejean)

année 2015

Paramètres			Limite et référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes
Organoleptiques	Couleur	mg/L Pt	15	<5	<5	<5	6	6
	Turbidité	NFU	2	<0,5	<0,5	<0,5	6	6
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	12,2	19,3	15,5	6	6
	Conductivité	µS/cm		485	709	659	7	
	pH		6,5 à 9	7,8	8	7,89	6	6
	Titre alcalimétrique (TA)	°F		0	0	0	7	
	Titre alcalimétrique complet (TAC)	°F		9,7	20,2	14,7	6	
	Dureté (TH)	°F		14,6	20,3	18,04	6	
Eléments indésirables	Carbone organique total (COT)	mg/L	2	0,6	1,31	0,93	8	8
	Ammonium	mg/L	0,1	<0,03	<0,03	<0,03	7	7
	Nitrites	mg/L	0,5	<0,02	<0,02	<0,02	7	7
	Nitrates	mg/L	50	6,9	26,7	20,6	9	9
	Fer	µg/L	200	<20	<20	<20	4	4
	Trihalométhanes (THM)	µg/L	100	19	31,1	25,4	5	5
	Bromates	µg/L	10	2,3	3,4	2,6	3	3
Désinfection	Chlore libre	mg/L		0,15	0,3	0,20	6	
	Chlore total	mg/L		0,20	0,30	0,27	6	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1 mL		0	2	0,3	6	
	Germes totaux à 36°C	/1 mL		0	2	0,3	6	
	Coliformes totaux	/100 mL	0	0	0	0	18	18
	Escherichia coli	/100 mL	0	0	0	0	18	18
	Entérocoques	/100 mL	0	0	0	0	18	18
	Spores bact. Sulfitoréductrices	/100 mL	0	0	0	0	18	18
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< seuil détection	0		variable selon molécule	tous
	Total pesticides	µg/L	0,5	< seuil détection	0		5	5

* moyenne "haute", calculée en considérant les résultats inférieurs au seuil de détection comme égaux au seuil

Usine de La Noé

année 2015

Paramètres			Limite et référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes
Organoleptiques	Couleur	mg/L Pt	15	<5	<5	<5	5	5
	Turbidité	NFU	2	<0,5	<0,5	<0,5	5	5
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	11,4	12,3	12	5	5
	Conductivité	µS/cm		747	795	769	5	
	pH		6,5 à 9	7,6	7,7	7,62	5	5
	Titre alcalimétrique (TA)	°F		0	0	0	5	
	Titre alcalimétrique complet (TAC)	°F		26,4	28,7	27,3	5	
	Dureté (TH)	°F		35,6	37,6	36,4	5	
Eléments indésirables	Carbone organique total (COT)	mg/L	2	0,8	1,33	1,07	9	9
	Ammonium	mg/L	0,1	<0,03	<0,03	<0,03	5	5
	Nitrites	mg/L	0,5	<0,02	<0,02	<0,02	6	6
	Nitrates	mg/L	50	19,6	21,9	20,7	5	5
	Fer	µg/L	200	<20	11	10*	6	6
	Trihalométhanes (THM)	µg/L	100	11,1	14,7	12,9	2	2
	Bromates	µg/L	10	<2	<2	<2	2	2
Désinfection	Chlore libre	mg/L		0,25	0,35	0,31	5	
	Chlore total	mg/L		0,3	0,4	0,36	5	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1 mL		0	0	0	5	
	Germes totaux à 36°C	/1 mL		0	0	0	5	
	Coliformes totaux	/100 mL	0	0	0	0	13	13
	Escherichia coli	/100 mL	0	0	0	0	13	13
	Entérocoques	/100 mL	0	0	0	0	13	13
	Spores bact. Sulfitoréductrices	/100 mL	0	0	0	0	13	13
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< seuil détection	0,04		variable selon molécule	tous
	Total pesticides	µg/L	0,5	< seuil détection	0,04		3	3

* moyenne "haute", calculée en considérant les résultats inférieurs au seuil de détection comme égaux au seuil

Usine de Lillion

année 2015

Paramètres			Limite et référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes
Organoleptiques	Couleur	mg/L Pt	15	<5	<5	<5	5	5
	Turbidité	NFU	1	<0,5	0,5	0,1	5	5
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	11,8	13,7	12,8	6	6
	Conductivité	µS/cm		559	577	566	5	
	pH		6,5 à 9	7,8	7,9	7,88	5	5
	Titre alcalimétrique (TA)	°F		0	0	0	5	
	Titre alcalimétrique complet (TAC)	°F		14,8	15,4	15,1	5	
	Dureté (TH)	°F		21,9	24,1	23	5	
Eléments indésirables	Carbone organique total (COT)	mg/L	2	1,6	1,9	1,7	5	5
	Ammonium	mg/L	0,1	0	0,06	0,003	17	17
	Nitrites	mg/L	0,5	<seuil detection	<seuil detection	<seuil detection	5	5
	Nitrates	mg/L	50	3,2	4,1	3,5	5	5
	Fer	µg/L	200	<seuil detection	<seuil detection	<seuil detection	3	3
	Trihalométhanes (THM)	µg/L	100	8,3	44,1	21,7	3	3
	Bromates	µg/L	10	<seuil detection	<seuil detection	<seuil detection	5	5
Désinfection	Chlore libre	mg/L		0,25	1,1	0,52	6	
	Chlore total	mg/L		0,25	1,1	0,55	6	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1 mL		0	2	0,4	5	
	Germes totaux à 36°C	/1 mL		0	0	0	5	
	Coliformes totaux	/100 mL	0	0	0	0	5	5
	Escherichia coli	/100 mL	0	0	0	0	5	5
	Entérocoques	/100 mL	0	0	0	0	5	5
	Spores bact. Sulfitoréductrices	/100 mL	0	0	0	0	5	5
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	<seuil detection	0,125		variable selon molécule	tous sauf 1
	Total pesticides	µg/L	0,5	0,08	0,18	0,15	7	7

* moyenne "haute", calculée en considérant les résultats inférieurs au seuil de détection comme égaux au seuil

Bilan global de la qualité de l'eau produite

En 2015, l'eau produite par les 6 usines de la Collectivité (l'usine de Vau Reuzé étant à l'arrêt depuis juillet 2013) est conforme aux limites de qualité réglementaires fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007.

Le bilan annuel de la qualité de l'eau en sortie d'usine établi à partir du contrôle officiel réalisé par l'ARS fait apparaître un taux de conformité de 100 % pour les paramètres microbiologiques et 98.1 % pour les paramètres physico-chimiques (2 non conformités aux limites de qualité sur 107 prélèvements réalisés).

Le bilan de l'ensemble des résultats issus des analyses du contrôle sanitaire et de l'auto-surveillance des exploitants fait état d'une très bonne qualité de l'eau produite.

Limites de qualité

2 prélèvements, réalisés par l'ARS, en sortie de production d'eau ont fait l'objet de dépassement des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine :

- **Un dépassement en bromates a été constaté en sortie de l'usine Rophémel le 1er avril 2015** avec une concentration de 12 µg/l pour une limite fixée à 10µg/l. Il s'agit d'un dépassement ponctuel sans incidence sur la santé des usagers. Les bromates peuvent se former par réaction des bromures présents dans l'eau brute avec l'ozone utilisé pour la désinfection, réaction favorisée par un pH élevé. Les actions correctives mises en place, à savoir une augmentation du taux d'acide injecté dans la filière de traitement, a permis de diminuer la teneur en bromates et un retour rapide à une situation conforme.

- **Un dépassement en sortie de l'usine de Lillion relatif aux pesticides a été observé sur le paramètre métaldéhyde (anti-limaces) le 15 juillet 2015** avec une concentration de 0,125 µg/l pour une limite fixée à 0,10 µg/l. En 2014, des traces de métaldéhyde avaient été détectées à 7 reprises en sortie de cette station. Le suivi renforcé de cette molécule mis en place par l'ARS en 2015 met en évidence une amélioration de la qualité de l'eau vis-à-vis de ce paramètre.

  En termes d'effets sanitaires, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail (ANSES) conclut qu'en dessous d'une teneur de métaldéhyde de 60 µg/L, la consommation de l'eau ne présente aucun risque pour la santé.

Références de qualité

La qualité de l'eau, du point de vue des **teneurs en matières organiques** (Carbone organique total - COT) en sortie d'usine s'est fortement améliorée depuis 2012 grâce à la mise en service des nouvelles filières de traitement des usines de Mézières sur Couesnon et Villejean. Seuls 3 dépassements sont enregistrés en 2015, dans le cadre des analyses d'auto-surveillance (référence = 2 mg/l) :

- **Une teneur de 2,07 mg/l le 07 juillet 2015 en sortie de Rophémel** pour une valeur de 9,17 mg/l en eau brute.
- **Une valeur de 2,32 mg/l le 2 septembre et 2,11 mg/l le 10 novembre 2015** en sortie de Villejean.

Ces dépassements sont sans effet sur la santé mais ils peuvent donner un goût à l'eau et induise une augmentation des injections de chlore.

Glossaire

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ARS : Agence Régionale de Santé

COT : Carbone Organique Total

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DGS : Direction Générale de la Santé

SAGE : Schéma de Gestion et d'Aménagement des Eaux

TA : Titre alcalimétrique

TAC : Titre alcalimétrique complet

TH : Titre hydrotimétrique

THM : Trihalométhanes

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR ACIGNE

EXPLOITANT : SAUR — UDI : 19 — ACIGNE

Communes ou parties de communes concernées

ACIGNE

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	14	14
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	0,60	0,04	14	14
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	9,7	22,0	15,8	14	14
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	469	644	572	14	14
	pH		6,5 à 9	7,80	8,20	8,03	14	14
	TA	°F	-	0,0	0,0	0,0	14	
	TAC	°F	-	8,7	13,8	10,9	14	
	Dureté	°F	-	16,0	23,1	19,0	14	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	< 0,03	< 0,03	14	14
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	14	14
	Nitrates	mg/L	50	4,1	30,4	17,6	14	14
	Fer	µg/L	200	< 20	< 20	< 20	14	14
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	< 0,02	0,25	0,07	14	
	Chlore total	mg/L	-	0,04	0,35	0,17	14	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	52		14	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	85		14	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		14	14
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		14	14
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		14	14
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		14	14
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	< LQ*		4	4
	Total pesticides	µg/L	0,5	< LQ*	< LQ*		4	4

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par des imports d'eaux en provenance du syndicat mixte de production d'eau de la Valière (SYMEVAL). L'eau est principalement produite par la station du Plessis Beucher à Châteaubourg qui traite l'eau d'une ressource superficielle (Vilaine). Cet ouvrage est déclaré d'utilité publique et dispose de périmètres de protection.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR ACIGNE - *Réseau : ACIGNE (19)*

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution **14** échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : SAUR

Le réseau est alimenté par des imports d'eaux en provenance du syndicat mixte de production d'eau de la Valière (SYMEVAL). L'eau est principalement produite par la station du Plessis Beucher à Châteaubourg qui traite l'eau d'une ressource superficielle (Vilaine). Cet ouvrage est déclaré d'utilité publique et dispose de périmètres de protection.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

14 analyses conformes sur 14 réalisées

Dureté

TH moyen de : 19,0 °F

Eau peu calcaire

Nitrates

14 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 14 réalisées

Teneur maximale : 30,4 mg/L

Teneur moyenne : 17,6 mg/L

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Pesticides

4 analyses conformes sur 4 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB : Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.neptune.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE : Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02 90 08 80 00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

Agence Régionale de Santé Bretagne

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR REGION DE BECHEREL

EXPLOITANT : SAUR — UDI : 3652 — BECHEREL MINIAC-SOUS-BECHEREL

Communes ou parties de communes concernées

BECHEREL, MINIAC SOUS BECHEREL

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou Référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	6	6
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	< 0,5	< 0,5	6	6
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	9,5	21,4	15,0	6	6
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	482	515	499	6	6
	pH		6,5 à 9	7,30	7,60	7,45	6	6
	TA	°F	-	0,0	0,0	0,0	6	
	TAC	°F	-	14,4	15,8	15,2	6	
	Dureté	°F	-	16,2	19,1	18,3	6	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	< 0,03	< 0,03	6	6
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	6	6
	Nitrates	mg/L	50	8,0	9,7	8,7	6	6
	Fer	µg/L	200	< 20	< 20	< 20	6	6
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	0,06	0,40	0,23	6	
	Chlore total	mg/L	-	0,08	0,45	0,27	6	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	0		6	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	0		6	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		6	6
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		6	6
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		6	6
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		6	6
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	< LQ*		1	1
	Total pesticides	µg/L	0,5	< LQ*	< LQ*		1	1

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par un import d'eau en provenance du syndicat mixte de production d'Ille-et-Rance (SPIR). L'eau est produite par la station de Linquéniac à Longaulnay qui traite l'eau de ressources souterraines (puits et forage de Linquéniac). Ces ouvrages sont tous déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Agence Régionale de Santé Bretagne

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR REGION DE BECHEREL - *Réseau : BECHEREL MINIAC-SOUS-BECHEREL (3652)*

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution 6 échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : SAUR

Le réseau est alimenté par un import d'eau en provenance du syndicat mixte de production d'Ille-et-Rance (SPIR). L'eau est produite par la station de Linquéniac à Longaulnay qui traite l'eau de ressources souterraines (puits et forage de Linquéniac). Ces ouvrages sont tous déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

6 analyses conformes sur 6 réalisées

Dureté

TH moyen de : 18,3 °F

Eau peu calcaire

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nitrates

6 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 6 réalisées

Teneur maximale : 9,7 mg/L

Teneur moyenne : 8,7 mg/L

Pesticides

1 analyses conformes sur 1 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB : Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE : Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02 90 08 80 00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

Agence Régionale de Santé Bretagne

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR REGION DE BECHEREL

EXPLOITANT : SAUR — UDI : 3653 — LANGAN LA CHAPELLE-CHAUSSEE

Communes ou parties de communes concernées

LA CHAPELLE CHAUSSEE, LANGAN

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou Référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	2	2
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	0,50	0,25	2	2
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	9,8	19,5	14,7	2	2
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	492	516	504	2	2
	pH		6,5 à 9	7,60	7,60	7,60	2	2
	TA	°F	-	0,0	0,0	0,0	2	
	TAC	°F	-	12,7	15,3	14,0	2	
	Dureté	°F	-	18,4	20,5	19,5	2	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	< 0,03	< 0,03	2	2
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	2	2
	Nitrates	mg/L	50	4,4	12,1	8,3	2	2
	Fer	µg/L	200	< 20	< 20	< 20	2	2
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	0,50	0,65	0,58	2	
	Chlore total	mg/L	-	0,60	0,80	0,70	2	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	0		2	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	1		2	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		2	2
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		2	2
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		2	2
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		2	2
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	< LQ*		2	2
	Total pesticides	µg/L	0,5	< LQ*	< LQ*		2	2

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par un import d'eau en provenance du syndicat mixte de production d'Ille-et-Rance (SPIR). L'eau provient de la station de La Chapelle Chaussée qui traite l'eau d'une ressource souterraine (forage du Rocher) et d'un appoint de la station de Saint-Thual qui traite l'eau d'une ressource souterraine (forage de Bleuquen) et de ressources superficielles (retenues de Bobital et de Rophemel). Ces ouvrages sont tous déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Agence Régionale de Santé Bretagne

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR REGION DE BECHEREL - *Réseau : LANGAN LA CHAPELLE-CHAUSSEE (3653)*

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution 2 échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : SAUR

Le réseau est alimenté par un import d'eau en provenance du syndicat mixte de production d'Ille-et-Rance (SPIR). L'eau provient de la station de La Chapelle Chaussée qui traite l'eau d'une ressource souterraine (forage du Rocher) et d'un appoint de la station de Saint-Thual qui traite l'eau d'une ressource souterraine (forage de Bleuquen) et de ressources superficielles (retenues de Bobital et de Rophemel). Ces ouvrages sont tous déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

2 analyses conformes sur 2 réalisées

Dureté

TH moyen de : 19,5 °F

Eau peu calcaire

Nitrates

2 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 2 réalisées

Teneur maximale : 12,1 mg/L

Teneur moyenne : 8,3 mg/L

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Pesticides

2 analyses conformes sur 2 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB :
Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE :
Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02 90 08 80 00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR BRECE NOUVOITOU

EXPLOITANT : VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD — UDI : 3642 — BRECE NOUVOITOU

Communes ou parties de communes concernées

BRECE, NOUVOITOU

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou Référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	9	9
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	0,50	0,06	9	9
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	8,5	22,6	15,5	9	9
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	488	667	577	9	9
	pH		6,5 à 9	7,70	8,20	7,88	9	9
	TA	°F	-	0,0	0,0	0,0	9	
	TAC	°F	-	9,1	12,7	10,8	9	
	Dureté	°F	-	17,7	21,2	19,0	9	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	< 0,03	< 0,03	9	9
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	9	9
	Nitrates	mg/L	50	3,6	31,6	16,3	9	9
	Fer	µg/L	200	< 20	29	3	9	9
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	< 0,02	0,15	0,06	9	
	Chlore total	mg/L	-	0,05	0,24	0,12	9	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	3		9	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	5		9	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		9	9
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		9	9
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		9	9
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		9	9
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	< LQ*		4	4
	Total pesticides	µg/L	0,5	< LQ*	< LQ*		4	4

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par un import d'eau en provenance du syndicat mixte des eaux de la Valière (SYMEVAL). L'eau est produite essentiellement à la station du Plessis Beucher qui traite l'eau d'une ressource superficielle (Vilaine). L'ouvrage concerné est déclaré d'utilité publique et dispose de périmètres de protection.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR BRECE NOUVOITOU - *Réseau : BRECE NOUVOITOU (3648)*

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution 9 échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD

Le réseau est alimenté par un import d'eau en provenance du syndicat mixte des eaux de la Valière (SYMEVAL). L'eau est produite essentiellement à la station du Plessis Beucher qui traite l'eau d'une ressource superficielle (Vilaine). L'ouvrage concerné est déclaré d'utilité publique et dispose de périmètres de protection.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

9 analyses conformes sur 9 réalisées

Dureté

TH moyen de : 19,0 °F

Eau peu calcaire

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nitrates

9 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 9 réalisées

Teneur maximale : 31,6 mg/L

Teneur moyenne : 16,3 mg/L

Pesticides

4 analyses conformes sur 4 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB : Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE : Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02 90 08 80 00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR CESSON-SEVIGNE

EXPLOITANT : VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD — UDI : 3434 — CESSON NORD

Communes ou parties de communes concernées

CESSON SEVIGNE (Nord)

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou Référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	18	18
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	< 0,5	< 0,5	18	18
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	8,5	21,7	15,5	18	18
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	425	565	484	18	18
	pH		6,5 à 9	7,60	8,30	7,99	18	18
	TA	°F	-	0,0	0,0	0,0	18	
	TAC	°F	-	8,3	10,6	9,1	18	
	Dureté	°F	-	14,6	18,6	16,3	18	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	< 0,03	< 0,03	18	18
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	18	18
	Nitrates	mg/L	50	23,4	44,4	32,2	18	18
	Fer	µg/L	200	< 20	< 20	< 20	18	18
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	0,02	0,20	0,07	18	
	Chlore total	mg/L	-	0,03	0,30	0,13	18	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	68		18	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	3		18	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		18	18
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		18	18
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		18	18
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		18	18
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	0,02		8	8
	Total pesticides	µg/L	0,5	< LQ*	0,02		8	8

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par la station de Mézières-sur-Couesnon qui traite le mélange d'une ressource superficielle (Couesnon) et d'une ressource souterraine (drains de Rennes) et par un import d'eau en provenance du SYMEVAL. L'eau importée est produite à la station du Plessis Beucher qui traite l'eau d'une ressource superficielle (Vilaine). Tous les ouvrages concernés sont déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR CESSON-SEVIGNE - *Réseau : CESSON NORD* (3434)

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution **18** échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB : Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE : Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD

Le réseau est alimenté par la station de Mézières-sur-Couesnon qui traite le mélange d'une ressource superficielle (Couesnon) et d'une ressource souterraine (drains de Rennes) et par un import d'eau en provenance du SYMEVAL. L'eau importée est produite à la station du Plessis Beucher qui traite l'eau d'une ressource superficielle (Vilaine). Tous les ouvrages concernés sont déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

18 analyses conformes sur 18 réalisées

Dureté

TH moyen de : 16,3 °F

Eau peu calcaire

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nitrates

18 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 18 réalisées

Teneur maximale : 44,4 mg/L

Teneur moyenne : 32,2 mg/L

Pesticides

8 analyses conformes sur 8 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

Agence Régionale de Santé Bretagne

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR CESSON-SEVIGNE

EXPLOITANT : VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD — UDI : 3658 — CESSON SUD

Communes ou parties de communes concernées

CESSON SEVIGNE (Sud)

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou Référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	8	8
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	< 0,5	< 0,5	8	8
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	8,5	20,9	15,5	8	8
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	428	545	457	8	8
	pH		6,5 à 9	7,90	8,20	8,09	8	8
	TA	°F	-	0,0	0,0	0,0	8	
	TAC	°F	-	7,9	9,7	9,0	8	
	Dureté	°F	-	14,8	16,9	15,6	8	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	< 0,03	< 0,03	8	8
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	8	8
	Nitrates	mg/L	50	15,7	42,5	34,7	8	8
	Fer	µg/L	200	< 20	< 20	< 20	8	8
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	0,02	0,30	0,15	8	
	Chlore total	mg/L	-	0,08	0,35	0,21	8	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	14		8	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	29		8	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		8	8
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		8	8
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		8	8
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		8	8
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	0,02		4	4
	Total pesticides	µg/L	0,5	< LQ*	0,02		4	4

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par la station de Mézières-sur-Couesnon qui traite le mélange d'une ressource superficielle (Couesnon) et d'une ressource souterraine (drains de Rennes). Tous les ouvrages concernés sont déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Agence Régionale de Santé Bretagne

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR CESSON-SEVIGNE - *Réseau : CESSON SUD (3658)*

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution 8 échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB : Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE : Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD

Le réseau est alimenté par la station de Mézières-sur-Couesnon qui traite le mélange d'une ressource superficielle (Couesnon) et d'une ressource souterraine (drains de Rennes). Tous les ouvrages concernés sont déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

8 analyses conformes sur 8 réalisées

Dureté

TH moyen de : 15,6 °F

Eau peu calcaire

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nitrates

8 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 8 réalisées

Teneur maximale : 42,5 mg/L

Teneur moyenne : 34,7 mg/L

Pesticides

4 analyses conformes sur 4 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02 90 08 80 00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR CHANTEPIE VERN

EXPLOITANT : VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD — UDI : 3659 — CHANTEPIE VERN 1

Communes ou parties de communes concernées

CHANTEPIE (Bourg), VERN SUR SEICHE (Bourg)

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou Référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	18	18
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	< 0,5	< 0,5	18	18
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	9,0	22,9	16,1	18	18
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	418	552	492	18	18
	pH		6,5 à 9	7,70	8,30	7,99	18	18
	TA	°F	-	0,0	0,1	0,0	18	
	TAC	°F	-	8,3	10,0	9,1	18	
	Dureté	°F	-	14,2	17,7	15,8	18	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	< 0,03	< 0,03	18	18
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	18	18
	Nitrates	mg/L	50	5,0	31,2	16,5	18	18
	Fer	µg/L	200	< 20	20	1	18	18
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	< 0,02	0,15	0,04	18	
	Chlore total	mg/L	-	0,02	0,20	0,08	18	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	14		18	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	34		18	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		18	18
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		18	18
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		18	18
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		18	18
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	0,08		11	11
	Total pesticides	µg/L	0,5	< LQ*	0,08		11	11

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par les stations de Rophemel et de Villejean qui traitent les eaux de ressources superficielles (retenue de Rophemel / retenue de la Cheze ou Meu respectivement). Ces ouvrages sont tous déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR CHANTEPIE VERN - *Réseau : CHANTEPIE VERN 1 (3659)*

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution 18 échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB : Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE : Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD

Le réseau est alimenté par les stations de Rophemel et de Villejean qui traitent les eaux de ressources superficielles (retenue de Rophemel / retenue de la Cheze ou Meu respectivement). Ces ouvrages sont tous déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

18 analyses conformes sur 18 réalisées

Dureté

TH moyen de : 15,8 °F

Eau peu calcaire

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nitrates

18 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 18 réalisées

Teneur maximale : 31,2 mg/L

Teneur moyenne : 16,5 mg/L

Pesticides

11 analyses conformes sur 11 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02 90 08 80 00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR CHANTEPIE VERN

EXPLOITANT : VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD — UDI : 3460 — CHANTEPIE VERN 2

Communes ou parties de communes concernées

CHANTEPIE (Est), VERN SUR SEICHE (Nord Est)

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou Référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	12	12
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	< 0,5	< 0,5	12	12
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	9,8	20,0	15,0	12	12
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	418	565	450	12	12
	pH		6,5 à 9	7,70	8,30	8,02	12	12
	TA	°F	-	0,0	0,0	0,0	12	
	TAC	°F	-	7,7	9,9	8,8	12	
	Dureté	°F	-	14,1	17,2	15,3	12	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	< 0,03	< 0,03	12	12
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	12	12
	Nitrates	mg/L	50	6,5	46,9	34,8	12	12
	Fer	µg/L	200	< 20	< 20	< 20	12	12
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	0,10	0,50	0,26	12	
	Chlore total	mg/L	-	0,15	0,60	0,34	12	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	0		12	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	0		12	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		12	12
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		12	12
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		12	12
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		12	12
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	0,02		4	4
	Total pesticides	µg/L	0,5	< LQ*	0,02		4	4

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par la station de Mézières-sur-Couesnon qui traite le mélange d'une ressource superficielle (Couesnon) et d'une ressource souterraine (drains de Rennes). Tous les ouvrages concernés sont déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR CHANTEPIE VERN - *Réseau : CHANTEPIE VERN 2 (3460)*

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution **12** échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD

Le réseau est alimenté par la station de Mézières-sur-Couesnon qui traite le mélange d'une ressource superficielle (Couesnon) et d'une ressource souterraine (drains de Rennes). Tous les ouvrages concernés sont déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

12 analyses conformes sur 12 réalisées

Dureté

TH moyen de : 15,3 °F

Eau peu calcaire

Nitrates

12 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 12 réalisées

Teneur maximale : 46,9 mg/L

Teneur moyenne : 34,8 mg/L

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Pesticides

4 analyses conformes sur 4 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB : Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE : Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02 90 08 80 00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR CHEVAIGNE SAINT-SULPICE

EXPLOITANT : SAUR — UDI : 3651 — CHEVAIGNE SAINT-SULPICE

Communes ou parties de communes concernées

CHAVAGNE, SAINT SULPICE LA FORET

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	5	5
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	0,50	0,10	5	5
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	8,2	19,0	15,6	5	5
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	490	661	540	5	5
	pH		6,5 à 9	7,70	8,20	7,94	5	5
	TA	°F	-	0,0	0,0	0,0	5	
	TAC	°F	-	7,9	18,8	12,6	5	
	Dureté	°F	-	10,7	29,3	19,6	5	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	< 0,03	< 0,03	5	5
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	5	5
	Nitrates	mg/L	50	24,1	36,2	27,8	5	5
	Fer	µg/L	200	< 20	26	5	5	5
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	0,08	0,60	0,32	5	
	Chlore total	mg/L	-	0,10	0,65	0,38	5	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	32		5	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	70		5	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		5	5
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		5	5
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		5	5
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		5	5
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	0,07		2	2
	Total pesticides	µg/L	0,5	0,05	0,09		2	2

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par import d'eau en provenance du SIE de Saint Aubin d'Aubigné. L'eau provient de la station de la Douettée à Saint Aubin d'Aubigné qui traite l'eau de ressources souterraines (captages de la Douettée et de Beauregard) et d'un appoint de la station de Mézières-sur-Couesnon qui traite le mélange d'une ressource superficielle (Couesnon) et d'une ressource souterraine (drains de Rennes). Ces ouvrages sont tous déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR CHEVAIGNE SAINT-SULPICE - *Réseau : CHEVAIGNE SAINT-SULPICE (3651)*

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution 5 échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : SAUR

Le réseau est alimenté par import d'eau en provenance du SIE de Saint Aubin d'Aubigné. L'eau provient de la station de la Douettée à Saint Aubin d'Aubigné qui traite l'eau de ressources souterraines (captages de la Douettée et de Beauregard) et d'un appoint de la station de Mézières-sur-Couesnon qui traite le mélange d'une ressource superficielle (Couesnon) et d'une ressource souterraine (drains de Rennes). Ces ouvrages sont tous déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

5 analyses conformes sur 5 réalisées

Dureté

TH moyen de : 19,6 °F

Eau peu calcaire

Nitrates

5 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 5 réalisées

Teneur maximale : 36,2 mg/L

Teneur moyenne : 27,8 mg/L

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Pesticides

2 analyses conformes sur 2 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB : Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE : Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR CORPS-NUDS

EXPLOITANT : VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD — UDI : 3649 — CORPS-NUDS

Communes ou parties de communes concernées

CORPS NUDS

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou Référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	6	6
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	< 0,5	< 0,5	6	6
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	9,1	22,0	15,0	6	6
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	485	539	509	6	6
	pH		6,5 à 9	7,70	8,00	7,90	6	6
	TA	°F	-	0,0	0,0	0,0	6	
	TAC	°F	-	8,0	9,9	9,0	6	
	Dureté	°F	-	19,0	23,0	20,5	6	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	< 0,03	< 0,03	6	6
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	6	6
	Nitrates	mg/L	50	5,7	21,4	12,8	6	6
	Fer	µg/L	200	< 20	< 20	< 20	6	6
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	0,08	0,65	0,28	6	
	Chlore total	mg/L	-	0,25	0,70	0,43	6	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	7		6	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	4		6	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		6	6
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		6	6
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		6	6
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		6	6
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	0,10		6	6
	Total pesticides	µg/L	0,5	< LQ*	0,10		6	6

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est principalement alimenté par un import d'eau en provenance du syndicat mixte des eaux de la Valière (SYMEVAL) et par la station de la Groussinière qui traite l'eau de ressources souterraines (forages de la Groussinière). L'eau importée provient de la station de la Billerie qui traite l'eau d'une ressource superficielle (retenue de la Valière). Tous les ouvrages concernés sont déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR CORPS-NUDS - *Réseau : CORPS-NUDS (3649)*

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution 6 échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB : Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE : Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD

Le réseau est principalement alimenté par un import d'eau en provenance du syndicat mixte des eaux de la Valière (SYMEVAL) et par la station de la Groussinière qui traite l'eau de ressources souterraines (forages de la Groussinière). L'eau importée provient de la station de la Billerie qui traite l'eau d'une ressource superficielle (retenue de la Valière). Tous les ouvrages concernés sont déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

6 analyses conformes sur 6 réalisées

Dureté

TH moyen de : 20,5 °F

Eau calcaire

Nitrates

6 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 6 réalisées

Teneur maximale : 21,4 mg/L

Teneur moyenne : 12,8 mg/L

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Pesticides

6 analyses conformes sur 6 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02 90 08 80 00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR LE RHEU

EXPLOITANT : SAUR — UDI : 484 — LE RHEU

Communes ou parties de communes concernées

LE RHEU (Bourg)

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou Référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	13	13
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	< 0,5	< 0,5	13	13
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	9,5	21,5	15,3	13	13
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	466	800	591	13	13
	pH		6,5 à 9	7,70	8,40	7,96	13	13
	TA	°F	-	0,0	0,1	0,0	13	
	TAC	°F	-	7,5	10,0	9,2	13	
	Dureté	°F	-	15,5	18,3	16,9	13	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	0,03	< 0,03	13	13
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	13	13
	Nitrates	mg/L	50	5,0	29,8	19,2	13	13
	Fer	µg/L	200	< 20	< 20	< 20	13	13
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	0,10	0,60	0,38	13	
	Chlore total	mg/L	-	0,20	0,70	0,47	13	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	19		13	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	3		13	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		13	13
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		13	13
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		13	13
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		13	13
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	0,08		11	11
	Total pesticides	µg/L	0,5	< LQ*	0,08		11	11

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par la station de Rophemel qui traite les eaux d'une ressource superficielle (retenue de Rophemel). Cet ouvrage est déclaré d'utilité publique et dispose de périmètres de protection.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR LE RHEU - *Réseau : LE RHEU (484)*

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution 13 échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : SAUR

Le réseau est alimenté par la station de Rophemel qui traite les eaux d'une ressource superficielle (retenue de Rophemel). Cet ouvrage est déclaré d'utilité publique et dispose de périmètres de protection.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

13 analyses conformes sur 13 réalisées

Dureté

TH moyen de : 16,9 °F

Eau peu calcaire

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nitrates

13 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 13 réalisées

Teneur maximale : 29,8 mg/L

Teneur moyenne : 19,2 mg/L

Pesticides

11 analyses conformes sur 11 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB : Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE : Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02 90 08 80 00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR LE VERGER

EXPLOITANT : SAUR — UDI : 3650 — LE VERGER

Communes ou parties de communes concernées

LE VERGER

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou *Référence* de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	*15*	< 5	< 5	< 5	4	4
	Turbidité	NTU	*2*	< 0,5	< 0,5	< 0,5	4	4
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	*25*	10,8	22,3	16,3	4	4
	Conductivité	µS/cm	*200 à 1100*	486	499	490	4	4
	pH		*6,5 à 9*	7,50	7,80	7,65	4	4
	TA	°F	-	0,0	0,0	0,0	4	
	TAC	°F	-	18,0	18,4	18,2	4	
	Dureté	°F	-	20,7	22,3	21,7	4	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	*0,1*	< 0,03	< 0,03	< 0,03	4	4
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	4	4
	Nitrates	mg/L	50	< 2	8,4	4,5	4	4
	Fer	µg/L	*200*	< 20	28	7	4	4
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	0,40	0,50	0,45	4	
	Chlore total	mg/L	-	0,40	0,55	0,48	4	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	0		4	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	1		4	
	Coliformes totaux	/100mL	*0*	0	0		4	4
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		4	4
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		4	4
	Spores bact. sulfito.	/100mL	*0*	0	0		4	4
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	< LQ*		2	2
	Total pesticides	µg/L	0,5	< LQ*	< LQ*		2	2

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par un import d'eau en provenance du syndicat de la Forêt de Paimpont. L'eau provient de la station de la Boissière qui traite l'eau de ressources souterraines (puits et forage de la Boissière). Le puits concerné est déclaré d'utilité publique et dispose de périmètres de protection. Une procédure est en cours pour le forage de la Boissière.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR LE VERGER - *Réseau : LE VERGER (3650)*

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution 4 échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : SAUR

Le réseau est alimenté par un import d'eau en provenance du syndicat de la Forêt de Paimpont. L'eau provient de la station de la Boissière qui traite l'eau de ressources souterraines (puits et forage de la Boissière). Le puits concerné est déclaré d'utilité publique et dispose de périmètres de protection. Une procédure est en cours pour le forage de la Boissière.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

4 analyses conformes sur 4 réalisées

Dureté

TH moyen de : 21,7 °F

Eau calcaire

Nitrates

4 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 4 réalisées

Teneur maximale : 8,4 mg/L

Teneur moyenne : 4,5 mg/L

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Pesticides

2 analyses conformes sur 2 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner !
Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB :
Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE :
Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR LILLION

EXPLOITANT : SAUR — UDI : 448 — LILLION

Communes ou parties de communes concernées

BREAL SOUS MONTFORT, CINTRE, LA CHAPELLE THOUARAULT, LE RHEU (Sud Ouest), L' HERMITAGE (Sud), MORDELLES, TALENSAC

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou Référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	42	42
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	< 0,5	< 0,5	42	42
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	8,0	24,8	15,4	42	42
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	549	627	571	42	42
	pH		6,5 à 9	7,60	8,10	7,87	42	42
	TA	°F	-	0,0	0,0	0,0	42	
	TAC	°F	-	13,6	15,9	15,2	42	
	Dureté	°F	-	20,4	23,6	22,5	42	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	< 0,03	< 0,03	42	42
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	42	42
	Nitrates	mg/L	50	2,6	6,3	3,6	42	42
	Fer	µg/L	200	< 20	26	1	42	42
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	< 0,02	1,00	0,34	42	
	Chlore total	mg/L	-	0,02	1,00	0,42	42	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	1		42	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	52		42	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		42	42
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		42	42
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		42	42
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		42	42
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	0,11		23	22
	Total pesticides	µg/L	0,5	0,05	0,19		23	23

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par la station de la Lillion qui traite l'eau de ressources souterraines (puits n°2, n°3 et n°4 de Lillion). Ces ouvrages sont déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés excepté pour le métaldéhyde (un anti-limace) ponctuellement. Cependant, la présence de cette molécule à des concentrations environ 600 fois inférieures à la valeur sanitaire maximale admissible dans l'eau est sans incidence sur la santé. Un suivi spécifique est en place.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR LILLION - *Réseau : LILLION (448)*

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution **42** échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : SAUR

Le réseau est alimenté par la station de la Lillion qui traite l'eau de ressources souterraines (puits n°2, n°3 et n°4 de Lillion). Ces ouvrages sont déclarés d'utilité publique et disposant de périmètres de protection.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

42 analyses conformes sur 42 réalisées

Dureté

TH moyen de : 22,4 °F

Eau calcaire

Nitrates

42 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 42 réalisées

Teneur maximale : 6,3 mg/L

Teneur moyenne : 3,6 mg/L

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Pesticides

22 analyses conformes sur 23 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés excepté pour le métaldéhyde (un anti-limace) ponctuellement. Cependant, la présence de cette molécule à des concentrations environ 600 fois inférieures à la valeur sanitaire

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB : Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE : Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR LILLION

EXPLOITANT : SAUR — UDI : 447 — LILLION L'HERMITAGE

Communes ou parties de communes concernées

LE RHEU (INRA), L'HERMITAGE (sauf Sud)

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou Référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	6	6
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	< 0,5	< 0,5	6	6
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	7,3	22,6	14,8	6	6
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	478	761	559	6	6
	pH		6,5 à 9	7,80	8,20	7,95	6	6
	TA	°f	-	0,0	0,0	0,0	6	
	TAC	°f	-	8,7	13,0	10,0	6	
	Dureté	°f	-	15,1	20,3	17,0	6	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	< 0,03	< 0,03	6	6
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	6	6
	Nitrates	mg/L	50	3,9	29,4	16,5	6	6
	Fer	µg/L	200	< 20	< 20	< 20	6	6
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	< 0,02	0,45	0,15	6	
	Chlore total	mg/L	-	0,05	0,65	0,25	6	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	8		6	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	0		6	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		6	6
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		6	6
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		6	6
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		6	6
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	0,13		28	27
	Total pesticides	µg/L	0,5	< LQ*	0,19		28	28

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par la station de la Lillion qui traite l'eau de ressources souterraines (puits n°2, n°3 et n°4 de Lillion) et par la station de Rophemel qui traite l'eau d'une ressource superficielle (retenue de Rophemel). Tous les ouvrages concernés sont déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés. La détection de métaldéhyde en sortie de la station de Lillion est non transposable à l'eau distribuée compte-tenu des dilutions.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR LILLION - *Réseau : LILLION L'HERMITAGE (447)*

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution 6 échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : SAUR

Le réseau est alimenté par la station de la Lillion qui traite l'eau de ressources souterraines (puits n°2, n°3 et n°4 de Lillion) et par la station de Rophemel qui traite l'eau d'une ressource superficielle (retenue de Rophemel). Tous les ouvrages concernés sont déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

6 analyses conformes sur 6 réalisées

Dureté

TH moyen de : 16,9 °F

Eau peu calcaire

Nitrates

6 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 6 réalisées

Teneur maximale : 29,4 mg/L

Teneur moyenne : 16,5 mg/L

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Pesticides

27 analyses conformes sur 28 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB : Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE : Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

ANNEXE 2

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR LILLION

EXPLOITANT : SAUR — UDI : 894 — LILLION OUEST 35

Communes ou parties de communes concernées

GOVEN (sauf Nord)

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou Référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	10	10
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	0,50	0,05	10	10
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	10,1	19,2	15,2	10	10
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	433	556	506	10	10
	pH		6,5 à 9	7,80	8,30	8,10	10	10
	TA	°f	-	0,0	0,1	0,0	10	
	TAC	°F	-	7,5	14,9	9,8	10	
	Dureté	°F	-	13,3	27,3	17,0	10	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	< 0,03	< 0,03	10	10
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	10	10
	Nitrates	mg/L	50	4,5	31,0	16,6	10	10
	Fer	µg/L	200	< 20	41	12	10	10
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	0,20	0,60	0,43	10	
	Chlore total	mg/L	-	0,20	0,75	0,53	10	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	3		10	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	1		10	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		10	10
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		10	10
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		10	10
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		10	10
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	< LQ*		1	1
	Total pesticides	µg/L	0,5	< LQ*	< LQ*		1	1

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par la station de Lillion qui traite l'eau de ressources souterraines (puits n°2, n°3 et n°4 de Lillion) et par un import d'eau en provenance du syndicat mixte de production d'eau potable OUEST35. L'eau importée est produite par la station du Meneu qui traite l'eau d'une ressource souterraine (puits du Meneu) et la station du Drézet à Férel qui traite l'eau d'une ressource superficielle (retenue d'Arzal). Tous les ouvrages concernés sont déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection. La délimitation des périmètres du forage du Meneu et les prescriptions associées sont en cours de révision.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR LILLION - *Réseau : LILLION OUEST 35 (894)*

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution 10 échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB : Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE : Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : SAUR

Le réseau est alimenté par la station de Lillion qui traite l'eau de ressources souterraines (puits n°2, n°3 et n°4 de Lillion) et par un import d'eau en provenance du syndicat mixte de production d'eau potable OUEST35. L'eau importée est produite par la station du Meneu qui traite l'eau d'une ressource souterraine (puits du Meneu) et la station du Drézet à Férel qui traite l'eau d'une ressource superficielle (retenue d'Arzal). Tous les ouvrages concernés sont déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection. La délimitation des périmètres du forage du Meneu et les prescriptions associées sont en cours de révision.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

10 analyses conformes sur 10 réalisées

Dureté

TH moyen de : 17,0 °F

Eau peu calcaire

Nitrates

10 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 10 réalisées

Teneur maximale : 31,0 mg/L

Teneur moyenne : 16,6 mg/L

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Pesticides

1 analyses conformes sur 1 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR LILLION

EXPLOITANT : SAUR — UDI : 3662 — CHAVAGNE

Communes ou parties de communes concernées

CHAVAGNE

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou Référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	7	7
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	< 0,5	< 0,5	7	7
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	9,6	20,7	14,7	8	8
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	477	560	523	8	8
	pH		6,5 à 9	7,70	8,10	7,93	8	8
	TA	°F	-	0,0	0,0	0,0	8	
	TAC	°F	-	9,6	15,1	11,2	8	
	Dureté	°F	-	16,0	21,2	17,8	8	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	< 0,03	< 0,03	8	8
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	8	8
	Nitrates	mg/L	50	2,6	19,9	11,9	8	8
	Fer	µg/L	200	< 20	20	3	8	8
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	0,02	0,45	0,34	8	
	Chlore total	mg/L	-	0,05	0,65	0,42	8	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	3		8	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	4		8	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		8	8
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		8	8
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		8	8
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		8	8
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	0,13		24	23
	Total pesticides	µg/L	0,5	< LQ*	0,19		24	24

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par la station de Lillion qui traite l'eau de ressources souterraines (puits n°2, n°3 et n°4 de Lillion) et par un import d'eau en provenance du syndicat mixte de production d'eau potable OUEST35. L'eau importée est produite par la station du Meneu qui traite l'eau d'une ressource souterraine (puits du Meneu) et la station du Drézet à Férel qui traite l'eau d'une ressource superficielle (retenue d'Arzal). Tous les ouvrages concernés sont déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection. La délimitation des périmètres du forage du Meneu et les prescriptions associées sont en cours de révision.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés. La détection de métaldéhyde en sortie de la station de Lillion est non transposable à l'eau distribuée compte-tenu des dilutions.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR LILLION - *Réseau : CHAVAGNE (0662)*

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution 8 échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : SAUR

Le réseau est alimenté par la station de Lillion qui traite l'eau de ressources souterraines (puits n°2, n°3 et n°4 de Lillion) et par un import d'eau en provenance du syndicat mixte de production d'eau potable OUEST35. L'eau importée est produite par la station du Meneu qui traite l'eau d'une ressource souterraine (puits du Meneu) et la station du Drézet à Férel qui traite l'eau d'une ressource superficielle (retenue d'Arzal). Tous les ouvrages concernés sont déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection. La délimitation des périmètres du forage du Meneu et les prescriptions associées sont en cours de révision.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

8 analyses conformes sur 8 réalisées

Dureté

TH moyen de : 17,8 °F

Eau peu calcaire

Nitrates

8 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 8 réalisées

Teneur maximale : 19,9 mg/L

Teneur moyenne : 11,9 mg/L

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Pesticides

23 analyses conformes sur 24 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB : Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE : Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR REGION NORD DE RENNES

EXPLOITANT : VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD — UDI : 475 — REGION NORD RENNES 2

Communes ou parties de communes concernées

BETTON (sauf Sud Est), GEVEZE, LA CHAPELLE DES FOUGERETZ, LA MEZIERE, MELESSE, MONTREUIL LE GAST

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	52	52
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	0,80	0,04	52	52
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	8,2	20,4	14,9	53	52
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	448	589	535	52	52
	pH		6,5 à 9	7,30	8,10	7,70	52	52
	TA	°F	-	0,0	0,0	0,0	52	
	TAC	°F	-	9,6	17,5	13,7	52	
	Dureté	°F	-	15,8	25,0	20,9	52	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	< 0,03	< 0,03	52	52
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	52	52
	Nitrates	mg/L	50	17,9	38,1	28,9	52	52
	Fer	µg/L	200	< 20	23	0	52	52
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	0,04	0,45	0,19	52	
	Chlore total	mg/L	-	0,08	0,55	0,26	52	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	300		52	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	300		52	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		52	52
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		52	52
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		52	52
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		52	52
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	0,04		6	6
	Total pesticides	µg/L	0,5	< LQ*	0,04		6	6

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par les stations de la Noée et du Vau Reuzé qui traitent l'eau de ressources souterraines (puits et forage de la Noée / puits et forage du Vau Reuzé) et par un appoint d'eau des stations de Rophemel et de Villejean qui traitent les eaux de ressources superficielles (retenue de Rophemel / retenue de la Chèze ou Meu respectivement) et de la station de Mézières-sur-Couesnon qui traite le mélange d'une ressource superficielle (Couesnon) et d'une ressource souterraine (drains de Rennes). Tous les ouvrages concernés sont déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR REGION NORD DE RENNES - *Réseau : REGION NORD RENNES 2 (475)*

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution **52** échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner : Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB : Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE : Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD

Le réseau est alimenté par les stations de la Noée et du Vau Reuzé qui traitent l'eau de ressources souterraines (puits et forage de la Noée / puits et forage du Vau Reuzé) et par un appoint d'eau des stations de Rophemel et de Villejean qui traitent les eaux de ressources superficielles (retenue de Rophemel / retenue de la Chèze ou Meu respectivement) et de la station de Mézières-sur-Couesnon qui traite le mélange d'une ressource superficielle (Couesnon) et d'une ressource souterraine (drains de Rennes). Tous les ouvrages concernés sont déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

52 analyses conformes sur 52 réalisées

Dureté

TH moyen de : 20,9 °F

Eau calcaire

Nitrates

52 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 52 réalisées

Teneur maximale : 38,1 mg/L

Teneur moyenne : 28,9 mg/L

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Pesticides

6 analyses conformes sur 6 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02 90 08 80 00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR REGION NORD DE RENNES

EXPLOITANT : VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD — UDI : 477 — REGION NORD RENNES 1

Communes ou parties de communes concernées

BETTON (Sud Est), MONTGERMONT, SAINT GREGOIRE, THORIGNE FOUILLARD

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	39	39
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	0,50	0,01	39	39
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	7,4	21,8	15,7	39	39
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	418	545	459	39	39
	pH		6,5 à 9	7,70	8,30	7,98	39	39
	TA	°F	-	0,0	0,0	0,0	39	
	TAC	°F	-	8,1	9,6	8,7	39	
	Dureté	°F	-	14,1	17,2	15,4	39	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	0,03	< 0,03	39	39
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	39	39
	Nitrates	mg/L	50	7,2	42,2	29,7	39	39
	Fer	µg/L	200	< 20	< 20	< 20	39	39
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	0,02	0,35	0,17	39	
	Chlore total	mg/L	-	0,04	0,40	0,24	39	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	14		39	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	10		39	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		39	39
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		39	39
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		39	39
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		39	39
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	0,02		4	4
	Total pesticides	µg/L	0,5	< LQ*	0,02		4	4

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par les stations de Rophemel et de Villejean qui traitent les eaux de ressources superficielles (retenue de Rophemel / retenue de la Chèze ou Meu respectivement) et par la station de Mézières-sur-Couesnon qui traite le mélange d'une ressource superficielle (Couesnon) et d'une ressource souterraine (drains de Rennes). Tous les ouvrages concernés sont déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR REGION NORD DE RENNES - *Réseau : REGION NORD RENNES 1 (477)*

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution 39 échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD

Le réseau est alimenté par les stations de Rophemel et de Villejean qui traitent les eaux de ressources superficielles (retenue de Rophemel / retenue de la Chèze ou Meu respectivement) et par la station de Mézières-sur-Couesnon qui traite le mélange d'une ressource superficielle (Couesnon) et d'une ressource souterraine (drains de Rennes). Tous les ouvrages concernés sont déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

39 analyses conformes sur 39 réalisées

Dureté

TH moyen de : 15,4 °F

Eau peu calcaire

Nitrates

39 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 39 réalisées

Teneur maximale : 42,2 mg/L

Teneur moyenne : 29,7 mg/L

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Pesticides

4 analyses conformes sur 4 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB : Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE : Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02 90 08 80 00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR PACE VEZIN SAINT-GILLES

EXPLOITANT : SPL EBR — UDI : 498 — REGION DE PACE

Communes ou parties de communes concernées

PACE, SAINT GILLES, VEZIN LE COQUET

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	31	31
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	< 0,5	< 0,5	31	31
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	7,0	21,7	15,5	31	31
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	420	783	591	31	31
	pH		6,5 à 9	7,60	8,30	7,94	31	31
	TA	°F	-	0,0	0,1	0,0	31	
	TAC	°F	-	7,6	10,0	9,2	31	
	Dureté	°F	-	14,6	19,0	16,5	31	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	0,04	< 0,03	31	31
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	31	31
	Nitrates	mg/L	50	5,2	30,6	18,2	31	31
	Fer	µg/L	200	< 20	< 20	< 20	31	31
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	< 0,02	0,70	0,34	31	
	Chlore total	mg/L	-	0,04	0,85	0,43	31	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	300		31	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	300		31	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		31	31
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		31	31
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		31	31
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		31	31
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	< LQ*		5	5
	Total pesticides	µg/L	0,5	< LQ*	< LQ*		5	5

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par la station de Rophemel qui traite les eaux d'une ressource superficielle (retenue de Rophemel). Cet ouvrage est déclaré d'utilité publique et dispose de périmètres de protection.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés excepté pour les bromates très ponctuellement suite à un dysfonctionnement de la station.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR PACE VEZIN SAINT-GILLES - *Réseau : REGION DE PACE* (498)

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution 31 échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : SPL EBR

Le réseau est alimenté par la station de Rophemel qui traite les eaux d'une ressource superficielle (retenue de Rophemel). Cet ouvrage est déclaré d'utilité publique et dispose de périmètres de protection.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

31 analyses conformes sur 31 réalisées

Dureté

TH moyen de : 16,5 °F

Eau peu calcaire

Nitrates

31 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 31 réalisées

Teneur maximale : 30,6 mg/L

Teneur moyenne : 18,2 mg/L

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Pesticides

5 analyses conformes sur 5 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

1 non-conformité à la limite de qualité pour les bromates en sortie de la station de Rophemel.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés excepté pour les bromates très ponctuellement suite à un dysfonctionnement de la station.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB : Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE : Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR

EXPLOITANT : SPL EBR — UDI : 3443 — RENNES SECTEUR 1

Communes ou parties de communes concernées

RENNES (Bourg-l'Evêque, la Touche, Moulin du Comte)

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	11	11
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	< 0,5	< 0,5	11	11
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	9,7	21,1	15,6	11	11
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	416	595	459	11	11
	pH		6,5 à 9	7,60	8,30	7,88	11	11
	TA	°F	-	0,0	0,1	0,0	11	
	TAC	°F	-	8,1	10,3	9,2	11	
	Dureté	°F	-	14,4	18,5	16,0	11	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	< 0,03	< 0,03	11	11
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	11	11
	Nitrates	mg/L	50	4,5	23,7	11,3	11	11
	Fer	µg/L	200	< 20	29	3	11	11
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	0,02	0,40	0,15	11	
	Chlore total	mg/L	-	0,06	0,45	0,20	11	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	1		11	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	0		11	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		11	11
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		11	11
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		11	11
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		11	11
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	0,08		6	6
	Total pesticides	µg/L	0,5	0,03	0,08		6	6

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par la station de Villejean qui traite les eaux de ressources superficielles (retenue de la Cheze ou Meu). Ces ouvrages sont tous déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR - *Réseau : RENNES SECTEUR 1* (3443)

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution **11** échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : SPL EBR

Le réseau est alimenté par la station de Villejean qui traite les eaux de ressources superficielles (retenue de la Cheze ou Meu). Ces ouvrages sont tous déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

11 analyses conformes sur 11 réalisées

Dureté

TH moyen de : 16,0 °F

Eau peu calcaire

Nitrates

11 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 11 réalisées

Teneur maximale : 23,7 mg/L

Teneur moyenne : 11,3 mg/L

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Pesticides

6 analyses conformes sur 6 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB :
Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE :
Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR

EXPLOITANT : SPL EBR — UDI : 3646 — RENNES SECTEUR 2

Communes ou parties de communes concernées

RENNES (Villejean-Beauregard, Brequigny, Le Blosne, Maurepas-Patton)

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou Référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	130	130
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	0,60	< 0,5	130	130
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	8,2	25,4	15,6	128	127
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	398	745	502	130	130
	pH		6,5 à 9	7,20	8,50	7,85	130	130
	TA	°F	-	0,0	0,4	0,0	130	
	TAC	°F	-	7,5	10,6	9,2	130	
	Dureté	°F	-	12,9	23,3	16,2	130	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	< 0,03	< 0,03	130	130
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	0,04	< 0,02	130	130
	Nitrates	mg/L	50	4,5	39,7	14,3	130	130
	Fer	µg/L	200	< 20	99	7	130	130
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	< 0,02	0,60	0,09	130	
	Chlore total	mg/L	-	< 0,02	0,70	0,16	130	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	300		130	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	21		130	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		130	130
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		130	130
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		130	130
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		130	130
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	0,08		11	11
	Total pesticides	µg/L	0,5	< LQ*	0,08		11	11

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par les stations de Rophemel et de Villejean qui traitent les eaux de ressources superficielles (retenue de Rophemel / retenue de la Cheze ou Meu respectivement). Ces ouvrages sont tous déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR - *Réseau : RENNES SECTEUR 2 (3646)*

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution 130 échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : SPL EBR

Le réseau est alimenté par les stations de Rophemel et de Villejean qui traitent les eaux de ressources superficielles (retenue de Rophemel / retenue de la Cheze ou Meu respectivement). Ces ouvrages sont tous déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

130 analyses conformes sur 130 réalisées

Dureté

TH moyen de : 16,2 °F

Eau peu calcaire

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nitrates

130 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 130 réalisées

Teneur maximale : 39,7 mg/L

Teneur moyenne : 14,3 mg/L

Pesticides

11 analyses conformes sur 11 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner !
Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB :
Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE :
Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR

EXPLOITANT : SPL EBR — UDI : 3647 — RENNES SECTEUR 3

Communes ou parties de communes concernées

RENNES (Centre, Sud-Gare, Est, Cleunay, Nord-St Martin)

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou Référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	137	137
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	0,50	< 0,5	137	137
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	7,4	23,7	15,1	138	138
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	379	698	462	137	137
	pH		6,5 à 9	7,20	8,30	7,95	138	138
	TA	°F	-	0,0	0,1	0,0	137	
	TAC	°F	-	7,4	10,0	8,8	137	
	Dureté	°F	-	13,7	20,6	15,5	137	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	< 0,03	< 0,03	137	137
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	137	137
	Nitrates	mg/L	50	5,6	45,5	30,8	137	137
	Fer	µg/L	200	< 20	75	2	137	137
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	< 0,02	0,30	0,11	138	
	Chlore total	mg/L	-	< 0,02	0,40	0,17	138	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	40		138	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	51		138	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	2		138	137
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		138	138
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		138	138
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		138	138
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	0,08		15	15
	Total pesticides	µg/L	0,5	< LQ*	0,08		15	15

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par la station de Mézières-sur-Couesnon qui traite le mélange d'une ressource superficielle (Couesnon) et d'une ressource souterraine (drains de Rennes). Tous les ouvrages concernés sont déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR - *Réseau : RENNES SECTEUR 3* (3647)

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution 138 échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : SPL EBR

Le réseau est alimenté par la station de Mézières-sur-Couesnon qui traite le mélange d'une ressource superficielle (Couesnon) et d'une ressource souterraine (drains de Rennes). Tous les ouvrages concernés sont déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

138 analyses conformes sur 138 réalisées

Dureté

TH moyen de : 15,5 °F

Eau peu calcaire

Nitrates

137 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 137 réalisées

Teneur maximale : 45,5 mg/L

Teneur moyenne : 30,8 mg/L

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Pesticides

15 analyses conformes sur 15 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB : Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE : Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02 90 08 80 00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR ROPHEMEL

EXPLOITANT : SAUR — UDI : 436 — ROPHEMEL

Communes ou parties de communes concernées

BEDEE, BRETEIL, CLAYES, IRODOUER, LA NOUAYE, PARTHENAY DE BRETAGNE, PLEUMELEUC, ROMILLE, SAINT PERN

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou Référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	35	35
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	0,60	0,02	35	35
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	8,1	22,5	14,9	35	35
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	431	784	575	35	35
	pH		6,5 à 9	7,50	8,40	7,97	35	35
	TA	°F	-	0,0	0,2	0,0	35	
	TAC	°F	-	8,4	10,5	9,3	35	
	Dureté	°F	-	14,4	18,5	16,5	35	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	0,04	< 0,03	35	35
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	35	35
	Nitrates	mg/L	50	4,9	29,0	17,0	35	35
	Fer	µg/L	200	< 20	24	1	35	35
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	0,02	0,90	0,29	35	
	Chlore total	mg/L	-	0,06	1,00	0,36	35	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	2		35	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	4		35	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		35	35
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		35	35
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		35	35
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		35	35
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	< LQ*		5	5
	Total pesticides	µg/L	0,5	< LQ*	< LQ*		5	5

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par la station de Rophemel qui traite les eaux d'une ressource superficielle (retenue de Rophemel). Cet ouvrage est déclaré d'utilité publique et dispose de périmètres de protection.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés excepté pour les bromates très ponctuellement suite à un dysfonctionnement de la station.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR ROPHEMEL - *Réseau : ROPHEMEL* (436)

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution 35 échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : SAUR

Le réseau est alimenté par la station de Rophemel qui traite les eaux d'une ressource superficielle (retenue de Rophemel). Cet ouvrage est déclaré d'utilité publique et dispose de périmètres de protection.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

35 analyses conformes sur 35 réalisées

Nitrates

35 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 35 réalisées

Teneur maximale : 29,0 mg/L

Teneur moyenne : 17,0 mg/L

Dureté

TH moyen de : 16,5 °F

Eau peu calcaire

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Pesticides

5 analyses conformes sur 5 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

1 non-conformité à la limite de qualité pour les bromates en sortie de la station de Rophemel.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés excepté pour les bromates très ponctuellement suite à un dysfonctionnement de la station.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB :
Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE :
Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02 90 08 80 00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR SAINT JACQUES DE LA LANDE

EXPLOITANT : VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD — UDI : 483 — SAINT JACQUES

Communes ou parties de communes concernées

SAINT JACQUES DE LA LANDE

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou Référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	19	19
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	1,30	0,11	19	19
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	9,2	24,0	15,8	19	19
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	414	686	483	19	19
	pH		6,5 à 9	7,50	8,20	7,86	19	19
	TA	°F	-	0,0	0,0	0,0	19	
	TAC	°F	-	7,9	10,4	9,5	19	
	Dureté	°F	-	14,6	18,1	16,2	19	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	< 0,03	< 0,03	19	19
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	19	19
	Nitrates	mg/L	50	4,8	22,5	11,4	19	19
	Fer	µg/L	200	< 20	55	5	19	19
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	< 0,02	0,10	0,04	19	
	Chlore total	mg/L	-	0,02	0,20	0,10	19	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	38		19	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	13		19	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		19	19
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		19	19
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		19	19
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		19	19
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	0,08		11	11
	Total pesticides	µg/L	0,5	< LQ*	0,08		11	11

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par les stations de Rophemel et de Villejean qui traitent les eaux de ressources superficielles (retenue de Rophemel / retenue de la Cheze ou Meu respectivement). Ces ouvrages sont tous déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR SAINT JACQUES DE LA LANDE - *Réseau : SAINT JACQUES* (483)

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution 19 échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB : Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE : Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD

Le réseau est alimenté par les stations de Rophemel et de Villejean qui traitent les eaux de ressources superficielles (retenue de Rophemel / retenue de la Cheze ou Meu respectivement). Ces ouvrages sont tous déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

19 analyses conformes sur 19 réalisées

Dureté

TH moyen de : 16,1 °F

Eau peu calcaire

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nitrates

19 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 19 réalisées

Teneur maximale : 22,5 mg/L

Teneur moyenne : 11,4 mg/L

Pesticides

11 analyses conformes sur 11 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR REGION SUD DE RENNES

EXPLOITANT : VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD — UDI : 461 — REGION SUD RENNES 2

Communes ou parties de communes concernées

BOURGBARRE, BRUZ (Sauf Ker Lann), CHARTRES DE BRETAGNE, GUICHEN (Pont Réan), LAILLE, NOYAL-CHATILLON/SEICHE, ORGERES, PONT PEAN, SAINT ARMEL, SAINT ERBLON

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou Référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	94	94
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	0,90	0,01	94	94
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	7,9	22,7	15,7	94	94
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	465	741	663	94	94
	pH		6,5 à 9	6,90	8,30	7,69	94	94
	TA	°F	-	0,0	0,0	0,0	94	
	TAC	°F	-	9,0	21,3	17,1	94	
	Dureté	°F	-	14,6	21,1	18,2	94	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	< 0,03	< 0,03	94	94
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	< 0,02	< 0,02	94	94
	Nitrates	mg/L	50	6,3	27,0	20,5	94	94
	Fer	µg/L	200	< 20	22	0	94	94
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	< 0,02	0,35	0,13	94	
	Chlore total	mg/L	-	0,02	0,45	0,20	94	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	300		94	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	53		94	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		94	94
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		94	94
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		94	94
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		94	94
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	0,08		14	14
	Total pesticides	µg/L	0,5	< LQ*	0,08		14	14

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par la station du Champ-Fleury qui traite l'eau de ressources souterraines (captages de Fenicat, La Pavais et Marionnais) et par un appoint d'eau en provenance des stations de Rophemel et de Villejean qui traitent des eaux de ressources superficielles (retenue de Rophemel / retenue de la Cheze ou Meu). Ces ouvrages sont tous déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR REGION SUD DE RENNES - *Réseau : REGION SUD RENNES 2* (461)

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution 94 échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD

Le réseau est alimenté par la station du Champ-Fleury qui traite l'eau de ressources souterraines (captages de Fenicat, La Pavais et Marionnais) et par un appoint d'eau en provenance des stations de Rophemel et de Villejean qui traitent des eaux de ressources superficielles (retenue de Rophemel / retenue de la Cheze ou Meu). Ces ouvrages sont tous déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

94 analyses conformes sur 94 réalisées

Dureté

TH moyen de : 18,2 °F

Eau peu calcaire

Nitrates

94 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 94 réalisées

Teneur maximale : 27,0 mg/L

Teneur moyenne : 20,5 mg/L

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Pesticides

14 analyses conformes sur 14 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB : Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE : Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02 90 06 80 00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

Agence Régionale de Santé Bretagne

Qualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine

BILAN 2015
CEBR REGION SUD DE RENNES

EXPLOITANT : VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD — UDI : 462 — REGION SUD RENNES

Communes ou parties de communes concernées

BRUZ (Ker Lann)

Qualité de l'eau distribuée

Paramètres			Limite ou Référence de qualité	Minimum	Maximum	Moyenne	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes ou satisfaisants
Organoleptiques	Couleur mg/l	de Pt	15	< 5	< 5	< 5	8	8
	Turbidité	NTU	2	< 0,5	0,60	< 0,5	8	8
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Température	°C	25	8,2	24,7	15,7	8	8
	Conductivité	µS/cm	200 à 1100	398	745	502	8	8
	pH		6,5 à 9	7,20	8,50	7,85	8	8
	TA	°f	-	0,0	0,4	0,0	8	
	TAC	°f	-	7,5	10,6	9,2	8	
	Dureté	°f	-	12,9	23,3	16,2	8	
Eléments indésirables	Ammonium	mg/L	0,1	< 0,03	< 0,03	< 0,03	8	8
	Nitrites	mg/L	0,5	< 0,02	0,04	< 0,02	8	8
	Nitrates	mg/L	50	4,5	39,7	14,3	8	8
	Fer	µg/L	200	< 20	99	7	8	8
Désinfection	Chlore libre	mg/L	-	< 0,02	0,60	0,09	130	
	Chlore total	mg/L	-	< 0,02	0,70	0,16	130	
Microbiologie	Germes totaux à 22°C	/1mL	-	0	300		130	
	Germes totaux à 37°C	/1mL	-	0	21		130	
	Coliformes totaux	/100mL	0	0	0		130	130
	Escherichia coli	/100mL	0	0	0		130	130
	Entérocoques	/100mL	0	0	0		130	130
	Spores bact. sulfito.	/100mL	0	0	0		130	130
Pesticides	Chaque molécule	µg/L	0,1	< LQ*	0,08		11	11
	Total pesticides	µg/L	0,5	< LQ*	0,08		11	11

* LQ = limite de quantification

Origine de l'eau

Le réseau est alimenté par les stations de Rophemel et de Villejean qui traitent les eaux de ressources superficielles (retenue de Rophemel / retenue de la Cheze ou Meu respectivement).Ces ouvrages sont tous déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Appréciation sanitaire

L'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de très bonne qualité microbiologique.

Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine - Pôle Santé-environnement
3 place du Général Giraud - CS 54257 - 35042 RENNES Cedex - Standard : 02 99 33 34 17
www.ars.bretagne.sante.fr

Agence Régionale de Santé Bretagne

Rennes, le 20 avril 2016

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

CEBR REGION SUD DE RENNES - *Réseau : REGION SUD RENNES* (462)

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution 130 échantillons d'eau qui ont été analysés par le LERES, laboratoire d'étude et de recherche en environnement et santé de l'école des hautes études en santé publique à Rennes, agréé par le ministère de la Santé.

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB : Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE : Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

Organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par : VEOLIA ILLE ET VILAINE SUD

Le réseau est alimenté par les stations de Rophemel et de Villejean qui traitent les eaux de ressources superficielles (retenue de Rophemel / retenue de la Cheze ou Meu respectivement).Ces ouvrages sont tous déclarés d'utilité publique et disposent de périmètres de protection.

Qualité de l'eau distribuée

Bactériologie

130 analyses conformes sur 130 réalisées

Dureté

TH moyen de : 16,2 °F

Eau peu calcaire

Fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/L en moyenne).

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nitrates

8 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/L sur 8 réalisées

Teneur maximale : 39,7 mg/L

Teneur moyenne : 14,3 mg/L

Pesticides

11 analyses conformes sur 11 réalisées à la mise en distribution.

Limite de qualité : 0,1 µg/L par molécule

Autres paramètres

Aucun des autres paramètres physico-chimiques recherchés sur le réseau de distribution n'a fait l'objet d'un dépassement des limites de qualité imposées.

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés.

Pour le directeur général et par délégation,
la directrice de la délégation territoriale
d'Ille-et-Vilaine

Nathalie LE FORMAL

3 place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Standard : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

ANNEXE 2

ANNEXE 3

Aire d'alimentation des captages du Bassin Rennais

Périmètres de protection et Bassins versants d'alimentation en eau potable du Bassin Rennais

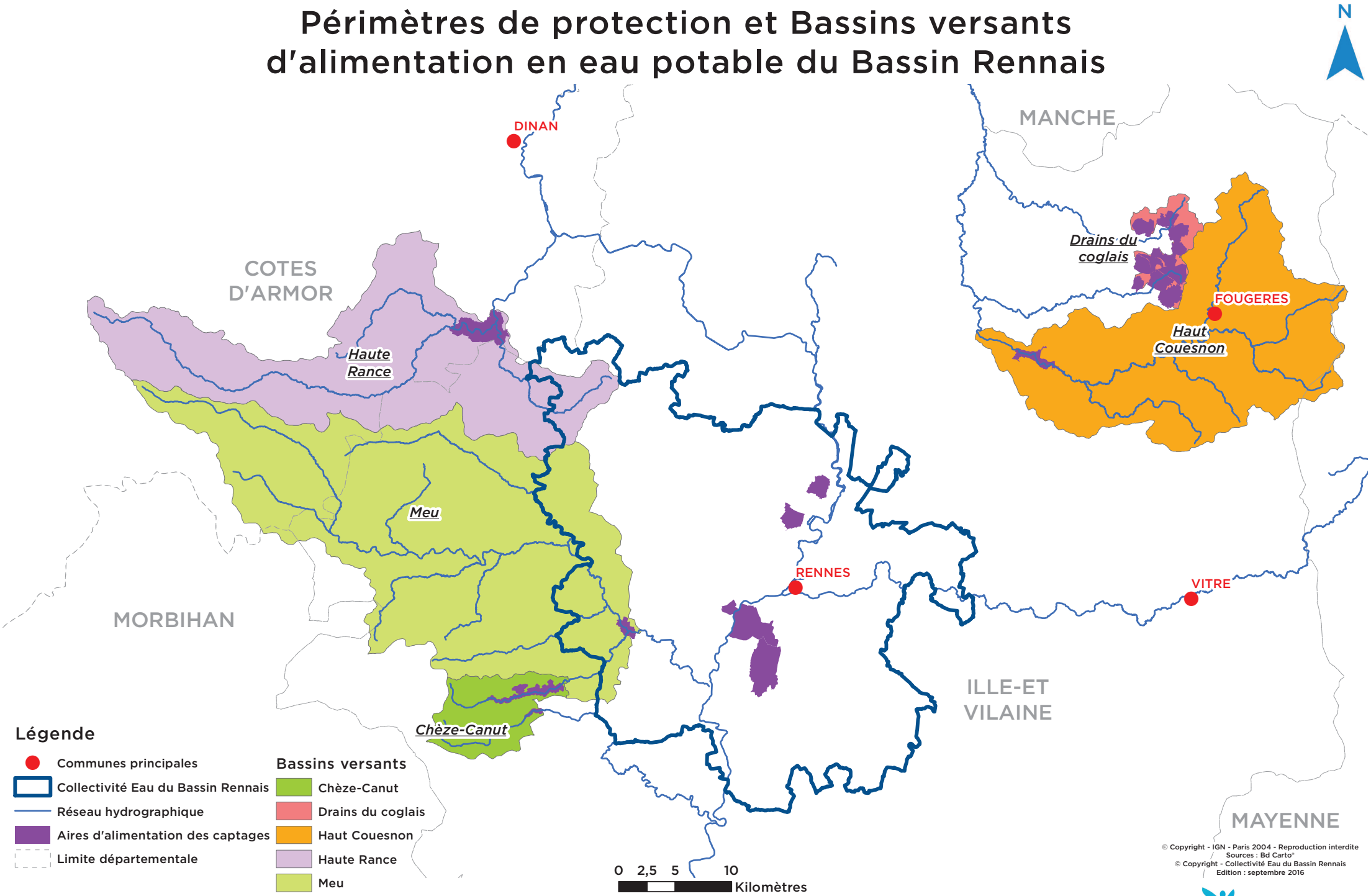

© Copyright - IGN - Paris 2004 - Reproduction interdite
Sources : Bd Carto®
© Copyright - Collectivité Eau du Bassin Rennais
Edition : septembre 2016

EAU DU BASSIN RENNAIS COLLECTIVITÉ

ANNEXE 4

Schéma de l'alimentation en eau potable du Bassin Rennais

Organisation de l'alimentation en eau potable du Bassin Rennais

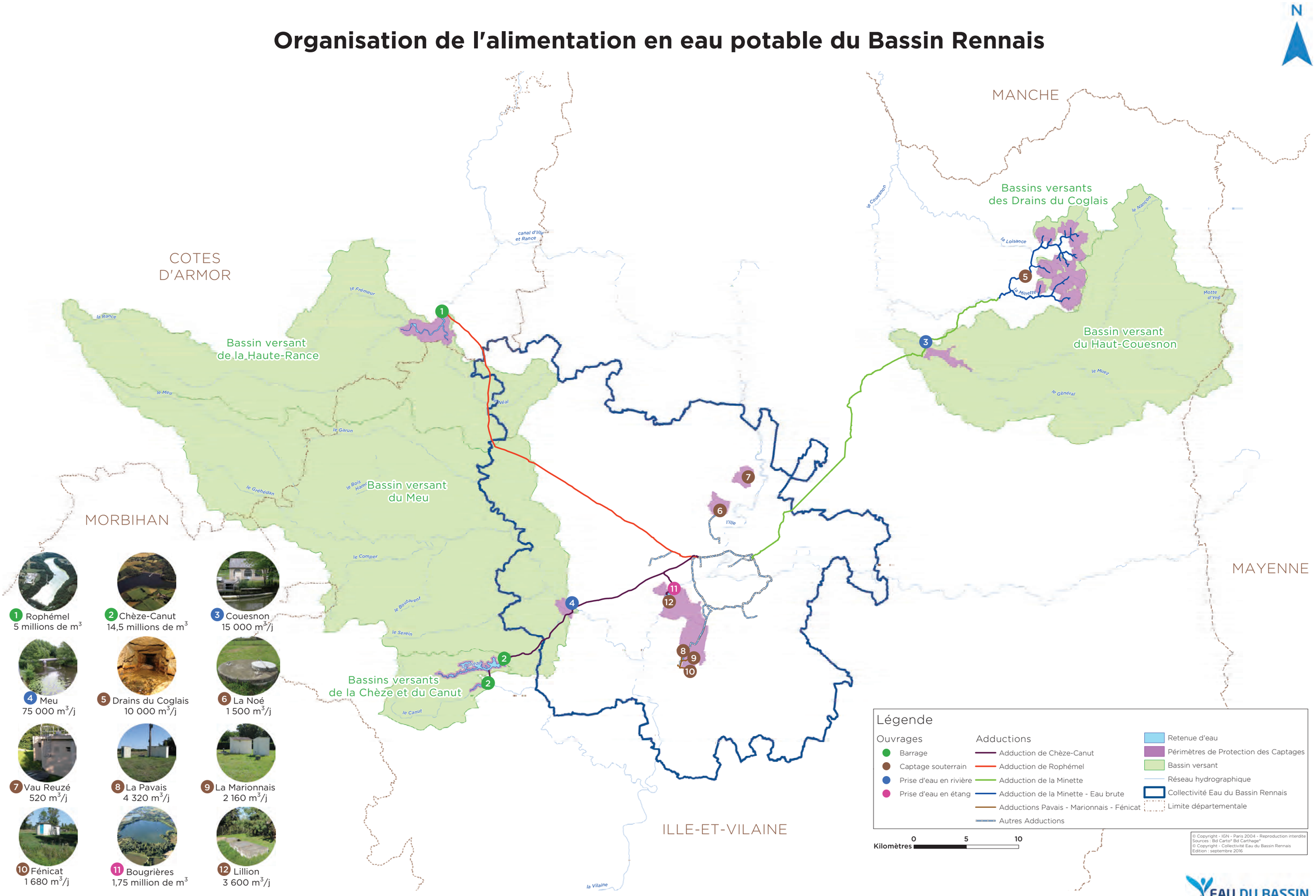

EAU DU BASSIN RENNAIS

ANNEXE 5

Synthèse du potentiel des ressources du Bassin Rennais et des capacités de traitement des usines de production

ANNEXE 5

Autorisations de prélèvement et capacités de production des installations de traitement								
Ressources		Autorisations existantes de prélèvement	Observations	Potentiel de prélèvement année moyenne (m³/an)	Potentiel de prélèvement année décennale sèche (m³/an)	Prélèvement maximal depus 2002 (m³/an)	Capacité nominale de traitement (m³/h)	Capacité nominale de traitement (sur 20h)
Usine de traitement de Mézières-sur-Couesnon	Drains du Coglais	15 000 m³/j maxi soit 750 m3/h Moyenne Interannuelle : 10 000 m³/j	Volume drainé de façon gravitaire. Limitation des débits uniquement par décharge vers les ruisseaux	*3 650 000*	*2 841 000*	*4 033 710 (2007)*	1 250	25 000
	Couesnon	15 000 m³/j maxi soit 750 m3/h Moyenne Interannuelle : 10 000 m³/j	Limité par : - le débit réservé dans le Couesnon : 0,364 m³/s au droit de l'usine, - le débit réservé pour assurer sur le site de Villaloup sur le Couesnon un débit égal à la somme du 1/10° du module du Couesnon sur ce dernier site évalué à 0,68 m³/s et du débit de prélèvement autorisé pour le syndicat intercommunal des eaux d'Antrain, total évalué à 0,72 m³/s	*5 475 000*	*3 600 000*	*3 841 465 (2011)*		
	Ensemble des deux ressources	25 000 m³/j max *Arrêté du 18 nov 2010*		9 125 000	6 441 000			
Captage et usine de Rophemel		1 500 m³/h *Arrêté du 24 juillet 2014*	limité par le débit de restitution du barrage : 0,27 m³/s si débit entrant > 0,27 m³/s égal au débit entrant entre 0,27 et 0,14 m³/s 0,14 m³/s si débit entrant < à 0,14 m³/s	10 950 000	9 740 000	10 477 630 (2012)	1 500	30 000
Usine de traitement de Villejean	Bassin du Meu – La Chèze	75 000 m³/j (DUP du 17 avril 1972 et respect article L214-18 du Code de l'Environnement)	limité par le débit de restitution de la Chéze : 2 384 m³/j = 0,028 m³/s	27 375 000	20 300 000	9 800 000 (2002)	4 000	80 000
	Bassin du Meu – Le Canut		limité par le débit de restitution du Canut : 2 151 m3/j = 0,025 m3/s					
	Bassin du Meu – Le Meu		limité par le débit réservé du Meu : 36 487 m3/j = 0,42 m3/s			4 879 370 (2005)		
	Bougrières	18 000 m³/j *Arrêté du 5 décembre 2014*	Niveaux de plan d'eau à respecter : Bougrières > 19 m NGF en année normale et > 15 m NGF en année exceptionnelle, Lillion > 18 m NGF 150 000 m³ en année normale 1 750 000 m³ en année exceptionnelle	150 000	1 750 000	362 190 (2006)		
Captage et usine de la Noë		1 500 m³/j	prélèvement limité à 20 l/s (72 m³/h) ou 1500m³/ jour	547 500	400 000	431 495 (2007)	70	1 400
Captage et usine de Vau Reuzé		Puits : 400 m³/j max Forage : 240 m³/j max	190 000 m3/j (arrêté préfectoral du 4 juillet 2005)	190 000		157 841 (2007)	20	400
Usine de traitement de Champs Fleury	Marionnais	2 160 m³/j	Prélèvements SMPBR et PSA limités à 1 700 000 m³/an au total avec niveaux de nappe mini à respecter	1 450 000	1 000 000	1 544 830 (2014)	275	5 500
	Pavais	4 320 m³/j						
	Fénicat	1 680 m³/j						
	ensemble	*Arrêté du 11 oct 2012 (autorisation accordée pour 15 ans)*						
Lillion		*Arrêté du 19 septembre 1985*		1 314 000	1 000 000		180	3 600
TOTAL				**51 101 500**	**40 631 000**		**7 297**	**145 900**

ANNEXE 6

Détail des capacités de stockage de la Collectivité Eau du Bassin Rennais

ANNEXE 6

Secteur Collectivité Eau du Bassin Rennais	Commune - Dénomination	Type d'ouvrage	Capacité (m^3)
Nord	ACIGNE – Bas service	Réservoir sur tour	150
Nord	ACIGNE – Haut service	Réservoir sur tour	300
Nord	ACIGNE – Croix de Bourgon	Réservoir au sol	400
Nord	PACE – Nouveau	Réservoir sur tour	1 400
Nord	PACE – Ancien	Réservoir sur tour	400
Nord	St GILLES	Réservoir sur tour	400
Nord	VEZIN LE COQUET	Réservoir sur tour	400
Nord	LA MEZIERE - Beauséjour	Réservoir sur tour	500
Nord	MONTREUIL LE GAST – La Haute Gorge	Réservoir au sol	250
Nord	MELESSE – La Saudrais	Réservoir au sol	3 500
Nord	THORIGNE FOUILLARD – Le Portail	Réservoir sur tour	1 000
Nord	BETON – La petite louvrais	Réservoir au sol	500
Ouest	PLEUMELEUC – Parthenay	Réservoir sur tour	150
Ouest	ROMILLE	Réservoir sur tour	400
Ouest	St PERN – Chanteclé	Réservoir enterré	50
Ouest	St PERN – Bourdon	Réservoir au sol	400
Ouest	BEDEE – Prioulais	Réservoir enterré	50
Ouest	BEDEE	Réservoir sur tour	450
Ouest	IRODOUER	Réservoir sur tour	200
Ouest	LE RHEU – Les Landes d'Apigné	Réservoir sur tour	250
Ouest	BECHEREL	Réservoir sur tour	300
Ouest	CINTRE	Réservoir au sol	400
Ouest	L'HERMITAGE	Réservoir sur tour	1 000
Ouest	TALENSAC	Réservoir sur tour	200
Ouest	TALENSAC	Réservoir au sol	60
Ouest	BREAL SOUS MONTFORT	Réservoir au sol	600
Ouest	MORDELLES	Réservoir sur tour	1 200
Ouest	CHAVAGNE	Réservoir sur tour	400
Ouest	RENNES - Usine de Lillion	Réservoir enterré	300
Ouest	GOVEN	Réservoir sur tour	400
Rennes - PROD	BRUZ – Champ Fleury	Réservoir sur tour	1 500
Rennes - PROD	BRUZ – Champ Fleury	Réservoir au sol	4 500
Rennes - PROD	ST GREGOIRE – Les 11 Journaux	Réservoir au sol	2 000
Rennes - PROD	BEDEE	Réservoir au sol	15 000
Rennes - PROD	RENNES – Les Gallets	Réservoir sur tour et enterré	33 000
Rennes - PROD	RENNES – Villejean	Réservoir sur tour et enterré	20 600
Rennes - PROD	ERCE PRES LIFFRE	Réservoir enterré	6 000
Rennes - PROD	Usine de Rophémel	Réservoir enterré	4 000
Rennes - PROD	Usine de Mézières Sur Couesnon	Réservoir enterré	2 500
Cesson Sévigné	CESSON SEVIGNE	Réservoir sur tour	3 000
Sud	BRUZ – La Haie de Pan	Réservoir sur tour	800
Sud	LAILLE	Réservoir sur tour	500
Sud	ORGERES – Le Télégraphe	Réservoir sur tour	125
Sud	LAILLE – La Caliorne	Réservoir enterré	120
Sud	SAINT ERBLON – La Haurée	Réservoir au sol	25
Sud	SAINT ARMEL – Beauregard	Réservoir sur tour	300
Sud	VERN SUR SEICHE	Réservoir sur tour	200
Sud	CORPS NUDS	Réservoir sur tour	300
TOTAL EAU TRAITEE			**110 480 m^3**

ANNEXE 7

Tarifs 2015 des ventes d'eau en gros

ANNEXE 7

Tarifs et volumes des ventes d'eau en gros facturés au 1er trimestre 2015

	Part délégataire				Part CEBR	Part SMG	Part Agence de l'Eau	Part Etat	
	Part fixe (€ / trim / compteur)	Nombre de compteurs facturés	Part variable eau potable (€ / m³)	Coûts additionnels	Surtaxe (€ / m³)	Surtaxe (€ / m³)	Redevance préservation des ressources en eau (€ / m³)	TVA	Volumes vendus au 1er trim 2015 (m³)
Territoire Ville de Rennes	-	-	0,3798 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	2 867 552
Territoire ex SIAEP Région Nord de Rennes	523,46 €	4	0,4630 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	648 758
Territoire ex SIE Région Sud de Rennes	523,46 €	4	0,4630 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	632 920
Territoire Ville de Cesson-Sévigné	523,46 €	6	0,4630 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	251 326
Territoire Ville de Le Rheu	523,46 €	2	0,4630 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	79 168
Territoire Ville de Saint Jacques de la Lande	523,46 €	8	0,4630 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	153 917
Territoire ex SIE Chantepie - Vern	523,46 €	3	0,4630 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	202 214
Territoire ex SIE Pacé Vezin St Gilles	523,46 €	7	0,4630 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	210 967
Territoire ex SIE Rophémel	523,46 €	3	0,4630 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	205 070
Territoire ex SIE Lillion	523,46 €	1	0,4630 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	55 859
SPIR	523,46 €	2	0,4630 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	118 720
SIE Montauban - St Méen	523,46 €	2	0,4630 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	8 418
Dinan Communauté (Ville de Plouasne)	523,46 €	1	0,4630 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	49 394
Ville de Montfort-sur-Meu	523,46 €	1	0,4630 €	8 807,85 € (Indemnité forfaitaire pour utilisation de la canalisation de distribution du SIE Rophémel)	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	179 718
SIE de la Vallée du Couesnon	523,46 €	1	0,4630 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	0
SYMEVAL	-	-	0,4630 €	2 317,25 € (Indemnité forfaitaire)	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	0
SMPBC (SIE du Coglais)	523,46 €	1	-	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	0
PSA Citroën									6 670
0 à 30 000 m³	159,45 €	1	1,0953 €	-	0,2322 €	0,1700 €	0,046 €	5,50%	
> 30 000 m³	159,45 €		0,9858 €	-	0,2322 €	0,1700 €	0,046 €	5,50%	
								TOTAL	**5 670 671**

Tarifs et volumes des ventes d'eau en gros facturés au 2ème trimestre 2015

	Part délégataire				Part CEBR	Part SMG	Part Agence de l'Eau	Part Etat	
	Part fixe (€ / trim / compteur)	Nombre de compteurs facturés	Part variable eau potable (€ / m³)	Coûts additionnels	Surtaxe (€ / m³)	Surtaxe (€ / m³)	Redevance préservation des ressources en eau (€ / m³)	TVA	Volumes vendus au 2ème trim 2015 (m³)
Territoire Ville de Rennes	-	-	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	2 925 631
Territoire ex SIAEP Région Nord de Rennes	-	-	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	638 834
Territoire ex SIE Région Sud de Rennes	-	-	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	648 056
Territoire Ville de Cesson-Sévigné	-	-	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	257 399
Territoire Ville de Le Rheu	-	-	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	84 785
Territoire Ville de Saint Jacques de la Lande	-	-	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	152 129
Territoire ex SIE Chantepie - Vern	-	-	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	214 813
Territoire ex SIE Pacé Vezin St Gilles	-	-	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	218 148
Territoire ex SIE Rophémel	-	-	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	221 534
Territoire ex SIE Lillion	-	-	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	62 146
SPIR	539,34 €	2	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	108 410
SIE Montauban - St Méen	539,34 €	2	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	62 413
Dinan Communauté (Ville de Plouasne)	539,34 €	1	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	50 863
Ville de Montfort-sur-Meu	539,34 €	1	0,4641 €	8 807,85 € (Indemnité forfaitaire pour utilisation de la canalisation de distribution du SIE Rophémel)	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	163 385
SMPBC (SIE de la Vallée du Couesnon)	539,34 €	1	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	310
SYMEVAL	-	-	0,4641 €	2 317,25 € (Indemnité forfaitaire)	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	0
SMPBC (SIE du Coglais)	528,55 €	1	-	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	0
PSA Citroën	159,45 €	1	1,0953 €	-	0,2322 €	0,1700 €	0,046 €	5,50%	7 235
								TOTAL	**5 816 091**

ANNEXE 7

Tarifs et volumes des ventes d'eau en gros facturés au 2ème semestre 2015

	Part délégataire				Part CEBR	Part SMG	Part Agence de l'Eau	Part Etat	Volumes vendus au 2ème sem 2015 (m³)
	Part fixe (€ / semestre / compteur)	Nombre de compteurs facturés	Part variable eau potable (€ / m³)	Coûts additionnels	Surtaxe (€ / m³)	Surtaxe (€ / m³)	Redevance préservation des ressources en eau (€ / m³)	TVA	
Territoire Ville de Rennes	-	-	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	5 572 796
Territoire ex SIAEP Région Nord de Rennes	-	-	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	1 248 923
Territoire ex SIE Région Sud de Rennes	-	-	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	1 280 890
Territoire Ville de Cesson-Sévigné	-	-	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	503 986
Territoire Ville de Le Rheu	-	-	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	163 364
Territoire Ville de Saint Jacques de la Lande	-	-	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	319 440
Territoire ex SIE Chantepie - Vern	-	-	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	404 634
Territoire ex SIE Pacé Vezin St Gilles	-	-	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	418 503
Territoire ex SIE Rophémel	-	-	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	448 770
Territoire ex SIE Lillion	-	-	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	182 243
SPIR	1 078,67 €	2	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	230 716
SIE Montauban - St Méen	1 078,67 €	2	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	69 064
Dinan Communauté (Ville de Plouasne)	1 078,67 €	1	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	99 613
Ville de Montfort-sur-Meu	1 078,67 €	1	0,4641 €	17 615,70 € (Indemnité forfaitaire pour utilisation de la canalisation de distribution du SIE Rophémel)	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	353 754
SMPBC (SIE de la Vallée du Couesnon)	1 078,67 €	1	0,4641 €	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	129
SYMEVAL	-	-	0,4641 €	4 634,50 € (Indemnité forfaitaire)	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	0
SMPBC (SIE du Coglais)	1 057,10 €	1	-	-	0,1320 €	-	0,046 €	5,50%	339
PSA Citroën	325,37 €	1	1,3678 €	-	0,2322 €	0,1700 €	0,046 €	5,50%	14 894

TOTAL	**11 312 058**

ANNEXE 7

BILAN ANNUEL DES VENTES D'EAU EN GROS 2015

	Volumes vendus (m³)	Prix moyen facturé HT / m³
Territoire Ville de Rennes	11 365 979	0,621 €
Territoire ex SIAEP Région Nord de Rennes	2 536 515	0,643 €
Territoire ex SIE Région Sud de Rennes	2 561 866	0,643 €
Territoire Ville de Cesson-Sévigné	1 012 711	0,645 €
Territoire Ville de Le Rheu	327 317	0,645 €
Territoire Ville de Saint Jacques de la Lande	625 486	0,649 €
Territoire ex SIE Chantepie - Vern	821 661	0,644 €
Territoire ex SIE Pacé Vezin St Gilles	847 618	0,646 €
Territoire ex SIE Rophémel	875 374	0,644 €
Territoire ex SIE Lillion	300 248	0,644 €
SPIR	457 846	0,651 €
SIE Montauban - St Méen	139 895	0,673 €
Dinan Communauté (Ville de Plouasne)	199 870	0,653 €
Ville de Montfort-sur-Meu	696 857	0,695 €
SMPBC (SIE de la Vallée du Couesnon)	439	*Non représentatif*
SYMEVAL	0	-
SMPBC (SIE du Coglais)	339	*Non représentatif*
PSA Citroën	28 799	1,707 €
TOTAL	**22 798 820**	**0,636 €**

NB : Les volumes produits par l'usine de Lillion ne sont pas considérés comme des ventes en gros et n'apparaissent pas dans ce tableau.

ANNEXE 8

Tableau détaillé des composantes des prix de l'eau

TARIFS 2016 EAU POTABLE (au 1er janvier)

Ref secteur contrat DSP	RENNES						PACE SAINT-GILLES VEZIN LE COQUET						SIE ROPHEMEL		SIE LILLION	
Délégataire	SPL EAU DU BASSIN RENNAIS						SPL EAU DU BASSIN RENNAIS						SAUR		SAUR	
Communes concernées	Rennes						Pacé, Saint-Gilles, Vezin-le-Coquet						Romillé, Parthenay-de-Bretagne, Clayes, Saint-Pern, Irodouër, Bédée, La Nouaye, Breteil, Pleumeleuc		Chavagne, Cintré, La Chapelle-Thouarault, L'Hermitage, Mordelles, Le Rheu (en partie), Talensac, Bréal-sous-Montfort, Goven	
	Local à usage d'habitation		Immeuble collectif d'habitation non individualisé		Autres abonnés		Local à usage d'habitation		Immeuble collectif d'habitation non individualisé		Autres abonnés					
Part Délégataire (HT)																
Part fixe annuelle / compteur		22,24 €	Ø 15 mm	29,84 €	Ø 15 mm	29,84 €		18,60 €		34,44 €		34,44 €		26,96 €	< Ø 40 mm	26,84 €
			Ø 20 mm	36,48 €	Ø 20 mm	36,48 €									Ø 40 mm	108,62 €
			Ø 30 mm	50,88 €	Ø 30 mm	50,88 €									Ø 60 mm	249,19 €
			Ø 40 mm	94,22 €	Ø 40 mm	94,22 €									Ø 80 mm	447,26 €
			Ø 60 mm	158,32 €	Ø 60 mm	158,32 €									Ø 100 mm	1 022,31 €
			Ø 80 mm	286,66 €	Ø 80 mm	286,66 €									> Ø 100 mm	2 031,85 €
			Ø 100 mm	591,32 €	Ø 100 mm	591,32 €										
			Ø 150 mm - 200 mm	1 250,18 €	Ø 150 mm - 200 mm	1 250,18 €										
			Ø 60x20 mm	194,80 €	Ø 60x20 mm	194,80 €										
			Ø 80x20 mm	323,16 €	Ø 80x20 mm	323,16 €										
			Ø 100x20 mm	627,80 €	Ø 100x20 mm	627,80 €										
			Ø 150x40 mm	1 302,90 €	Ø 150x40 mm	1 302,90 €										
Part variable	0 à 10 m³	- €		1,1317 €		1,2429 €	0 à 10 m³	- €		1,0000 €		1,0600 €	0 à 200 m³	0,619 €	0 à 200 m³	0,4729 €
	11 à 100 m³	1,1178 €					11 à 100 m³	0,9900 €					201 à 6 000 m³	0,352 €	201 à 500 m³	0,4218 €
	101 à 150 m³	1,3124 €					101 à 150 m³	1,1500 €					> 6 000 m³	0,176 €	501 à 40 000 m³	0,3579 €
	> 150 m³	1,8593 €					> 150 m³	1,4900 €					VEG	0,176 €	> 40 000 m³	0,2046 €
Coût de production et d'achat d'eau														0,5991 €		0,3910 €
Part Collectivité Eau du Bassin Rennais (HT)																
Part fixe annuelle / compteur		2,55 €		5,00 €		5,00 €		8,40 €		0,56 €		0,56 €		18,99 €		28,98 €
Part variable	0 à 10 m³	0,0000 €		0,2081 €		0,2568 €	0 à 10 m³	0,0000 €		0,3984 €		0,4633 €	0 à 200 m³	0,5252 €	0 à 200 m³	0,5073 €
	11 à 100 m³	0,2083 €					11 à 100 m³	0,3978 €					201 à 6 000 m³	0,4832 €	201 à 500 m³	0,2969 €
	101 à 150 m³	0,2684 €					101 à 150 m³	0,2538 €					> 6 000 m³	0,4215 €	501 à 40 000 m³	0,1664 €
	> 150 m³	0,3324 €					> 150 m³	0,1693 €							>= 40 001 m³	0,1241 €
Part SMG 35 (HT)																
Surtaxe SMG		0,17 €		0,17 €		0,17 €		0,17 €		0,17 €		0,17 €		0,17 €		0,17 €
Part Agence de l'Eau (HT)																
Redevance prélèvement		0,046 €		0,046 €		0,046 €		0,046 €		0,046 €		0,046 €		- €		0,0268 €
Redevance pour pollution domestique		0,30 €		0,30 €		0,30 €		0,30 €		0,30 €		0,30 €		0,30 €		0,30 €
Tarif TTC facture de 120 m³ (compteur Ø 15 mm)		**250,75 €**		**234,94 €**		**291,94 €**		**255,20 €**		**242,36 €**		**295,10 €**		**328,68 €**		**295,38 €**
Tarif TTC € / m³		**2,090 €**		**1,958 €**		**2,433 €**		**2,127 €**		**2,020 €**		**2,459 €**		**2,739 €**		**2,461 €**
				hors part fixe						hors part fixe						

TARIFS 2016 EAU POTABLE (au 1er janvier)

Ref secteur contrat DSP	SIE TINTENIAC BECHEREL		SIE SAINT AUBIN D'AUBIGNE		SIE MONTERFIL - LE VERGER		ACIGNE		LE RHEU		SIAEP REGION NORD DE RENNES		SIE FORET DU THEIL		SIE CHATEAUBOURG		CESSON-SEVIGNE	
Délégataire	SAUR		SAUR		SAUR		SAUR		SAUR		VEOLIA EAU		VEOLIA EAU		VEOLIA EAU		VEOLIA EAU	
Communes concernées	Bécherel, La Chapelle-Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel		Chevaigné, Saint-Sulpice-la-Forêt		Le Verger		Acigné		Le Rheu		Gévezé, La Chapelle-des-Fougeretz, Montgermont, Saint-Grégoire, Betton, Thorigné-Fouillard, La Mézière, Montreuil-le-Gast, Melesse		Corps-Nuds		Brécé, Nouvoitou		Cesson-Sévigné	
Part Délégataire (HT)																		
Part fixe annuelle / compteur	Ø 15 mm	18,09 €	Ø 15 mm	25,49 €		28,13 €		12,33 €	Ø 15 mm	17,11 €		19,92 €	Ø 15 mm	16,98 €		26,88 €		26,66 €
	Ø 20 mm	18,09 €	Ø 20 mm	25,49 €					Ø 20 mm	17,11 €			Ø 20 mm	16,98 €				
	Ø 30 mm	162,84 €	Ø 30 mm	42,28 €					Ø 30 mm	17,11 €			Ø 30 mm	53,18 €				
	Ø 40 mm	162,84 €	Ø 40 mm	42,28 €					Ø 40 mm	17,11 €			Ø 40 mm	53,18 €				
	Ø 60 mm	416,14 €	Ø 50 mm	102,69 €					Ø 60/65 mm	17,11 €			Ø 50 mm	80,06 €				
	Ø 80 mm	416,14 €	Ø 60 mm	102,69 €					Ø 80 mm	17,11 €			Ø 60 mm	80,06 €				
	> Ø 80 mm	1 435,37 €	Ø 80 mm	126,85 €					Ø 100 mm	17,11 €			Ø 80 mm	115,84 €				
													> Ø 80 mm	115,84 €				
Part variable	0 à 200 m³	0,4117 €	0 à 30 m³	0,3504 €	0 à 200 m³	0,6563 €	0 à 200 m³	0,3367 €	0 à 30 m³	0,1251 €	0 à 200 m³	0,1450 €		0,2330 €	0 à 200 m³	0,3630 €		0,5110 €
	201 à 1000 m³	0,3031 €	31 à 200 m³	0,4108 €	> 200 m³	0,4336 €	> 200 m³	0,2796 €	31 à 1 000 m³	0,5203 €	>= 201 m³	0,0730 €			201 à 1 000 m³	0,3860 €		
	> 1 000 m³	0,2187 €	> 200 m³	0,1450 €					>= 1 001 m³	0,3102 €					1 001 à 10 000 m³	0,2950 €		
															10 001 à 50 000 m³	0,2520 €		
															>= 50 001 m³	0,2040 €		
Coût de production et d'achat d'eau		0,9491 €		0,7204 €		- €		0,6415 €		0,5015 €		0,5330 €		0,4710 €		0,3970 €		0,4910 €
Part Collectivité Eau du Bassin Rennais (HT)																		
Part fixe annuelle / compteur		33,88 €		36,49 €		21,81 €		33,66 €		10,49 €		21,76 €		46,47 €		16,04 €		2,77 €
Part variable	0 à 200 m³	0,4998 €	0 à 30 m³	0,6341 €	0 à 200 m³	1,3800 €	0 à 200 m³	0,3417 €	0 à 30 m³	0,3903 €	0 à 200 m³	0,4307 €		0,7690 €	0 à 200 m³	0,6190 €	0 à 100 m³	0,3329 €
	201 à 1 000 m³	0,4585 €	31 à 200 m³	0,6387 €	>= 201 m³	0,9956 €	>= 201 m³	0,2895 €	31 à 1 000 m³	0,3982 €	> 200 m³	0,4683 €			201 à 1 000 m³	0,4560 €	101 à 200 m³	0,3529 €
	> 1000 m³	0,3430 €	>=201 m³	0,5159 €					>= 1 001 m³	0,4282 €					> 1 000 m³	0,2443 €	> 200 m³	0,3829 €
Part SMG 35 (HT)																		
Surtaxe SMG		0,17 €		0,17 €		0,17 €		0,17 €		0,17 €		0,17 €		0,17 €		0,17 €		0,17 €
Part Agence de l'Eau (HT)																		
Redevance prélèvement		0,0116 €		0,0263 €		0,0437 €		- €		0,0542 €		0,0430 €		0,0590 €		0,0290 €		0,0200 €
Redevance pour pollution domestique		0,30 €		0,30 €		0,30 €		0,30 €		0,30 €		0,30 €		0,30 €		0,30 €		0,30 €
Tarif TTC facture de 120 m³ (compteur Ø 15 mm)		**351,35 €**		**350,23 €**		**375,52 €**		**275,12 €**		**262,50 €**		**249,28 €**		**320,39 €**		**283,04 €**		**262,50 €**
Tarif TTC € / m³		**2,928 €**		**2,919 €**		**3,129 €**		**2,293 €**		**2,187 €**		**2,077 €**		**2,670 €**		**2,359 €**		**2,188 €**

ANNEXE 8

TARIFS 2016 EAU POTABLE (au 1er janvier)

Ref secteur contrat DSP	SIE CHANTEPIE-VERN		SAINT JACQUES DE LA LANDE		SIE REGION SUD DE RENNES	
Délégataire	VEOLIA EAU		VEOLIA EAU		VEOLIA EAU	
Communes concernées	Chantepie, Vern-sur-Seiche		Saint Jacques de la Lande		Bruz, Chartres-de-Bretagne, Laillé, Saint-Erblon, Pont-Péan, Bourgbarré, Saint-Armel, Orgères, Noyal-Chatillon-sur-Seiche, Guichen (secteur Pont-Réan)	
Part Délégataire (HT)						
Part fixe annuelle / compteur	Bornes puisage	25,82 € 55,22 €	Ø 15 mm Ø 20 mm Ø 30 mm Ø 40 mm Ø 60 mm Ø 80 mm Ø 100 mm Ø 150 mm Ø 60x20 mm Ø 80x20 mm Ø 100x20 mm Ø 150x40 mm Industriels (> 3 650 m³)	32,92 € 40,50 € 56,96 € 105,06 € 175,96 € 319,00 € 659,54 € 1 346,92 € 432,92 € 719,00 € 1 400,08 € 2 903,96 € 4 092,66 €	Bornes monétiques	22,16 € 53,12 €
Part variable	Bornes puisage	0,5090 € 0,5090 €	0 à 25 m³ > 25 m³ Industriels Municipaux	0,1356 € 0,3096 € 0,2788 € 0,2788 €	0 à 120 m³ 121 à 1 000 m³ > 1 000 m³ Coll extérieures	0,5454 € 0,5253 € 0,4445 € 0,0419 €
Coût de production et d'achat d'eau		0,5490 €	0 à 25 m³ > 25 m³ Industriels Municipaux	0,2612 € 0,5963 € 0,5182 € 0,5182 €		0,5490 €
Part Collectivité Eau du Bassin Rennais (HT)						
Part fixe annuelle / compteur		9,50 €		- €	Bornes monétiques	14,46 € 14,46 €
Part variable	Bornes puisage	0,5303 € 0,5303 €	0 à 10 m³ 11 à 25 m³ 26 à 3 650 m³ Industriels (> 3 650 m³)	0,1044 € 0,2844 € 0,3060 € 0,3129 €	0 à 10 m³ 11 à 120 m³ 121 à 150 m³ 151 à 1 000 m³ > 1 000 m³ Coll extérieures	0,3095 € 0,4195 € 0,4401 € 0,3701 € 0,2779 € 0,1346 €
Part SMG 35 (HT)						
Surtaxe SMG		0,17 €		0,17 €		0,17 €
Part Agence de l'Eau (HT)						
Redevance prélèvement		0,0630 €		0,0390 €		0,0510 €
Redevance pour pollution domestique		0,30 €		0,30 €		0,30 €
Tarif TTC facture de 120 m³ (compteur Ø 15 mm)		**305,82 €**		**236,70 €**		**295,09 €**
Tarif TTC € / m³		**2,548 €**		**1,973 €**		**2,459 €**

ANNEXE 9

Programme Pluriannuel d'Investissement 2016-2020

ANNEXE 9

Étiquettes de lignes	Crédits ouverts 2015 HT	CA 2015 prév.	RAR	Inscriptions BP 2016	BP 2016 TOTAL	TOTAL PPI 2016-2020	2017	2018	2019	2020
DISTRIBUTION										
060 - ECODO										
2.6										
D	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	0,00	0,00	0,00	24 500,00	24 500,00	24 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	0,00	0,00	0,00	24 500,00	24 500,00	24 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DISTRI TX NORD										
2.5										
D	2 773 972,10	1 497 361,40	0,00	2 008 175,00	2 008 175,00	2 008 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	2 773 972,10	1 497 361,40	0,00	2 008 175,00	2 008 175,00	2 008 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	289 030,00	289 030,00	0,00	212 800,00	212 800,00	212 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	289 030,00	289 030,00	0,00	212 800,00	212 800,00	212 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DISTRI TX OUEST										
2.5										
D	1 723 658,68	474 549,12	0,00	2 346 025,01	2 346 025,01	2 346 025,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	1 723 658,68	474 549,12	0,00	2 346 025,01	2 346 025,01	2 346 025,01	0,00	0,00	0,00	0,00
DISTRI_EXP_Rennes (inscription BS)										
2.5										
R	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DISTRI_TX_Cesson										
2.5										
D	470 000,00	449 255,06	30 000,00	545 381,25	575 381,25	545 381,25	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	470 000,00	449 255,06	30 000,00	545 381,25	575 381,25	545 381,25	0,00	0,00	0,00	0,00
DISTRI_TX_LE RHEU_Réservoir										
2.4										
D	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DISTRI_TX_Rennes										
2.5										
D	598 500,00	172 729,48	0,00	358 000,00	358 000,00	1 534 000,00	434 000,00	314 000,00	214 000,00	214 000,00
Etudes et Travaux	598 500,00	172 729,48	0,00	284 000,00	284 000,00	1 460 000,00	434 000,00	314 000,00	214 000,00	214 000,00
Concessions et droits assimilés	0,00	0,00	0,00	74 000,00	74 000,00	74 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	90 000,00	60 129,56	90 000,00	42 000,00	132 000,00	347 000,00	0,00	305 000,00	0,00	0,00
Subvention	90 000,00	60 129,56	90 000,00	42 000,00	132 000,00	347 000,00	0,00	305 000,00	0,00	0,00
DISTRI_TX_SudRennes										
2.5										
D	1 370 533,69	168 508,93	0,00	1 659 143,75	1 659 143,75	1 659 143,75	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	1 370 533,69	168 508,93	0,00	1 659 143,75	1 659 143,75	1 659 143,75	0,00	0,00	0,00	0,00
R	20 512,00	20 512,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	20 512,00	20 512,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DISTRI_TX_DIVERS										
2.5										
D	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 300 000,00	6 825 000,00	6 825 000,00	6 825 000,00	6 825 000,00
Etudes et Travaux	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 300 000,00	6 825 000,00	6 825 000,00	6 825 000,00	6 825 000,00

ANNEXE 9

Étiquettes de lignes	Crédits ouverts 2015 HT	CA 2015 prév.	RAR	Inscriptions BP 2016	BP 2016 TOTAL	TOTAL PPI 2016-2020	2017	2018	2019	2020
MOYENS GENERAUX										
ADMI-2										
0.3										
D	30 465,00	22 292,01	0,00	2 472 000,00	2 472 000,00	2 499 000,00	3 000,00	3 000,00	18 000,00	3 000,00
Installation générales, agencements, aménagements divers	4 465,00	2 385,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Matériel de transport	12 000,00	9 378,02	0,00	12 000,00	12 000,00	27 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
Matériel de bureau et matériel informatique	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mobilier	13 500,00	10 528,27	0,00	5 000,00	5 000,00	17 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Achat bâtiment administratif	0,00	0,00	0,00	2 455 000,00	2 455 000,00	2 455 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0.4										
D	104 594,70	73 708,46	0,00	98 000,00	98 000,00	310 000,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
Installation générales, agencements, aménagements divers	0,00	1 634,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Matériel de bureau et matériel informatique	15 400,00	14 911,73	0,00	8 000,00	8 000,00	40 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
Concessions et droits assimilés	89 194,70	57 162,00	0,00	45 000,00	45 000,00	225 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
Achat bâtiment administratif	0,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXE 9

Étiquettes de lignes	Crédits ouverts 2015 HT	CA 2015 prév.	RAR	Inscriptions BP 2016	BP 2016 TOTAL	TOTAL PPI 2016-2020	2017	2018	2019	2020
PRODUCTION										
001-Interco Rennes Cesson										
2.3										
R	15 433,00	15 433,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	15 433,00	15 433,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016 - Usine de Mézières - Reconstruction										
2.1										
D	39 435,00	3 600,00	18 000,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	39 435,00	3 600,00	18 000,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	141 784,68	28 584,68	113 200,00	0,00	113 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	141 784,68	28 584,68	113 200,00	0,00	113 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017 - Aqueduc										
2.3										
D	28 360,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	28 360,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	261 304,00	0,00	261 304,00	0,00	261 304,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	261 304,00	0,00	261 304,00	0,00	261 304,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 - Pompage Gallets										
2.3										
D	7 094,56	6 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	7 094,56	6 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	46 169,00	46 169,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	46 169,00	46 169,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
019 - Usine de Villejean - Restructuration - Phase 1										
2.3										
D	49 526,67	10 248,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	49 526,67	10 248,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	710 187,25	144 472,00	365 715,00	0,00	365 715,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	710 187,25	144 472,00	365 715,00	0,00	365 715,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 - Usine Champ Fleuri - Restructuration										
2.1										
D	216 405,00	215 644,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	216 405,00	215 644,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	363 355,00	197 374,81	166 039,00	0,00	166 039,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	363 355,00	197 374,81	166 039,00	0,00	166 039,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023 - Usines - Etudes et travaux divers										
2.1										
D	137 166,67	3 064,00	0,00	166 000,00	166 000,00	710 000,00	136 000,00	136 000,00	136 000,00	136 000,00
Etudes et Travaux	136 666,67	3 064,00	0,00	165 000,00	165 000,00	705 000,00	135 000,00	135 000,00	135 000,00	135 000,00
Acquisitions terrains	500,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	5 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00

Étiquettes de lignes	Crédits ouverts 2015 HT	CA 2015 prév.	RAR	Inscriptions BP 2016	BP 2016 TOTAL	TOTAL PPI 2016-2020	2017	2018	2019	2020
025 - Liaison Gallets Villejean-Améliorations										
2.3										
D	1 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	1 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 - Usine de Rophemel										
2.1										
D	309 083,33	0,00	0,00	107 333,00	107 333,00	5 409 333,00	1 322 000,00	3 059 000,00	921 000,00	0,00
Etudes et Travaux	309 083,33	0,00	0,00	107 333,00	107 333,00	5 409 333,00	1 322 000,00	3 059 000,00	921 000,00	0,00
R	0,00	0,00	0,00	21 466,60	21 466,60	1 281 866,60	464 400,00	611 800,00	184 200,00	0,00
Subvention	0,00	0,00	0,00	21 466,60	21 466,60	1 281 866,60	464 400,00	611 800,00	184 200,00	0,00
042 - Usine de traitement du Vau Reuzé										
2.1										
D	15 750,00	4 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	69 575,00	14 575,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	15 750,00	4 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	69 575,00	14 575,00	0,00	0,00	0,00
R	0,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	0,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
045 - Renforct AEP entre Bédée et Montfort										
2.3										
D	201 637,98	200 299,75	0,00	1 350,00	1 350,00	1 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	201 637,98	200 299,75	0,00	1 350,00	1 350,00	1 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	190 068,86	170 399,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	61 482,00	61 482,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres recettes	128 586,86	108 917,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
046 - Renouvelt aqueduc gravitaire (tronçon Bigotière)										
2.3										
D	447 466,67	18 086,31	0,00	440 213,00	440 213,00	440 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	447 466,67	18 086,31	0,00	440 213,00	440 213,00	440 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00
051 - Interco Rennes/11 Journaux										
2.3										
D	1 223,05	1 223,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	1 223,05	1 223,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
051 - Pompage réservoir des 11 Journaux										
2.3										
D	0,00	12 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	0,00	12 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
052 - Passe à poissons Couesnon										
2.2										
D	53 076,05	36 272,76	600,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	53 076,05	36 272,76	600,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	80 535,00	80 535,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	80 535,00	80 535,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
053 - Déconstruction Mézières										
2.1										
D	271 926,80	22 740,00	13 651,80	254 817,00	268 468,80	255 317,00	500,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	271 926,80	22 740,00	13 651,80	254 817,00	268 468,80	255 317,00	500,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXE 9

Étiquettes de lignes	Crédits ouverts 2015 HT	CA 2015 prév.	RAR	Inscriptions BP 2016	BP 2016 TOTAL	TOTAL PPI 2016-2020	2017	2018	2019	2020
054 - Usine de Villejean-Phase 2										
2.1										
D	482 730,81	216 579,56	24 815,00	3 479 780,00	3 504 595,00	7 929 485,00	4 135 200,00	309 505,00	5 000,00	0,00
Etudes et Travaux	482 730,81	216 579,56	24 815,00	3 479 780,00	3 504 595,00	7 929 485,00	4 135 200,00	309 505,00	5 000,00	0,00
R	0,00	0,00	0,00	3 250 000,00	3 250 000,00	6 421 000,00	3 137 000,00	29 000,00	5 000,00	0,00
Subvention	0,00	0,00	0,00	3 250 000,00	3 250 000,00	6 421 000,00	3 137 000,00	29 000,00	5 000,00	0,00
056 - Renouvellement adduction Champ Fleuri										
2.3										
D	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	938 000,00	4 000,00	484 400,00	447 600,00	2 000,00
Etudes et Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	938 000,00	4 000,00	484 400,00	447 600,00	2 000,00
057 - Adductions - Acquisition terrains nus										
2.3										
D	875,00	718,07	0,00	1 000,00	1 000,00	5 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Acquisitions terrains	875,00	718,07	0,00	1 000,00	1 000,00	5 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
057 - Adductions - Etudes et travaux divers										
2.3										
D	100 000,00	12 547,91	0,00	100 000,00	100 000,00	500 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Etudes et Travaux	100 000,00	12 547,91	0,00	100 000,00	100 000,00	500 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
057 - Adductions - renouvellement conduites										
2.3										
D	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	534 000,00	0,00	0,00	0,00	534 000,00
Etudes et Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	534 000,00	0,00	0,00	0,00	534 000,00
058 - Réservoir surélevé de Champ Fleuri										
2.4										
D	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
059 - Renouvelt et mise en conformité des chambres-Rophemel - Travaux										
2.3										
D	666,11	0,00	0,00	85 000,00	85 000,00	246 000,00	81 000,00	80 000,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	666,11	0,00	0,00	85 000,00	85 000,00	246 000,00	81 000,00	80 000,00	0,00	0,00
061 - Remplact des pompes de refoulement vers Villejean (de Mordelles)										
2.3										
D	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 237 999,00	14 000,00	610 333,00	306 333,00	307 333,00
Etudes et Travaux	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 237 999,00	14 000,00	610 333,00	306 333,00	307 333,00
062 - Gallets - Restructuration du site										
2.3										
D	1 190,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	470 000,00	41 000,00	296 000,00	125 000,00	0,00
Etudes et Travaux	1 190,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	470 000,00	41 000,00	296 000,00	125 000,00	0,00
063 - Déplacement cana Moigné (liés tx add° Lillion)										
2.3										
D	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXE 9

Étiquettes de lignes	Crédits ouverts 2015 HT	CA 2015 prév.	RAR	Inscriptions BP 2016	BP 2016 TOTAL	TOTAL PPI 2016-2020	2017	2018	2019	2020
064 - Contribution à la sécurisation du Rheu (cana)-Lycée agricole										
2.3										
D	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
065 - Télérelève sur compteurs vente d'eau en gros - Travaux										
2.3										
D	40 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	80 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	40 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	80 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
R	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	40 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	40 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
066 - Diagnostic vidéo des conduites d'adductions - Travaux										
2.3										
D	31 500,00	0,00	0,00	31 500,00	31 500,00	31 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	31 500,00	0,00	0,00	31 500,00	31 500,00	31 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
067 - Usines-Modèle informatique de gestion de la qualité de l'eau										
2.1										
D	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
067 - Usines-Modèle informatique de gestion des ressources en eau										
2.1										
D	50 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	50 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
068 - Dévoiement conduite eau potable "contournante Ouest St-Grégoire"										
2.3										
D	100 000,00	9 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	100 000,00	9 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BARRAGE CHEZE										
2.2										
D	65 000,00	65 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	60 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	65 000,00	65 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	60 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
5.2										
D	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXE 9

Étiquettes de lignes	Crédits ouverts 2015 HT	CA 2015 prév.	RAR	Inscriptions BP 2016	BP 2016 TOTAL	TOTAL PPI 2016-2020	2017	2018	2019	2020
BARRAGE ROPHEMEL										
1.3										
D	129 694,00	65 625,00	44 069,00	450 550,00	494 619,00	876 050,00	425 500,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	80 694,00	36 625,00	44 069,00	430 550,00	474 619,00	856 050,00	425 500,00	0,00	0,00	0,00
Biens de reprise EDF	49 000,00	29 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	225 830,00	225 830,00	192 500,00	0,00	192 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	225 830,00	225 830,00	192 500,00	0,00	192 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2.2										
D	150 730,00	150 730,00	0,00	69 400,00	69 400,00	138 850,00	69 450,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	150 730,00	150 730,00	0,00	69 400,00	69 400,00	138 850,00	69 450,00	0,00	0,00	0,00
5.2										
D	572 534,00	120 730,00	451 804,00	1 588 380,00	2 040 184,00	3 169 645,00	1 581 265,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	551 034,00	100 730,00	450 304,00	1 588 380,00	2 038 684,00	3 169 645,00	1 581 265,00	0,00	0,00	0,00
Acquisitions terrains	21 500,00	20 000,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	121 770,00	0,00	121 770,00	6 630,00	128 400,00	6 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	121 770,00	0,00	121 770,00	6 630,00	128 400,00	6 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00
XX - campagne recherche de fuite sur adduction										
2.3										
D	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
XX - Divers Antennes (retrait - contentieux - études diagnostic...)										
(vide)										
D	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	10 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Etudes et Travaux	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	10 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
XX - Gallets - Mise en place d'un groupe électrogène pour alimenter Symeval/Ercé/Cesson Sévigné										
2.4										
D	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 667,00	0,00	169 667,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 667,00	0,00	169 667,00	0,00	0,00
R	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 900,00	0,00	45 900,00	0,00	0,00
Subvention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 900,00	0,00	45 900,00	0,00	0,00
XX - Gallets - Mise en place d'un portique pour déplacement pompes et Ballons										
2.3										
D	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00
XX - interconnexion entre Réservoir des 11 journaux et Gros Malhon										
2.3										
D	0,00	0,00	0,00	184 000,00	184 000,00	872 000,00	687 500,00	500,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	0,00	0,00	0,00	184 000,00	184 000,00	872 000,00	687 500,00	500,00	0,00	0,00
R	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	147 000,00	37 200,00	49 800,00	0,00	0,00
Subvention	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	147 000,00	37 200,00	49 800,00	0,00	0,00

ANNEXE 9

Étiquettes de lignes	Crédits ouverts 2015 HT	CA 2015 prév.	RAR	Inscriptions BP 2016	BP 2016 TOTAL	TOTAL PPI 2016-2020	2017	2018	2019	2020
XX - mise en place de clotures autour 4 réservoirs										
2.4										
D	0,00	10 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	0,00	10 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
XX - réhabilitation réservoir d'Ex Lillion										
2.4										
D	0,00	950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	0,00	950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
XX - réhabilitation réservoirs										
2.4										
D	0,00	0,00	0,00	194 160,00	194 160,00	1 226 200,00	381 700,00	380 700,00	269 640,00	0,00
Etudes et Travaux	0,00	0,00	0,00	194 160,00	194 160,00	1 226 200,00	381 700,00	380 700,00	269 640,00	0,00
XX - renouvellement conduite Lillion Mordelles										
2.3										
D	0,00	5 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00	2 267 500,00	1 120 500,00	1 120 000,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	0,00	5 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00	2 267 500,00	1 120 500,00	1 120 000,00	0,00	0,00
R	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
Subvention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
XX - Restructuration usine de Lillion (ajout étape d'affinage pour traiter Pesticides)										
2.1										
D	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	334 000,00	5 000,00	68 000,00	261 000,00	0,00
Etudes et Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	334 000,00	5 000,00	68 000,00	261 000,00	0,00
R	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 000,00	1 500,00	19 500,00	78 000,00	0,00
Subvention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 000,00	1 500,00	19 500,00	78 000,00	0,00

ANNEXE 9

Étiquettes de lignes	Crédits ouverts 2015 HT	CA 2015 prév.	RAR	Inscriptions BP 2016	BP 2016 TOTAL	TOTAL PPI 2016-2020	2017	2018	2019	2020
PROTECTION DE LA RESSOURCE										
PPC_A_Acquisition										
1,8										
D	72 367,77	2 000,00	3 400,00	75 000,00	78 400,00	175 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Acquisitions terrains	72 367,77	2 000,00	3 400,00	75 000,00	78 400,00	175 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
R	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	40 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
Subvention	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	40 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
PPC_A_Coglais										
1.8										
D	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	250 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Acquisitions terrains	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	250 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
R	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	125 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Subvention	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	125 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
PPC_B_ChèzeCanut										
1.7										
D	5 264,96	5 200,00	0,00	7 000,00	7 000,00	17 000,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
Etudes et Travaux	5 264,96	5 200,00	0,00	7 000,00	7 000,00	17 000,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
R	11 350,00	0,00	11 350,00	0,00	11 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	11 350,00	0,00	11 350,00	0,00	11 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PPC_B_Coglais										
1.7										
D	20 659,23	0,00	0,00	88 000,00	88 000,00	128 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Etudes et Travaux	20 659,23	0,00	0,00	88 000,00	88 000,00	128 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
R	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PPC_B_VauReuzé										
1.7										
D	20 833,33	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	20 833,33	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PPC_I_Bougrières										
1.7										
D	89 300,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	110 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	89 300,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	110 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
R	78 895,00	0,00	0,00	78 895,00	78 895,00	85 895,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	78 895,00	0,00	0,00	78 895,00	78 895,00	85 895,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00
PPC_I_Meu										
1.7										
D	4 498,00	4 498,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	4 498,00	4 498,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	3 375,00	0,00	3 375,00	0,00	3 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	3 375,00	0,00	3 375,00	0,00	3 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXE 9

Étiquettes de lignes	Crédits ouverts 2015 HT	CA 2015 prév.	RAR	Inscriptions BP 2016	BP 2016 TOTAL	TOTAL PPI 2016-2020	2017	2018	2019	2020
PPC_I_PavaiMaFé										
1.7										
D	356 000,00	0,00	0,00	356 000,00	356 000,00	396 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	356 000,00	0,00	0,00	356 000,00	356 000,00	396 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
R	105 250,00	0,00	0,00	105 250,00	105 250,00	133 250,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	105 250,00	0,00	0,00	105 250,00	105 250,00	133 250,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00
PPC_I_Rophemel										
1.7										
D	40 135,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	40 135,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PPC_I_VauReuzé										
1.7										
D	128 310,00	26 725,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	128 310,00	26 725,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	33 320,00	40 355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	33 320,00	40 355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PPC_M_Bougrières										
1.7										
D	7 747,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	7 747,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	6 714,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	6 714,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PPC_M_PavaiMaFé										
1.7										
R	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXE 9

Étiquettes de lignes	Crédits ouverts 2015 HT	CA 2015 prév.	RAR	Inscriptions BP 2016	BP 2016 TOTAL	TOTAL PPI 2016-2020	2017	2018	2019	2020
PPC_T_Pa Ma Fe										
1.7										
D	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PPC_T_Bougrières										
1.7										
D	160 712,11	9 966,14	0,00	176 150,00	176 150,00	246 150,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	160 579,88	9 833,91	0,00	176 000,00	176 000,00	246 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00
Acquisitions terrains	132,23	132,23	0,00	150,00	150,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	59 500,00	0,00	0,00	59 500,00	59 500,00	59 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	59 500,00	0,00	0,00	59 500,00	59 500,00	59 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PPC_T_ChèzeCanut										
1.7										
D	17 148,80	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	17 148,80	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PPC_T_Coglais										
1.7										
D	52 305,84	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	110 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Etudes et Travaux	52 305,84	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00	85 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Acquisition	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	7 556,00	0,00	7 556,00	10 000,00	17 556,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	7 556,00	0,00	7 556,00	10 000,00	17 556,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PPC_T_PavaiMaFé										
1.7										
D	244 818,40	131 319,06	37 636,40	183 350,00	220 986,40	183 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etudes et Travaux	244 818,40	131 319,06	37 636,40	183 350,00	220 986,40	183 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	166 421,20	0,00	166 421,70	0,00	166 421,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	166 421,20	0,00	166 421,70	0,00	166 421,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PPC_T_Ropheme!										
1.7										
D	5 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	35 000,00	10 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Etudes et Travaux	5 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	35 000,00	10 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
R	1 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subvention	1 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES	**12 095 786,57**	**4 283 002,43**	**623 976,20**	**18 271 708,01**	**18 895 684,21**	**68 235 909,01**	**17 769 690,00**	**14 137 605,00**	**9 782 073,00**	**8 274 833,00**
TOTAL RECETTES	**3 129 260,87**	**1 378 824,90**	**1 499 230,70**	**3 967 041,60**	**5 466 272,30**	**9 147 341,60**	**3 733 100,00**	**1 114 000,00**	**300 200,00**	**33 000,00**

ANNEXE 10

Revue de presse 2015

La revue de presse est imprimée séparément.

ANNEXE 11

Note d'information de l'Agence de l'Eau

ANNEXE 11

Établissement public du ministère chargé du développement durable

NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2016
CHIFFRES 2015

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,88 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 466 euros par an et une mensualité de 39 euros en moyenne *(estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).*

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 14 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières…

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : **www.eau-loire-bretagne.fr**
www.prenons-soin-de-leau.fr

ANNEXE 11

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2015 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 14 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.
En 2015, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 363 millions d'euros dont 286 millions en provenance de la facture d'eau en diminution de 5 % par rapport à 2013.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source AELB

0,70 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

3,49 € de redevance de pollution payés par les industriels et les activités économiques concernés

69,15 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés *(y compris modernisation de collecte)*

9,40 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2015

0,65 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés *(pêcheurs)*

1,03 € de redevance de prélèvement payé par les irrigants

5,78 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

9,80 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ? *(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)*

10,36 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau

37,05 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 16 € pour la solidarité envers les communes rurales

14,60 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture et pour l'irrigation

100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2015

18,06 € aux collectivités rurales et urbaines pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable, *notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages*

0,73 € pour la coopération internationale

12,45 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, *en particulier des cours d'eau - renaturation, continuité écologique et des zones humides*

6,76 € pour l'animation des politiques de l'eau *(gestion concertée, connaissance, réseaux de surveillance des eaux, information et sensibilisation)*

2 \ Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

ANNEXE 11

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2015

Pour réduire les sources de pollution

- 8 000 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- l'agence finance un diagnostic individuel ou un accompagnement auprès de 4 200 exploitations agricoles pour réduire les pollutions

Pour dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir !
- plus de 2 000 projets vont améliorer le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et les performances des stations d'épuration
- l'agence finance également la réhabilitation de 2 600 installations d'assainissement non collectif
- 351 projets vont permettre de mieux collecter et traiter les pollutions industrielles et artisanales
- en agriculture, 49 nouvelles exploitations s'équipent pour extraire et exporter 7 622 tonnes de phosphore en dehors des bassins versants sensibles à l'eutrophisation

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 820 km de cours d'eau sont restaurés et 2 053 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau
- 204 ouvrages sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation des poissons et des sédiments dans les cours d'eau
- 3 955 hectares de zones humides sont restaurés ou acquis

Pour préserver les ressources

- 92 % des captages prioritaires identifiés précédemment bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- 271 actions sont financées auprès des communes pour réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable

Pour préserver le littoral

- 123 contrats sont conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires
- 38 chantiers de carénage s'engagent avec l'aide de l'agence pour réduire leur pollution

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence soutient 56 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) ; définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 84 % du territoire
- pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elle finance l'animation de 362 contrats territoriaux qui couvrent 77 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

Pour une gestion solidaire des eaux

- ici, avec les communes rurales : en 2015 l'agence de l'eau leur apporte 106 millions d'euros pour réaliser leurs projets pour l'épuration et l'eau potable
- ailleurs, pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement, l'agence soutient 52 projets qui bénéficient à 227 000 habitants

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux **(Sdage)**.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

ANNEXE 11

Délégation Armor-Finistère
Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue du Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Anjou-Maine
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
webmestre@eau-loire-bretagne.fr
www.eau-loire-bretagne.fr
& www.prenons-soin-de-leau.fr

Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

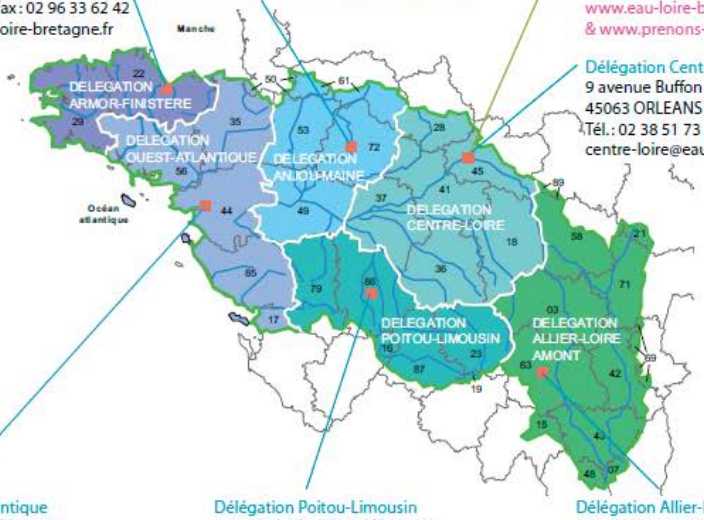

Délégation Ouest atlantique
1 rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

DTP571 • Conception et réalisation : DIC-AELB & DCED-AERM • mars 2016
Impression : Groupe Jouve - imprim'vert sur papier PEFC™ sous licence 10-31-1316
Crédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto & Jean-Louis Aubert • application : AERM&C

La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne 8 régions et 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :
- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'État (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec six délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Le Mans, Nantes et Saint-Brieuc.

La qualité des rivières sur ordiphone et tablette

NOUVEAUTÉ 2016 QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un ordiphone et une tablette sur le terrain.

Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Androïd.

LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer